



NOTRE PROGRAMME ÉLECTORAL 2023

Le programme vert pour les
élections législatives 2023



Préface	3
1. Protéger	4
1.1 Protéger la nature, c'est protéger l'être humain	5
1.2 Vivre en harmonie avec le climat	14
1.3 Une démocratie forte. Une administration moderne. Une participation vive	18
1.4 Garantir l'égalité des droits et la reconnaissance	25
1.5 Vivre ensemble en liberté et en sécurité : plus de moyens pour la police, la justice et la prévention	30
1.6 Combattre la pauvreté, vaincre les inégalités	36
1.7 Protéger les animaux comme des êtres sensibles	42
1.8 Défense : bâtir la sécurité sur la clairvoyance	44
1.9 Une politique étrangère forte au sein de l'Europe et une responsabilité mondiale	47
2. Renouveler	51
2.1 Propre, sûre et équitable : une nouvelle énergie pour le Luxembourg	52
2.2 Une mobilité durable pour tous	60
2.3 Appliquer le droit au logement	68
2.4 Aménagement du territoire : dessiner des lignes directrices pour un Luxembourg où il fait bon vivre	73
2.5 L'économie luxembourgeoise, un succès durable	77
2.6 Garantir un travail de qualité et la sécurité sociale	83
2.7 Favoriser le progrès par une politique financière socialement équitable	88
2.8 Une agriculture qui a de l'avenir. En harmonie avec la nature	93
2.9 Une numérisation au service de l'homme et du bien commun	98
3. Bien vivre ensemble	102
3.1 Famille et questions sociales : veiller à assurer la participation tout au long de la vie	103
3.2 Un enseignement public équitable et fort pour chaque enfant	110
3.3 Une bonne santé. Une longue vie	117
3.4 Une meilleure préparation, pour affronter ensemble les crises sanitaires	127
3.5 Culture et créativité pour tous	129
3.6 Chaque personne compte : migration, intégration, vivre ensemble	134
3.7 Engagés pour le bien commun : soutien aux associations, au sport et au bénévolat ..	139



CHÈRES ÉLECTRICES, CHERS ÉLECTEURS,

En tant que parti au gouvernement, nous travaillons depuis 10 ans avec un engagement total pour permettre à toutes les personnes qui vivent ici de mener une vie décente et autonome, tout en trouvant des réponses adaptées aux grands défis de notre temps.

Au terme de cette législature, nous pouvons affirmer avec conviction que **nous avons fait progresser notre pays malgré les crises en prenant des décisions courageuses et tournées vers l'avenir**, et ce, que ce soit dans le domaine de la mobilité, de l'aménagement du territoire, du logement, de la politique de l'environnement et du climat, de l'énergie, de la sécurité, de la justice ou de la culture. Précisément dans des domaines où des changements fondamentaux ont trop longtemps été ignorés auparavant.

Les prochaines élections législatives poseront désormais les jalons pour notre avenir car il s'agit :

- de **protéger nos bases existentielles et le climat**.
- de **lutter avec détermination** contre les inégalités sociales et **la pauvreté croissante** dans notre société.

Sam Tanson

Candidate tête de liste nationale

Djuna Bernard

Présidente du parti

Meris Sehovic

Président du parti

- d'offrir des **opportunités économiques pour l'avenir**, mais aussi de préserver la **cohésion sociale**.
- de permettre à chacun d'avoir **un toit au-dessus de la tête**.
- de garantir **une vie sûre et libre** à tous les habitant.e.s du pays. Peu importe leur origine, leurs croyances ou qui ils ou elles aiment.
- Enfin, dans un monde marqué par la guerre et les changements technologiques rapides, il s'agit avant tout de **défendre nos valeurs et notre démocratie**.

Nous vous proposons dans les 139 pages suivantes des solutions visant à relever ces défis ensemble. Notre promesse : **Préserver la nature, les gens et le vivre ensemble - ce qui caractérise véritablement le Luxembourg - tout en conduisant notre pays vers un avenir plus juste et plus durable**.

C'est dans cet esprit que nous vous présentons un programme électoral pour un pays où il fait bon vivre, où l'avenir est assuré et qui est plus juste. Voilà notre Luxembourg.

1.

PROTÉGER



1.1 PROTÉGER LA NATURE, C'EST PROTÉGER L'ÊTRE HUMAIN



La nature n'a pas besoin de nous. Mais nous avons besoin d'elle. Nous n'avons qu'une seule planète dans toute sa beauté et sa diversité, avec ses habitant.e.s et ses ressources limitées. C'est pourquoi la protection de notre environnement est notre plus grande responsabilité en tant qu'êtres humains. Notre vie dépend de la pureté de l'eau et de l'air, de la biodiversité et de la fertilité des sols. Sans écosystèmes équilibrés, il nous est impossible de vivre librement, dignement et tous égaux. Nous connaissons depuis longtemps l'impact de la vie et de l'activité humaine sur l'écosystème de notre planète. Au Luxembourg, l'un des pays les plus urbanisés d'Europe, la nature a aussi beaucoup souffert. De plus, la crise climatique réserve encore bien des changements pour la nature et pour nous-mêmes. Des mesures d'urgence s'imposent. Nous devons poursuivre avec courage et cohérence la voie poursuivie au cours des deux dernières législatures.

Ensemble, nous avons accompli des progrès considérables pour cesser de dégrader nos écosystèmes et la biodiversité et pour restaurer la nature. Nous avons mis en place de vastes réformes en faveur de la protection de la nature, de l'eau et de la biodiversité. Non seulement la loi remaniée sur la protection de la nature ne régit pas la protection des zones vertes, mais elle prévoit aussi des instruments et des aides financières pour restaurer des habitats essentiels comme les prairies fleuries et les zones humides. En outre, nous avons réussi à protéger 80 % des captages d'eau potable du Luxembourg, à réduire les émissions d'azote et à produire moins de déchets, et ce malgré l'augmentation de la population. Autant de premiers pas déterminants à long terme pour nous tous au Luxembourg.

Malgré ces efforts, il reste beaucoup à faire si nous voulons transmettre à la prochaine génération des habitats intacts, des forêts saines et des eaux propres. Le déclin de la biodiversité n'est pas enrayé. Il est donc d'autant plus important de poursuivre la politique engagée. Avec un plan clair, dans un esprit de collabora-

tion et à tous les niveaux politiques. C'est pourquoi, dans les années à venir, nous ne nous contenterons pas de faire avancer la protection du climat et de l'environnement au niveau national et mondial. Nous offrirons aux communes des moyens financiers et un accompagnement immatériel pour qu'elles puissent y contribuer, en collaboration avec les citoyens et les entreprises. Ensemble, nous souhaitons notamment accorder à la nature une plus grande place dans nos villages et nos villes. En travaillant ensemble, nous pouvons faire bouger les choses. Et ce n'est qu'avec une politique qui protège durablement les fondements naturels de la vie que nous préservons la possibilité de nous autodéterminer - pour nous-mêmes et pour les générations futures, dans notre pays, le Luxembourg où il fait bon vivre.

Préserver les espaces naturels et la biodiversité Les engagements de déi gréng :

- ✓ Mettre en œuvre le nouveau **Plan national pour la protection de la nature** (PNPN) ;
- ✓ **Protéger la nature – les forêts, prairies, cours d'eau, zones humides, etc.** – renforcer la biodiversité et restaurer la nature dégradée ;
- ✓ **Créer de nouvelles réserves naturelles** pour préserver des habitats inestimables. Nous protégerons 30 % du territoire national, dont un tiers - des zones dont la valeur actuelle ou potentielle est très élevée en termes de biodiversité - sera placé sous une protection rigoureuse ;
- ✓ Faire passer dans le domaine public une partie des **terres précieuses** pour la protection de la nature ;
- ✓ Promouvoir la **mise en réseau des habitats** par le biais de surfaces naturelles et semi-naturelles afin de faciliter le déplacement sans restriction de la faune ;
- ✓ **Renforcer l'effet protecteur des projets de protection de la nature** en identifiant les champs d'action prioritaires, en mettant en œuvre des mesures ciblées et en contrôlant régulièrement les répercussions des projets ;



- ✓ Mieux protéger et recréer des éléments précieux du paysage, comme les arbres isolés, les haies et les plates-bandes fleuries ;
- ✓ Encourager la plantation d'arbres et la restauration des écosystèmes dans les zones urbaines et responsabiliser davantage les promoteurs immobiliers à cet égard ;
- ✓ S'engager au **niveau international pour une protection ambitieuse de la nature** et pour inverser la tendance vers le recul de la biodiversité et augmenter fortement le financement international de la protection de la nature ;
- ✓ Maintenir l'interdiction de la culture de plantes génétiquement modifiées (« OGM ») au Luxembourg, même si celles-ci ont été mises au point avec les « nouvelles techniques génomiques ». Au sein de l'UE, nous sommes engagés à instaurer une réglementation stricte sur les nouvelles techniques génomiques (conformément au principe de précaution), y compris l'obligation d'étiquetage et l'évaluation des risques ;
- ✓ Faire en sorte que l'État continue à encourager et à professionnaliser la production, la culture et la multiplication de semences, de haies et d'essences locales ;
- ✓ Mettre en œuvre un **programme national de plantation d'arbres** afin de créer une **pépinière** nationale où les arbres destinés à des projets urbains publics pourront être présélectionnés et transplanter temporairement les arbres qui doivent céder la place à des travaux publics.

Simplifier la protection de la nature

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Développer des **approches dynamiques de la protection de la nature**, comme la création et la suppression d'espaces naturels temporaires à l'intérieur du périmètre de construction (« nature à durée déterminée »), afin d'améliorer l'état de conservation des espèces ;
- ✓ Faciliter la **relocalisation des espèces protégées au niveau européen** en proposant des espaces publics adaptés ;
- ✓ Rendre plus attrayantes les conditions des **pools de sites de compensation régionaux** et la compensation à proximité du lieu à compenser. Nous étudions la faisabilité d'un système permettant de collecter des écopoints à l'avance. Nous améliorons la visibilité des résultats du système de compensation ;
- ✓ Créer de **nouveaux programmes de primes pour la protection de la nature** afin de renforcer la biodiversité dans les forêts, les champs et les zones urbaines et renforcer l'accès des particuliers, au même titre que les agriculteur.rice.s et les propriétaires forestiers.

La protection de l'environnement, une priorité pour toute la nation

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Renforcer la **Gouvernance de la politique environnementale** et la **cohérence interministérielle**, car la protection de l'environnement doit transcender les décisions de nature économique, la politique des transports et la politique agricole ;
- ✓ **Accroître fortement le financement des politiques environnementales** tout en prévoyant les effectifs nécessaires dans les administrations pour la mise en œuvre des politiques environnementales et l'accompagnement des intervenant.e.s privé.e.s, économiques et communaux ;
- ✓ **Lutter efficacement contre la criminalité environnementale** et mettre à disposition les moyens financiers, humains et juridiques nécessaires à cet effet ;
- ✓ En collaboration avec le STATEC, instaurer des indicateurs environnementaux régulièrement mis à jour pour le Luxembourg afin de mieux surveiller l'état de l'environnement et l'impact des programmes de protection ;
- ✓ Rédiger un **rapport annuel sur l'état de la nature et de l'environnement** qui sera débattu à la Chambre avec les différents ministres responsables ;



- ✓ Intensifier la formation aux métiers de l'environnement et de la protection de la nature afin de les rendre plus attractifs. Nous encourageons également l'éducation et la formation ainsi que la reconversion du personnel qualifié et de la main d'œuvre dans ce domaine ;
 - ✓ Développer **l'éducation et la formation des intervenant.e.s communaux.ales et publics.ques dans le domaine de l'environnement et du développement durable** ;
 - ✓ Évaluer l'efficacité du contrôle de la durabilité pour les lois lancés récemment et le renforcer si nécessaire ;
 - ✓ **Introduire une ligne directrice environnementale** applicable au service public, afin que celui-ci devienne un modèle et une vitrine en matière de circularité, d'efficacité énergétique, de protection des ressources dans toutes ses activités ;
 - ✓ Renforcer le statut du Luxembourg en tant que **site de recherche sur l'environnement et le développement durable** ;
 - ✓ Renforcer l'éducation et la sensibilisation au développement durable. Dans ce contexte, nous prévoyons d'ajouter des sujets sur la protection de l'environnement au programme des matières « Vie et société / Leben und Gesellschaft » et « Éveil aux Sciences » dans l'enseignement primaire et secondaire. Ils donneront l'occasion aux élèves de discuter des problèmes liés à la protection de l'environnement et leur contexte social et de rechercher des solutions axées sur des valeurs. Dans ce domaine, nous encourageons également l'enseignement orienté sur la pratique dans les réserves naturelles, l'agriculture, la sylviculture et la circularité ;
 - ✓ Soutenir les organisations et les projets de pédagogie par la nature, comme les garderies pleine nature, et accompagner leurs activités afin de définir le cadre et simplifier le processus d'autorisation ;
 - ✓ Dans le domaine de l'environnement, encourager les projets à caractère démonstratif et concevoir les enseignements et les « meilleures pratiques » de ces projets en développant des approches et des lignes directrices ;
 - ✓ **Éliminer les obstacles administratifs dans le domaine de l'environnement** et accélérer et numériser les procédures d'autorisation ;
 - ✓ **S'engager à appliquer de manière cohérente et coordonnée les objectifs de l'Agenda 2030** pour le développement durable des Nations unies au niveau national et garantir son financement.
- Favoriser la protection de l'environnement dans les communes**
- Les engagements de déi gréng :**
- ✓ Rémunérer davantage les communes rurales qui préservent nos richesses naturelles et rendent des services écosystémiques et adapter le financement des communes dans ce sens ;
 - ✓ Elaborer des « règlements-types » pour les règlements sur les bâtisses afin de promouvoir un urbanisme favorable à la protection du climat et de la nature, la récupération des eaux de pluie et de limiter la pollution lumineuse et l'imperméabilisation des sols ;
 - ✓ Introduire des **valeurs minimales pour les espaces verts et aquatiques naturels et semi-naturels** (infrastructure verte et bleue) dans les zones urbaines, afin d'accorder une plus grande importance à la végétalisation avec des arbres et des haies adaptés au milieu, en particulier dans les zones urbaines à forte densité ;
 - ✓ Prévoir la possibilité de **zones protégées communales** ;
 - ✓ Réviser le droit de préemption des pouvoirs publics afin d'étendre la possibilité d'acheter en priorité des terrains revêtant une importance écologique particulière, dans l'intérêt du bien commun (comme les parcelles adjacentes aux cours d'eau qui sont essentielles aux projets de renaturation) ;



- ✓ Encourager la **participation des communes au pacte pour la nature** et évaluer régulièrement le répertoire des mesures, l'améliorer et l'adapter au troisième plan de protection de la nature, à la loi sur les forêts et aux autres lois nouvelles ;
- ✓ Renforcer le **rôle des parcs naturels dans la protection active de la nature** ;
- ✓ Développer les **syndicats communaux de protection de la nature en un réseau couvrant l'ensemble du territoire** ;
- ✓ Faire progresser la mise en œuvre des objectifs de l'Agenda 2030 pour le développement durable des Nations unies dans les communes.

S'orienter vers un avenir sans pesticides **Les engagements de déi gréng :**

- ✓ Donner au ministère de l'Environnement **davantage de pouvoir de codécision** dans le domaine de la politique agricole, car ces politiques ont une influence déterminante sur l'état de la biodiversité et des écosystèmes ;
 - ✓ **Étendre les surfaces sans pesticides** afin d'enrayer la disparition massive des insectes ;
 - ✓ **Réunir davantage de données sur la pollution par les pesticides** de notre environnement et de notre alimentation, ainsi que sur l'exposition de la population luxembourgeoise ;
 - ✓ Poursuivre l'objectif « **zéro pesticide dans les espaces publics** » ;
 - ✓ **Réglementer plus strictement** l'utilisation des pesticides à proximité des établissements d'enseignement et des habitations, des zones de protection de la nature et de l'eau, ainsi que le long des cours d'eau, en créant notamment des zones tampons.
- ✓ Transformer les forêts d'épicéas monotones en **forêts mixtes naturelles et adaptées au climat**, et renforcer les biotopes forestiers du Luxembourg et la **résilience climatique des forêts** ;
 - ✓ Laisser au moins 5 % des forêts publiques à la nature, car sans intervention humaine, elles peuvent devenir les forêts primaires de demain ;
 - ✓ Élaborer une **stratégie de prévention et de lutte contre les incendies de végétation** afin de nous préparer au risque accru d'incendies dans les forêts et les champs lié à la crise climatique ;
 - ✓ Limiter le développement des chemins forestiers et favoriser leur désimperméabilisation ;
 - ✓ Rémunérer davantage les propriétaires forestiers pour l'amélioration de l'état écologique, des services écosystémiques et de la capacité d'adaptation au climat de leurs forêts et élargir les offres de conseil ;
 - ✓ Pour améliorer l'échange d'informations avec les propriétaires de forêts privées, nous entendons **mettre en place une plateforme d'information** qui centralisera les données sur les programmes de soutien, les offres de conseil et de formation et les obligations ;
 - ✓ **Réguler par la chasse** la population de gibier dans le respect de la protection de la nature et du bien-être des animaux. Nous améliorons la surveillance scientifique des populations de gibier et identifions des solutions supplémentaires en coordination avec tous les acteurs concernés. C'est dans cet esprit que nous souhaitons maintenir l'**interdiction de la chasse au renard** ;
 - ✓ Développer et valoriser le **cluster Bois**. Nous élaborons, en collaboration avec la Grande Région, une stratégie visant à valoriser le bois local et à promouvoir l'utilisation de notre bois dans les bâtiments publics et les projets d'infrastructure.

Créer les forêts primaires de demain **Les engagements de déi gréng :**

- ✓ Maintenir les surfaces forestières du Luxembourg au même niveau (35 % de la superficie du pays) ;



Une eau et des sols propres Les engagements de déi gréng :

- ✓ Mettre en œuvre les plans de gestion des eaux et des risques d'inondation existants ;
- ✓ Garantir une eau potable de qualité. Nous protégeons notre **précieuse nappe phréatique et le lac artificiel** contre les éléments nocifs comme les nitrates et les pesticides. Nous veillons à ce que toutes nos réserves d'eau potable soient préservées par des **zones de protection**. Nous continuerons à renforcer la protection de l'eau dans ces régions et à étendre les **programmes de prévention**. Nous intensifions la collaboration et l'accompagnement des agriculteur.trice.s, des entreprises et des communes dans ce domaine.
- ✓ Assurer l'**approvisionnement en eau potable à long terme**, et dans ce sens :
 - Poursuivre les travaux d'exploitation de nouvelles sources d'eau potable et réhabiliter les anciennes sources d'eau potable ;
 - Mettre en œuvre la **stratégie d'économie d'eau** et la compléter par des incitations à économiser l'eau pour les citoyen.ne.s et les entreprises. En collaboration avec les acteur.trice.s de l'agriculture, nous élaborons des méthodes d'irrigation respectueuses de l'eau. Les installations de récupération d'eau de pluie doivent devenir obligatoires dans les nouveaux projets de construction. Nous encourageons la récupération des eaux de pluie et des eaux grises, ainsi que la réutilisation de l'eau issue des eaux usées municipales traitées ;
 - Sensibiliser davantage la population, les écoles et les entreprises à leur consommation d'eau et aux pratiques respectueuses de l'eau ;
- ✓ Promouvoir l'**eau du robinet de grande qualité qui est potable** ;
- ✓ Poursuivre les campagnes axées sur la qualité de l'eau du robinet luxembourgeoise ;
- ✓ Multiplier les **fontaines d'eau potable** dans les espaces publics et généraliser la distribution gratuite d'eau potable dans les bâtiments publics. Dans les restaurants, **l'eau du robinet devient accessible aux client.e.s** ;
- ✓ **Lancer une action de renaturation pour que les ruisseaux et rivières grouillent à nouveau de vie et retrouvent leur état naturel** afin d'améliorer la qualité de nos cours d'eau et de renforcer nos zones humides - prairies humides, marais, mares et forêts alluviales ;
- ✓ Poursuivre le **développement des stations d'épuration** et améliorer l'**élimination des micropolluants, comme les microplastiques, les pesticides et les médicaments**. Nous responsabilisons davantage les fabricant.e.s de produits particulièrement polluants pour l'eau ;
- ✓ Finaliser la stratégie nationale sur les boues d'épuration, en collaboration avec les municipalités, par la construction d'installations de recyclage des boues d'épuration, en tenant compte des aspects liés à l'économie circulaire, notamment la réutilisation du phosphore ;
- ✓ Mettre en place un suivi permanent de la teneur en micropolluants dans nos ruisseaux et rivières ;
- ✓ **Faire progresser la protection contre les inondations** en mettant en œuvre et en modifiant le plan de gestion des risques d'inondation. Nous **améliorons les alertes aux inondations** en collaboration avec les communes, nous sensibilisons à la prévention (par une planification adaptée des constructions et de l'urbanisme), et nous préparons mieux les forces opérationnelles compétentes et le personnel communal en cas d'inondation ;
- ✓ Pour cela, nous accordons plus d'importance à une gestion de l'eau respectueuse de la ressource au **niveau communal**. Nous ferons progresser les **principes de la ville éponge, la rétention et l'utilisation des eaux pluviales, l'utilisation multiple de l'eau et l'évacuation séparée des eaux usées et des eaux pluviales** ;



- ✓ Introduire une **analyse des risques liés à l'eau** dans les secteurs de l'industrie, de l'agriculture et de l'artisanat afin d'identifier et de minimiser les risques de pollution à un stade précoce. Dans ce domaine, nous introduisons un label de qualité pour les entreprises qui s'engagent dans un processus de prévention des risques de haut niveau ;
 - ✓ Sensibiliser les entreprises, les communes et les particuliers aux **dangers des fortes pluies** et les soutenir dans la prévention et la protection des biens ;
 - ✓ Mettre à disposition les **moyens financiers nécessaires à la protection contre l'eau et les inondations** et procéder à l'achat ciblé de surfaces ayant un impact sur la protection contre l'eau et les inondations (également pour la renaturation) ;
 - ✓ En collaboration avec tous les acteurs concernés, élaborer un **concept de lac artificiel** qui répond aux exigences multiples : réserve d'eau potable, réserve naturelle, lieu de vie, production d'énergie, protection contre les inondations et zone de loisirs ;
 - ✓ Examiner si d'autres cours d'eau peuvent être transformés en zones de loisirs ;
 - ✓ Élaborer une nouvelle loi sur la pêche qui préserve les ressources et le bien-être des animaux ;
 - ✓ **Renforcer la protection des sols** en créant une loi visant à assainir plus rapidement les terrains en friche, à réduire l'artificialisation des terres et à empêcher l'émergence de nouveaux terrains pollués ;
 - ✓ **Limiter l'exploitation et l'imperméabilisation des sols**, créer les instruments nécessaires à cet effet et, dans ce contexte, sensibiliser les acteurs, comme les communes et les maîtres d'ouvrage. Nous étudions l'introduction d'une taxe nationale sur l'imperméabilisation des sols et encourageons les mesures de désimperméabilisation ;
 - ✓ Développer le soutien financier et les conseils sur la protection des sols et les sols comme puits de carbone pour les exploitant.e.s agricoles et forestier.ère.s ;
 - ✓ Dans le cadre d'une loi sur les produits chimiques, établir un cadre unique en matière de transparence, de répression des infractions, de sanctions et de taxes, afin de mieux lutter contre la pollution de l'environnement par les produits chimiques. Nous nous engagerons au niveau européen pour une amélioration de la législation sur les produits chimiques et la mettrons en œuvre de manière conséquente ;
 - ✓ Contrôler davantage la présence de substances toxiques et nocives dans les produits importés, mieux informer la population et faciliter les rappels afin de mieux protéger les consommateurs.
- Lutter contre la pollution atmosphérique, sonore et lumineuse**
- Les engagements de déi gréng :**
- ✓ Élaborer, en collaboration avec les communes, une **stratégie nationale de réduction de la pollution lumineuse** afin de protéger l'homme et la nature des conséquences négatives d'un excès de lumière artificielle, d'améliorer le lien écologique et de rétablir les conditions naturelles d'éclairage nocturne. Dans ce domaine, l'État et les communes doivent être exemplaires ;
 - ✓ **Introduire des limites maximales pour les émissions lumineuses** dans les zones écologiquement sensibles ;
 - ✓ **Atteindre des normes plus strictes** sur la qualité de l'air en favorisant les transports publics électrifiés, en développant des infrastructures cyclables, en créant des quartiers sans voitures, en remplaçant les moteurs à combustion, en accompagnant les entreprises et en verdissant l'espace urbain ;
 - ✓ **Poursuivre les mesures de la qualité de l'air**, impliquer activement les citoyen.ne.s dans la



collecte des données et rendre plus accessibles aux citoyen.ne.s les données actualisées et traitées de manière compréhensible ;

- ✓ Réviser la **législation sur le bruit** afin de mieux **préserver le repos et de se protéger du bruit**, car le bruit est nocif et nuisible pour la nature ;
- ✓ Mettre en œuvre des **plans de réduction du bruit** et les adapter aux nouvelles conditions. Nous tenons également compte de la réduction des nuisances sonores dans la nature, notamment par la création de « zones calmes » où les nuisances sonores sont maintenues sous un seuil déterminé ;
- ✓ Soutenir les citoyen.ne.s, les entreprises et les municipalités dans la mise en œuvre de **mesures visant à réduire la pollution sonore, lumineuse et atmosphérique** (comme des murs antibruit, des fenêtres insonorisantes, la végétalisation des façades, des pare-lumière). Dans certaines zones, nous élaborons, en collaboration avec les communes, des projets phares qui illustrent comment certaines mesures peuvent réduire la pollution ;
- ✓ Encourager les mesures visant à **réduire la pollution et à améliorer la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments** en déterminant des critères adaptés aux constructions neuves et aux rénovations ;
- ✓ Concilier l'implantation de nouvelles entreprises et les objectifs environnementaux grâce au « contrôle de compatibilité des entreprises ».

Économie circulaire/déchets

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Accélérer la **mise en œuvre de la législation ambitieuse sur les déchets et les emballages**, la stratégie « **Zéro déchet Luxembourg** » et la stratégie d'économie circulaire ;
- ✓ Renforcer le **principe du pollueur-payeur** et **élargir la responsabilité des producteur.trice.s** ;
- ✓ **Réduire l'empreinte matérielle du pays**. Pour ce faire, nous fixons des **indicateurs pour ana-**

lyser les flux de matières au Luxembourg et améliorer les connaissances et les rapports sur la gestion et l'utilisation efficace des ressources au Luxembourg ;

- ✓ Évaluer l'impact de la loi relative à l'élimination des déchets sur la réduction de la consommation de ressources et l'améliorer si nécessaire ;
- ✓ Adapter la méthode d'imposition des déchets non recyclables afin que les **taxes soient calculées en fonction du poids** car cela permet généralement de réduire de moitié le volume des déchets non recyclables ;
- ✓ Revoir le concept de « SuperDrecksKëscht » dans le but de réduire la production de déchets dangereux, d'optimiser leur valorisation et leur élimination et de proposer les meilleurs services possibles dans ce domaine ;
- ✓ Élaborer une solution nationale pour l'élimination des déchets légèrement pollués (comme les déchets de construction) ;
- ✓ **Transformer les centres de recyclage en centres de ressources** qui privilégient la préservation de la valeur et la réutilisation des matériaux. Nous offrons aux centres un soutien financier et des conseils pendant cette transition. En collaboration avec les communes, nous regroupons les centres de ressources en un réseau national, afin que les habitant.e.s aient accès à tous les centres, quel que soit leur lieu de résidence ;
- ✓ Renforcer la **lutte contre les déchets dans la rue** en coopération avec les communes et les forces de l'ordre ;

- ✓ Dans une loi sur l'alimentation, fixer des **objectifs contraignants de réduction des déchets alimentaires** à tous les niveaux de la chaîne de valeur (« du champ à l'assiette ») afin de lutter contre le gaspillage alimentaire. Dans cette loi, nous introduisons également des règles de **suivi** du gaspillage alimentaire et réglem-
tons l'**obligation de don** des aliments encore consommables et la sécurité juridique qui en découle. Les établissements publics devien-



dront des modèles en matière de réduction des déchets alimentaires dans ce domaine ;

- ✓ Au niveau européen, nous défendrons une position ambitieuse en matière de gestion des ressources, notamment en ce qui concerne la réduction des emballages, des déchets d'emballages et des microplastiques, ainsi que des objectifs stricts d'« éco-conception » afin de rendre les produits plus durables, réutilisables, réparables, améliorables, recyclables et, de manière générale, moins polluants. Nous mettrons en œuvre de manière ambitieuse les directives européennes visant à renforcer l'économie circulaire et la prévention des déchets au niveau national.

Privilégier les solutions réutilisables

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Mettre en place un **système de consigne pour les contenants à boisson** ;
- ✓ Promouvoir les **emballages réutilisables** et réduire les déchets d'emballage ;
- ✓ Soutenir le développement des emballages de transport réutilisables et le développement de la **circularité** dans le secteur de la logistique ;
- ✓ Accompagner les associations, les communes et le secteur privé pour que les solutions réutilisables deviennent la norme dans le commerce et lors des manifestations ;
- ✓ En collaboration avec tous.tes les acteur.trice.s concerné.e.s, appliquer les modèles « **EcoBox** » et « **Spin** » à d'autres produits ;
- ✓ Encourager les initiatives des magasins à faible volume d'emballages et sans emballages dans le cadre des dispositions légales ;
- ✓ Clarifier et, le cas échéant, adapter les **règles d'hygiène du secteur alimentaire** afin de permettre aux client.e.s d'acheter au comptoir des produits frais avec des récipients réutilisables qu'ils ont eux-mêmes apportés, et sensibiliser davantage les commerçant.e.s et les consommateurs à cette pratique.

Favoriser la réparation, la réutilisation et l'économie collaborative

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Introduire un **bonus réparation pour les services de réparation** ;
- ✓ Généraliser les **avantages fiscaux pour les travaux de réparation et l'occasion** ;
- ✓ Clarifier les questions de responsabilité et d'assurance et adapter le cadre légal si nécessaire ;
- ✓ **Soutenir les initiatives de prêt et de partage** (par exemple, les bibliothèques d'outils) ;
- ✓ Soutenir les « **Repair Café** » afin qu'ils s'organisent en réseau et se coordonnent au niveau national. Les citoyen.ne.s doivent savoir facilement où et à quel moment se tiennent les « Repair Café » ;
- ✓ Développer et promouvoir les formations professionnelles et continues en réparation et en maintenance afin d'assurer l'économie circulaire de demain ;
- ✓ S'engager au niveau européen en faveur du renforcement de la réparabilité, de l'allongement de la durée de vie des produits et des garanties sur les produits, de la définition de « critères de réparabilité » et du droit aux pièces de rechange ;
- ✓ Lutter contre la destruction des biens de consommation invendus, comme les textiles ;
- ✓ Renforcer la **réutilisation des matériaux dans le secteur de la construction** en définissant un cadre réglementaire pour la réutilisation des matériaux récupérés ou recyclés, en créant une bourse aux matériaux dans le secteur de la construction et en réduisant la TVA sur les matériaux réutilisés ;
- ✓ Continuer à promouvoir la **prévention de l'ex-cavation et des déchets de construction** en favorisant une planification intelligente et en identifiant d'autres débouchés ;



- ✓ Intégrer davantage de **critères de circularité**, de **protection des ressources** et d'**utilisation de machines ne fonctionnant pas aux énergies fossiles** dans les **appels d'offres publics** dans le domaine des infrastructures, afin de promouvoir la construction durable.

Fermer les circuits

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Intégrer les **principes de l'économie circulaire** dans la planification de **nouvelles zones d'activité**, en développant des bâtiments multifonctionnels, en partageant les infrastructures et les services (par exemple les entrepôts ou les équipements informatiques) et en utilisant en cascade les matériaux de production, l'eau et l'énergie, notamment la chaleur résiduelle. Une collaboration plus étroite entre les entreprises tout au long des chaînes d'approvisionnement et la mise en œuvre de modèles commerciaux circulaires comme les « produits en tant que services » contribuent à réduire la consommation de ressources tout en favorisant l'innovation et la résilience ;
- ✓ Promouvoir de manière cohérente le **développement et l'application des principes de l'économie circulaire dans le secteur de la construction**, car ce secteur, grand consommateur de matériaux et producteur de déchets, peut accroître considérablement l'utilisation des ressources dans une économie circulaire. Nous encouragerons les mesures visant à accroître la valeur ajoutée locale, en produisant par exemple des matériaux de construction innovants à partir de ressources régionales, par la préfabrication d'éléments modulaires, en préservant la valeur des parties de bâtiments existantes et en réutilisant les produits et les matériaux de construction lors des travaux de démontage. Ces mesures contribuent largement à la protection du climat, tant dans la construction neuve que dans la rénovation de logements existants ;
- ✓ Soutenir les entreprises pendant la transition vers l'économie circulaire et l'utilisation efficace des ressources par le biais de **nouveaux programmes de soutien et de conseils**. À partir de l'analyse des flux de matériaux, nous identifions les domaines dans lesquels les circuits peuvent être fermés en priorité et en tenons compte dans le pacte climatique pour les entreprises ;
- ✓ Prendre en compte davantage les principes de circularité dans les appels d'offres publics et mieux soutenir les modèles commerciaux circulaires, en particulier pour les chaînes de valeur régionales, comme celles de l'agriculture (bioéconomie) ou de la construction.

1.2 VIVRE EN HARMONIE AVEC LE CLIMAT



Sécheresses, vagues de chaleur, incendies de forêt, fortes pluies et inondations : la crise climatique provoquée par l'activité humaine est bien présente et ses conséquences dévastatrices se font sentir depuis longtemps au Luxembourg. Éviter la crise climatique et protéger l'environnement est le principal défi de notre génération. Il nous reste 27 ans maximum pour atteindre la neutralité climatique. D'ici 2030, nous devons avoir réduit nos émissions de 55 % par rapport à 2005. Nous pouvons encore changer notre mode de vie et notre économie. En effet, selon le GIEC, l'ampleur de la crise climatique peut encore être limitée. Il est donc crucial de mettre en œuvre la transition énergétique de manière cohérente, atteindre nos objectifs climatiques et préparer à temps notre société aux conséquences du changement climatique sur l'être humain, l'environnement et nos infrastructures.

La bonne nouvelle : nous pouvons y arriver. Grâce à notre pouvoir d'innovation et à notre esprit de solidarité, nous avons toutes les cartes en main pour prendre ce virage social et écologique. Nous pourrions non seulement apporter notre contribution à un monde respectueux du climat, mais aussi offrir de nouvelles perspectives à notre économie. Avec des emplois verts, une meilleure qualité de vie et plus de justice sociale. Pour des générations à venir.

Notre objectif est clair. Le chemin pour y parvenir doit être juste et solidaire. Car nous atteindrons notre destination uniquement si personne ne se perd en route. Pour cela, l'État doit créer un cadre fiable et soutenir les communes et les citoyen.ne.s de manière ciblée. Pour nous :

La protection du climat est l'une des priorités de la prochaine législature

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Placer le respect de l'**accord de Paris sur le climat et la limitation de la hausse de la température à 1,5°C au cœur de nos efforts** et orienter l'action de toutes les politiques en

conséquence ;

- ✓ Faire de l'application du **plan national pour l'énergie et le climat** et de ses mesures le centre des priorités de l'État, car pour atteindre nos objectifs climatiques, nous devons aller encore plus vite et encore plus loin dans les mesures climatiques au cours de la prochaine législature ;
- ✓ **Planifier à long terme les mesures du plan énergie et climat** et **garantir un niveau élevé de financement** ;
- ✓ **Garantir les ressources humaines** nécessaires à la mise en œuvre du plan énergie et climat ;
- ✓ Accorder un **statut prioritaire aux projets de transition énergétique et climatique** afin de traiter en priorité les procédures administratives et juridiques pour ces projets afin de les accélérer ;
- ✓ S'engager à ce que les aides publiques soient versées en temps voulu et sans obstacles administratifs. Pour ce faire, nous accélérerons et numériserons entièrement le traitement des demandes de subventions des particuliers et des entreprises, et nous nous engagerons à ce que le paiement des aides climatiques et énergétiques soit soumis au principe du contrôle aléatoire et à des contrôles ex post systématiques, pour simplifier et accélérer considérablement la gestion ;
- ✓ Examiner une **loi d'accélération de la transition énergétique** afin de supprimer les obstacles communaux aux mesures dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables et d'uniformiser la réglementation communale ;
- ✓ Faire de la lutte contre le changement climatique et de la transition énergétique une **priorité transversale du gouvernement**. Pour renforcer la **coordination entre les ministères**, chaque ministère nomme un.e **responsable climat de haut niveau** et la mise en œuvre du plan énergie-climat devient un point récurrent de l'ordre du jour du gouvernement ;



- ✓ Élaborer une **stratégie de neutralité climatique pour l'État** afin que celui-ci devienne un modèle et une vitrine en matière de protection du climat et d'efficacité énergétique et qu'il atteigne la **neutralité climatique dès 2040**. Cette stratégie de neutralité climatique s'inscrit dans une large ligne directrice environnementale du service public ;
- ✓ Accorder une **priorité particulière à la protection naturelle du climat**, car les écosystèmes forts sont des réducteurs et des protecteurs naturels du climat. C'est pourquoi nous investissons massivement dans la restauration des écosystèmes et les solutions naturelles.

Renforcer le cadre légal de la lutte contre le changement climatique

Les engagements de déi gréng :

- ✓ **Rester à la pointe de la politique climatique au niveau de l'UE et promouvoir des mesures ambitieuses dans tous les domaines liés au climat** pour s'assurer que les pays industrialisés occidentaux assument leur responsabilité historique en matière de protection du climat ;
- ✓ **Faire du Luxembourg un champion du climat et mettre en place les mesures nécessaires** pour atteindre la neutralité climatique au mieux dès 2040 et au plus tard en 2050 et exploiter pleinement les opportunités qui en découlent pour le tissu économique et industriel, les nouveaux emplois et la qualité de vie des citoyen.ne.s ;
- ✓ Responsabiliser davantage les **différents secteurs liés au climat**. Dans la loi sur le climat, nous introduisons une procédure claire en cas de non-respect des objectifs sectoriels : si un secteur n'atteint pas son objectif climatique spécifique, le ministère responsable présentera et mettra en œuvre des propositions de réduction supplémentaire des émissions ;
- ✓ **Évaluer régulièrement la politique climatique luxembourgeoise** en échangeant avec les deux instances climatiques que sont l'« Observatoire scientifique pour la politique climatique » et la « Plateforme pour l'action climat et la transition énergétique » et, le cas échéant, **identifier de nouvelles mesures** pour **renforcer la politique climatique nationale** et s'assurer ainsi que la politique climatique luxembourgeoise est sur la bonne voie ;
- ✓ Continuer d'encourager la **participation proactive des citoyen.e.s à la politique climatique**, comme cela a été initié avec le « Biergerkomitee Lëtzebuerg 2050 » ainsi que le « Klima-Biergerrot ».

Favoriser la protection du climat à tous les niveaux

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Évaluer régulièrement le **catalogue des mesures du pacte climatique** pour les communes et l'enrichir de mesures supplémentaires ;
- ✓ Développer l'aide aux communes dans le domaine de la transition climatique et énergétique auprès de l'Agence pour le climat ;
- ✓ Créer un **pacte climatique pour les syndicats intercommunaux (industriels)** afin de soutenir les syndicats intercommunaux actifs, par exemple dans le domaine des déchets et des eaux usées dans la réduction des émissions climatiques, ainsi que dans l'élaboration et la mise en œuvre de mesures de protection du climat ;
- ✓ Placer le Luxembourg comme **centre d'excellence pour la recherche sur la protection du climat et l'adaptation au changement climatique**. Nous soutenons à cet effet la création de **chaires de recherche** et de partenariats public-privé au sein de l'Université du Luxembourg et de centres de recherche publics, et présentons le Luxembourg comme un pionnier dans la **recherche sur l'émergence et la promotion de modes de vie durables et positifs pour le climat** ;
- ✓ Par une prospection active et des conditions avantageuses, créer au Luxembourg une « **Green Valley** » **pour les entreprises de la Green Tech** - comme les fabricants de technologies de batteries, solaires ou de turbines ;



- ✓ Créer un **fonds d'investissement national « Transition énergétique » qui investira exclusivement dans des projets de développement des énergies renouvelables au Luxembourg** et auquel les citoyen.ne.s pourront participer et recevoir un « rendement vert » ;
- ✓ Instaurer un **livret d'épargne climatique** permettant à **chaque enfant, dès sa naissance, d'obtenir une part du fonds d'investissement national « Transition énergétique »** et/ou d'une obligation respectueuse du climat permettant de financer des projets durables dans le domaine de l'énergie éolienne ou solaire, par exemple. Le rendement de ce livret d'épargne doit être disponible dès l'âge de 18 ans ;
- ✓ Informer davantage le public sur les défis et la crise climatique, et diffuser les solutions existantes et les possibilités d'action pour les particuliers et les entreprises ;
- ✓ Aider les pays en développement à lutter contre la crise climatique, à s'y adapter, et **maintenir à un niveau élevé la contribution nationale au financement international de la lutte contre le changement climatique**. Nous prévoyons un poste budgétaire supplémentaire pour la contribution luxembourgeoise au Fonds international pour les pertes et dommages liés au changement climatique, qui soutient les états particulièrement touchés par la crise climatique ;
- ✓ S'engager **au niveau international** à atteindre un objectif mondial contraignant en matière de **développement des énergies renouvelables**.

Adaptation au changement climatique **Les engagements de déi gréng :**

- ✓ Améliorer **l'adaptation du Luxembourg aux conséquences climatiques inévitables dans tous les domaines** et, pour ce faire, **mettre à jour la stratégie nationale d'adaptation au changement climatique** et la doter d'objectifs mesurables. De plus, nous établissons une structure de gouvernance claire ainsi qu'un mécanisme de révision et les inscrivons dans la loi sur le climat ;
- ✓ Réviser et mieux communiquer le **plan canicule national** afin de protéger davantage les personnes vulnérables, comme les personnes âgées, contre les risques liés aux vagues de chaleur ;
- ✓ Élaborer un plan de gestion de la sécheresse comprenant des mesures de soutien pour protéger les forêts et aider les agriculteur.trice.s. Le « plan sécheresse » doit également inclure des mesures à prendre en cas de baisse du niveau des eaux. Dans ce contexte, nous prévoyons une stratégie de prévention et de lutte contre les incendies de végétation ;
- ✓ Soutenir la mise en œuvre de plans de résilience pour les infrastructures critiques afin d'assurer une meilleure protection de ces infrastructures essentielles et de contribuer ainsi à la protection des personnes ;
- ✓ **Développer la formation initiale et continue à l'adaptation au changement climatique, comme par exemple la planification résiliente au climat**, notamment pour les collaborateur.trice.s des administrations communales et des syndicats intercommunaux, les architectes et les planificateur.trice.s ;
- ✓ Regrouper et communiquer de manière adéquate les **données relatives aux risques climatiques localisés (fortes pluies, risques d'inondation, cartes des îlots de chaleur, etc.)** afin de mieux informer tous les acteurs concernés et de faciliter la mise en œuvre de mesures d'adaptation anticipées par les acteurs privés et publics ;
- ✓ Aider les agriculteurs à mettre au point de nouveaux systèmes de culture plus résilients et adaptés, comme l'agroforesterie, et encourager l'exploitation de cultures moins gourmandes en eau et plus résistantes à la sécheresse ;
- ✓ **Sensibiliser davantage les citoyen.ne.s à la prévention individuelle** des risques climatiques ;
- ✓ Mieux soutenir les municipalités dans la planification de quartiers adaptés au changement



climatique grâce à la végétalisation, aux corridors d'air froid, aux infrastructures de rétention d'eau et élaborer une ligne directrice d'adaptation de l'espace urbain ;

- ✓ Soutenir financièrement les communes dans le cadre d'un **programme de soutien « Espaces urbains adaptés au climat et positifs pour le climat »**, afin que nos communes deviennent plus résilientes face aux événements météorologiques extrêmes ;
- ✓ Mettre en place un **programme de soutien aux mesures d'adaptation au changement climatique** - comme la désimperméabilisation et la végétalisation - **pour les particuliers et les entreprises** ;
- ✓ Examiner et, le cas échéant, introduire des **instruments financiers et/ou d'assurance innovants pour atténuer les conséquences des catastrophes naturelles** pour les particuliers.

1.3 UNE DÉMOCRATIE FORTE. UNE ADMINISTRATION MODERNE. UNE PARTICIPATION VIVE



Le Luxembourg est une démocratie forte et vivante. Nous sommes fiers de vivre dans un pays diversifié et ouvert, dans lequel les citoyen.ne.s, indépendamment de leur origine, de leur sexe, de leur religion ou de leur identité sexuelle, ont les mêmes droits et décident eux-mêmes de leurs aspirations communes. L'État de droit en est le garant. Il incarne la promesse d'égalité devant la loi, protège les droits des citoyen.ne.s et les droits de l'Homme et assure une cohabitation harmonieuse.

Nous voulons que cela reste ainsi. Car même si la démocratie reste forte dans notre pays en dépit des crises, il ne faut pas la considérer comme acquise. Elle doit être vécue, entretenue et enrichie en fonction des défis de notre époque et des besoins de notre société en pleine mutation.

Pour nous, la démocratie est un mode de vie, pas une formalité. Nous ne devons jamais la négliger. C'est pourquoi, dans les années à venir, nous continuerons à peser sur le renforcement des droits fondamentaux dans notre pays et à rendre l'appareil politique plus transparent et plus participatif. L'administration publique joue un rôle central dans la mise en œuvre des décisions politiques - elle est l'interface entre les citoyen.ne.s et l'État. Nous souhaitons la renforcer et la rendre à la fois plus proche des citoyen.ne.s et plus numériques, afin de garantir que l'ensemble de la société puisse se retrouver dans ses actions. Notre pays ne peut qu'en profiter. Tout ceci contribue au renforcement de la démocratie, à de meilleures décisions politiques et à une société plus résiliente et plus juste.

Droits fondamentaux et droits de l'Homme Les engagements de déi gréng :

- ✓ Nommer un.e **responsable des personnes handicapées** garantissant le respect de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées dans tous les ministères

- ✓ Réformer l'**institution de l'ombudsman** et élargir son champ d'action au-delà des activités de pure médiation. L'ombudsman doit par conséquent avoir le droit de poser des questions au Parlement et de suggérer des modifications législatives ;
- ✓ Mettre davantage de ressources à la disposition de la **Commission consultative des droits de l'Homme (CCDH)**, professionnaliser la fonction de son président ou de sa présidente en tant que « responsable des droits de l'Homme » et envisager le rattachement de l'institution CCDH au Parlement - tout en préservant son indépendance.
- ✓ Imposer le **respect des droits de l'Homme et des normes sociales et environnementales tout au long de la chaîne de valeur internationale**, en inscrivant dans le droit européen et national une loi efficace sur la chaîne d'approvisionnement **pour tous les secteurs économiques** ;
- ✓ Veiller à ce que le secteur financier soit également soumis à de futures obligations de diligence (« due diligence ») afin de renforcer les droits de l'Homme et la protection de l'environnement ;
- ✓ S'engager pour une **protection internationale plus forte des journalistes, activistes, scientifiques et autres défenseurs des droits de l'Homme** partout dans le monde.

Droit de vote et partis politiques Les engagements de déi gréng :

- ✓ Fusionner les quatre circonscriptions électorales en **une seule circonscription nationale** et adapter le système électoral en conséquence, afin de voter sans proportionnalité régionale ;
- ✓ Au sein d'un projet pilote impliquant l'Université du Luxembourg, tester le **droit de vote actif volontaire à partir de 16 ans aux élections européennes et communales** (= sans obligation de vote, comme 75+) ;
- ✓ Adapter la **loi électorale européenne à la légis-**



lation européenne, ce qui implique la suppression de la clause actuelle selon laquelle plus de la moitié des candidat.e.s de chaque liste doivent être de nationalité luxembourgeoise ;

✓ **Examiner et, le cas échéant, améliorer l'efficacité des règles de parité existantes en ce qui concerne les mandats politiques en 2024, après les élections européennes ;**

✓ Renforcer les campagnes d'information et de sensibilisation pour encourager l'inscription des citoyen.ne.s sans passeport luxembourgeois sur les listes électorales des élections communales et européennes, ce qui inclut une obligation d'information systématique lors de l'inscription locale ou en ligne des non-Luxembourgeois.e.s - y compris une recommandation claire d'inscription ;

✓ **Examiner la loi sur le financement des partis politiques après les élections de 2023 et, le cas échéant, la renforcer ponctuellement**, notamment en ce qui concerne la **transparence, les règles comptables, le remboursement des dépenses de campagne, les règles relatives aux dons** et à la **publicité**. Ceci comprend les règles qui incombent à chaque candidat.e et la séparation nette entre les partis et les éventuelles associations ou fédérations dans lesquelles les candidat.e.s jouent un rôle de premier plan ou dans lesquelles il existe un risque financier de mélange des genres ;

✓ Ne pas réduire les **règles minimales régissant le déroulement des campagnes électorales officielles, y compris les sanctions, à un simple accord volontaire de campagne entre les différents partis** (durée officielle, règles déontologiques pour les partis et les candidat.e.s, ...), mais les inscrire dans la loi. Ceci implique également de revaloriser le **rôle de l'autorité de contrôle ALIA** et de lui accorder les moyens nécessaires pour contrôler le respect des règles ;

✓ Analyser, en collaboration avec les autres partis, les modalités d'une **forme juridique propre aux partis politiques**, étant donné que les

formes juridiques existantes, ou actuellement utilisées, ne sont pas suffisamment adaptées aux besoins et au fonctionnement d'un parti ;

✓ Clarifier le rôle et les missions des fondations politiques et les encourager davantage.

Un parlement fort et plus de transparence et de participation citoyenne dans le processus législatif
Les engagements de déi gréng :

✓ Garantir la **transparence des travaux de la Chambre**, en veillant à ce que :

- les **commissions parlementaires se réunissent en public** et que les exceptions soient réglementées ;
- les députés soient obligés de publier leurs rencontres avec les parties prenantes dans un **calendrier de transparence** ;

✓ L'institution démocratique qu'est la Chambre soit renforcée en améliorant les relations publiques et la **participation politique des citoyen.ne.s**, en faisant en sorte que la Chambre des députés entretienne davantage le dialogue direct avec les citoyen.e.s, et ce :

- sur les **auditions parlementaires portant sur des questions politiques importantes impliquant la participation du public** ;
- en développant un **modèle national de dialogue ou de conseil citoyen** en collaboration avec l'Université du Luxembourg, ainsi qu'avec les expert.e.s et les citoyen.ne.s du « Biergerkomitee », du « Klima-Biergerrot » et d'autres processus de participation, comme le CELL, **qui offre aux citoyen.ne.s luxembourgeois et non-luxembourgeois une plateforme systématique pour participer au processus décisionnel politique sur des questions d'avenir importantes** ;

✓ **Renforcer le personnel de la Chambre dans le domaine de la politique européenne et des commissions spécialisées**, améliorer l'échange d'informations et la collaboration avec le bureau de liaison UE de la Chambre et



la représentation luxembourgeoise à Bruxelles et, dans un souci d'accompagnement optimal et précoce des projets de directives et de réglementations, promouvoir ainsi une collaboration plus étroite entre les députés nationaux, les députés européens luxembourgeois, ainsi que les autres représentant.e.s luxembourgeois.es ;

- ✓ Donner aux députés la possibilité de s'entourer de collaborateur.trice.s de groupe dans les commissions parlementaires, à l'instar des ministres qui peuvent être accompagnés par des fonctionnaires ;
- ✓ Après les nombreuses adaptations découlant de la réforme constitutionnelle, procéder à une **révision complète du règlement de la Chambre**, aborder des questions jusqu'ici ignorées, comme le congé de naissance et le congé parental des députés, et élaborer un plan d'urgence pour la Chambre afin qu'elle puisse agir et prendre des décisions même en cas d'extrême urgence, comme par exemple en cas de catastrophe naturelle, de pandémie ou de guerre ;
- ✓ Mettre en place un **Observatoire des politiques publiques** pour examiner régulièrement l'application des lois votées par le Parlement et, le cas échéant, adapter les législations.
- ✓ **Limiter les doubles mandats en professionnalisant les mandats de bourgmestre et d'échevin** et en alignant les heures de congé (« Congé politique ») des députés à un emploi à temps plein.

Réforme du Conseil d'État

Les engagements de déi gréng :

- ✓ **Veiller à ce que le Conseil d'État puisse accomplir son travail plus rapidement et plus efficacement, afin d'accélérer le processus législatif. Nous renforçons à cet effet l'institution du Conseil d'État, tant au niveau des collaborateur.trice.s que des membres** et mettons en œuvre d'autres mesures visant, d'une part, à améliorer les conditions de travail des conseiller.ère.s d'État et, d'autre part, à éliminer

les goulets d'étranglement du processus législatif. Nous fixons en conséquence **un délai pour l'élaboration des expertises** ;

- ✓ **Réviser la loi sur le Conseil d'État**, donner au Parlement la compétence exclusive de nommer les membres du Conseil d'État dans le cadre d'une audition publique, en garantissant la parité hommes-femmes et la proportionnalité des partis, et revoir les règles d'incompatibilité des mandats.

Gouvernement

Les engagements de déi gréng :

- ✓ **Donner aux ministres la possibilité de nommer jusqu'à trois conseiller.ère.s de cabinet personnels** et réformer le statut des conseiller.ère.s de gouvernement. Il s'agirait de collaborateur.trice.s politiques du gouvernement, dont le champ d'action se situerait entre les membres du gouvernement et les fonctionnaires non politiques, et qui accompagneraient la mise en œuvre des directives du gouvernement dans les ministères. Les membres du cabinet bénéficient d'une mise en disponibilité de leur travail habituel pendant la durée du mandat de leur ministre et peuvent également être recrutés dans le secteur privé. Au terme de son mandat, sa fonction au sein du ministère prend fin.

Des communes fortes et possédant les moyens d'agir

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Évaluer l'efficacité des dispositifs de « Congé politique » (heures de mise en disponibilité) et des autres compensations financières pour l'exercice des mandats locaux 2 ans après la mise en œuvre de la réforme en cours de procédure et, le cas échéant, revaloriser davantage les mandats communaux ;
- ✓ Limiter les **doubles mandats politiques** en professionnalisant les mandats de bourgmestre et d'échevin ;
- ✓ Revoir et poursuivre la **réforme des finances communales** afin, entre autres, d'intégrer da-



vantage les critères d'aménagement du territoire du nouveau « Programme directeur de l'aménagement du territoire » (PDAT) ;

- ✓ Renforcer les actions de sensibilisation aux **fusions de communes** et rendre les incitations plus attrayantes afin de réduire le nombre de communes de moins de 3.000 habitant.e.s et de permettre une offre de services publics plus régulière et plus cohérente pour tous les habitant.e.s ;
- ✓ Promouvoir les **listes électorales paritaires** également au niveau communal ;
- ✓ Réformer le **Syvicol**, le syndicat des villes et communes luxembourgeoises, pour en faire un type de chambre professionnelle communale qui puisse émettre un avis sur les projets de loi et de règlement relevant de la politique communale ;
- ✓ Analyser l'organisation et le déroulement des élections communales de 2023 afin d'harmoniser, le cas échéant, autant que possible tous les processus organisationnels, comme le dépouillement, la validation des bulletins de vote, les modes de transmission, etc. et professionnaliser davantage les bureaux de vote afin de soutenir le travail des bénévoles* ;
- ✓ Donner un cadre légal plus solide à la **participation citoyenne** au niveau local en :
 - finalisant rapidement l'introduction, initiée par proposition de loi, d'une « **initiative citoyenne communale** » pour tous les habitant.e.s à partir de 16 ans ;
 - simplifiant le **droit d'initiative des citoyen.ne.s** lors d'un référendum communal ;
 - développant et institutionnalisant des concepts pour donner aux citoyen.ne.s la possibilité de participer activement au processus politique sur des questions importantes pour l'avenir ainsi que sur des projets et des décisions qui concernent leur environnement de vie ou eux-mêmes ;
- ✓ Achever rapidement la **réforme en profondeur de la loi sur les communes** qui a été entamée afin de donner aux 100 communes luxembourgeoises un cadre de fonctionnement adapté aux défis, aux besoins et aux missions d'aujourd'hui. Cela implique également une gestion du personnel à la fois moderne et au moins partiellement transférée du niveau politique au niveau administratif, l'inscription du service technique communal dans la loi sur les communes, y compris la clarification des responsabilités et des pouvoirs de signature des responsables du service, et l'introduction de directeur.trice.s techniques et administratifs au niveau de l'administration communale ;
- ✓ Réviser et moderniser la **loi sur les syndicats de communes** afin de tenir compte de l'extension des missions, de la professionnalisation nécessaire, de la complexité parfois importante et de la taille des syndicats de plus de 100 collaborateur.trice.s. Il s'agit par exemple d'une réglementation plus précise des obligations de surveillance et, dans l'ensemble, de processus décisionnels plus transparents et plus compréhensibles démocratiquement au sein des syndicats, notamment pour les conseiller.ère.s municipaux.ales. des communes membres, de la clarification attendue des domaines de compétence des directions et des organes de surveillance ainsi que de la protection des directeur.trice.s par rapport à leurs missions effectives et quotidiennes.

Renforcer le paysage médiatique à l'ère du numérique

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Améliorer la **transparence des administrations publiques** par le biais d'une loi sur l'accès à l'information pour les journalistes et, en outre, améliorer l'accès des citoyens à l'information auprès des services publics. déi gréng examinera dans ce sens l'adhésion du Luxembourg à la Convention de Tromsø du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents officiels ;



- ✓ Évaluer la **réforme de l'aide à la presse** mise en œuvre il y a deux ans, notamment en ce qui concerne le pluralisme des médias et des formats, et réaliser des améliorations si nécessaire ;
- ✓ Continuer à soutenir la **presse écrite** à moyen terme et, le cas échéant, au-delà, afin de garantir à l'ensemble de la population l'accès à une diversité de médias d'information ;
- ✓ Soutenir les **médias libres et communautaires** ;
- ✓ En ce qui concerne le **service public de radio-diffusion**, tenir compte davantage, dans les lois et les contrats correspondants, des critères relatifs à l'efficacité énergétique, à la durabilité ainsi qu'à l'inclusion et à l'égalité des sexes, et garantir la mise en œuvre des directives correspondantes ;
- ✓ Évaluer la faisabilité ou les avantages et inconvénients de la création d'une **chaîne de télévision publique** incluant une offre en ligne, en collaboration avec des experts nationaux, les et internationaux, et discuter des résultats de manière transparente et publique ;
- ✓ Continuer à soutenir les petites stations de radio indépendantes dans la diffusion de la **nouvelle norme radio « DAB+ »** ;
- ✓ Renforcer l'**autorité de surveillance des médias ALIA** et lui apporter les moyens nécessaires à long terme.

De nouvelles perspectives dans une administration publique fiable

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Continuer à améliorer l'**attrait du statut d'employeur de l'État** et relancer le recrutement de nouveaux talents pour le service public. Pour ce faire, nous ferons mieux connaître à la fois la diversité des métiers de la fonction publique et la polyvalence des missions au sein d'un même métier ;
- ✓ Veiller au **bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée des fonctionnaires et du personnel du secteur public** en renforçant la mise en œuvre des dispositions existantes relatives à la flexibilité du temps de travail et au télétravail ;
- ✓ Développer et valoriser davantage les **domaines de compétence et l'expérience** des fonctionnaires, recourir au « in-house » et au « workplace learning » et promouvoir de manière plus ciblée les possibilités d'épanouissement du personnel à partir de modèles de « upskilling » et de « reskilling ». Cela englobe également le développement des compétences de demain afin de répondre aux exigences d'un monde du travail moderne en constante évolution ;
- ✓ Continuer à anticiper les **processus de recrutement** pour remédier à la pénurie de main d'œuvre, et renforcer l'emploi de personnes ayant des besoins spécifiques. L'objectif doit être d'accroître la diversité au sein du personnel de la fonction publique et de faciliter l'accès aux personnes souffrant de déficiences physiques ou mentales, ou aux personnes sous le statut de « reclassement ». Cela suppose l'adaptation des procédures et des critères de recrutement ;
- ✓ Instaurer une gestion stratégique de la santé et de la prévention et protéger le personnel de manière proactive contre les risques psychosociaux ;
- ✓ Tenir compte du rôle exemplaire de l'État en matière d'égalité des droits, viser une plus grande représentation des **femmes aux postes à responsabilités** de la fonction publique, appliquer de manière cohérente le quota minimum de 40 % de femmes dans les conseils d'administration des organismes de droit public et rendre plus efficaces les processus de mobilité internes ;
- ✓ Revoir l'offre de formation initiale et continue de l'Institut national d'administration publique (INAP) et l'adapter de manière plus ciblée aux groupes professionnels concernés ou aux qualifications, aux domaines professionnels et aux compétences de demain. La protec-



tion du climat et de l'environnement doit être intégrée de manière cohérente sous la forme de thèmes transversaux. Il s'agit également d'établir une vue d'ensemble des compétences actuelles afin d'identifier plus précisément les besoins en formation et d'exploiter les compétences des fonctionnaires de manière plus efficace et plus flexible ;

- ✓ Favoriser la mobilité horizontale et verticale au sein des administrations pour l'employer comme un outil de développement des compétences ;
 - ✓ Étendre l'**audit externe** réalisé au sein de l'administration fiscale à d'autres domaines clés, et renforcer la coopération entre l'administration fiscale et d'autres organismes publics dans le domaine financier (Statec, IGF, CSSF, Banque centrale, etc.) ;
 - ✓ Poursuivre l'**accélération et la simplification des procédures administratives** à l'aide de la numérisation dans tous les domaines via la plateforme « Zesumme Vereinfachen ». Des solutions modernes et orientées vers l'avenir doivent être développées en collaboration avec les citoyen.ne.s. La mise en œuvre du principe « Once-Only » devrait encore améliorer la facilité d'utilisation des services administratifs ;
 - ✓ Miser davantage sur la **participation des citoyen.ne.s** dans l'organisation des procédures administratives et communiquer de manière plus claire et transparente les travaux et les messages. Ceux-ci doivent être systématiquement publiés dans au moins deux langues. Les informations essentielles doivent également être formulées dans une langue facile à comprendre ;
 - ✓ Mettre en œuvre de manière cohérente la décision de recourir davantage à des critères qualitatifs pour les **marchés publics**. Tous les ministères et institutions publiques doivent recourir, pour leurs achats, à des produits et prestations respectueux de l'environnement et, le cas échéant, à des produits et prestations
- « équitables » et respectueux des normes sociales. En outre, il convient d'élaborer un plan d'action pour les marchés publics durables afin d'harmoniser les critères et d'ancrer solidement leur mise en œuvre. Une plateforme nationale en ligne doit accompagner ce processus et servir d'interface entre les différents acteur.trice.s ;
 - ✓ Continuer à promouvoir la coopération et les échanges entre le **secteur public et le secteur privé, ainsi que les start-ups** ;
 - ✓ Promouvoir les échanges, ainsi que la coopération avec les administrations étrangères et élaborer des concepts communs innovants dans un cadre international ;
 - ✓ Lancer un **programme « Innovation Fellowship »**. L'objectif est de promouvoir la collaboration d'intérêt général entre des spécialistes issus d'entreprises innovantes et les administrations publiques dans le cadre de projets ciblés ;
 - ✓ Examiner le **régime du « télétravail »** pour identifier les injustices et lever les ambiguïtés du droit au travail à domicile, par exemple en ce qui concerne l'achat d'équipements numériques et techniques nécessaires au télétravail, les formations et les réunions internes ou les frais de déplacement et de voyage ;
 - ✓ Élaborer un **guide du télétravail** pour le secteur communal en collaboration avec le Syvicol et veiller à garantir le contact direct avec les citoyen.ne.s au quotidien dans les points d'accueil et de conseil communaux^o ;
 - ✓ Lancer un **programme d'« intrapreneuriat »**. Celui-ci doit permettre aux collaborateurs du service public de présenter leurs idées découlant de leur expérience professionnelle pour améliorer les processus ou résoudre des problèmes dans le cadre d'un concours annuel. Les collaborateurs pourront ensuite appliquer les idées les plus prometteuses ;
 - ✓ Promouvoir la mise en réseau et le transfert de connaissances au sein de la fonction pub-



lique et introduire un **laboratoire d'innovation** interministériel qui s'occupera des processus d'innovation et de modernisation entre les services.

Communautés religieuses

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Vérifier, au plus tard en 2025, avec les communautés religieuses, le **respect et l'efficacité des conventions et des modifications législatives qui constituent** depuis 2015 **la base de la séparation de l'Église (ou des Églises) et de l'État, et les adapter si nécessaire ;**
- ✓ Examiner dans ce contexte la **reconnaissance de communautés religieuses jusqu'ici injustement exclues**, comme le culte juif libéral, y compris l'accès au « Conseil des Cultes conventionnés ».

1.4 GARANTIR L'ÉGALITÉ DES DROITS ET LA RECONNAISSANCE



Nous n'aurons atteint la liberté que lorsque tous les êtres humains, indépendamment de leur origine, de leur sexe ou de leur projet de vie, pourront réellement vivre de manière autonome, libre et en sécurité. Nous avons réalisé de grands progrès, notamment en ce qui concerne le rôle des femmes. Mais la réalité du quotidien prouve que cette égalité est loin d'être une évidence dans tous les domaines et pour tous.

En ce qui concerne l'égalité des sexes, les différences de salaires perdurent et les opportunités de promotion et de protection ne sont pas les mêmes pour tous.tes, malgré un niveau d'éducation et de formation identique. Ces injustices sont souvent aggravées par l'arrivée d'enfants et la fondation d'une famille. Il ne s'agit pas simplement d'une simple injustice : c'est un problème majeur pour notre société et notre économie.

Nous voulons que les choses changent. Et nous souhaitons soutenir également les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, intersexes et queers (LGBTQIA+). Les personnes transgenres, intersexes et non-binaires, en particulier, font toujours l'objet d'injustices, de stigmatisations, voire de violences, qui ont souvent des répercussions sur leur bien-être psychologique, leur qualité de vie et leurs chances tout au long de la vie.

Nous luttons pour un pays qui ne laisse aucune place à la haine, à l'exclusion et à la discrimination. Nous pensons que pour vivre librement et en toute autonomie, ce n'est pas le sexe qui doit déterminer ce que l'on peut faire ou combien on gagne. Que l'on peut aimer qui l'on souhaite. Que les enfants et le travail domestique ne doivent pas impliquer un risque de pauvreté et que les parents doivent pouvoir se répartir équitablement les tâches ménagères.

Travail

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Tenir compte du rôle exemplaire de l'État en matière d'égalité des droits, viser une plus

grande représentation des femmes aux **postes à responsabilités** de la fonction publique ainsi qu'appliquer systématiquement le quota minimum de 40% de femmes dans les conseils d'administration des organismes de droit public et organiser plus efficacement les processus de mobilité interne ;

- ✓ Garantir une plus grande **transparence des salaires** et responsabiliser les entreprises et les sociétés afin qu'elles prouvent qu'elles paient le même salaire pour un travail égal afin que ce ne soit pas aux employés de prouver les cas de discrimination ;
- ✓ Mettre en place des incitations pour que les entreprises et les sociétés créent leurs propres **structures d'accueil** (crèches), surtout dans les entreprises où le personnel travaille en équipes ;
- ✓ S'attaquer aux inégalités entre les sexes en matière de retraite : introduire une cotisation minimale en cas d'interruption de carrière et donner la possibilité de cotiser à 100 % à la caisse de retraite, même à **temps partiel** ;
- ✓ Rendre les **procédures de recrutement public** plus transparentes dans un souci d'égalité des chances et réduire le risque de discriminations grâce à des procédures de candidature anonymes. Nous sensibiliserons également les employeurs privés et élaborerons un guide pour garantir des procédures de recrutement non discriminatoires.

Concilier vie familiale et vie professionnelle

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Nommer désormais le « Congé de paternité » « **Congé de naissance** » et l'étoffer en le rendant plus flexible. En outre, les couples de même sexe ne doivent pas être tenus d'être mariés pour pouvoir bénéficier de ce congé. La situation particulière des futures familles « arc-en-ciel » devrait être prise en compte en conséquence ;

- ✓ Assouplir le **congé parental** et permettre au/à



la partenaire de prendre un congé parental dès le congé de maternité ;

- ✓ Introduire un **droit à un congé payé** pour le/la partenaire pour les consultations médicales concernant la grossesse, la contraception et les maladies graves ;
- ✓ S'engager en faveur de **nouveaux modèles de temps de travail** qui améliorent l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et permettent de consacrer plus de temps à la famille et aux loisirs. À cette fin, nous introduisons un temps de travail familial qui permet aux jeunes parents de réduire leur temps de travail pendant une période limitée et de mieux concilier travail et famille ;
- ✓ Développer le « **Congé pour raisons familiales** » pour les familles monoparentales et permettre aux parents d'enfants gravement malades qui ont éventuellement besoin de traitements à l'étranger de bénéficier de ce congé à deux ;
- ✓ Prévoir des **avantages fiscaux** pour les couples parentaux lorsque les deux parents réduisent leur temps de travail.

Santé

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Accorder une plus grande attention à l'accompagnement psychologique et social des parents pendant et après la **grossesse et l'accouchement** et, dans ce contexte, mettre en place un service national de conseil aux parents. Nous levons le tabou sur les problèmes pré- et post-nataux (par ex. la dépression post-natale) et sensibilisons davantage les professionnels de la santé ;
- ✓ Interdire les opérations médicalement inutiles pour les **enfants intersexués** ;
- ✓ Reconnaître l'**endométriose** et le **lipoedème** comme des maladies, les intégrer dans le « Code de la sécurité sociale » et améliorer les offres de conseil et de traitement pour les patient.e.s ;
- ✓ Mettre à disposition gratuitement tous les **moyens de contraception** afin de prévenir les maladies sexuellement transmissibles ;
- ✓ Renforcer l'information sur les **maladies sexuellement transmissibles** et lever les tabous, y compris dans les écoles ;
- ✓ Renforcer l'**égalité des sexes** dans les domaines de la prévention, du diagnostic et du traitement des maladies mentales et physiques, et dans ce contexte :
 - mettre en place un **plan d'action pour l'équité en matière de santé** pour les femmes ;
 - faire de la **médecine du genre** une partie intégrante des études de médecine et des formations initiales et continues pour les professions de santé ;
 - aborder le problème du **gender data gap** dans la recherche et développer une stratégie permettant de le limiter parmi les chercheurs luxembourgeois ;
- ✓ Mener des statistiques sur l'**interruption de grossesse** afin de continuer à lever le tabou ;
- ✓ Permettre aux personnes homosexuelles et transgenres de donner leur sang sans restriction ;
- ✓ Supprimer la délivrance de « **certificats de virginité** » et sensibiliser tant les professionnels de la santé que le personnel socio-éducatif ;
- ✓ Élaborer, dans le cadre d'une collaboration entre les ministères de la Justice et de la Santé, une **loi de bioéthique** pour toutes les questions relatives à la PMA (procréation médicalement assistée) sur le plan bioéthique, médical et juridique ;
- ✓ Veiller à ce que tous les enfants aient la possibilité de voir leurs parents reconnus en tant que tels, indépendamment de la manière dont ils ont été conçus.



✓ Veiller à la **dépsychiatisation et à la dépathologisation des personnes trans, inter et non binaires** en ce qui concerne l'accès à la médecine physique, comme les traitements hormonaux et la chirurgie. Il s'agit notamment d'actualiser le catalogue de prise en charge par la caisse de maladie pour les procédures telles que l'épilation de la barbe ou les séances de logopédie ;

✓ **Donner aux jeunes personnes trans** la possibilité de prendre des inhibiteurs d'hormones, dans le cadre d'une consultation par/avec des professionnels formés ;

✓ **Interdire les thérapies de conversion** ;

✓ Présenter une stratégie globale d'information et de lutte contre les **mutilations génitales féminines** et mettre en place une aide concrète aux victimes.

Lutter contre la violence

Les engagements de déi gréng :

✓ Continuer à soutenir et à développer la **prévention de la xénophobie** (en particulier la misogynie) et de la radicalisation en ligne et hors ligne, ainsi que les programmes de déradicalisation et les services de conseil ;

✓ Évaluer le modèle belge de prévention et de **lutte contre les féminicides** et envisager sa mise en œuvre pour le Luxembourg ;

✓ Continuer à mettre en œuvre les mesures prévues par les Conventions d'Istanbul et à promouvoir activement ces dernières, en particulier à une époque de mouvements anti-genre ;

✓ Renforcer la prévention de la violence domestique et les **solutions destinées aux victimes**, et développer le travail de sensibilisation dans plusieurs langues ;

✓ Augmenter le **nombre de lits** pour les victimes de violence domestique ou le nombre de structures ;

✓ Informer en plusieurs langues les personnes victimes de violence, dont le statut de séjour

dépend de leur partenaire, de leur **droit à un titre de séjour indépendant** et faciliter leur accès au marché du travail ;

✓ Créer un **service d'aide pour les personnes LGBTQIA+ de tous âges** qui doivent quitter leur domicile pour fuir la violence ou parce qu'elles sont rejetées par leur famille.

Formation et sensibilisation

Les engagements de déi gréng :

✓ Intégrer obligatoirement des **modules sur le genre** (réflexion sur les rôles et les stéréotypes de genre, thématisation de la diversité sexuelle, thématisation de la violence et de la prévention de la violence, de l'homophobie et de la transphobie, etc.) dans les formations initiales et continues du personnel scolaire et d'encadrement ;

✓ Élaborer un **concept national de lutte contre la discrimination** pour l'ensemble du secteur de l'éducation et de l'accueil, analyser et réviser le matériel pédagogique afin de déceler les stéréotypes et les préjugés afin de prévenir la stigmatisation et l'exclusion et de refléter la diversité de la société ;

✓ Thématiser la « **charge mentale** » et y sensibiliser déjà les enfants ;

✓ Réintroduire une **chaire d'études de genre** à l'Université du Luxembourg ;

✓ En coopération avec les organisations actives dans ce domaine, renforcer l'offre d'**éducation sexuelle adaptée à l'âge et de prévention des abus** dans les programmes scolaires et qualifier de manière ciblée un plus grand nombre de professionnels afin d'atteindre tous les enfants et les jeunes à différents stades de développement ;

✓ **Lutter contre les stéréotypes de genre en matière d'orientation** dans les écoles et la formation professionnelle.



Culture

Les engagements de déi gréng :

- ✓ **Mettre résolument l'accent sur l'égalité des chances et l'égalité des sexes** dans le soutien public à la culture ainsi que dans les structures décisionnelles correspondantes ;
- ✓ Veiller à la **parité** dans les jurys, dans les conseils d'administration et à la tête des institutions culturelles publiques ;
- ✓ Soutenir la culture queer et le drag en tant que formes d'art.

Espace public

Les engagements de déi gréng :

- ✓ **S'attaquer au harcèlement sexuel dans l'espace public**, notamment par un travail de prévention allant des enfants aux adultes, une plus grande participation des citoyen.nes lors de la planification de nouveaux quartiers ou de places publiques, une meilleure exposition dans l'espace public, la mise en place de plus de places de parking réservées aux femmes, la revalorisation des passages souterrains et la prévention des zones anxiogènes ;
- ✓ Créer et promouvoir des **espaces queer**, des lieux de rencontre pour les communautés LG-BTQIA+ et proposer une offre spécifique pour les jeunes. C'est dans cet esprit que nous souhaitons collaborer avec les organisations de la société civile actives dans ce domaine ;
- ✓ Créer un environnement de soutien et d'inclusion pour les **seniors LGBTQIA+** et proposer des centres communautaires avec des activités, des rencontres et des événements ainsi que des groupes de soutien. Les collaborateur.trice.s des maisons de retraite doivent être formés et sensibilisés à ce thème ;
- ✓ S'engager en faveur d'une **conception non discriminatoire et non genrée des toilettes publiques** et, dans ce sens, rendre les tables à langer accessibles à tous les sexes, installer des boîtes à serviettes hygiéniques et équiper les

nouveaux bâtiments de toilettes non genrés ;

- ✓ Interdire la **publicité sexiste** (sur le modèle espagnol) et sensibiliser autour des modèles corporels ;
- ✓ Réglementer plus strictement la diffusion d'un **idéal de beauté irréaliste** en signalant les photos retouchées dans les publicités.

Égalité des chances, y compris dans le sport

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Encourager financièrement la création, ainsi que le développement de **sections de filles et de femmes** dans les clubs composés principalement de membres masculins ;
- ✓ Sensibiliser à une **représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les directions des clubs et des fédérations** ;
- ✓ Aborder de manière ciblée le thème des **personnes trans dans le sport** au sein des instances internationales afin de réglementer leur participation aux compétitions.

Inscrire le féminisme et la diversité des genres dans les institutions et la loi

Les engagements de déi gréng :

- ✓ S'engager pour une politique de genre et d'égalité des chances dans son ensemble et, dans l'esprit de l'intersectionnalité, poursuivre une stratégie globale autour du féminisme et des droits LGBTQIA+ ;
- ✓ Employer un **langage épïcène** dans toutes les communications publiques ;
- ✓ Créer un **cadre juridique pour la grossesse** et la période postnatale pour les personnes assumant un mandat politique ;
- ✓ Apporter un soutien particulier aux politiques d'égalité des sexes et à leurs actions par le biais d'un projet pilote de **budgétisation sensible à la dimension de genre** lors de l'élaboration des budgets nationaux ;



- ✓ Prendre davantage en considération les questions de genre et d'égalité des sexes lors de l'évaluation de la durabilité des **nouveaux textes législatifs** ;
- ✓ Supprimer la **mention du sexe sur la carte d'identité**, élaborer avec des expert.e.s une solution concernant la possibilité de ne pas mentionner le sexe dans le registre d'état civil ou de prévoir une troisième possibilité, et s'engager également pour une solution européenne.

Lutter contre la traite des êtres humains

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Lutter contre toutes les formes de **traite des êtres humains, de prostitution forcée**, d'exploitation inhumaine des prostitué.e.s et de proxénétisme ;
- ✓ Mettre les clients, et donc le "côté de la demande", face à leurs responsabilités par le biais de **campagnes** ;
- ✓ Élargir les **services d'aide aux personnes** qui se prostituent afin de faciliter leur sortie de la prostitution, par exemple par des projets de travail de rue (travail social de rue) et des services de conseil de proximité ;
- ✓ Élaborer des programmes d'**éducation sexuelle** fondés sur le respect mutuel et l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- ✓ Motiver les **travailleur.se.s du sexe** qui ont choisi librement cette activité et qui travaillent sans proxénètes à **se protéger sur le plan du droit du travail et du droit social** ;
- ✓ Développer et rendre plus accessibles les mesures visant à **protéger leur santé** ;
- ✓ Renforcer la **coopération interrégionale** avec nos pays voisins.

1.5 VIVRE ENSEMBLE EN LIBERTÉ ET EN SÉCURITÉ : PLUS DE MOYENS POUR LA POLICE, LA JUSTICE ET LA PRÉVENTION



Le Luxembourg est l'un des pays les plus sûrs au monde. Nous devons cette réalité également à l'excellent travail de notre police et de notre justice, que nous avons soutenues au sein du gouvernement et que nous avons modernisées et rendues plus performantes grâce à des réformes pionnières. Nous voulons poursuivre sur cette voie : Pour que tous les habitants du Luxembourg puissent vivre librement et en toute sécurité. Et que chaque citoyen ne ait les mêmes droits et le même accès à la justice.

Nous voulons des résultats et des solutions durables. En tant que parti moderne d'un état de droit, nous défendons une politique de sécurité qui agit en repoussant de manière ciblée les dangers concrets, en garantissant une poursuite pénale efficace et proportionnée et en luttant efficacement contre les causes de la criminalité. L'instauration d'une politique humaine en matière de drogues et de dépendances fait partie de notre approche.

Pour cela, nous avons avant tout besoin d'une police bien équipée et bien formée, d'une justice indépendante possédant les moyens d'agir nécessaires, mais aussi d'un travail de prévention important afin de réduire la criminalité. Il est nécessaire d'améliorer l'interaction entre toutes ces instances. Au cours des années à venir, dans les domaines de la Justice et de la Sécurité intérieure, les Verts se fixeront comme priorité de doter la justice, la police et le travail social des conditions optimales - tant en termes de personnel que de matériel - pour pouvoir remplir leur mission essentielle dans notre société ouverte et libre.

La confiance est indispensable au bon fonctionnement de l'état de droit, c'est pourquoi nous mettrons également l'accent sur la proximité de la police et de la justice avec les citoyens et sur une plus grande transparence. Nous voulons également poursuivre de toute urgence la modernisation des bases légales du travail de la police et de la justice que nous avons initiée afin de les adapter en permanence aux dernières évolutions de la société.

Préparer notre justice aux enjeux de demain

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Traiter tous les projets dans le domaine de la justice sous le prisme des droits de l'homme qui nous guident ;
- ✓ Analyser une réforme de la « Cour de cassation » pour tenir compte de la jurisprudence régulière de la Cour européenne des droits de l'homme ;
- ✓ Poursuivre le projet « **Paperless Justice** » en vue de la numérisation et de la dématérialisation des procédures judiciaires dans les tribunaux administratifs après la phase d'essai ;
- ✓ Continuer à revoir les **procédures de recrutement** au sein de la magistrature, à la fois en continuant à garantir la qualité du processus de recrutement et en prévoyant la possibilité de recourir à davantage de candidat.e.s ;
- ✓ Introduire, en collaboration avec la magistrature, une **carrière parallèle pour les juristes expérimenté.e.s** au sein de la magistrature ;
- ✓ Continuer à augmenter le **nombre de juges et de stagiaires** ;
- ✓ Valoriser les **possibilités de carrière dans la magistrature** ;
- ✓ Professionnaliser la **gestion** quotidienne de l'appareil judiciaire ;
- ✓ Mettre en place une **école du barreau** afin d'adapter la formation initiale ainsi que la formation continue des avocats à la situation particulière de chaque pays ;
- ✓ Promouvoir les offres de **formation continue** des juges au Luxembourg ;
- ✓ Analyser de manière plus ciblée et aborder de manière globale les statistiques de la police, des douanes et de la justice en créant un « Observatoire national de la justice ». Nous veillons à la transparence et facilitons le traitement des données du système judiciaire et pouvons définir et mettre en œuvre des **politiques de**



prévention dans divers domaines ;

- ✓ Permettre davantage d'**enregistrements audio et vidéo** dans la salle d'audience ;
- ✓ Veiller à ce que la justice puisse faire usage des **locaux nécessaires** à ses missions ;
- ✓ Faire avancer rapidement la loi sur la **réforme des Cours complémentaires en droit luxembourgeois, CCDL** ;
- ✓ En collaboration avec la Chambre des notaires, prendre un nouveau départ en ce qui concerne la **réforme du notariat, afin d'augmenter le nombre de notaires et permettre l'exercice de la profession en ligne avec les besoins de son époque.**

Réformer nos textes de loi

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Poursuivre la **modernisation du Code civil** en collaboration avec l'Université du Luxembourg ;
- ✓ Poursuivre l'examen fondamental du **droit pénal et du droit procédural** afin de permettre des simplifications procédurales conformes aux droits des parties ;
- ✓ **S'engager pour faire reconnaître le crime d'écocide** dans le droit pénal international et le droit à un environnement propre et préservé en tant que droit humain ;
- ✓ Faire avancer rapidement le projet de loi sur les **violences sexuelles** afin de mieux protéger les mineurs en particulier et de lutter plus efficacement contre la pédopornographie ;
- ✓ Consacrer un chapitre du code pénal aux **crimes commis dans l'espace numérique** ;
- ✓ Achever la réforme de la **législation obsolète sur les faillites** ;
- ✓ Lutter contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et l'évasion fiscale par davantage de transparence et nous engager au niveau européen pour une réglementation am-

bitieuse et harmonisée sur l'accès au **Registre des bénéficiaires effectifs (RBE)** ;

- ✓ S'engager au niveau européen en faveur d'un élargissement des compétences et des ressources du **procureur européen** ;
- ✓ S'engager au niveau européen en faveur d'une réglementation harmonisée de la **conservation des données** qui, conformément à la jurisprudence de la CJCE, allie la protection des données et le droit à la sécurité ;
- ✓ Réformer le **droit de la construction** et lancer, en collaboration interministérielle, un processus visant à codifier tous les textes pertinents en matière de construction ;
- ✓ Envisager la création d'une **chambre anglophone** au tribunal de commerce ainsi qu'à la cour d'appel ;
- ✓ Analyser le modèle belge de prévention et de lutte contre les féminicides et envisager sa mise en œuvre pour le Luxembourg ;
- ✓ Faire avancer la proposition de loi sur les **activités de gardiennage** afin de délimiter plus clairement les domaines de compétence des entreprises de sécurité privée ;
- ✓ Réformer rapidement la législation sur les **jeux de hasard** au Luxembourg.

Instaurer une justice de proximité

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Faire aboutir rapidement le projet de loi visant à **moduler davantage les aides juridiques en fonction des revenus** afin de les rendre accessibles au plus grand nombre ;
- ✓ **Promouvoir la médiation judiciaire et extrajudiciaire**, mettre en réseau ses acteurs et soutenir une plateforme « guichet unique » qui permette aux citoyen.ne.s de trouver le bon interlocuteur rapidement et sans obstacles administratifs ;



- ✓ Développer le concept de **justice restaurative**, généralement à l'issue du procès, qui met l'accent sur la possibilité de discussions volontaires entre la victime et l'auteur de l'infraction, ainsi que sur la responsabilité personnelle et l'obligation de rendre des comptes aux victimes, jusqu'à la réparation des dommages causés par les auteurs de l'infraction ;
- ✓ Créer un guichet unique offrant des conseils et une assistance spécialisés aux **victimes de violences sexuelles**.
- ✓ Donner la possibilité de **prendre des dispositions pour l'avenir** et de désigner un administrateur des affaires personnelles, par exemple en cas de maladie grave ou d'incapacité à prendre des décisions, et faire aboutir rapidement la proposition de loi correspondante sur la « protection future » ;
- ✓ Supprimer la **mention du sexe sur la carte d'identité**, élaborer avec des expert.e.s une solution pour ne pas mentionner le sexe dans le registre d'état civil ou de prévoir une troisième possibilité, et s'engager également pour une solution européenne.

Moderniser le droit de la famille **Les engagements de déi gréng :**

- ✓ **Faire avancer les projets de loi sur l'introduction d'un droit pénal pour mineurs et la réforme de la protection des mineurs** et les mettre en œuvre le plus rapidement possible. Les deux lois prévoient une approche totalement nouvelle de la protection des mineurs et doivent être soumises à une évaluation par l'Université du Luxembourg ;
- ✓ Donner aux enfants adoptés, conçus par insémination artificielle ou nés par « accouchement sous X » le **droit de connaître leur filiation** et faire avancer rapidement la loi ;
- ✓ Accorder aux enfants conçus par **insémination artificielle** un droit à la connaissance de leurs origines et le définir clairement dans une loi de bioéthique. Cette loi répond à toutes les questions relatives à la procréation médicalement assistée (PMA) sur le plan bioéthique, médical et juridique et est élaborée en collaboration avec le ministère de la Santé. Dans l'intérêt des enfants, nous supprimerons les obstacles administratifs pour les enfants nés à l'étranger par gestation pour autrui ;
- ✓ Faire avancer rapidement la réforme du **droit de l'adoption** et autoriser l'adoption aux célibataires et aux personnes pacsées ;
- ✓ Poursuivre la réforme de la **tutelle** et créer un **point de contact** pour les tuteurs ;
- ✓ Exécuter des peines au service de la société
Les engagements de déi gréng :
 - ✓ Poursuivre la **réforme du système pénitentiaire** et mettre l'accent sur la réinsertion des détenus dans la société ;
 - ✓ **Évaluer et, le cas échéant, réviser le concept des « Maisons de transition »** ;
 - ✓ Réaliser une analyse scientifique sur la mise en place des **peines alternatives** et de l'exécution des peines ;
 - ✓ Attendre l'évaluation de l'étude de l'Université de Luxembourg sur l'application de la **peine de probation** et déterminer si une révision est nécessaire ;
 - ✓ Construire un **centre de détention pour mineurs** qui réponde aux exigences actuelles et le subordonner à l'administration pénitentiaire ;
 - ✓ Définir le statut du **détenu travailleur** ;
 - ✓ Faire avancer la **planification de la nouvelle prison** de Schrassig et permettre ainsi de mieux prendre en compte les différentes catégories de détenus.



Protéger contre la toxicomanie, décriminaliser la consommation de drogues

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Mettre en œuvre la dépénalisation de l'usage personnel de drogues et développer les offres de thérapies résidentielles et ambulatoires ;
- ✓ Faire progresser **la légalisation** du cannabis. En d'autres termes :
 - une évaluation rapide de l'expérience de la nouvelle loi sur la culture à caractère personnel ;
 - mettre rapidement en œuvre la note conceptuelle du gouvernement et la création d'un marché contrôlé et réglementé par le législateur, de la culture jusqu'au consommateur final ;
 - une culture biologique et locale des plantes afin de minimiser les dommages pour la santé et les risques liés aux substances contaminées ;
 - une réduction du marché noir et de la criminalité liée à l'approvisionnement ;
 - une meilleure protection de la jeunesse par une prévention et une information décroisées et honnêtes, ainsi que par une distribution strictement contrôlée et bien informée, avec une limite d'âge ;
 - travailler avec d'autres partenaires européens pour modifier le cadre européen afin de faciliter une politique du cannabis reposant sur des éléments objectifs et concrets ;
 - utiliser plus judicieusement les ressources limitées des autorités judiciaires et policières ;
 - introduire, comme dans d'autres pays, une valeur limite de THC reposant sur des éléments objectifs et concrets qui détermine l'inaptitude à la conduite sur la voie publique.

- ✓ **Poursuivre systématiquement les infractions liées à la drogue** lorsque des tiers sont mis en danger, par exemple dans la circulation routière ou lorsque la vente des substances dépénalisées enfreint les nouvelles règles légales, par exemple en cas de vente à des mineurs.

Créer des espaces publics sécurisés

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Renforcer les outils de prévention et améliorer la **coopération structurée entre tous les acteurs concernés** (services sociaux, travailleurs de rue, police, écoles, communes, etc.) afin d'identifier à temps les situations de conflit social ;
- ✓ Renforcer la **coopération entre la police et la psychiatrie** afin de mieux répondre aux exigences particulières des interventions policières impliquant des personnes atteintes de troubles mentaux ;
- ✓ Former des **équipes d'intervention de crise multiprofessionnelles** qui peuvent être envoyées à la place ou en complément de la police après un appel d'urgence. La police n'est pas toujours le bon interlocuteur face aux problèmes sociaux, d'où la nécessité de trouver des réponses plus souples aux situations complexes ;
- ✓ Assumer la responsabilité d'une **politique préventive en matière de drogues et de toxicomanie** en collaboration avec des spécialistes et des acteur.trice.s concerné.e.s et élaborer un plan national de prévention des toxicomanies qui sera également applicable au niveau communal ;
- ✓ Créer une base pour l'**élaboration de plans de sécurité** au niveau communal, afin de soutenir les collaborateur.trice.s et les responsables dans leur travail stratégique et de fond ;
- ✓ développer les programmes de dépistage des drogues existants, rapides, simples et anonymes, qui permettent de savoir exactement quelle substance les personnes consomment, et étendre l'offre à d'autres régions.



Une police forte, proche des citoyens et moderne
Les engagements de déi gréng :

- ✓ Poursuivre l'impulsion de recrutement des Verts de ces dernières années et mettre en place une stratégie à long terme pour le développement des moyens de la police ;
- ✓ Intégrer le ministère de la Sécurité intérieure dans les « Comités ministériels » des services de renseignement et du ministère de l'Intérieur afin de garantir un échange d'informations rapide et fiable ;
- ✓ Veiller à ce que le monopole de la violence reste **entre les mains de l'État** ;
- ✓ Procéder à une **réévaluation des procédures d'intervention** et des domaines de compétence de la « Police administrative » ;
- ✓ Donner la priorité à la police de proximité et à l'**établissement de la confiance** entre les forces de l'ordre et les communautés marginalisées ;
- ✓ Mettre en place des **patrouilles à vélo dans les centres-villes** afin d'accroître la présence de la police dans les rues et d'accroître ainsi l'effet préventif. Elles peuvent aussi réagir plus rapidement et plus spontanément ;
- ✓ Assurer le **renforcement en personnel et en matériel** du service de lutte contre la maltraitance des enfants ;
- ✓ Favoriser un engagement social accru de la police, en organisant par exemple des **initiatives de « police de proximité »**, comme des événements publics et des campagnes de sensibilisation modernes qui s'étendent aux domaines d'intervention du travail social ;
- ✓ **Renforcer** le service de **coopération transfrontalière** et développer les efforts de coopération internationale, en particulier dans la région frontalière (par exemple Europol) ;
- ✓ Mettre à la disposition de l'Inspection générale de la police (IGP) les **ressources nécessaires** pour qu'elle puisse effectuer son travail de con-

trôle de la police de manière efficace et au service des citoyen.ne.s.

Garantir à la police une formation de pointe et de qualité

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Assurer le maintien d'une **formation de qualité pour le service de police** par des évaluations régulières ;
- ✓ Offrir un large éventail de possibilités de **formation professionnelle continue : formation permanente et formation continue** pour les policier.ère.s, par exemple en tant que premier.ère.s intervenant.e.s en cas de violences domestiques ou pour traiter avec les communautés marginalisées ;
- ✓ **Dans la formation, donner la priorité à la gestion des crimes de haine, des discours de haine et d'autres formes de discrimination dans le monde analogique et numérique** ;
- ✓ Renforcer la conscience d'un traitement non discriminatoire et sensible de tous les citoyen.ne.s, indépendamment de leur couleur de peau, de leur origine ethnique, de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou de leur handicap, dans le cadre du travail de la police ;
- ✓ Mettre en avant l'**attractivité de la profession en modernisant les campagnes de recrutement**.

Assurer de bonnes conditions de travail à la police

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Poursuivre la **modernisation des infrastructures et des installations** afin d'améliorer les conditions de travail des policier.ère.s ;
- ✓ **Investir régulièrement dans la numérisation et l'équipement** afin de donner aux fonctionnaires les moyens d'effectuer leur travail efficacement ;
- ✓ **Permettre des investissements conséquents dans des systèmes d'analyse et de gestion**



qui, dans le cadre d'un traitement des données sécurisé et performant, pour mieux définir les modèles de criminalité et élaborer des stratégies policières plus efficaces ;

- ✓ **Offrir des services de soutien renforcés aux policier.ère.s**, comme des conseils psychologiques, des programmes d'aide au personnel et un accompagnement par les pairs, afin de promouvoir le bien-être des policier.ère.s et d'améliorer leur capacité à gérer le stress et les traumatismes ;
- ✓ **Améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des fonctionnaires en assouplissant les horaires de travail.**

1.6 COMBATTRE LA PAUVRETÉ, VAINCRE LES INÉGALITÉS



Le Luxembourg est un pays riche et même le pays le plus riche du monde si l'on considère le PIB par habitant. Voilà pour les statistiques. Mais tout le monde n'en profite pas, loin s'en faut. Certains ont le sentiment de faire de leur mieux et pourtant de pouvoir à peine s'offrir le strict nécessaire. Le nombre de personnes menacées de pauvreté au Luxembourg augmente. Les plus faibles d'entre eux, et aussi les plus touchés, sont les enfants et les jeunes. Pour eux, être pauvre signifie souvent ne pas avoir de chambre à soi comme lieu de repos, ne pas avoir d'argent pour la piscine ou ne pas pouvoir se payer des cours de rattrapage. Qu'il s'agisse de la formation, des opportunités professionnelles ou de la santé : les désavantages sociaux, souvent installés dès l'enfance, ont des conséquences, parfois tout au long de la vie.

C'est inacceptable. Et cela doit changer. Car un pays dans lequel la participation à la vie de la société dépend de l'origine et du porte-monnaie et dont les habitants ferment les yeux sur la souffrance des autres est un pays pauvre. Le Luxembourg n'exige pas seulement plus de cohésion.

Le Luxembourg a besoin de plus de cohésion, mais aussi de plus de solidarité et de plus de justice sociale. Nous en profitons tous. Car l'équilibre social et l'égalité des chances renforcent non seulement notre démocratie, mais aussi notre économie. déi gréng fera de la lutte contre la pauvreté et les inégalités dans notre pays une priorité absolue pour les années à venir, afin de mieux soutenir les situations de détresse existantes, mais surtout de s'attaquer aux causes structurelles. Nous introduirons ainsi un revenu de base pour les enfants afin de les sortir de la pauvreté. Car une société qui économise sur les enfants économise sur son propre avenir.

Nous défendons une politique qui accorde à tous les citoyens les mêmes chances de participer à la société. Ce n'est pas seulement un impératif de justice, mais c'est aussi du bon sens. Car la cohésion détermine l'avenir.

Faire de la lutte structurelle contre la pauvreté une priorité

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Créer un **service national central de prévention de la pauvreté**, qui servira également de plate-forme interministérielle. Celle-ci aura un.e coordinateur.trice nationale.e et remplira les missions suivantes :
 - Coordonner et soutenir toutes les activités de lutte contre la pauvreté avec les acteurs du travail social ;
 - Numériser, accompagner, centraliser et faciliter l'accès aux aides financières ;
 - Assurer le transfert d'informations ;
 - Initier et mettre en œuvre des projets ;
 - Recueillir et rassembler des données à tous les niveaux ;
- ✓ Concevoir une **stratégie transversale et trans-sectorielle de « lutte contre la pauvreté »** avec des objectifs à long terme et une vision qui soit ciblée, flexible et adaptée à la réalité. La base doit être un rapport intégré sur la pauvreté, le social et la santé ;
- ✓ **Renforcer le réseau et apporter un soutien structurel** à la coopération entre les acteurs sociaux, les initiatives bénévoles ainsi que les institutions étatiques et communales, l'ADEM et les services de santé ;
- ✓ Promouvoir davantage le **programme « Säite-Wiessel »** qui permet à des cadres du secteur privé ou d'une administration publique de travailler cinq jours dans une institution sociale de leur choix ;
- ✓ **Institutionnaliser** des indicateurs tels que le « PIBien-être », ainsi que la **mesure du coût réel de la vie** (budget de référence) et de la qualité de vie ;
- ✓ Veiller à une meilleure intégration dans la société des personnes vulnérables et des groupes marginalisés en



- **améliorant l'accès aux services** et aux possibilités offertes à la majorité de la population ;
 - en soutenant le développement d'approches ciblées en réponse aux besoins spécifiques de ces groupes ;
- ✓ S'engager pour une **réforme des services sociaux**, et :
- initier une professionnalisation de l'organisation faïtière des services sociaux ;
 - créer une documentation uniforme sur le travail des services sociaux ;
 - promouvoir l'harmonisation des prestations (par ex : indiquer une adresse de référence) ;
 - associer la dotation en personnel à l'« indice socio-économique » des communes ;
 - définir un budget pour les relations publiques et faire connaître les aides ;
 - promouvoir une aide rapide et non bureaucratique ;
- ✓ **Redéfinir** et harmoniser les **modèles financiers** pour l'ensemble du secteur social en général et renforcer les relations entre l'État et les organisations sociales ;
- ✓ Promouvoir des possibilités de formation professionnelle continue adaptées, ainsi qu'un suivi scientifique dans l'ensemble du secteur social ;
- ✓ Relancer un **cursus en alternance** dans le domaine social ;
- ✓ Continuer à promouvoir la **numérisation dans le travail social** et créer un cadre favorisant la flexibilité du travail (concernant le lieu) ;
- ✓ Renforcer le **personnel de l'agence pour l'emploi ADEM, avec une formation spécifique**, afin de mieux accompagner et encadrer le retour à l'emploi des groupes de personnes les plus vulnérables sur le marché du travail ;
- ✓ Créer un **guichet unique** pour toutes les demandes d'aide sociale ainsi qu'un simulateur d'aides complémentaires ; adapter régulièrement le salaire minimum à l'évolution des prix et des salaires et prendre des mesures fiscales adaptées (par ex. le « Crédit d'impôt salaire social minimum ») pour soutenir les personnes à faibles revenus, garantir que personne ne soit menacé de pauvreté malgré son travail et ne dispose de moins que le budget de référence ; introduire une **indexation automatique de l'allocation de vie chère** ;
- ✓ Trouver des **solutions pour les couples divorcés** dont les enfants vivent avec leurs deux parents, afin que les deux parents puissent bénéficier d'une aide financière de l'État.
- Lutter contre la pénurie de personnel dans le secteur social**
- Les engagements de déi gréng :**
- ✓ Permettre et promouvoir l'accès et le recours à la formation continue et aux cursus en alternance pour les travailleur.se.s sociaux.les et tous les professionnels du secteur médico-psycho-social ;
- ✓ Augmenter la **limite des revenus complémentaires** en plus de la pension de retraite (anticipée), et assouplir le travail à la retraite, surtout pour la main-d'œuvre dont on a un besoin urgent dans les secteurs critiques pour le système ;
- ✓ **Introduire le « Congé bénévolat »** pour permettre aux travailleur.se.s de s'engager dans des causes sociales d'intérêt général pendant leurs heures de travail en leur accordant un congé temporaire facultatif non rémunéré d'une heure par semaine ;
- ✓ Introduire une **formation distincte d'assistant(e) social(e)** et un master dans le domaine du travail social.



Politique de prévention et de lutte contre les dépendances

Les engagements de déi gréng :

- ✓ **Étendre le travail de prévention et de sensibilisation** et couvrir toutes les formes d'addiction de la même manière. En outre, le travail de prévention et d'information doit être adapté aux différents groupes cibles ;
- ✓ **Renforcer les approches thérapeutiques** : les services doivent être développés et adaptés aux différents comportements de dépendance. C'est la seule façon de réinsérer dans la société les personnes souffrant d'addiction ;
- ✓ Évaluer les offres thérapeutiques publiques pour les personnes dépendantes et examiner la possibilité d'une distribution de substances contrôlées par l'État dans le cadre d'offres de substitution innovantes, ceci dans le contexte de la réduction des risques ;
- ✓ Mettre en place une ou plusieurs « maisons de la substitution » dans lesquelles les personnes dépendantes peuvent également passer la nuit ;
- ✓ Promouvoir, avec les acteurs concernés, le développement continu de traitements de substitution innovants et adaptés aux besoins et, si possible, les associer au développement de structures « housing first » dans l'intérêt des patient.e.s. En d'autres termes : Un environnement stable et bénéfique pour la santé, ainsi qu'une réduction du marché noir et de la criminalité liée à l'approvisionnement ;
- ✓ Décentraliser les **structures d'accueil** : tout particulièrement les structures ouvertes comme « Abrigado », « Foyers de nuit », mais aussi pour les offres de traitement résidentiel. Nous étudierons le besoin d'autres salles de consommation décentralisées et, parallèlement, mieux coordonner les structures existantes (par ex. horaires d'ouverture, services psychosociaux) ;
- ✓ Repenser et reconstruire la structure provisoire et ouverte « Abrigado » en collaboration avec les acteurs concernés. « Abrigado » a besoin de structures solides pour mieux répondre aux besoins des patient.e.s et des personnes vivant dans le quartier, et pour garantir des conditions de travail adéquates à son personnel.
- ✓ Décentraliser et élargir les centres de distribution de méthadone et d'héroïne synthétique (diamorphine) ;
- ✓ **Développer les séjours en clinique pour les personnes dépendantes**, les simplifier et raccourcir les temps d'attente. Les personnes dépendantes qui travaillent perdent souvent leur emploi et donc leur dernier repère lorsqu'elles doivent attendre pendant des mois une place dans une clinique ;
- ✓ Développer des **structures d'hébergement** encadrées pour les personnes qui, en raison de leurs pathologies spécifiques, ne peuvent pas être accueillies dans des maisons de retraite ou de soins classiques ;
- ✓ Soutenir les communes dans l'élaboration de **plans de prévention des dépendances** ;
- ✓ Améliorer la **coopération et les échanges** entre les différents acteurs responsables (par ex. la police, la maison des jeunes, les unités de proximité) et faire appel à des responsables de quartier pour faire le lien entre les citoyen.ne.s et la politique ;
- ✓ Utiliser le « **Fonds de lutte** » pour soutenir financièrement les communes concernées dans les mesures et solutions de prévention des dépendances ;
- ✓ Créer des **unités supplémentaires de traitement des addictions dans les hôpitaux**, où des thérapies somatiques et psychologiques sont proposées aux personnes présentant une dépendance à une ou plusieurs substances, et assurer une prise en charge multidisciplinaire composée de professionnels médico-psycho-sociaux. Parallèlement, des lits d'hôpitaux supplémentaires doivent être créés pour les patient.e.s souffrant de dépendance pour un séjour de courte ou moyenne durée. Ils pas-



sent ainsi immédiatement de l'hôpital au traitement résidentiel, ce qui leur permet d'éviter une éventuelle rechute ;

- ✓ Mettre en œuvre des programmes d'éducation sur les dangers de la consommation de pornographie chez les mineurs.

Prévenir le sans-abrisme : une priorité pour un Luxembourg social

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Tenir compte de la nature multidimensionnelle du sans-abrisme ;
- ✓ Établir une **stratégie « housing first »**, développer fortement l'offre et créer davantage de petits logements décentralisés afin de garantir le relogement des personnes sans domicile. Les logements « Housing first » doivent faire partie de l'offre générale de logements d'un quartier ;
- ✓ Mettre en œuvre un **recensement systématique des sans-abri** afin de mieux cerner leur situation et de mieux cibler les services proposés ;
- ✓ **Décentraliser les structures d'accueil des sans-abri** et proposer des aides personnalisées élargies. Les structures d'hébergement doivent être adaptées (plus de lits, pas de lits communs) et spécialisées en fonction des différents profils (par exemple les femmes, les toxicomanes, les personnes âgées, les personnes atteintes de problèmes psychologiques ou psychiatriques) ;
- ✓ **Analyser et valoriser le travail de rue** actuel **et le promouvoir dans les communes**, puis veiller à déployer des éducateurs de rue supplémentaires le week-end et les jours fériés ;
- ✓ Augmenter la **capacité des « night shelters »** et proposer de nouveaux concepts d'hébergement d'urgence (par ex. hôtel social, petits appartements décentralisés) ;
- ✓ Sensibiliser les **communautés à la question des sans-abri** et élaborer ensemble des solutions adaptées.

Médecine sociale et prévention – Santé mentale et accès aux soins de santé

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Lutter contre les **risques structurels et les inégalités en matière de santé** résultant des handicaps sociaux, car la pauvreté entraîne la maladie, mais la maladie entraîne également la pauvreté ;
- ✓ Renforcer la coopération avec le secteur de la santé. Faciliter l'**accès aux hôpitaux et aux soins psychologiques et psychiatriques pour les sans-abri** et prévoir des places supplémentaires pour les personnes ayant besoin de soins. Les professionnels travaillant dans des structures d'accueil doivent pouvoir suivre des formations spécifiques ;
- ✓ Sensibiliser les **services sociaux** aux questions de **santé mentale** ;
- ✓ Créer une **base légale pour la Couverture universelle des soins de santé (CUSS)** et simplifier la procédure de demande. Des soins de santé universels doivent être assurés et garantis pour chacun, quel que soit son statut social ou légal ;
- ✓ Créer des **formations pour le personnel hospitalier** afin d'améliorer et de faciliter le traitement et la prise en charge des personnes sans domicile souffrant de troubles mentaux et physiques ;
- ✓ Créer, en collaboration avec le ministère de la Santé, des **centres de soins** supplémentaires pour les sans-abri.



Lutter contre la pauvreté des enfants et des jeunes et protéger toutes les formes de famille - garantir l'égalité des chances et la justice sociale :

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Mettre en place une **stratégie globale de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants**, garantissant leurs moyens de subsistance, qui donne la priorité aux enfants, quelle que soit la forme de la famille. Les enfants et les jeunes doivent être considérés comme des sujets à part entière, tant dans les rapports sur la pauvreté que dans les politiques de lutte contre la pauvreté ;
- ✓ Fusionner une **protection de base pour les enfants** (allocations familiales, abattements fiscaux pour enfants à charge, supplément pour enfants à charge, allocations sociales, etc.) en une nouvelle prestation autonome grâce à une adaptation automatique (de la part de l'État) à la composition de la famille. Les familles avec peu ou pas de revenus recevront en outre une somme de Garantie Plus. La protection de base pour les enfants est liée à une nouvelle évaluation de ce dont les enfants ont besoin pour vivre (budget de référence - enfance) ;
- ✓ Lutter contre la **précarité affective** chez les enfants menacés ou touchés par la pauvreté et favoriser la mise en place d'un environnement de développement stimulant afin que chaque enfant puisse être encouragé selon ses compétences et intérêts personnels, compenser les conséquences de l'épuisement familial et briser le « cercle vicieux » de l'inégalité sociale ancrée ;
- ✓ **Indexer toutes les allocations familiales** et prendre en charge les frais des activités dans des associations pour enfants et jeunes menacés de pauvreté avec l'aide des services sociaux (frais de matériel, cotisations, etc.) ;
- ✓ Actualiser le **REVIS pour les 18-25 ans** sur la base de nouveaux critères pour les cas particulièrement difficiles, intégrer les cas exceptionnels et envisager un soutien financier ciblé pour les jeunes en formation ;
- ✓ Favoriser davantage un **accompagnement et un soutien spécifiques pour les jeunes** qui quittent les foyers pour enfants et les logements assistés pour entrer dans la vie adulte avec un « paquet d'aide au démarrage » ;
- ✓ Lutter de manière ciblée contre le **chômage des jeunes** et créer des places de formation pour les jeunes qui souhaitent faire un apprentissage, en coopération avec les instances compétentes, et proposer des cours d'alphabétisation pour les jeunes et les adultes ;
- ✓ Soutenir les familles qui font face à des problèmes en créant un **service d'accueil pour les familles** où elles peuvent s'informer sur toutes les aides et demander des prestations sociales ;
- ✓ Développer plus largement des **forums parentaux** dans toutes les régions et veiller à renforcer tous les acteurs du travail avec les parents ;
- ✓ Introduire une « **Baby Welcome Box** » **nationale** pour les parents socialement démunis à la naissance d'un enfant ;
- ✓ Augmenter le montant maximal du **crédit d'impôt monoparental** afin d'apporter un soutien supplémentaire à ces familles ;
- ✓ Introduire les « **vacances familiales** » pour permettre aux familles à faibles revenus de passer des moments de qualité ensemble grâce à une allocation de vacances familiales.

Logement social : de nouveaux concepts sociaux et viables

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Investir davantage dans la **construction de logements locatifs abordables**. En outre, nous continuerons de développer et d'encourager le concept de « **gestion locative sociale** » ;
- ✓ Prendre des mesures pour lutter contre les **mauvaises conditions de logement** (humidité des murs, moisissures, niveau élevé de pollution, etc.) ;



- ✓ Promouvoir le développement à grande échelle d'un **système préventif pour éviter la perte du logement** et mettre en place un programme national de soutien à l'innovation dans l'aide aux personnes qui font face à des difficultés de logement. Nous augmenterons le **nombre de logements d'urgence** et de logements temporaires pour les sans-abri (par exemple en fixant un nombre minimum de logements d'urgence par habitant.e dans la commune) ;
- ✓ Renforcer la **coopération** régionale au niveau des services sociaux dans le domaine du logement, et déployer du personnel supplémentaire ;
- ✓ Mieux soutenir financièrement les acteurs de la « **gestion locative sociale** » afin que les logements vacants puissent être loués plus rapidement aux personnes en quête d'un logement ;
- ✓ Renforcer le rôle de l'**accompagnement social** (« Bailleur social ») et créer une interface entre le ministère de la Famille et le ministère du Logement, qui sera le moteur de la mise en œuvre de la stratégie Housing First.
- ✓ Introduire une obligation d'autorisation pour les **coupures d'énergie** afin de protéger davantage les personnes pour lesquelles une coupure d'énergie entraînerait des difficultés sociales importantes ;
- ✓ Accélérer le **développement des communautés énergétiques** (« Energy communities ») et s'en servir comme élément constitutif de la lutte contre la pauvreté énergétique.

Prévenir la précarité énergétique

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Développer et renforcer les **conseils gratuits, spécialisés et personnalisés en matière d'énergie** pour les ménages touchés par la précarité énergétique, en collaboration avec les services sociaux et les communes ;
- ✓ Développer des **aides et des outils préventifs ciblés** pour prévenir la précarité énergétique et donner un cadre légal à la notion de « précarité énergétique » ;
- ✓ **Responsabiliser davantage les propriétaires de logements** en ce qui concerne la qualité de l'habitat (appareils ménagers gourmands en énergie, chauffages au fioul obsolètes, logements demandant à être rénovés, etc. ;)

1.7 ROTÉGER LES ANIMAUX COMME DES ÊTRES SENSIBLES



Malgré leurs différences, les animaux sont très proches de nous sur un point fondamental : les animaux sont eux aussi des êtres vivants sensibles et capables de souffrir. C'est pourquoi, depuis 2018, ils ne sont plus considérés comme de simples objets, mais comme des êtres vivants. La nouvelle loi sur la protection des animaux, adoptée sous l'égide des Verts, a constitué une étape importante. Mais il reste encore beaucoup à faire pour qu'elle soit appliquée concrètement. En effet, les animaux sont encore souvent traités comme des objets utilisables à souhait et subissent des souffrances cruelles, notamment dans les élevages en batterie, les transports d'animaux et les expérimentations animales.

Nous voulons que les choses changent. Car pour nous, un avenir durable et équitable est indissociable de la protection de la dignité des animaux. Nous nous engageons à ce que les animaux soient traités et soignés de manière appropriée et à ce que la réglementation correspondante ne soit pas seulement inscrite sur le papier mais fasse l'objet de contrôles efficaces. En considérant le bien-être des animaux, nous axons nos actions sur cinq libertés : ne pas souffrir de la faim ou de la soif, ne pas souffrir de douleurs, de blessures ou de maladies, pouvoir exprimer les comportements naturels propres à l'espèce et ne pas éprouver de peur ou de détresse. Mais aussi ne pas souffrir d'inconfort. Nous considérons également que la souffrance cumulée, due à des restrictions mineures mais répétées des libertés, en fait partie.

Pour protéger le droit naturel des animaux à ces libertés, nous souhaitons une action politique sur les points clés qui conditionnent directement ou indirectement le bien-être animal.

Un élevage respectueux des animaux Les engagements de déi gréng :

- ✓ Mettre fin à l'**élevage d'animaux dans des espaces restreints** ou à l'**élevage non conforme aux besoins de l'espèce sur des caillebotis en béton sans litière**. Il s'agit ici de soutenir les entreprises de manière ciblée ;

- ✓ Remettre en question les **systèmes d'élevage courants** et promouvoir un changement de mentalité ainsi que de meilleures dispositions en matière d'élevage. Les systèmes d'élevage non respectueux de l'espèce, qui conduisent par exemple à couper le bec ou la queue des animaux, seront abolis ;
- ✓ **Mettre à la disposition du service d'inspection vétérinaire du personnel supplémentaire formé** pour effectuer les contrôles, afin de garantir le respect de la loi sur la protection des animaux et de prévenir d'éventuels conflits d'intérêts ;
- ✓ **Faire enfin respecter l'interdiction de la coupe de la queue des porcs** ;
- ✓ **Introduire des alternatives aux marques auriculaires de taille standard** (par ex. puces ou colliers), en particulier pour les animaux dont les oreilles sont trop petites pour les marques traditionnelles ;
- ✓ Assurer la **transparence totale sur l'utilisation des médicaments vétérinaires**, notamment mettre fin à l'**abus d'antibiotiques par des règles de traitement plus strictes** et minimiser les traitements préventifs inter-troupeaux dans les exploitations d'élevage ;
- ✓ **Encourager les abattoirs mobiles** plus axés sur le bien-être animal et la production de qualité, et étudier la possibilité de tir au pâturage.

Retirer la souffrance animale des rayons Les engagements de déi gréng :

- ✓ Soutenir les initiatives européennes visant à **abolir l'élevage de fourrure et la vente de produits à base de fourrure sur le marché européen** ;
- ✓ S'engager à **réviser les règles européennes de commercialisation du foie gras**, en vue d'abaisser le poids minimum légal du « foie gras » afin de permettre la commercialisation d'alternatives sans gavage sous forme de « foie gras » ;
- ✓ **Interdire le broyage des poussins** dans l'ensemble de l'UE et soutenir des alternatives telles que la détermination du sexe dans l'œuf à couver ou l'élevage de poules à double usage ;



✓ Présenter une proposition visant à **mettre fin à la vente à vif de homards et de crabes destinés à la consommation humaine** et à interdire la cuisson douloureuse à vif ;

✓ **Réduire au maximum le transport des animaux**, par exemple en encourageant l'abattage, la production et la commercialisation au niveau local ;

✓ Veiller à ce que les animaux d'élevage et d'engraissement ne puissent plus être transportés du Luxembourg vers des pays tiers, comme la loi l'impose déjà actuellement pour les animaux de boucherie ;

✓ S'engager au niveau européen en faveur de **règles plus strictes en matière de transport international d'animaux**, qui doivent être effectivement appliquées grâce à des **contrôles plus efficaces et plus fréquents**. Le transport d'animaux doit être limité à un maximum de 8 heures de route dans toute l'UE, et cette durée maximale doit être encore réduite pour les animaux particulièrement jeunes ou faibles.

Protéger les animaux domestiques

Les engagements de déi gréng :

✓ **Mener des campagnes de sensibilisation sur le thème « Adopter au lieu d'acheter »**, renforcer le soutien financier aux refuges pour animaux existants et soutenir l'ouverture d'autres structures d'accueil ou l'agrandissement des structures existantes ;

✓ **Appliquer avec rigueur l'interdiction des élevages cruels**, car ils impliquent des douleurs, des malformations et des problèmes de santé pour les animaux ;

✓ **Réviser la loi sur les chiens** pour tenir compte davantage des nouvelles connaissances concernant la dangerosité des chiens et pour réglementer et encadrer la formation initiale et continue des éducateur.trice.s canin.e.s.

Supprimer l'expérimentation animale

Les engagements de déi gréng :

✓ Appliquer systématiquement la règle des 3R (« Remplacer,Réduire,Raffiner ») dans toutes les expériences sur les animaux. éviter complètement les expériences sur les animaux (« remplacer ») et limiter le nombre d'animaux (« réduire ») et leur souffrance (« raffiner ») dans les expériences au strict minimum indispensable ;

✓ Améliorer le **financement des alternatives à l'expérimentation animale**, dans le but d'abolir toutes les expérimentations animales au Luxembourg ;

✓ Introduire un **comité d'éthique indépendant** chargé d'évaluer et de suivre les expériences sur les animaux dans la recherche médicale ;

✓ Mettre en place une **plate-forme d'échange des résultats de la recherche médicale sur les animaux**, afin d'éviter que les tests ne soient effectués deux fois.

Protéger la faune sauvage

Les engagements de déi gréng :

✓ **Lutter contre le commerce illégal d'animaux exotiques** et s'engager en faveur d'une liste positive de l'UE pour les animaux domestiques, afin de réduire efficacement le commerce illégal d'animaux sauvages ;

✓ Interdire **l'importation de trophées de chasse** et soutenir les initiatives européennes en la matière ;

✓ Examiner régulièrement la **liste des espèces chassables et des périodes de chasse en vue de les réduire éventuellement** par rapport aux populations actuelles de gibier et en tenant compte des méthodes alternatives de gestion de la faune sauvage ;

✓ **Accroître le soutien financier aux refuges pour animaux sauvages** et étudier la nécessité de créer d'autres structures ;

✓ **Créer plus de corridors, de ponts et de passages souterrains pour la faune sauvage** sur les grandes routes et autoroutes.

1.8 DÉFENSE : BÂTIR LA SÉCURITÉ SUR LA CLAIRVOYANCE



L'attaque brutale de la Russie contre l'Ukraine, en violation du droit international, marque également un tournant pour nous. La situation sécuritaire en Europe s'est nettement détériorée depuis cet événement. Avant même l'attaque russe, nous avons lancé une vaste réforme et un renforcement de notre architecture de sécurité et de défense. Grâce aux nombreuses décisions vertes courageuses, le Luxembourg est redevenu un membre crédible et respecté au sein de l'OTAN, l'organisation centrale pour la sécurité de l'Europe, et également un pays respecté en ce qui concerne la défense démocratique de notre continent.

Parallèlement, nous avons fortement investi dans l'innovation et les technologies d'avenir au cours des cinq dernières années afin d'armer notre pays contre les menaces et les risques sécuritaires du 21e siècle. En effet, la dernière pandémie de Covid-19 nous a clairement montré qu'à l'ère de la mondialisation et du numérique, les menaces pour notre liberté et notre mode de vie peuvent provenir de différentes sources, souvent interconnectées ou se renforçant mutuellement : Des chaînes d'approvisionnement perturbées dans le domaine des soins médicaux aux conséquences de la crise climatique en passant par les attaques provenant du cyberspace. Sans moyens militaires, aucune sécurité n'est possible. Mais pour protéger le Luxembourg contre les nouveaux risques sécuritaires et faire face aux crises de notre époque, il faut une démarche élargie et globale qui réduit les vulnérabilités stratégiques et réunit intelligemment les moyens civils et militaires. La sécurité des individus constitue notre priorité et guide notre politique. Pour déi gréng, la défense c'est avant tout la défense des principes fondamentaux de la liberté et de la démocratie, du droit international et des droits de l'homme.

Sur la voie vers un monde plus pacifique, qui permette à tous les hommes de vivre dans la dignité, à l'abri de la peur et du besoin, la coopération internationale, surtout au sein des Nations Unies et par le développement des

relations entre l'OTAN et l'UE avec des pays partenaires et des organisations régionales, continuera à revêtir une importance primordiale pour déi gréng.

Politique étrangère, de sécurité, de développement et de défense globale

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Continuer d'inscrire la politique de sécurité et de défense luxembourgeoise dans un **concept plus large et plus global de politique étrangère, de sécurité, de développement et de défense** et l'orienter selon la règle des 3D : diplomatie, développement et défense.
- ✓ Poursuivre le développement de la **médiation, du maintien de la paix et de la prévention des conflits** en tant que partie intégrante de la politique de sécurité et de défense luxembourgeoise et continuer à les intégrer dans l'« effort de défense » ;
- ✓ Faire de la **Direction de la Défense un ministère à part entière** afin de mieux prendre en compte l'importance accrue de la politique de sécurité et de défense luxembourgeoise ;
- ✓ Intégrer un **état-major diplomatique au sein du ministère de la Défense**, composé de diplomates issus du ministère des Affaires étrangères, afin de continuer à coordonner étroitement la politique de sécurité et de défense entre le futur ministère de la Défense, le ministère des Affaires étrangères et le ministère d'État ;
- ✓ **Mettre en œuvre la réforme** entamée **de l'organisation militaire et des carrières au sein de l'armée luxembourgeoise** afin de rendre l'armée plus attrayante en tant qu'employeur et de lutter contre le manque chronique de personnel qualifié ;
- ✓ S'engager à ce que l'armée continue à se moderniser, à se professionnaliser et à devenir une administration publique d'envergure ;
- ✓ Examiner **l'ouverture des carrières au sein de l'armée luxembourgeoise aux ressortissant.e.s de l'UE** ;



- ✓ Continuer à **investir dans la recherche et le développement de nouvelles technologies.**

Coopération internationale

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Permettre à la défense luxembourgeoise de répondre aux objectifs de planification de la défense mis en avant par l'OTAN dans le cadre du « NATO Defence Planning Process ». L'objectif principal est la mise en place du bataillon de reconnaissance belgo-luxembourgeois ;
- ✓ Intensifier la participation de l'armée luxembourgeoise aux missions à l'étranger et aux forces d'intervention ;
- ✓ Continuer à s'engager pour une UE plus autonome dans le domaine de la sécurité et de la défense, afin de mieux gérer les crises futures sans l'aide des États-Unis, par exemple par le biais des forces d'intervention rapide européennes ;
- ✓ S'engager pour un partage équitable financier au sein de l'OTAN. Chaque Etat doit apporter sa contribution à la défense commune. Il faut toutefois tenir compte de la situation spécifique du Luxembourg, dont les capacités d'absorption en matière de défense sont limitées. Il ne s'agit pas de dépenser simplement de l'argent : l'objectif des dépenses de défense doit toujours être la mise en place d'une capacité de défense stable et de qualité ;
- ✓ S'engager à **mettre rapidement en œuvre la boussole stratégique pour une sécurité et une défense renforcées au sein de l'UE** afin d'améliorer la sécurité et les capacités de défense des États membres ainsi que la coopération en matière de politique européenne de sécurité et de défense ;
- ✓ S'engager à **renforcer la coopération entre les États membres de l'UE en matière de développement, d'achat et d'utilisation des équipements militaires** afin de favoriser les synergies dans les domaines de la recherche, du développement et des achats ;

- ✓ poursuivre l'**élargissement de la coopération belgo-luxembourgeoise** afin de réaliser des investissements judicieux sur le modèle du « pooling and sharing », notamment dans les domaines de la numérisation et de l'espace ;

- ✓ S'en tenir à l'**objectif à long terme d'un monde sans armes nucléaires** et soutenir, en collaboration avec les alliés, les initiatives internationales en faveur du désarmement.

Une politique de défense tournée vers les femmes

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Promouvoir une image plus moderne et plus inclusive de l'armée par le biais de campagnes de recrutement et de publicité afin d'inciter davantage de jeunes, et en particulier les femmes, à rejoindre l'armée ;
- ✓ Veiller à une meilleure prise en compte des questions de genre dans la formation militaire initiale et continue ;
- ✓ Mettre en place des horaires de travail adaptés pour favoriser un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée du personnel.

L'impact de la crise du climat et de la biodiversité sur la sécurité et la défense

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Contribuer, par le biais d'études, de sensibilisation et de formation professionnelle, à une meilleure compréhension, anticipation et **adaptation du secteur de la défense aux conséquences des changements environnementaux mondiaux sur la politique de sécurité et de défense** ;
- ✓ Continuer à recenser, évaluer et réduire de manière conséquente les **émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte écologique de la Défense nationale luxembourgeoise** ;
- ✓ Avec les partenaires de l'UE et de l'OTAN, lancer **une initiative d'investissement dans des systèmes de propulsion climatiquement neutres** pour les futurs véhicules et avions ;



- ✓ Appliquer davantage les **principes de l'économie circulaire** dans le domaine de la défense par le biais de projets concrets ;
- ✓ Soutenir les partenariats internationaux dans le domaine de la **prévention et de la détection précoce des conflits liés à l'accès et à la gestion des terres et des ressources naturelles**, contribuant ainsi à améliorer la résilience.

Stratégies de conflit numériques et hybrides

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Assurer la **poursuite des investissements dans l'architecture de sécurité numérique des infrastructures critiques** du pays ;
- ✓ Faire progresser la **réglementation sur l'intelligence artificielle dans le domaine de la défense** selon des normes internationales et des directives éthiques ;
- ✓ Empêcher une trop grande **influence des pays tiers sur l'infrastructure numérique du Luxembourg**.

Espace et défense

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Valoriser davantage le **secteur spatial luxembourgeois en attirant et en retenant une main-d'œuvre qualifiée et motivée**, par exemple en proposant de nouvelles opportunités de carrière spatiale dans la Défense ;
- ✓ Soutenir les efforts internationaux visant à établir des **normes et des standards pour un comportement responsable et durable dans l'espace** ;
- ✓ Mettre les **capacités des satellites militaires luxembourgeois LuxGovSat et LuxEoSys** uniquement à la disposition des partenaires qui respectent les **critères stricts en matière de droits de l'homme et de droit international** de la position commune de l'UE sur le contrôle des exportations de technologies et d'équipements militaires.

1.9 UNE POLITIQUE ÉTRANGÈRE FORTE AU SEIN DE L'EUROPE ET UNE RESPONSABILITÉ MONDIALE



Ces dernières années ont été marquées par de sérieuses évolutions sur le plan de la politique mondiale. Cela vaut non seulement pour l'agression de la Russie au cœur de l'Europe, mais aussi pour la situation en Iran, la violence sans fin dans la région du Sahel et la situation en Afghanistan après l'arrivée au pouvoir des Talibans. Les guerres, les famines et les violations des droits de l'homme se sont aggravées dans de nombreuses régions du monde.

Dans ce contexte tendu, la prudence, l'attachement au multilatéralisme et au renforcement du droit international ainsi que les approches civiles de résolution des conflits sont plus importants que jamais.

Les expériences de ces dernières années, en particulier les discussions sur le soutien à l'Ukraine, nous ont très clairement montré que l'Union européenne et ses États membres doivent à l'avenir accorder une plus grande attention à leurs relations avec le « Sud global », les pays d'Amérique du sud, d'Afrique et d'Asie, et traiter ces États d'égal à égal. C'est particulièrement vrai dans le domaine de la politique commerciale soumise à une concurrence géopolitique effrénée pour les ressources minérales rares qui sont notamment nécessaires à la numérisation et à la transition énergétique. Pour nous, les défis futurs, comme les conflits liés aux ressources, les mouvements migratoires et les conséquences de la crise climatique ne peuvent être résolus qu'en franchissant les frontières. La paix, la liberté, une vie digne et la préservation des biens publics mondiaux reviennent à tous les individus de manière égale, indépendamment de leur origine ou de leur situation géographique. Nous continuons donc à promouvoir la coopération au niveau international afin d'œuvrer ensemble à la création d'un monde plus juste et plus sûr pour tous.

Pour cela, nous avons besoin d'une UE démocratique et capable d'agir, avec une voix forte dans le monde - et une voix forte du Luxembourg en Europe.

Une politique étrangère ferme

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Renforcer le rôle du Luxembourg en tant que **partenaire fiable et digne de confiance au sein des organisations internationales** (comme l'Union européenne, les Nations unies, l'OCDE, l'OTAN, l'OSCE et le Conseil de l'Europe) ;
- ✓ S'engager en faveur du **renforcement des ressources humaines, financières et politiques des Nations unies** ;
- ✓ **Renforcer le financement de l'Agence des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR)** afin de répondre aux contraintes financières actuelles de l'UNHCR et à la hausse rapide du nombre de réfugiés dans le monde ;
- ✓ S'engager à **renforcer le droit international et la lutte contre l'impunité**, et plus spécifiquement à consolider le rôle de la Cour internationale de justice et du Tribunal pénal international ;
- ✓ Entreprendre une **révision du cadre juridique du corps diplomatique** afin de moderniser les carrières et de renforcer le réseau diplomatique ;
- ✓ S'en tenir à l'**objectif à long terme du traité de non-prolifération nucléaire**, soutenir les initiatives internationales de désarmement et maintenir un contrôle strict des exportations ;
- ✓ S'engager pour une **protection internationale plus forte des journalistes, activistes, scientifiques et autres défenseurs des droits humains** partout dans le monde.

Une politique étrangère tournée vers les femmes

Les engagements de déi gréng :

- ✓ **Augmenter la proportion de femmes dans les carrières diplomatiques** et promouvoir la parité dans les délégations de négociation ;
- ✓ Veiller à ce que la politique étrangère luxembourgeoise contribue à augmenter la **représentation des femmes dans les instances internationales** ;



- ✓ Intégrer systématiquement dans tous les domaines de la politique étrangère et de la coopération au développement des mesures qui soutiennent la **participation économique, politique et sociale des femmes et des filles**, notamment en ce qui concerne l'accès à l'éducation et aux droits fonciers et de propriété ;
 - ✓ Planifier l'aide humanitaire et la **coopération au développement en tenant compte de la dimension de genre** et, par exemple, inclure systématiquement les femmes, les enfants et les personnes marginalisées dans les mesures de prévention des crises, de stabilisation et de promotion de la paix, comme le prévoit la résolution 1325 des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité ;
 - ✓ S'engager à ce que les **violences sexuelles commises dans le cadre de conflits soient systématiquement sanctionnées** et que les responsables fassent l'objet d'une enquête.
- La politique européenne verte**
Les engagements de déi gréng :
- ✓ Coopérer étroitement avec les partenaires européens, avec une politique étrangère de l'UE forte, qui défende la démocratie, les droits de l'homme et la protection du climat et de l'environnement dans le monde, et qui renforce les normes réglementaires, par exemple dans le cadre de la dimension civile de la politique étrangère et de sécurité commune ;
 - ✓ Créer, en collaboration avec les partenaires de l'UE, un cadre adéquat pour mieux protéger notre économie et l'ordre public contre les fortes influences des pays tiers ;
 - ✓ Renforcer la démocratie parlementaire de l'Union européenne en œuvrant pour que le Parlement européen dispose d'un droit d'initiative législative à part entière et d'un droit budgétaire fort ;
 - ✓ Faire progresser la politique européenne en matière de climat et d'énergie et mettre rapidement en œuvre la transition énergétique afin de faire de l'Europe le premier continent climatiquement neutre, en veillant particulièrement à ce que la transition verte soit socialement équitable ;
 - ✓ Rendre les élections au Parlement européen plus européennes en s'engageant à ce que les citoyen.ne.s votent pour les têtes de liste européennes des partis politiques afin de désigner le.a prochain.e président.e de la Commission européenne et qu'à l'avenir, une partie des députés soient élus sur des listes transnationales à l'échelle de l'UE ;
 - ✓ S'engager à ce que la citoyenneté européenne devienne une citoyenneté européenne à part entière, afin de garantir que les citoyen.ne.s de l'Union aient les mêmes droits et obligations dans les États membres où ils vivent ;
 - ✓ Présenter et discuter préalablement les **positions du gouvernement luxembourgeois au Conseil de l'UE au sein de la commission parlementaire compétente** ;
 - ✓ **Permettre aux parlements nationaux** de demander à la Commission européenne de présenter une proposition de loi ;
 - ✓ Continuer à s'engager pour la mise en œuvre des résultats de la Conférence sur l'avenir de l'Europe ;
 - ✓ Lutter pour plus de transparence dans les institutions européennes, notamment par l'introduction d'un registre obligatoire des lobbies, afin de renforcer le contrôle démocratique par les parlements, les citoyen.ne.s et la société civile ;
 - ✓ S'engager pour l'abolition du principe de l'unanimité dans d'autres domaines politiques afin de renforcer la capacité de l'UE et d'éviter les blocages.



La politique de coopération verte

Les engagements de déi gréng :

- ✓ **Continuer à investir 1 % du revenu national brut dans la coopération au développement ;**
- ✓ Faire de la Direction de la coopération au développement et des affaires humanitaires un ministère à part entière afin de mieux tenir compte de l'importance accrue de la politique de coopération luxembourgeoise ;
- ✓ S'opposer, au sein de l'UE et de l'OCDE, à la dilution de la politique de développement au détriment de l'objectif central de lutte contre la pauvreté ; les fonds de développement doivent être utilisés en premier lieu à cette fin et non à des fins étrangères à l'objectif initial, comme la dissuasion de la migration et la politique de sécurité ;
- ✓ Accepter la coopération avec le secteur privé comme moyen de la politique de développement à condition que des critères clairs soient pris en compte dans le domaine de la protection des droits de l'homme, du développement durable et des droits sociaux ;
- ✓ Défendre le droit de tous les États à mener une **politique alimentaire et agricole autonome ;**
- ✓ Investir au moins 10 % du budget annuel de la coopération au développement dans l'**agriculture et la sylviculture durables, en mettant particulièrement l'accent sur la sécurité alimentaire et la durabilité ;**
- ✓ Accorder une **plus grande importance à la protection de la biodiversité et des sols dans la coopération au développement ;**
- ✓ Intégrer davantage les **droits de propriété et d'accès aux terres agricoles et autres ressources naturelles** et contribuer ainsi à la prévention des conflits ;
- ✓ Aider les pays en développement à **gérer leurs ressources naturelles de manière durable ;**
- ✓ **Promouvoir l'entrepreneuriat local de manière ciblée**, par exemple en investissant dans des start-ups locales, en lançant des initiatives de microfinance et en accompagnant les jeunes entrepreneurs ;
- ✓ Soutenir l'initiative Team Europe de l'Union européenne pour une **action unie et mieux coordonnée des États membres dans le domaine de la politique étrangère et de la coopération au développement ;**
- ✓ Accompagner la **coopération au développement avec chaque État partenaire d'un dialogue politique** portant notamment sur la bonne gouvernance, les droits de l'homme et l'élimination des discriminations structurelles ;
- ✓ **Rechercher un nouveau pacte d'avenir entre l'UE et l'Afrique** afin de soutenir la coopération dans le domaine des énergies renouvelables, des innovations socio-écologiques, de la prévention civile des crises, de la mise en place de structures d'État de droit et de la bonne gouvernance.

Un commerce mondial équitable

Les engagements de déi gréng :

- ✓ S'engager pour que les accords commerciaux européens prévoient des normes contraignantes et applicables en matière de droits de l'homme, de l'environnement et de droits sociaux, à ce que le principe de précaution européen soit toujours appliqué, à ce que les ouvertures de marché dans le domaine des services ne soient en principe réglementées que par des listes positives et à ce que le respect de l'accord de Paris sur le changement climatique et des conventions fondamentales de travail de l'Organisation internationale du travail (OIT) soit une condition ;



- ✓ S'engager à ce que les États et les acteurs publics conservent la possibilité, dans le cadre des accords commerciaux, de ramener dans le giron public des secteurs déjà privatisés et de prendre en compte des **normes environnementales, sanitaires, sociales et de travail particulières dans les marchés publics** ;
- ✓ Dans le domaine commercial, s'engager à **mettre fin aux accords de partenariat économique (APE) avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)** et à réintroduire des **préférences commerciales unilatérales pour les pays en développement** avec l'UE ;
- ✓ **Nous défendons un commerce mondial multilatéral** qui favorise la **prospérité de tous les êtres humains**, exige la **protection de l'environnement et du climat** ainsi que le **respect des droits de l'homme** et **renforce les relations avec nos partenaires engagés en faveur de la démocratie et de la liberté** ;
- ✓ S'engager en faveur d'une **Organisation mondiale du commerce (OMC) durable et réformée** qui contribue à un véritable partenariat mondial, et relancer l'organe d'appel de l'OMC pour le règlement des différends afin d'éviter la multiplication des conflits commerciaux selon la loi du plus fort ;
- ✓ S'engager en faveur de la **création d'une Cour commerciale internationale transparente et responsable**, avec des possibilités de recours ;
- ✓ **Renforcer le contrôle démocratique de la politique commerciale européenne**. Outre le Parlement européen, les parlements nationaux devraient également être associés suffisamment tôt à l'élaboration des mandats lors des négociations commerciales. Le Parlement européen devrait avoir le droit de voter le mandat sur un pied d'égalité avec le Conseil ; **plaider pour une plus grande transparence tout au long du processus de négociation**. Pendant la phase de négociation, des textes consolidés devraient être régulièrement rendus publics et la Commission européenne doit informer en permanence le Parlement européen et les parlements nationaux de l'état des négociations ;
- ✓ S'engager à **mettre rapidement en œuvre le « mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'UE »** afin d'améliorer les conditions de concurrence pour les entreprises européennes en matière d'émissions de CO2 en taxant les importations de produits en provenance de pays tiers qui ne sont pas soumis aux mêmes normes de protection du climat que celles en vigueur dans l'UE.

2.

RENOUVELLER



2.1 PROPRE, SÛRE ET ÉQUITABLE : UNE NOUVELLE ÉNERGIE POUR LE LUXEMBOURG



C'est le défi le plus important de notre génération : la transition énergétique. Car nous devons protéger le climat, assurer notre sécurité, mais aussi parce qu'il n'y a pas d'alternative économique. En effet, si nous voulons sauver le climat et préserver nos moyens de subsistance, nous devons sortir le plus rapidement possible du gaz, du pétrole et du charbon. La guerre en Ukraine et la crise énergétique nous ont toutefois montré à quel point la dépendance vis-à-vis des importations d'énergie fossile mettait en péril notre sécurité et notre prospérité.

L'avenir appartient aux énergies renouvelables. Et le Luxembourg dispose des meilleures conditions pour devenir le précurseur d'une société industrielle neutre sur le plan climatique. Nous disposons d'un paysage scientifique bien développé, d'une formidable culture de l'ingénierie et d'une conscience environnementale élevée au sein de la société. Sous l'impulsion des Verts, nous avons fait un grand pas en avant ces dernières années vers un approvisionnement énergétique propre, bon marché et à l'abri des crises. Nous produisons désormais autant d'électricité renouvelable que les ménages en consomment.

Dans les années à venir, il s'agira de capitaliser sur ces succès et de poursuivre la modernisation écologique de notre système énergétique, de l'industrie, des transports et du secteur du bâtiment. Nous devons accélérer le développement des énergies renouvelables tout en veillant à utiliser plus efficacement l'énergie. C'est pourquoi nous poursuivons l'offensive pour le développement de l'énergie solaire et éolienne et accélérerons les procédures de planification et d'autorisation, mais nous mobiliserons également les ressources financières et humaines nécessaires pour soutenir les particuliers, les initiatives locales, les entreprises et les communes dans la transition écosociale.

Car sa réussite suppose que nous nous impliquions tous, que nous mettions tous la main à la pâte et que nous saisissons sans hésiter les opportunités que la transformation de l'appro-

visionnement énergétique offre à l'économie et à la société.

Une politique énergétique responsable permet aux citoyen.nes et aux entreprises d'agir aussi facilement que possible et de s'affranchir des énergies fossiles, mais elle assure également un équilibre social. Une chose est claire : nous devons pouvoir consommer de l'électricité pour alimenter notre congélateur, cuisiner, nous chauffer en hiver et nous déplacer sans avoir peur de la facture. C'est pourquoi nous soutiendrons davantage les catégories sociales à faibles revenus et mettrons en place des primes attractives afin que chacun puisse apporter sa juste contribution à la transition énergétique. C'est ainsi que nous réussirons notre transition vers des énergies citoyennes propres, sûres et équitables - et que nous deviendrons plus forts en tant que société.

Mettre à disposition les ressources financières et humaines nécessaires à la transition énergétique Les engagements de déi gréng :

- ✓ Mettre à disposition des moyens financiers suffisants pour que tous les secteurs et tous les citoyen.ne.s puissent participer à la transition énergétique ;
- ✓ Renforcer sensiblement les effectifs de l'Agence du climat et en faire un « Établissement public » afin qu'il joue le rôle de **centre de coordination national** dans le domaine des énergies renouvelables, de la rénovation énergétique et de la mobilité électrique ;
- ✓ Créer une « **Cellule Transition énergétique** » au sein de l'administration des bâtiments publics, dotée de suffisamment de personnel et de moyens financiers et mettre en place un **programme d'urgence « Bâtiments de l'État et des communes positifs pour le climat »** afin d'accélérer la transition énergétique de l'État et des communes ;
- ✓ Créer un **syndicat national du chauffage** pour la mise en œuvre et le suivi des plans thermiques communaux.



Simplifier et démocratiser la transition énergétique

Les engagements de déi gréng :

- ✓ N'introduire que progressivement le **principe du préfinancement** des mesures dans le domaine des énergies renouvelables et de la rénovation énergétique et sous la forme d'un projet pilote pour les ménages à faibles revenus. Dans un deuxième temps, ce principe sera appliqué à tous les ménages ;
- ✓ S'engager à ce que les aides publiques soient **versées en temps voulu et sans obstacles administratifs**. Pour ce faire, nous accélérerons et numériserons entièrement le traitement des demandes de subventions des particuliers et des entreprises, et nous nous engagerons à ce que le paiement des aides climatiques et énergétiques soit soumis au principe du contrôle aléatoire et à des contrôles ex post systématiques, pour simplifier et accélérer considérablement la gestion ;
- ✓ Promouvoir de nouvelles formes d'initiatives d'énergie citoyenne, au sens d'une **démocratisation de l'approvisionnement énergétique**. En tant que centre de coordination national, l'Agence pour le climat doit assurer le soutien et l'accompagnement nécessaires à la planification et à la mise en œuvre des communautés et coopératives énergétiques ;
- ✓ Veiller à ce que les citoyen.ne.s et les communes disposent de davantage d'options pour participer financièrement aux projets d'**éoliennes et de grandes installations solaires au sol** ;
- ✓ Aider les communes à **uniformiser les règlements communaux de construction et autres prescriptions communales obsolètes** et à les rendre aptes à la transition énergétique, en les adaptant aux possibilités technologiques des énergies renouvelables d'aujourd'hui et en supprimant les obstacles à leur application ;
- ✓ Créer les instruments politico-financiers et réglementaires nécessaires pour que les communes puissent mener des « **activités éco-**

nomiques » dans le cadre de la transition énergétique (par exemple en tant qu'exploitant d'un réseau urbain de chauffage) ;

- ✓ Offrir aux **femmes actives dans le domaine de l'énergie** une plateforme d'échange informel d'expériences et renforcer leur réseau.

Renforcer les prosommateurs

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Continuer à encourager financièrement l'installation, l'utilisation et le stockage des énergies renouvelables. Il faut inciter les ménages et les entreprises à **consommer et à stocker eux-mêmes l'électricité produite** ;
 - ✓ **Supprimer les barrières existantes dans le domaine de l'autoconsommation** et proposer un soutien financier supplémentaire en cas de coûts supplémentaires ;
 - ✓ Promouvoir davantage l'**approvisionnement électrique collectif** au sein des immeubles collectifs ;
 - ✓ **Exonérer d'impôt** les recettes issues du tarif de rachat pour les ménages chez les particuliers ;
 - ✓ Aider les **prosommateurs** à commercialiser l'électricité qu'ils produisent et créer un cadre légal pour les contrats numériques fondés sur la technologie blockchain (« smart contracts ») ;
 - ✓ Créer des conditions cadres pour les **marchés de la flexibilité** afin de réduire les barrières à l'entrée sur le marché pour les agrégateurs et de rendre les modèles de revenus économiquement intéressants. Parallèlement, des modèles de leasing, de location et de contracting doivent être proposés.
- #### Poursuivre l'offensive pour le développement des énergies renouvelables
- #### Les engagements de déi gréng :
- ✓ Augmenter rapidement et fortement la **production, l'autoconsommation et le stockage d'énergie solaire** pour l'électricité et le chauffage sur tout toit, façade ou balcon privé ou public adapté et mettre en œuvre l'obligation



tion légale annoncée d'installer des panneaux solaires sur les toits des nouvelles constructions et des bâtiments existants adaptés ;

- ✓ Développer davantage les **installations au sol** avec stockage décentralisé sur des surfaces déjà imperméabilisées et accélérer et faciliter les procédures d'autorisation (planification, construction, exploitation) ;
- ✓ Autoriser les **coopératives solaires ou les projets à vocation scolaire** sur les toits des bâtiments publics ;
- ✓ Simplifier l'utilisation des **PV de balcon** dans les immeubles collectifs et rendre l'accord du syndicat des copropriétaires non obligatoire ;
- ✓ Introduire une aide supplémentaire pour les particuliers, les entreprises et les communes pour les **coûts supplémentaires** afin de rendre l'installation de systèmes solaires d'une puissance supérieure plus intéressante sur le plan économique ;
- ✓ Introduire une « **bourse aux surfaces solaires** » (« matchmaking » entre les communes et les entreprises privées) afin que les toits et les surfaces inutilisés puissent accueillir des installations solaires ;
- ✓ Introduire l'**obligation d'utiliser l'énergie solaire pour les parkings** d'une surface minimale de 1500 m² et les carports ;
- ✓ Poursuivre les **appels d'offres publics** pour des installations photovoltaïques de grande puissance sur des surfaces imperméables et lier les offres d'adjudication à l'indexation des prix des matières premières afin d'atténuer les chocs de prix externes. L'autoconsommation doit faire partie intégrante des appels d'offres ;
- ✓ Poursuivre la promotion de l'**agri-photo-voltaïque**, c'est-à-dire coupler la production agricole à la production d'énergie solaire. En outre, des conditions cadres sont élaborées pour rendre également plus rentables les installations agrivoltaïques de petite taille et bifaciales ;

- ✓ Développer l'**énergie éolienne sur tous les sites adaptés du pays**, et garantir la transparence des procédures de décision et d'examen. Le potentiel de l'énergie éolienne doit être exploité de manière conséquente, dans le respect de la protection de la nature, des espèces et des paysages, et les processus d'autorisation doivent être simplifiés et fortement accélérés à tous les niveaux ;
- ✓ Adapter les normes existantes afin de permettre l'**exploitation d'éoliennes à proximité de routes très fréquentées et de zones d'activité** ;
- ✓ Réserver une partie du territoire national au développement de l'énergie éolienne. Les éoliennes plus anciennes doivent être rapidement remplacées par des éoliennes plus puissantes dans le cadre de **projets de repowering**.

Transition énergétique à tous les niveaux - La transition énergétique pérennise le Luxembourg en tant que centre économique **Les engagements de déi gréng :**

- ✓ Lutter contre la pénurie de personnel qualifié dans le secteur de la transition énergétique :
 - développer davantage la **formation continue des entreprises artisanales** dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique ; les offres multiples et non coordonnées doivent être harmonisées entre elles ;
 - lancer une **offensive de formation** et créer une « **Luxembourg energy transition school** » afin de rendre les métiers du climat plus attrayants et de favoriser la formation/la formation continue de personnel qualifié et de main-d'œuvre, ainsi que la reconversion ;
- ✓ Développer les **capacités de production d'énergie solaire et éolienne au Luxembourg** et mettre en place une **industrie photovoltaïque** au Luxembourg. Les entreprises du secteur de l'énergie dans lesquelles l'État détient des parts doivent accélérer la transition énergétique au Luxembourg et réduire la dépendance aux importations d'énergie (énergies fossiles) ;



- ✓ Créer un **fonds d'investissement national « Transition énergétique »** qui investira exclusivement dans des projets de développement des énergies renouvelables au Luxembourg et auquel les citoyen.ne.s pourront participer et percevoir un « rendement vert »
 - ✓ S'engager pour une **stratégie de lutte contre la dépendance aux matières premières/matériaux** au niveau national et européen afin de réduire ou d'éviter les goulets d'étranglement dans la chaîne d'approvisionnement dans le cadre de la mise en œuvre de la transition énergétique ;
 - ✓ S'engager pour la **concrétisation de critères qualitatifs durables d'approvisionnement en matières premières** ainsi que pour la publication des chaînes d'approvisionnement et exclure les produits issus du travail forcé. Les propriétaires immobiliers privés et les coopératives de logement sont incités à suivre cet exemple ;
 - ✓ Soutenir davantage la **recherche et le développement au niveau national** dans le domaine des énergies renouvelables (par ex. les technologies vertes, le stockage en batterie) et en faire une priorité de l'Université du Luxembourg et des instituts de recherche nationaux ;
 - ✓ Développer le « **Klimapakt fir Betriber** » et garantir des mesures concrètes contraignantes avec une offre de conseil adaptée ;
 - ✓ Soutenir l'industrie luxembourgeoise dans la **réorientation durable des processus de production** et introduire des aides ciblées pour la transformation des processus industriels, des nouveaux concepts et des modèles d'entreprise ;
 - ✓ Réformer l'« **Accord volontaire** » pour améliorer l'efficacité énergétique dans le secteur industriel et y inclure d'autres objectifs climatiques ;
 - ✓ Promouvoir davantage le concept de **contrats de fourniture d'électricité à long terme** (« Power Purchase Agreements » (PPA)) pour les clients industriels et le protéger par un « de-risking », afin que le mix électrique national se libère progressivement des matières fossiles et nucléaires ;
 - ✓ Mettre en place un « **Fab Lab** » où les petites et moyennes entreprises pourront tester de nouvelles technologies avant d'investir, selon le principe « tester avant d'investir » ;
 - ✓ Soutenir le secteur industriel en général dans ses projets de décarbonisation et l'aider à recourir à l'**hydrogène vert** comme vecteur d'énergie dans les processus industriels et à raccorder le Luxembourg au réseau européen de l'hydrogène ;
 - ✓ Introduire des **contrats pour la différence** afin d'atténuer les risques des investissements dans les énergies renouvelables et mieux protéger les développeurs de projets et les consommateurs*trices d'électricité si les prix sont volatils et incertains ;
 - ✓ Introduire des **avantages fiscaux ou d'autres outils** pour les entreprises qui investissent dans des technologies respectueuses du climat.
- La numérisation, clé de la transition énergétique - Un réseau électrique intelligent et sûr pour un système énergétique climatiquement neutre**
- Les engagements de déi gréng :**
- ✓ Continuer à promouvoir l'**échange actif de données** entre tous les acteur.trice.s du marché dans le cadre de la nouvelle plateforme nationale de données énergétiques. En outre, nous souhaitons améliorer la collecte et la disponibilité générales des données dans le domaine de l'énergie et veiller à combler les lacunes en matière de données et publier en toute transparence les statistiques pour permettre des modèles tarifaires différenciés ;
 - ✓ Créer une **agence nationale de stockage de l'électricité** et élaborer une **stratégie de stockage en batteries** afin d'exploiter le potentiel de stockage des batteries (par exemple batteries lithium-ion) et d'en étudier l'utilisation



optimale au Luxembourg. Le programme de soutien au stockage de l'énergie doit être étendu au stockage de quartier ;

- ✓ Faire progresser le concept d'**économie circulaire pour le stockage de l'électricité** et créer un cadre pour l'utilisation des batteries produites de manière durable. La chaîne de valeur du stockage de l'énergie doit également tenir compte de critères sociaux ; les matériaux respectueux de l'environnement et les processus de recyclage prévus doivent occuper une place centrale ;
- ✓ Élaborer une **stratégie intégrée de recherche et d'innovation dans le domaine de l'énergie** et lancer une série d'innovations dans le domaine de l'énergie. Les projets innovants ainsi que les technologies d'avenir doivent être davantage encouragés et les barrières réglementaires supprimées à l'ouverture de nouveaux champs d'activité ;
- ✓ Créer un **fonds** qui investit dans des start-ups qui mettent au point des technologies d'avenir pour faire face à la crise climatique dans le domaine des « deep tech » et des « climate tech » (par ex. l'intelligence artificielle, l'automatisation des processus, l'informatique quantique, l'industrie 4.0) ;
- ✓ Créer un **laboratoire connecté** qui encourage l'expérimentation de technologies numériques innovantes dans le secteur de l'énergie (par ex. la chaîne de blocs (blockchain), l'intelligence artificielle, les « big data »). Nous instaurons un cadre adapté dans lequel les entreprises peuvent s'organiser en réseau et communiquer entre elles de la manière la plus simple et la plus efficace possible ;
- ✓ Créer un cadre juridique pour **prévenir les cyberattaques** et veiller à ce que le futur système d'énergie soit cyber-résilient, capable de détecter les cyberattaques à un stade précoce et gérer les erreurs et les perturbations ;
- ✓ Aider les opérateurs de réseau à étoffer leurs compétences en matière de numérisation et

reconnaître l'**utilisation de l'intelligence artificielle dans le réseau électrique** comme un élément essentiel de la sécurité de l'approvisionnement. Le réseau électrique continuera de s'étendre et de se moderniser afin de relever les défis d'une production d'énergie décentralisée, flexible et intelligente.

Transition thermique

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Soutenir les communes sur le plan financier et organisationnel afin d'élaborer des **plans thermiques communaux sur l'ensemble du territoire**, échelonnés dans le temps et géographiquement, selon le cadastre thermique existant. En outre, il convient de développer le savoir-faire nécessaire dans le domaine de la planification thermique au sein des administrations communales ;
- ✓ Offrir aux citoyen.ne.s des **alternatives attractives au chauffage fossile** et les accompagner progressivement au cours de leur transition volontaire grâce à un bon dispositif de soutien et à une aide structurelle ;
- ✓ Encourager les communes, dans le cadre du pacte climatique, à **présenter de manière transparente l'avenir du chauffage** dans la commune et à impliquer les citoyen.nes dans la transition thermique ;
- ✓ Soutenir davantage les communes dans le développement de **réseaux de chauffage urbains** fondés sur les énergies renouvelables et les rejets thermiques. Les ménages doivent être raccordés en priorité aux réseaux de chauffage ;
- ✓ Aider les communes à établir des **projets de rénovation** de tous les bâtiments communaux et à augmenter le taux de rénovation des anciens bâtiments. Les communes doivent en outre promouvoir les rénovations de quartiers et d'îlots ;
- ✓ Assurer un approvisionnement durable en chauffage dans toutes les **zones d'activité** nationales ;



- ✓ Promouvoir des **solutions intersectorielles au niveau des quartiers** et penser le chauffage ou le refroidissement, l'électricité et la mobilité comme un système intelligent et intégré. Lors de la construction de nouveaux quartiers, le concept énergétique doit être planifié dès le départ pour instaurer un système de chauffage efficace et durable ;
- ✓ Poursuivre l'**offensive sur les pompes à chaleur** et l'associer à une offensive d'information et à la poursuite des programmes de soutien. Les méthodes de calcul des valeurs limites de bruit sont adaptées et l'emplacement de l'installation est pris en compte afin d'élargir l'offre de pompes à chaleur subventionnées ;
- ✓ Recourir à la **géothermie profonde** en priorité pour les grands bâtiments, afin de réduire le nombre de forages ;
- ✓ Élaborer un **plan directeur géothermique** (incluant une analyse des risques) en coopération avec les communes du sud du pays, qui se prête particulièrement bien à cette forme d'énergie et doit servir de région pilote ;
- ✓ Mettre en œuvre la **stratégie sur le biogaz** et soutenir le développement d'installations de biogaz agricole, en accordant une attention particulière à la transformation du lisier et du fumier ;
- ✓ N'encourager la **biomasse** que dans le respect de critères rigoureux de durabilité.

Pas de transition énergétique sans efficacité énergétique

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Mettre en place un **plan d'économie d'énergie** et participer à la hausse permanente de l'efficacité énergétique à tous les niveaux (état, communes, citoyen.ne.s, entreprises) ;
- ✓ Poursuivre l'**Accord volontaire 2.0** pour améliorer l'efficacité énergétique dans le secteur industriel après 2023 et renforcer le soutien à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans la production par la modernisation ou le redimensionnement des installations industrielles ;
- ✓ Créer un **fonds de financement spécifique pour l'efficacité énergétique** (de-risking) pour accompagner les industries dans leurs investissements dans les technologies d'efficacité énergétique ;
- ✓ Donner aux consommateur.trice.s la possibilité d'adapter leur comportement de consommation et d'économiser de l'énergie sur la base des données de leur compteur intelligent, d'une **gestion intelligente de l'énergie** et de l'offre de **tarifs dynamiques**. L'offre de conseils énergétiques personnalisés gratuits, ainsi que la campagne d'économies, seront poursuivies.

Rénovation des bâtiments

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Introduire, en prévoyant un préavis suffisant, des **normes énergétiques minimales pour les grands immeubles de bureaux** ;
- ✓ Responsabiliser davantage les propriétaires de logements en ce qui concerne la **qualité des logements loués** (appareils ménagers gourmands en énergie, chauffages au fioul obsolètes, logements demandant à être rénovés, etc. ;)
- ✓ Encourager la rénovation énergétique des **immeubles collectifs** en dressant une ligne directrice et en sensibilisant davantage les particuliers et les gérants d'immeubles ;
- ✓ **Réaliser des rénovations énergétiques de quartiers et d'îlots** en collaboration avec des communes adaptées et mettre en place un programme d'encouragement qui s'enrichit de l'expérience acquise. Pour accélérer ce processus, nous soutenons les communes et les particuliers qui participent aux premiers projets pilotes. Pour les localités de plus de 10.000 habitant.e.s, un « PAP Quartier existant » est établi avec la participation des citoyen.ne.s et à l'aide du modèle 3D de l'administration du cadastre ;



- ✓ **Supprimer les obstacles financiers aux investissements de rénovation dans les bâtiments existants** et faciliter ainsi l'accès de tous les ménages à la rénovation énergétique. Pour ce faire, nous développons un arsenal de mécanismes de financement et de préfinancement adaptés. Nous soutenons spécifiquement l'auto-réhabilitation des bâtiments résidentiels ;
- ✓ Créer une **société nationale de rénovation, de décarbonation et d'énergie solaire** afin de mieux structurer la politique nationale de rénovation des bâtiments résidentiels et de renforcer l'accompagnement des propriétaires dans la rénovation énergétique de leurs logements ;
- ✓ Développer le **conseil sur la rénovation énergétique des bâtiments classés**, adapter les aides et continuer à garantir le cumul des aides financières pour la protection du patrimoine et la rénovation ;
- ✓ **Simplifier et numériser** les processus de planification et d'approbation des rénovations énergétiques ;
- ✓ En collaboration avec le ministère de la Culture, mettre systématiquement en œuvre des projets de rénovation à caractère exemplaire pour les bâtiments classés appartenant au secteur public ;
- ✓ Améliorer le **soutien aux communes** dans le domaine de la rénovation des bâtiments, car les communes doivent également jouer un rôle de pionnier dans la rénovation des bâtiments.

La mobilité électrique – Une stratégie clé dans la décarbonation du secteur des transports

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Faire en sorte que la recharge des voitures électriques soit **fluide et rapide** à domicile, au travail et sur la route ;
- ✓ **Continuer à promouvoir la mobilité électrique** et à subventionner l'achat et la location de voitures électriques et de stations de recharge ;
- ✓ Créer un droit aux stations de recharge dans les **immeubles collectifs** et supprimer les obstacles existants ;
- ✓ Continuer à accélérer le rythme de **développement des points de recharge publics et de la puissance de recharge** par le biais d'appels d'offres aux promoteurs privés et intégrer les stations de recharge dans le réseau électrique grâce à des systèmes de recharge intelligents. Notre objectif est d'atteindre un réseau dense de stations de recharge accessibles à pied en tout lieu ;
- ✓ Augmenter drastiquement le nombre de **stations de recharge rapide** accessibles au public et les installer dans des lieux stratégiques. Les citoyen.ne.s dépourvu.e.s d'options de recharge à domicile doivent pouvoir bénéficier d'une offre locale et régionale de solutions de recharge alternatives ;
- ✓ Continuer à soutenir **les communes et les entreprises en tant qu'acteurs clés** dans l'électrification des flottes de véhicules et l'installation de stations de recharge ;
- ✓ Soutenir les communes dans l'élaboration de **plans communaux de mobilité électrique** et introduire le principe du « dernier kilomètre électrique » dans les services de livraison de colis et de livraison dans le cadre d'un projet pilote ;
- ✓ Mettre en place un **leasing social** sur critères pour les voitures électriques ;
- ✓ Fixer des **tarifs de l'électricité** de manière à ce que la mobilité électrique soit économique par rapport aux modes de transport fossiles ;
- ✓ Veiller à ce que les **stations de recharge soient accessibles** et en installer dans les parkings pour les personnes ayant des besoins spécifiques ;
- ✓ Développer de manière conséquente une **offre de bornes de recharge rapide** dans les stations-service sous concession ;



- ✓ Introduire auprès des organismes publics et des parkings publics l'**obligation d'installer des bornes de recharge** avec une certaine clé d'offre ;
- ✓ Créer des aides destinées au secteur logistique pour faciliter le passage des **camions fonctionnant aux énergies fossiles aux camions électriques** et mettre en place les infrastructures de recharge correspondantes.

Une politique étrangère forte qui nous sauvegarde et nous protège

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Renforcer la **coopération avec d'autres États membres de l'UE** et développer les transferts statistiques afin d'investir dans des projets concrets d'énergie renouvelable (par ex. éoliennes offshore, grandes installations solaires) ;
- ✓ Créer des synergies grâce à la **coopération transfrontalière** en matière de politique énergétique et promouvoir des projets communs dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique ;
- ✓ Soutenir financièrement le développement des énergies renouvelables dans le **Sud global** et investir dans des projets ciblés ;
- ✓ S'engager à introduire des **critères qualitatifs dans les appels d'offres publics** pour les projets de transition énergétique (par exemple les éoliennes) afin de promouvoir les produits et les fabricants de technologies européens (par exemple l'empreinte carbone des installations, les critères sociaux).

Sortir du nucléaire

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Continuer à exiger une **politique antinucléaire forte** avec pour objectif une sortie du nucléaire de l'UE et la fermeture rapide des centrales nucléaires proches des frontières et peu sûres. Nous rejetons fermement la promotion de l'énergie nucléaire par des fonds publics au niveau national et international ;

- ✓ Empêcher par tous les moyens juridiques et politiques la prolongation de la durée de vie des réacteurs de **Cattenom**, qui entrera dans une phase décisive dès la fin de l'année 2023. La question de la fermeture de Cattenom est incontournable pour le Luxembourg et la Grande Région ;
- ✓ Développer des projets alternatifs dans le domaine des énergies renouvelables en collaboration avec les **régions françaises voisines** ;
- ✓ Faire pression sur le gouvernement belge, en collaboration avec les citoyen.ne.s belges et le gouvernement allemand, pour qu'il ne prolonge pas de 10 ans la durée de vie des centrales nucléaires belges de **Tihange et Doel**.

2.2 UNE MOBILITÉ DURABLE POUR TOUS



Le transport fait également sa révolution au Luxembourg. Et ce phénomène n'est pas près de s'arrêter de sitôt. Car ce sont les citoyen.ne.s qui l'ont initiée et qui l'accélèrent chaque jour, en empruntant le tram ou le vélo et en préférant le covoiturage. Nous avons posé les bases de cette politique, prouvant ainsi que nous ne nous contentons pas de parler de mobilité durable, mais que nous créons des solutions largement acceptées car elles fonctionnent. Pour chacun.e au Luxembourg, quelle que soit sa situation personnelle. En ville comme à la campagne. Pour se rendre à l'école ou au travail, pour faire ses courses ou pour les loisirs.

Jamais autant d'investissements n'ont été réalisés que sous la direction des Verts : dans le train, le tram et le bus, pour circuler à pied et à vélo et dans la mobilité « partagée ». Mais aussi dans des routes qui ne sont plus seulement au service de la voiture, mais de la mobilité. Nous souhaitons faire bouger la population et non les véhicules. Notre tram est un exemple parfait de ce changement de mentalité. Il était considéré par beaucoup comme un beau rêve. Jusqu'à ce que nous le construisions. Aujourd'hui, il transporte des dizaines de milliers de personnes et est devenu le symbole de nos transports publics gratuits, uniques au monde, que de nombreux pays nous envient.

Une réussite, mais pour nous, ce n'est qu'une première étape. Car il reste beaucoup à faire. Après des décennies d'investissements uniquement dans le transport individuel motorisé, le retard d'investissement reste important, alors que le trafic au Luxembourg ne cesse d'augmenter. Résultat : embouteillages, circulation en accordéon et gaz d'échappement.

Malheureusement, il n'existe pas de remède miracle qui résoudra d'un coup tous nos problèmes de circulation. La transformation complète de l'infrastructure prendra du temps. Mais qu'il s'agisse de l'extension des transports publics de proximité avec des bus et des lignes de tram supplémentaires, de la modernisation des gares et des trains, de liaisons ferroviaires supplé-

mentaires, de pistes express pour les cyclistes ou du covoiturage, toutes ces formes de mobilité recèlent encore un énorme potentiel.

Avec le plan national de mobilité 2035, le Luxembourg dispose pour la première fois depuis 2022 d'un concept global axé sur les besoins futurs en matière de mobilité. La mission des cinq prochaines années consistera à mettre en œuvre ce concept et à poursuivre résolument sur la voie d'une infrastructure de transport attrayante, respectueuse du climat et socialement équitable pour notre pays. Avec des offres parfaitement adaptées, qui répondent aux besoins de la population et les mènent d'un point A à un point B efficacement, en toute sécurité et dans le respect du climat.

Accélérer les projets d'infrastructure

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Concevoir chaque projet dans une **collaboration proactive avec le ministère de l'Environnement**, à un stade précoce, de manière à ce qu'il améliore la qualité de vie non seulement en termes de mobilité, mais aussi en ce qui concerne la protection du climat, de la nature et des espèces, et qu'il puisse être approuvé le plus rapidement possible ;
- ✓ **Accorder à l'administration routière les moyens nécessaires** et l'organiser de manière à ce qu'elle puisse piloter bien plus de projets tout en répondant de manière pragmatique aux **exigences infrastructurelles d'une mobilité multimodale et durable**.

Un transport ferroviaire moderne et fiable

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Au cours de la prochaine législature, achever le **projet du siècle de modernisation du réseau ferroviaire**, qui a entraîné de nombreux retards et annulations de trains au cours des dix dernières années, **aux principaux points nodaux**, orienter l'équipement technique des chemins de fer vers la **stabilité des horaires** et mettre en place, avec les CFL, un programme qui analyse



en détail les causes des retards et annulations de trains, les publier et tenter d'y remédier ;

- ✓ Poursuivre les **investissements importants** dans le développement et la stabilité des horaires du réseau ferroviaire. Il s'agit notamment des points suivants :
 - achèvement du nouveau plan des voies de la **gare centrale**, afin que les retards d'une ligne ne se répercutent plus sur une autre ;
 - mise en service de la **nouvelle ligne entre Bettembourg et la gare centrale**, afin que le tracé existant soit réservé aux trains en provenance de Rodange, Esch et Dudelange et que des trains supplémentaires soient mis à la disposition des navetteurs frontaliers venant de France ;
 - transformation de la gare de Bettembourg pour qu'à partir de 2028, non seulement la nouvelle ligne y soit raccordée, mais aussi que des **trains directs puissent circuler toutes les demi-heures entre Dudelange (Volmerange-les-Mines), Luxembourg et Diekirch** ;
 - **modernisation de nombreuses gares**, avec une offre commerciale adaptée au nombre de passagers ;
- ✓ Faire progresser la planification des projets clés nouvellement identifiés dans le PNM 2035, notamment :
 - **construction d'une nouvelle gare à Hollerich** avec une correspondance supplémentaire avec les trains en provenance de Kleinbettingen (Arlon) et une future correspondance avec le tram ;
 - une **gare à Erpeldange**, importante pour tout le Nord, où l'on peut prendre des trains rapides vers Luxembourg et Esch depuis un P&R directement relié à la B7, ainsi que la ligne de bus à haut niveau de service de la Nordstad ;
 - construction d'un **arrêt pour le nouveau quartier « Metzschmelz »** sur les anciennes friches industrielles d'Esch-Schiffange ;
 - **une jonction triangulaire entre Nieder Korn, Pétange et Bascharage** et un quai supplémentaire à la gare centrale, afin de réduire de 15 minutes le temps de trajet entre Differdange et la gare centrale et de permettre la liaison entre Bascharage/Sanem et Belval sans changer de train ;
- ✓ S'engager à créer des liaisons longue distance supplémentaires et des trains de nuit au départ de Luxembourg. Voici nos projets* :
 - relier les liaisons ferroviaires avec nos régions et pays voisins de manière à ce que des **trains directs** supplémentaires partent de Luxembourg vers **Düsseldorf** et **Strasbourg**, ainsi que vers **Sarrebruck, Bâle, Zurich** et éventuellement Mannheim et Francfort ;
 - lors de la relance des **trains de nuit** européens, faire pression pour que le Luxembourg soit relié au **sud de la France, au nord de l'Italie** et éventuellement au nord de l'Espagne ;
 - forger des alliances en Europe pour **libérer le transport longue distance de la logique de marché** selon laquelle les liaisons ferroviaires longue distance doivent être financées à 100 % par le secteur privé, tandis que le transport automobile utilise des autoroutes financées par le secteur public. Nous nous engageons auprès de la Commission européenne pour un **réseau ferroviaire européen** qui relie efficacement toutes les capitales et **qui rend inutile tout voyage en avion de moins de 500 km** ;
 - encourager les jeunes adultes à découvrir la diversité de l'Europe de manière durable grâce à un **billet Interrail financé par l'État pour leur 18e anniversaire**. Nous encourageons les échanges culturels et l'esprit de communauté internationale.



Développer la ligne de tramway pour en faire un réseau de tramways

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Développer progressivement le réseau de tram de la Ville de Luxembourg prévu dans le cadre du Plan National de Mobilité 2035 et le tram rapide vers Esch. **Au cours de la prochaine législature, la ligne 1 circulera de la Cloche d'Or à l'aéroport ;**
- ✓ Au Kirchberg, par une **deuxième ligne de tram**, desservir le **boulevard Konrad Adenauer** et les nouveaux quartiers du Kirchberg où les voitures sont rares ;
- ✓ Poursuivre la **planification du tram rapide** vers Esch et Belvaux, démarrer la construction vers « Metzschmelz » (nouveau quartier sur l'ancienne friche industrielle Esch-Schiffflange) et choisir comme premier arrêt une **station à Leudelange** accessible à pied depuis la zone industrielle ;
- ✓ Desservir par le tram le nouveau quartier « **Nei Hollerich** » ;
- ✓ Construire et si possible mettre en service la liaison de tram par « Porte Neuve », « Boulevard Royal », « Stäreplaz » avec le CHL comme premier terminus sur la **route d'Arlon** ;
- ✓ Planifier une liaison de tram par la « **Route d'Esch** », déjà très encombrée, avec un nœud de correspondance à la nouvelle gare de Hollerich.

Rendre le bus plus attrayant

Les engagements de déi gréng :

- ✓ À l'aide de plans locaux du réseau, d'informations en temps réel et d'autres campagnes, **expliquer clairement** à ceux qui ne prennent pas encore le bus chaque jour l'alternative de mobilité que représente **le réseau de bus RGTR transformé en profondeur** qui, depuis mai 2023, relie gratuitement 99,97 % des ménages luxembourgeois aux transports publics pendant 17 à 18 heures par jour ;
- ✓ Introduire un **système de correspondance automatique entre le train et les bus**, de sorte qu'en cas de retard d'un train, les bus attendent

jusqu'à 5 minutes à la gare et que les lignes de bus qui desservent la prochaine gare soient déjà indiquées dans le train ;

- ✓ Améliorer en permanence le **réseau de bus RGTR modifié** et l'adapter aux besoins de la population, en s'appuyant sur les avis des utilisateur.trice.s, du « Comité des usagers » et sur la base des plans de mobilité communaux et d'entreprise ;
 - ✓ Améliorer encore les **correspondances** entre les bus et les cars ;
 - ✓ Travailler avec la Ville de Luxembourg à une solution permettant **d'afficher enfin aux voyageurs des informations en temps réel pour les bus RGTR** sur le territoire de la ville, idéalement intégrées dans les affichages des lignes urbaines ;
 - ✓ Pour le prochain appel d'offres du RGTR, analyser le besoin de **bus à la demande** et dans quelle mesure certaines lignes RGTR **en zone rurale** pourraient être proposées, à partir de 2028, sous forme de bus à la demande, avec chauffeur ou en tant que véhicule autonome ;
 - ✓ Élaborer **avec TICE et RGTR au sud un réseau de bus transfrontalier** qui offre aux habitants des communes du sud des liaisons au moins aussi satisfaisantes qu'aujourd'hui et qui donne aux milliers de navetteurs frontaliers une alternative à la traversée de cet espace urbain en voiture privée pour se rendre au travail ;
 - ✓ Construire dans la région d'Esch les premières **lignes de bus à haut niveau de service** prévues dans le PNM 2035 et accélérer **les bus à feux de signalisation ou voies réservées** sur d'autres lignes connaissant des retards chroniques, comme Kopstal-Bridel ou Waldhof-Kirchberg ;
 - ✓ Renforcer le « Comité des Usagers » par un secrétariat professionnel.
- ### Se déplacer partout en vélo
- #### Les engagements de déi gréng :
- ✓ Répondre au souhait de la majorité de la population de disposer de **pistes cyclables sûres,**



ininterrompues, directes, confortables et attractantes, et atteindre ainsi l'un des objectifs incontournables du Plan national de mobilité 2035 - à savoir permettre, comme c'est déjà le cas aujourd'hui en voiture, de se rendre à vélo de n'importe quelle adresse au Luxembourg à n'importe quelle autre adresse au Luxembourg, en commençant par les trajets en agglomération ;

- ✓ **Tenir compte des besoins des cyclistes dans tous les projets de construction de l'État**, en répondant à l'exigence de qualité attendue par les parents afin que tout enfant de dix ans puisse emprunter ces aménagements cyclables sans surveillance ;
- ✓ Installer dans les gares des parkings à vélos sécurisés et capables de répondre aux besoins futurs, à commencer par un **parking à vélos sous la Place de la Gare** à la gare centrale ;
- ✓ Adopter au Luxembourg le modèle à succès néerlandais de la piste cyclable colorée en rouge sur l'ensemble du territoire ;
- ✓ Intégrer des aménagements cyclables ininterrompus, sûrs et confortables dans les projets routiers de l'État, comme le réaménagement des traversées de villes :
 - **aménager des pistes cyclables séparées du trafic motorisé**, sauf si cela s'avère impossible même après avoir supprimé des places de stationnement et des voies superflues, et donc si la vitesse maximale autorisée est réduite à 30 km/h ;
 - **aménager des pistes cyclables qui soient également séparées de la circulation piétonne**, sauf dans les minces goulets d'étranglement et là où les cas de rencontre entre piétons et cyclistes sont rares ;
 - dans un souci de **résilience climatique**, faire en sorte que la planification des pistes cyclables s'accompagne d'une végétalisation écologique de la voirie, qui n'est pas seulement décorative ;
- ✓ Accélérer la procédure d'autorisation des pistes cyclables nationales ;
- ✓ Affecter à l'administration routière le personnel nécessaire pour que, face à la crise climatique, la **planification de toutes les pistes cyclables nationales puisse être lancée** et rapidement achevée ;
- ✓ Adapter la loi sur les pistes cyclables afin que, en plus des connexions communales à une piste cyclable nationale, les lacunes significatives au sein du réseau communal de pistes cyclables, comme la **création d'une piste cyclable distincte entre deux localités**, puissent être **subventionnées par l'État à hauteur de 30 %** ;
- ✓ Accélérer le développement du réseau national de pistes cyclables afin que, outre de nombreux projets de construction, les itinéraires suivants puissent être empruntés au cours de la prochaine législature :
 - **piste cyclable rapide de Bettembourg à la Cloche d'Or** et de là à la gare centrale via le Ban de Gasperich ;
 - **prolongement de la Vennbahn jusqu'à Ettelbrück** avec les tronçons Troisvierges-Maulusmühle, Clervaux-Wilwerwiltz, Kautenbach-Goebelsmühle et Niederfeulen-Ettelbrück ;
 - **accessibilité du « Lac de la Haute-Sûre »** depuis Ettelbruck ou depuis Redange (Arsdorf) ;
 - liaison de **Sandweiler à Cents** et de là à la PC1 près de Pulfermühl, ou via le pont prévu par la Ville de Luxembourg en direction du Kirchberg ;
 - de Schoenfels à Kopstal et de Kopstal à Strassen et Rollingergrund via Bridel.



Des voies piétonnes sûres et sans obstacles

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Améliorer la **sécurité routière** pour les « usagers de la route les plus vulnérables » qui se déplacent en même temps de la manière la plus naturelle pour l'homme, en appliquant les mesures suivantes :
 - en permettant **une plus grande modération du trafic lors des projets de construction de routes par l'État** et veiller à améliorer les axes de visibilité, en particulier pour les enfants ;
 - approuver et mettre en œuvre les demandes raisonnables des communes pour un radar feu rouge et de vitesse en ville ;
 - encourager la marche à pied en ville en autorisant, le long des routes nationales, des « **trottoirs traversants** » avantageux pour les piétons dans le cas de routes prioritaires et des « **plateaux surélevés** » dans le cas des carrefours à priorité à droite. Nous animons ainsi les agglomérations et allégeons la circulation routière ;
 - dans les projets publics, séparer autant que possible le trafic cycliste, et donc les **trottinettes électriques, des piétons** ;
 - **permettre** la création de **chemins piétonniers et de pistes cyclables** entre les localités, par exemple le long des routes nationales ;
 - **construire** pour les piétons et les cyclistes des **passages souterrains** sous les voies ferrées et les grands axes de circulation très fréquentés afin de raccourcir/créer des liaisons entre les localités et vers les zones de loisirs.

Encourager l'autopartage et le covoiturage

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Faire de l'autopartage une véritable alternative à la première, deuxième ou troisième voiture de la manière suivante :
 - accepter les demandes des communes a création de **stations d'autopartage dans l'espace public**, y compris le long des routes nationales ;

- nous engager à ce que les **fournisseurs d'autopartage financés par des fonds publics fusionnent**, ou du moins fonctionnent comme un **seul système du point de vue des usagers** ;

- ✓ Remplacer le plus grand nombre possible de voitures privées peu utilisées par une offre d'autopartage dans les nouveaux quartiers des promoteurs immobiliers de l'état, dans les bâtiments publics de l'état et dans les « Plans de Mobilité Entreprises » accompagnés par l'état, et libérer ainsi un espace public ou privé précieux à d'autres fins que le stationnement de longue durée ;

- ✓ **Encourager le covoiturage** et donc utiliser plus efficacement les véhicules, les infrastructures routières et les parkings en prenant les mesures suivantes :

- **réserver une voie aux bus et aux covoitureurs à partir de 3 occupants** sur certaines autoroutes, à commencer par l'A3 ;
- **proposer aux employeurs des solutions de covoiturage sur mesure pour leur personnel**, y compris l'autopartage comme solution de repli, dans le cadre de « Plans de Mobilité Entreprises » soutenus par l'Etat et des concepts de mobilité pour les zones d'activités ;
- dans le cadre de campagnes régulières (comme Klaxit début 2023), soutenir la formation de **nouveaux covoitureurs par une subvention symbolique du fonds climatique** ;

- ✓ Exploiter les opportunités offertes par la numérisation et accélérer la mise en place d'un système de mobilité numérique dans toutes les régions du pays, avec pour objectif de regrouper, outre l'autopartage et le covoiturage, le plus grand nombre possible de services de mobilité (par ex. bus à la demande, vélopartage ou services de taxi) sur une seule plateforme numérique et de faciliter l'utilisation avec une application.



Un réseau routier multimodal Les engagements de déi gréng :

- ✓ Conformément au plan national de mobilité 2035, **transformer le réseau routier en une infrastructure multimodale**. Le trafic régional sera dirigé vers des axes de transit performants, afin de réduire la circulation sur les autres routes dans l'intérêt de l'aménagement local, de la qualité de vie et de la promotion de la circulation à vélo et à pied ;
- ✓ **Accélérer le processus de planification** en mettant par écrit, au début de chaque projet de l'état avec l'administration routière, les exigences multimodales et en particulier en accordant la priorité aux bus et en veillant à la qualité des aménagements cyclables, afin qu'ils soient pris en compte dès le départ ;
- ✓ **N'accepter de financer les rocade déjà prévues dans le « Plan Sectoriel Transports » que si elles sont conçues dans l'esprit d'un « contournement de proximité », c'est-à-dire si elles permettent de libérer durablement le centre-ville de tout trafic de transit motorisé, par exemple au moyen d'une borne qui ne peut être abaissée que par les bus et les services d'urgence ;**
- ✓ Faire avancer les grands projets de construction de routes, comme par exemple :
 - **élargir l'autoroute A3** d'une voie pour les bus et le covoiturage ;
 - créer un **concept** pragmatique **pour donner la priorité aux bus et/ou au covoiturage** sur d'autres tronçons d'autoroute dont la voie d'arrêt d'urgence peut être renforcée et légalement élargie à cet effet ;
 - **extension** du goulet d'étranglement de **l'A13/A4/A13** comme axe principal du trafic motorisé de Pétange vers Luxembourg et « contournement de proximité » d'Esch ;
 - aménagement de l'A4 en corridor multimodal de Foetz à Luxembourg ;
- **sécurisation de la route du Nord N7** reliant Wemperhardt à Fridhaff avec les contournements de Hosingen et Heinerscheid ;
- planification des « **contournements de proximité** » de **Diekirch et Ettelbrück/Warken** avec une mise à 2x2 voies de la B7 jusqu'à Fridhaff, un nouveau pôle d'échange avec P&R à la sortie d'Erpeldange et ensuite le **déclassement de la N7 entre Ingeldorf et Diekirch en un couloir de bus à haut niveau de service avec piste cyclable rapide** ;
- réaménagement de longues traversées d'agglomérations en réalisant des aménagements cyclables séparés sur la **N7 entre Bereldange et Rollingen**, la **N1 à Niederaanven et Roodt/Syre** et la **N12 à Bridel** ;
- planification d'un **P&R supplémentaire à l'ouest de la ville** pour assurer la correspondance avec la ligne de tram qui desservira la capitale via le « Boulevard de Merl » et le « Boulevard de Cessange », ainsi que de **nouveaux P&R aux extrémités sud et nord de l'A3** ;
- construction du **P&R Höhenhof sur l'A1 près de Senningerberg** pour le transfert vers la ligne de tram à proximité de l'aéroport ;
- construction du « **contournement de proximité** » d'**Alzingen** avec une piste cyclable associée à une modération conséquente du trafic dans le centre de Hesperange ;
- ✓ Sécuriser juridiquement et réaliser en priorité la construction du « **Contournement de proximité** » de **Bascharage et Sanem conformément au PNM 2035** par les adaptations éventuellement nécessaires, en évitant autant que possible d'empiéter sur la zone Natura 2000 et le « Bobësch » situés à proximité, et en aménageant les raccordements à la zone industrielle de Bascharage et à l'A13 de manière à ne pas attirer de flux supplémentaires vers Dippach ;
- ✓ Poursuivre, avec l'appui de l'« **Observatoire digital de la mobilité** » créé sous la responsabi-



lité des Verts, les travaux du Plan national de mobilité en vue du PNM 2040, et notamment :

- rechercher une solution pour l'espace entre l'A6 et l'A7, la N8 à Saeul et la N55 au Rollingergrund, qui permette au **bus de traverser rapidement Kopstal jusqu'à la « Stäreplaz »** et qui libère **Kehlen du trafic de poids lourds**, unique au Luxembourg sur une traversée de localité aussi étroite ;
- analyser la façon d'améliorer durablement le trafic à Remich ainsi que dans la région de Grevenmacher/Potaschbiérg.

Soutenir les communes et les entreprises au cours de la transition de la mobilité

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Mettre en place un service de conseil pour les communes au sein du ministère des Transports ;
- ✓ Proposer aux communes des formations sur les thèmes suivants : aménagements cyclables de qualité, modération efficace de la circulation, exploitation rationnelle de l'espace de stationnement et promotion des transports publics ;
- ✓ **Cofinancer à hauteur de 50 % des études de concepts de mobilité** communaux ou intercommunaux et intégrer des « Plans de Mobilité Entreprises » dans la mesure où le cahier des charges est orienté vers les objectifs multimodaux du Plan National de Mobilité 2035 ;
- ✓ Subventionner à hauteur de 30 % les principaux chaînons manquants au sein du réseau communal de pistes cyclables, en plus des raccordements des pistes cyclables communales au réseau national de pistes cyclables ;
- ✓ À la demande des communes, permettre une limitation générale de la vitesse à 30 km/h sur les routes de transit dans les localités, à condition qu'il ne s'agit pas d'une artère nationale importante et que l'introduction de la nouvelle limitation de vitesse s'accompagne d'aménagements.

Transport de marchandises multimodal

Les engagements de déi gréng :

- ✓ S'engager auprès de la Commission européenne pour la **promotion du transport de marchandises par rail et par voies navigables**, l'introduction d'un **système de péage pour les camions longue distance** et contre l'engorgement des autoroutes financées par les pouvoirs publics par le biais de semi-remorques automatisés (« truck platoons ») ;
- ✓ Promouvoir, au niveau international et national, l'exploitation de la gare de transbordement multimodale de Bettembourg et du port de Mertert ;
- ✓ Recueillir des données sur le transport de marchandises avec l'« **Observatoire digital de la mobilité** » pour assurer une exploitation plus efficace des infrastructures de transport dans ce domaine également et soulager les riverains d'un trafic de poids lourds inutile.

Décarbonation du secteur des transports efficace sur le plan énergétique

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Promouvoir la décarbonation du secteur des transports et ainsi :
 - **promouvoir l'électromobilité** pour tous les véhicules, tels que les voitures et les bus, qui peuvent fonctionner à l'électricité ;
 - réserver l'**hydrogène** et les **biocarburants**, dont la production est beaucoup moins efficace sur le plan énergétique, aux moyens de transport qui ne peuvent pas encore être alimentés par des batteries, comme les camions ou les avions longue distance ;
 - axer la taxe d'immatriculation sur les objectifs climatiques ;
 - s'engager au niveau international pour la décarbonation et la meilleure compatibilité environnementale possible du trafic aérien et de la navigation intérieure et maritime ;



- taxer les navires battant pavillon luxembourgeois dans l'esprit du **concept de « Green Shipping »** ;
- adapter le **régime des taxes et des redevances aéroportuaires** au sens de la protection de l'environnement et du climat et rendre le trafic aérien moins bruyant et moins polluant ;
- maintenir l'interdiction des vols de nuit et réduire le nombre de vols de nuit en améliorant la transparence et en renforçant les règles et les contrôles ;
- s'engager dans le secteur aérien au niveau de l'UE en faveur d'une taxe sur le kérosène, de salaires socialement équitables pour le personnel navigant et contre le dumping sur les prix des billets inférieurs aux taxes aéroportuaires
- poursuivre la réalisation d'un **aéroport Fin-del climatiquement neutre**.

2.3 APPLIQUER LE DROIT AU LOGEMENT



Nous voulons toutes et tous décider pour nous-mêmes ce que cela signifie de bien vivre. Toutefois, pour bien vivre, nous avons besoin de conditions que nous ne pouvons pas remplir seuls. Comme d'un logement abordable dans un bon environnement. Que ce soit à la campagne ou en ville, en tant que locataire ou propriétaire : le logement au Luxembourg doit être abordable pour tous. C'est un besoin fondamental. C'est pourquoi il est enfin inscrit dans la Constitution en tant que droit fondamental.

Mais le marché du logement est tendu. Le coût du logement devient une charge pour un nombre croissant de personnes. Une famille a besoin de plus d'espace après la venue d'enfants, alors que les personnes âgées souhaitent vivre dans des espaces plus petits. Souvent, les uns et les autres ne peuvent pas déménager, faute d'alternatives abordables. De plus, face à la hausse des prix, le rêve de devenir propriétaire s'est éloigné pour de nombreux jeunes ces dernières années. Ceux d'entre nous qui ont acheté leur maison et ont fini de la rembourser ne peuvent pas non plus rester indifférents face à une telle situation. Car cela représente une charge non seulement pour les personnes concernées, mais aussi pour notre société dans son ensemble. Le contrat intergénérationnel est ébranlé. Le Luxembourg souffre également car elle peine à embaucher une main-d'œuvre étrangère découragée.

Les causes de cette évolution remontent à des décennies et ont été ignorées tout aussi longtemps par les responsables politiques. Seul déi gréng a eu le courage d'amorcer le changement de cap attendu dans la politique du logement, notamment en définissant sa stratégie nationale pour un logement abordable, en réalisant des investissements records dans la construction de logements publics et en appliquant le Pacte Logement 2.0. Dans les années à venir, nous devons poursuivre résolument l'offensive entamée. Tant au niveau national que local.

Pour cela, nous avons besoin, outre des aides à la construction ciblées, d'un impôt sur la mobilisation et d'une taxe sur la plus-value. Ils permettront de bâtir des logements neufs et bon marché de manière ciblée sur des terrains vacants au sein des localités, sans grignoter plus d'espace. Avant tout, nous poursuivrons l'offensive entamée en matière de construction de logements locatifs publics, mais nous demanderons également aux promoteurs privés d'assumer leurs responsabilités et de mieux réguler le marché locatif. En collaboration avec le secteur de la construction, les promoteurs, les propriétaires et les communes, nous nous attaquons aux causes structurelles de la crise du logement et apporterons un soutien immédiat aux locataires en difficulté. Pour que tous les habitants du Luxembourg puissent vivre et se loger dignement.

Étendre le programme de constructions de logements publics abordables

Les engagements de déi gréng :

- ✓ **Soutenir davantage les sociétés publiques de logement « Fonds du Logement » (FdL) et « Société Nationale des Habitations à Bon Marché » (SNHBM)** afin qu'elles puissent bâtir réaliser à terme au moins 800 logements abordables supplémentaires par an. Cet objectif doit être atteint dans les 5 ans et doit surtout permettre la création de logements locatifs ;
- ✓ **Faire des sociétés de logement public des moteurs de l'innovation et des modèles de construction durable dans l'intérêt de la protection du climat et de l'environnement ;**
- ✓ **Investir au moins 600 millions d'euros par an** dans l'achat de terrains à bâtir et la création de **logements abordables**. Le cas échéant, des logements peuvent également être achetés sur plan auprès de promoteurs privés, à condition qu'ils répondent aux critères de la construction publique et, dans la mesure du possible, à des prix raisonnables ;



- ✓ **Donner aux organismes sociaux un accès simplifié à ces logements.** Les organismes sociaux qui recherchent des logements pour des personnes défavorisées doivent pouvoir gérer en priorité des logements publics abordables. Les familles particulièrement fragiles pourront ainsi développer durablement un cadre de vie et de logement stable ;
 - ✓ **Construire de préférence des logements locatifs publics** dont les loyers sont indexés sur les revenus et dont l'attribution repose sur des critères transparents. Pour ce faire, le **registre national doit être mis en œuvre rapidement** afin que les demandeurs de logement n'aient à postuler qu'à un seul endroit pour obtenir un logement abordable financé par les fonds publics ;
 - ✓ Développer le **travail d'accompagnement social du Fonds Logement et du SNHBM** afin d'aider les communes dans la création et la gestion de logements locatifs ;
 - ✓ Évaluer régulièrement les politiques de logement et les adapter si nécessaire. Pour ce faire, l'**Observatoire de l'Habitat** doit bénéficier de la base légale nécessaire et doit être développé et renforcé. La recherche sur le développement durable des villes et des quartiers ainsi que sur les nouvelles évolutions sociales et leurs répercussions sur les besoins en matière de logement doit être davantage prise en compte ;
 - ✓ Promouvoir la **construction de logements d'intérêt général par le tiers secteur**, avec la **création d'un service national de conseil, et l'accès aux terrains à bâtir par bail emphytéotique**, par exemple les coopératives et d'autres formes alternatives de propriété communautaire.
- Impliquer et engager les communes**
Les engagements de déi gréng :
- ✓ **Augmenter les fonds mis à la disposition des communes**, en particulier celles définies comme des zones résidentielles prioritaires dans le plan de développement du pays (PDAT2023) ;
 - ✓ Développer le **soutien du ministère du Logement**, en particulier dans le domaine de l'**urbanisme vert et durable** ;
 - ✓ Soutenir davantage les **communes** dans la construction de logements locatifs abordables. Pour cela, il ne faut certes pas de sociétés de logement dans chaque commune, mais un **soutien plus actif du SNHBM et du FdL** dans la planification, la rénovation et la construction de logements. Ceci est particulièrement vrai pour les communes possédant des terrains dans le « Plan sectoriel Logement » et les communes prioritaires du PDAT2023. Nous mettrons à disposition le cadre réglementaire et les moyens financiers nécessaires à cet effet ;
 - ✓ Dans le cadre du premier bilan intermédiaire du Pacte Logement 2.0, nous allons **adapter à la hausse les parts réservées aux logements abordables (art 29bis)**. Cela vaut en particulier pour les surfaces de terrains en attente de construction ;
 - ✓ **Décharger les communes de la gestion des logements locatifs communaux.** Ce défi devrait être relevé en priorité par les services sociaux en collaboration avec le FdL et le SNHBM ainsi que les organismes sociaux.
 - ✓ Donner aux communes plus de responsabilité et de droit de regard dans le **contrôle des critères de salubrité des logements** (loi sur la salubrité). Ceci s'applique tout particulièrement à la location de chambres meublées ;
 - ✓ Obliger chaque commune à mettre à disposition un **nombre minimum de logements de réserve** afin de fournir, le cas échéant, un nouveau logement temporaire à des personnes en difficulté. Les logements de réserve peuvent également être mis à disposition en collaboration avec le FdL et le SNHBM et doivent être gérés par l'« Office social ».



Mobilisation du potentiel de construction

Les engagements de déi gréng :

- ✓ **Donner la priorité au développement de terrains constructibles à l'intérieur des zones d'habitation**, ainsi qu'à la reconversion prioritaire des friches industrielles. Au lieu de transformer toujours vite des zones vertes en zones industrielles et artisanales, avant de les aménager 30 ans plus tard en lotissements, il faut rapprocher l'habitat et le travail et créer de nouveaux quartiers de qualité sur d'anciens terrains ;
- ✓ **Mettre enfin en œuvre les réformes relatives au contrat de bail à construction et au « re-membrement ministériel »** et mobiliser ainsi davantage de terrains à bâtir abordables pour y construire des logements publics accessibles et les acteurs d'utilité publique ;
- ✓ Mettre en œuvre les projets pilotes essentiels et concrètement réalisables développés dans le cadre de « **Luxembourg in Transition** ». Il s'agit ici de montrer de manière exemplaire une manière durable d'effectuer des aménagements urbains au Luxembourg afin d'atteindre à moyen terme l'objectif européen de Zéro Artificialisation Nette ;
- ✓ **Réviser le projet de loi sur la taxe de mobilisation**, afin que les aménagements du territoire relatifs à l'utilisation des terres soient beaucoup mieux pris en compte et que les terrains vacants puissent être développés en priorité, sans exception ;
- ✓ Introduire une **taxe sur les plus-values résultant de décisions administratives (par exemple une extension du périmètre de construction ou une augmentation de la densité de construction autorisée)**. En prélevant ces plus-values, nous finançons des investissements supplémentaires dans des logements abordables et publics ;
- ✓ Une gestion sociale des nouveaux programmes de logements afin de créer 15 % de logements locatifs abordables en plus des logements pub-

lics (article 29bis). Ceux-ci ne bénéficient pas d'une aide publique, mais sont assortis d'un engagement de loyer limité d'au moins 15 ans.

Développement de quartier à échelle humaine

Les engagements de déi gréng :

- ✓ **Favoriser la cohabitation au niveau du quartier par des initiatives et des projets sociaux** : Rassembler les citoyen.ne.s et soutenir la transition locale des communautés ;
- ✓ Impliquer activement la population dans le développement des quartiers et créer le cadre nécessaire aux **processus participatifs** ;
- ✓ **Donner la priorité aux lieux et aux personnes qui ont le plus besoin d'aide** lors de l'aménagement des quartiers grâce à des méthodes de planification inclusives ;
- ✓ Mener une réflexion sur la densification ultérieure et la rendre possible par des **stratégies de densification différenciées dans les quartiers et localités existants** pour favoriser un développement interne actif dans l'esprit de la ville compacte à courtes distances. Ceci comprend également l'aménagement des espaces de stationnement, le stationnement collectif, la gestion de l'espace de stationnement, etc. ;
- ✓ **Encourager les constructions modulaires et les tiny houses** là où il est possible de créer une densification, en particulier dans les espaces vides et les terrains à bâtir temporairement libres.

Logement à la demande, pour toutes les générations

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Accorder une attention particulière à la création de **logements publics abordables**, adaptés aux jeunes actifs et aux personnes âgées en « phase post-famille » ;
- ✓ **Simplifier les dispositions légales relatives au logement indépendant, c'est-à-dire une unité d'habitation autonome dans une maison individuelle**, et définir au niveau national une



norme minimale qui simplifie la création de logements indépendants, notamment dans le cadre des rénovations énergétiques ;

- ✓ Mettre rapidement en œuvre la nouvelle réglementation prévue dans la loi sur les loyers concernant les **colocations** et insister sur une application uniforme dans les communes, pour faciliter le développement des colocations et sans risques pour les locataires et les bailleurs ;
- ✓ Réviser la **loi sur la copropriété pour renforcer la cohabitation**. Les règles ne doivent pas conduire à ce que des individus ou une minorité de personnes empêchent les modernisations et améliorations nécessaires (par ex : l'installation de bornes de recharge, de centrales électriques sur les balcons ou la rénovation énergétique) ;
- ✓ Créer des incitations financières pour les collocationneurs et les employeurs afin que l'on puisse vivre le plus près possible de son lieu de travail.

Un marché du logement locatif équitable

Les engagements de déi gréng :

- ✓ **Créer des aides spécifiques à la rénovation énergétique des logements locatifs**. En contrepartie, le bailleur doit respecter le plafond de loyer de 3 % maximum du capital investi sur une durée minimale de 10 ans ;
- ✓ **Réviser fondamentalement la loi sur les loyers**. Si l'amendement actuel de la loi sur les loyers est encore voté, cette révision devra également tenir compte d'une évaluation du plafond des loyers. Une réforme de la loi sur les loyers doit :
 - **réformer en profondeur la Commission des loyers et mieux la faire connaître**. Leur nombre sera réduit afin de favoriser l'échange direct avec les justices de paix. Les **membres des commissions des loyers seront à l'avenir nommés par le ministère du Logement** et exerceront leurs fonctions **à plein temps** ;
 - **renforcer la réglementation sur la location de chambres**. Un label national de qualité

pour la location de chambres est créé, en collaboration avec le Syvicol et l'« Entente des Offices sociaux » ;

- **sanctionner plus sévèrement le dépassement des loyers plafonds** ;
- introduire le **principe du commanditaire pour les frais d'agence** ;
- ✓ **Réviser la loi sur la salubrité des logements** afin d'accroître les responsabilités et les moyens d'action des communes, de simplifier le contrôle des chambres individuelles louées et d'introduire des sanctions plus sévères en cas d'infraction ;
- ✓ **Harmoniser les règles communales d'inscription au niveau national** afin que les personnes soient inscrites par rapport à des logements et non pas à des adresses. En outre, les colocations doivent être rendues possibles partout dans les communes, indépendamment de la zone de construction ou de la clé de répartition des places de stationnement ;
- ✓ mettre en place un **registre national des contrats de location**.
- ✓ ein **nationales Register der Mietverträge** einführen.

Priorité au Housing First (un chez-soi d'abord)

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Élaborer une **stratégie Housing First** et fournir aux acteurs des communautés et des organismes sociaux les ressources nécessaires en la matière ;
- ✓ Renforcer le **rôle de l'accompagnement social (Bailleur social)** et créer une interface entre le ministère de la Famille et le ministère du Logement, qui sera le moteur de la mise en œuvre de la stratégie Housing First ;
- ✓ Dans le programme public de logements abordables, **créer davantage de logements décentralisés pour les sans-abri** et les adapter aux besoins d'un public très varié ;



- ✓ Augmenter la **capacité des accueils de nuit** et proposer de nouveaux concepts d'hébergement d'urgence ;
- ✓ Mieux soutenir financièrement les acteurs de la « Gestion Immobilière sociale » (GLS) afin que les logements vacants puissent être loués plus rapidement aux personnes en quête d'un logement.

Une construction moderne en accord avec la protection du patrimoine et du climat

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Accélérer la planification et la construction en **améliorant le rapprochement et la coordination des différentes administrations publiques** ;
- ✓ Concevoir et construire des biens immobiliers en fonction des cycles de vie à très long terme des flux de matériaux, afin de garantir un usage des bâtiments d'au moins 200 ans ;
- ✓ Miser davantage sur la **transformation plutôt que sur la construction neuve**, utiliser l'existant comme ressource pour l'homme et la nature et promouvoir la capacité de réutilisation des bâtiments ;
- ✓ Mettre en œuvre des **stratégies de réhabilitation à l'échelle du quartier** tout en créant de nouveaux logements par une densification intelligente ;
- ✓ Initier un dialogue social avec toutes les actrices et catégories professionnelles du secteur de la construction sur l'**orientation durable et viable de notre culture d'architecture et du projet** ;
- ✓ **Reconnaître le secteur de la construction comme un acteur clé dans la protection du climat et l'adaptation au changement climatique** et l'accompagner dans cette transformation, notamment par la promotion ciblée de pratiques de construction durables, adaptées au climat et innovantes ;
- ✓ **Orienter systématiquement le secteur de la construction selon les principes de l'économie circulaire** et fermer les cycles de matériaux ;

- ✓ Prendre des mesures pour réduire ou, idéalement, éliminer les émissions de polluants, y compris dans le secteur de la construction et du bâtiment. Il s'agit de promouvoir des normes et des pratiques de construction durables afin de créer des bâtiments plus écologiques et plus sains ;
- ✓ Pour améliorer la qualité de l'habitat dans les zones d'habitation denses, **édicter de meilleures règles en matière d'acoustique intérieure** ;
- ✓ S'appuyer sur la modernisation de la protection des monuments historiques réalisée sous notre direction pour **rendre habitables les bâtiments soumis à des rénovations professionnelles** et contribuer à la **création de nouveaux logements**.

2.4 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : DESSINER DES LIGNES DIRECTRICES POUR UN LUXEMBOURG OÙ IL FAIT BON VIVRE



Nombre d'habitant.e.s, mobilité pendulaire, puissance économique : le Luxembourg est en pleine croissance. En revanche, ce qui ne s'élargit pas, ce qui ne peut pas s'agrandir, c'est notre territoire. Notre territoire couvre 2.586 km². Chaque année, nous utilisons une surface équivalente à 240 terrains de football. Résultat : le mitage, une densification sans queue ni tête, une forte pression sur les prix des terrains et des logements pour une qualité (urbanistique) souvent médiocre.

Pendant longtemps, la politique de notre pays n'a rien pu faire contre ces évolutions. Au gouvernement, nous abandonnons depuis quelques années ce « laissez-faire » en matière d'aménagement du territoire et avons posé les jalons d'un développement plus durable et mieux coordonné de notre pays.

Nous voulons poursuivre sur cette voie au cours des prochaines années. La préservation des sols, la protection de nos paysages naturels et la préservation du caractère des villages et des communes sont essentiels à nos yeux. Réduire l'occupation des sols ne signifie pas construire moins, mais construire plus intelligemment, plus durablement et dans l'intérêt général. Nous misons ainsi sur une densification qualitative et créative, surtout sur les terrains déjà viabilisés au sein des villages, où les structures nécessaires sont déjà en place.

Pour nous, développer le pays de manière judicieuse et durable signifie impliquer davantage les citoyens dans la planification car ils connaissent parfaitement leur environnement de vie. De plus, dans toutes les zones denses, nous accorderons beaucoup de place aux arbres, à l'eau et à la végétation - pour une meilleure qualité de vie et un espace public respectueux du climat. Car un logement abordable ne doit nuire ni à la nature, aux zones vertes, aux infrastructures sociales ni à la qualité de vie.

Qu'il s'agisse de la création de logements, de la protection de notre nature, du développement économique durable ou de la cohabita-

tion sociale dans les communes : pour créer un environnement viable pour les générations actuelles et futures, il faut un aménagement du territoire durable, quel que soit le gouvernement en place. C'est pourquoi nous nous engageons à l'inscrire comme l'un des objectifs de la Constitution.

Développer judicieusement le Luxembourg Les engagements de déi gréng :

- ✓ S'engager à ce que le **développement économique et démographique du pays se fasse avant tout dans les trois agglomérations de la Ville de Luxembourg, d'Esch-sur-Alzette et de la Nordstad**. Il faut y implanter la plus grande partie des activités économiques et des services publics et y construire des logements ;
- ✓ Renforcer en outre les **centres régionaux de développement et d'attraction - Clervaux, Differdange, Dudelange, Echternach, Grevenmacher, Junglinster, Mersch, Mondorf-les-Bains, Redange-sur-Attert, Remich, Steinfort, Vianden et Wiltz** - dans leur rôle de centres régionaux offrant des emplois ainsi qu'une grande diversité de services et de loisirs, et les soutenir financièrement à cet effet ;
- ✓ Relier les **communes rurales aux agglomérations et aux centres régionaux par des liaisons de transport performantes**, afin que tous puissent accéder aisément aux services et autres prestations ;
- ✓ **Planifier et donner la priorité au développement des zones urbaines autour de « pôles d'échange »**. Nous miserons sur une plus grande densité de bâtiments résidentiels et commerciaux afin d'encourager l'utilisation des transports en commun et de réduire ainsi la densité du trafic ;
- ✓ Poursuivre la **décentralisation, notamment des emplois publics, et garantir la mixité dans les nouveaux lotissements**, car c'est ainsi que nous pouvons rapprocher le travail, les loisirs et le logement ;



- ✓ **Redynamiser les petits commerces dans les centres des villages, des quartiers et des villes**, au lieu de favoriser la construction de centres commerciaux à la périphérie et en dehors des agglomérations ;
- ✓ Étudier les moyens d'**améliorer l'efficacité juridique des plans sectoriels dans les domaines du logement, des zones d'activité, des transports et de l'environnement**, et identifier de nouveaux domaines pour l'établissement de plans sectoriels, par exemple en ce qui concerne les écoles secondaires et les infrastructures sportives ;
- ✓ Utiliser davantage les **possibilités offertes par les « Plans d'occupation du sol »**, entre autres pour mettre en œuvre des projets de logement d'intérêt national ;
- ✓ Effectuer des **tests de résistance** pour les trois agglomérations du Luxembourg **afin d'évaluer l'impact de la croissance prévue d'ici 2035 sur les infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement**.

Réduire l'occupation des sols

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Couvrir autant que possible les besoins futurs en surface selon le principe « l'intérieur avant l'extérieur » en utilisant des surfaces déjà viabilisées à l'intérieur des localités et **en préservant ainsi les surfaces naturelles et agricoles en dehors du périmètre de construction** ;
- ✓ Promouvoir la **construction économe en espace**, la conception de **bâtiments multifonctionnels** et la **densification qualitative** en mettant en place de nouvelles incitations et dispositions légales ;
- ✓ Analyser dans ce contexte l'application possible de l'instrument « Transferable Development Rights » pour le Luxembourg. Cet instrument consiste à transférer les **droits de construction et d'utilisation d'un terrain constructible mais non encore construit vers une parcelle plus favorable du point de vue de l'aménagement du**

territoire. Cela permet de limiter l'étalement urbain et de compenser les éventuelles pertes financières des propriétaires fonciers ;

- ✓ Dans le but de densifier l'intérieur, encourager la **création d'emplois ainsi que d'espaces de « co-working » à proximité des gares** et mettre en œuvre une **taxe professionnelle avantageuse à proximité des gares au niveau national** afin de favoriser le développement de ces zones ;
- ✓ **Réduire les obstacles au reclassement des zones constructibles** pour lesquelles des mesures de compensation sont obligatoires et développer des mécanismes d'encouragement. En ce sens, un fonds de compensation national doit être créé pour compenser ces surfaces ;
- ✓ Élaborer une **ligne directrice pour réduire l'occupation et l'imperméabilisation des sols** et, dans ce contexte, sensibiliser les acteurs comme les communes et les maîtres d'ouvrage ;
- ✓ Étudier l'introduction d'une taxe nationale sur l'imperméabilisation des sols et soutenir les mesures de désimperméabilisation.

Mettre en œuvre le programme d'aménagement du territoire

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Afin de donner la place qu'il mérite à l'objectif d'une organisation durable et viable de notre territoire, nous inscrivons l'**objectif d'un aménagement durable du territoire dans la Constitution** et adapterons la loi sur l'aménagement du territoire ;
- ✓ **Impliquer davantage le ministère de l'aménagement du territoire dans la « Commission d'aménagement »** et lui accorder un droit de veto, car c'est lui qui examine la compatibilité de l'aménagement du territoire au niveau local avec les directives ou les objectifs d'aménagement du territoire définis au niveau national ;
- ✓ Mettre en œuvre la vision et les objectifs politiques du « Programme Directeur d'Aménagement du Territoire » (PDAT) - en particulier la **réduction de l'occupation des sols, la con-**



centration du développement du pays sur les lieux les plus utiles, le renforcement de la coopération transfrontalière - et mieux en tenir compte au niveau local et national. À cette fin, nous examinerons et, le cas échéant, mettrons en œuvre des instruments financiers ou législatifs supplémentaires ;

- ✓ Dans ce contexte, **ancrer davantage le PDAT dans les finances communales et dans les politiques nationales d'investissement et d'implantation d'infrastructures**, et veiller à ce que la mise à jour des plans d'aménagement communaux, prévue par la loi, s'accompagne d'une évaluation de la conformité aux objectifs du PDAT.

Renforcer la coopération régionale et transfrontalière

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Soutenir davantage la coopération régionale entre les communes et créer à cet effet un **fonds de soutien régional spécifique au sein du ministère de l'aménagement du territoire**. Nous donnons aux centres régionaux de développement et d'attraction une plus grande responsabilité pour encourager la coopération avec les communes environnantes et les soutenons financièrement à cet effet ;
- ✓ Élever les **parcs naturels au statut de hubs du développement régional, économique, social, écologique et territorial** ;
- ✓ **Dans ce contexte, aider les parcs naturels à concevoir une vision territoriale** qui allie développement spatial et économique et préservation du patrimoine rural et naturel ;
- ✓ Renforcer les parcs naturels dans leur rôle de **conseillers des acteur.trice.s locaux.les dans le domaine des énergies renouvelables, de l'aménagement des centres de village et de la participation des citoyen.ne.s** ;
- ✓ Renforcer la « Société de développement de la NORDSTAD », sur le modèle du « Fonds Belval » et du « Fonds Kirchberg », en termes de finance-

ment et de personnel, afin de promouvoir davantage le développement de la « Nordstad » ;

- ✓ Faire avancer la **mise en œuvre des visions du PDAT 2023 dans les sept domaines fonctionnels transfrontaliers** en s'inspirant de l'exemple du Grand Genève ;
- ✓ Dans ce sens, lever les obstacles juridiques et administratifs ;
- ✓ Continuer à mettre à disposition les moyens financiers nécessaires pour éviter que l'argent du fonds « Interreg » ne soit perdu faute de cofinancement par les communes de la région frontalière. À cet effet, le gouvernement mettra à disposition un **fonds d'au moins 25 millions pour combler les éventuelles lacunes de financement de ces communes** ;
- ✓ Accroître le rôle des **processus de participation transfrontaliers** dans tous les processus de planification pertinents pour la région frontalière ;
- ✓ Promouvoir le **développement des friches industrielles transfrontalières**.

Encourager l'innovation et la participation

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Continuer à soutenir activement la participation des **citoyen.nes à l'aménagement du territoire**, notamment par le biais de nouvelles offres numériques telles que « BiBe » ;
- ✓ Pérenniser les résultats de la première phase conceptuelle de « **Luxembourg in Transition** » qui a mis en évidence des pistes possibles pour l'aménagement territorial d'un Luxembourg climatiquement neutre, et mettre en œuvre les idées conceptuelles issues du processus dans des projets pilotes, notamment le réaménagement de la zone commerciale Foetz, l'aménagement d'une ceinture verte autour de la ville de Luxembourg, ainsi que la coopération urbanistique entre Luxembourg et les villes de la Grande Région ;
- ✓ En s'inspirant du « droit à l'expérimentation » français, **encourager l'expérimentation et les**



projets pilotes dans le domaine de l'urbanisme, de l'architecture et de l'aménagement du territoire. Nous testerons et évaluerons ainsi de nouveaux types et méthodes de planification.

Encourager la mise en œuvre d'une planification nationale durable

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Améliorer la **formation (continue) du personnel et des responsables des communes et autres personnes travaillant dans le domaine de la planification** et les soutenir davantage dans la mise en œuvre de la vision de l'aménagement du territoire ;
- ✓ Créer une **structure de conseil et de formation continue en matière d'aménagement du territoire pour les professionnels du secteur** ;
- ✓ Développer les lignes directrices existantes au niveau des communes sur les thèmes de l'éco-urbanisme, de l'aménagement circulaire des zones d'activités et de l'aménagement durable du territoire, et élaborer de nouveaux « **règlements-types** » et des lignes directrices supplémentaires en matière d'aménagement du territoire afin de soutenir davantage les communes dans l'aménagement de leur territoire.

2.5 L'ÉCONOMIE LUXEMBOURGEOISE, UN SUCCÈS DURABLE



Le Luxembourg se porte très bien sur le plan économique. Grâce notamment aux mesures de soutien du gouvernement, la pandémie de Covid-19 a eu moins de conséquences néfastes que ce que l'on craignait. Ce n'est pas une raison pour nous reposer sur nos lauriers mais plutôt l'occasion de tirer les leçons des faiblesses du capitalisme axé sur les matières premières, qui sont devenues évidentes avec l'effondrement des chaînes d'approvisionnement mondiales pendant la pandémie.

En effet, la politique économique du Luxembourg contribue également à la destruction du climat, de la biodiversité et des écosystèmes. Elle favorise également les inégalités mondiales, les tensions sociales et les flux de réfugiés. Tout cela ne soulève pas seulement des questions sur les conséquences sur la société, l'environnement et la stabilité mondiale. En effet, notre compétitivité et notre prospérité risquent d'être menacées dans un avenir proche. Car la durabilité et l'efficacité des ressources deviennent de plus en plus un facteur de compétitivité. Nous en sommes convaincus : le Luxembourg pourra d'autant mieux affirmer son succès que nos entreprises intégreront davantage et plus tôt la durabilité sociale et environnementale dans leurs pratiques commerciales et qu'elles s'ouvriront à de nouveaux marchés et secteurs d'activité en tant que champions du climat.

De nombreuses entreprises de notre pays ont depuis longtemps reconnu les signes du temps. Qu'il s'agisse des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, des technologies environnementales, de l'économie circulaire ou de la construction durable : l'économie verte est en plein essor et crée des emplois. Pour soutenir ces évolutions, nous avons besoin d'un état qui rende les choses possibles, qui encourage l'entrepreneuriat innovant et qui aide les technologies d'avenir à percer. C'est ce que nous défendons.

Notre principe de base est le suivant : l'économie au service des individus et non l'inverse.

Ce n'est pas le profit à court terme qui doit être au centre des préoccupations, mais le bénéfice à long terme pour le bien commun. Pour cela, il faut que les entreprises responsables de la pollution et du non-respect des droits de l'homme soient tenues de rendre des comptes aux niveaux national et international. Nous encourageons ainsi l'exploitation efficace des ressources, le respect des droits de l'homme et la création de chaînes d'approvisionnement durables. déi gréng souhaite un monde économique et financier durable et porteur d'avenir. En offrant les meilleures conditions à l'artisanat, aux entreprises et au secteur financier pour placer la protection du climat et la durabilité au cœur de leurs activités et écrire les nouveaux chapitres du succès de notre pays.

Économie circulaire et économie verte

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Lancer un « Green New Deal » luxembourgeois avec un programme d'investissement public vert massif en faveur des technologies climatiquement neutres, des transports publics, de la mobilité douce, de l'économie circulaire et de l'efficacité énergétique. Celui-ci devient une priorité absolue lors de la fixation du budget pluriannuel de l'État.
- ✓ Aider notre économie à passer aux énergies renouvelables en augmentant massivement les investissements dans le photovoltaïque et l'éolien, tant sur notre propre territoire qu'en partenariat avec d'autres pays, et en développant les incitations positives pour les entreprises ;
- ✓ Aider les entreprises à **organiser leurs activités afin de préserver les ressources, de respecter l'environnement et d'avoir un impact neutre sur le climat**. Pour cela, nous augmentons et modernisons les aides à l'investissement en faveur de l'économie verte et de l'économie circulaire ;
- ✓ Réviser la **loi obsolète sur les aides à l'investissement pour les entreprises dans le domaine de la protection de l'environnement et de la durabilité**, afin de rendre les aides plus at-



trayantes et donc plus efficaces, et introduire des aides supplémentaires dans le domaine de l'économie circulaire ;

- ✓ Intégrer les principes de l'**économie circulaire dans la planification de nouvelles zones d'activité**, par le développement d'infrastructures partagées et l'utilisation de la chaleur résiduelle pour les infrastructures locales ;
- ✓ **Réviser la législation relative aux autorisations commodo-incommodo** afin de mieux prendre en compte les objectifs et stratégies environnementaux nationaux et de numériser et simplifier les procédures d'autorisation ;
- ✓ Faire un bilan de tous les « guichets uniques » et autres systèmes actuellement en place et, le cas échéant, proposer une réorganisation afin de garantir que les entreprises prennent facilement connaissance de tous les programmes d'aide à l'investissement et bénéficient d'une aide optimale dans le domaine de la protection du climat et de l'environnement ;
- ✓ Introduire un **allègement fiscal pour les entreprises qui investissent dans des processus de production économes en ressources et respectueux du climat**, en veillant à ce que les investissements réalisés aient un effet positif notable sur le bilan climatique de l'entreprise ;
- ✓ Renforcer l'**offre de conseil aux entreprises dans le domaine du développement durable** ;
- ✓ Attirer de manière proactive au Luxembourg des **entreprises innovantes dans le domaine de l'économie circulaire** et de la technologie climatiquement neutre et mettre en particulier l'accent sur le recrutement d'entreprises innovantes et durables lors de missions économiques à l'étranger ;
- ✓ Renforcer la **réutilisation des matériaux dans le secteur de la construction** en fixant un cadre réglementaire pour la réutilisation des matériaux récupérés ou recyclés, en créant une bourse aux matériaux dans le secteur de la construction et en réduisant la TVA sur les matériaux réutilisés ;
- ✓ Intégrer davantage de critères de circularité, de protection des ressources et d'utilisation de machines ne fonctionnant pas aux énergies fossiles dans les appels d'offres publics dans le domaine des infrastructures, afin de promouvoir la construction durable ;
- ✓ Concilier l'implantation de nouvelles entreprises avec les objectifs environnementaux grâce au « contrôle de compatibilité des entreprises » ;
- ✓ Réduire la **TVA sur tous les travaux de réparation** afin de rendre la réparation de biens plus attrayante que l'achat de biens neufs ;
- ✓ Introduire un **bonus de réparation** pour favoriser la réparation des objets électroniques ;
- ✓ Soutenir les prestataires de services qui proposent d'échanger, de partager, de réparer ou de prêter des objets. Au lieu d'acheter et de posséder, nous misons sur le « pay per use » et le « pay for performance », y compris pour les appels d'offres publics ;
- ✓ Accélérer rapidement le passage de l'économie linéaire actuelle à l'économie circulaire et veiller à la mise en place d'un **cadre juridique et d'incitations financières** pour l'économie circulaire ;
- ✓ Encourager la **recherche et l'innovation dans tous les domaines importants pour la transition écologique**. Nous améliorons en conséquence la législation relative aux aides à l'investissement dans la recherche et le développement ;
- ✓ Renforcer le dialogue social en **réformant le « Comité de coordination tripartite »**, l'objectif étant que, outre le patronat et les syndicats, la protection de l'environnement et du climat ainsi que la lutte contre la pauvreté y soient davantage représentés ;
- ✓ **Promouvoir** des **systèmes économiques complémentaires et alternatifs** tels que l'économie de subsistance et les « communs », et réaliser des économies de ressources supplémentaires grâce à des stratégies de substitution et de cohérence.



Vers une économie citoyenne Les engagements de déi gréng :

- ✓ Établir une **stratégie nationale pour le développement de l'économie sociale et solidaire**, avec des objectifs et des mesures clairs, ainsi qu'un calendrier précis pour leur mise en œuvre ;
- ✓ Renforcer la **forme juridique de la « société d'impact sociétal » (SIS)** en veillant à ce qu'elle puisse être utilisée de manière plus flexible, sans pour autant porter atteinte à ses principes ;
- ✓ **Soutenir les entreprises** qui gèrent leurs activités selon les principes de l'économie solidaire et de l'économie citoyenne ;
- ✓ Augmenter le budget alloué à l'économie sociale et solidaire afin de la mettre au même niveau que tous les autres secteurs économiques ;
- ✓ Imposer le **respect des droits de l'homme et des normes sociales et environnementales tout au long de la chaîne de valeur internationale**, en inscrivant dans le droit européen et national une loi efficace sur la chaîne d'approvisionnement **pour tous les secteurs économiques** ;
- ✓ Aider les entreprises concernées à **identifier les risques dans leurs chaînes de valeur** et à **mettre en œuvre les dispositions légales**, et créer un **point de contact au sein du gouvernement pour le devoir de diligence** ;
- ✓ Encourager la publication de bilans de bien commun et d'autres indicateurs non financiers qui mesurent l'impact des activités d'une entreprise, notamment sur l'environnement, le climat, les droits de l'homme, les facteurs sociaux et la santé. En ce qui concerne les mesures de soutien de l'État, nous introduisons un système de bonus-malus qui récompense les entreprises dont le bilan de bien commun est positif ;
- ✓ Nous veillerons à renforcer l'incidence des **indicateurs alternatifs au produit intérieur brut classique**, comme l'« indicateur luxembourgeois du bien-être », afin d'orienter en conséquence la stratégie de développement économique. Nous sommes convaincus que la

croissance du PIB ne constitue pas à elle seule un indicateur du bien-être de la société et nous poursuivrons le découplage nécessaire pour dissocier la consommation de ressources ;

- ✓ Renforcer la **sensibilisation et l'information** de la population sur l'économie solidaire.

Faire avancer l'industrie climatiquement neutre Les engagements de déi gréng :

- ✓ Établir une **feuille de route claire pour la décarbonation de l'industrie**, avec des objectifs et des mesures concrètes ;
- ✓ **Accélérer la transition énergétique de l'industrie** en soutenant les entreprises nationales par des primes et des mesures d'aide attractives. Nous accordons une attention particulière à l'électrification de la chaleur nécessaire à l'industrie ;
- ✓ Veiller à ce que les énergies renouvelables soient toujours moins chères que les énergies fossiles et créer ainsi une sécurité de planification dans la transition énergétique ;
- ✓ **Intensifier le dialogue avec l'industrie par le biais du « Haut Comité pour le Développement de l'Industrie »**. Avec les représentant.e.s de l'industrie, nous discuterons de la manière dont nous pouvons rendre l'industrie locale climatiquement neutre et tournée vers l'avenir ;
- ✓ S'engager au niveau de l'UE en faveur d'une **réindustrialisation stratégique et durable de l'Europe** ;
- ✓ **Accélérer les procédures d'autorisation grâce à la numérisation et en réduisant la bureaucratie**, sans pour autant affaiblir les normes environnementales et sociales nécessaires.

Start-ups et PME

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Soutenir le passage au statut d'indépendant en **améliorant le cadre juridique des travailleur.se.s indépendant.e.s et des professions libérales** ;



- ✓ Renforcer les start-ups au Luxembourg en **encourageant les investissements dans les jeunes entreprises**, en continuant à développer des offres de bureaux attractives, en proposant des aides financières publiques et en assurant un encadrement et des conseils adéquats ;
 - ✓ Faire du Luxembourg un **hub de créateur.trice.s d'entreprises dans le domaine de la durabilité**, en introduisant des **programmes de soutien et des incitations spécifiques** pour les jeunes entreprises actives dans le domaine des technologies respectueuses du climat ;
 - ✓ Encourager la **numérisation des petites et moyennes entreprises** en soutenant et en accompagnant les entreprises dans cette démarche ;
 - ✓ Améliorer les conditions-cadres pour les start-ups, ainsi que pour les petites et moyennes entreprises, par exemple en simplifiant les démarches administratives et en accélérant l'octroi de subventions pour l'innovation ;
 - ✓ Créer des possibilités de **participation à l'entreprise pour les collaborateurs des start-ups** et veiller à ce que le **régime fiscal de cette participation tienne compte de la nature spécifique des start-ups** et n'entraîne pas de désavantages financiers pour les collaborateurs ou la start-up. Parallèlement, nous veillons, grâce à un cadre clairement défini, à ce que ces nouvelles possibilités de participation à l'entreprise ne se transforment pas, comme dans le passé, en niches fiscales ;
 - ✓ **Faciliter l'accès des start-ups innovantes aux capitaux privés**. C'est surtout dans la phase initiale que le capital des investisseurs privés joue un rôle important dans le financement des start-ups. Afin de rendre cette possibilité de financement essentielle plus attrayante et de tenir compte du grand risque de défaillance, nous souhaitons **créer un avantage fiscal pour l'investissement dans des start-ups** par des particuliers. L'argent investi est donc, dans la plupart des cas, directement injecté dans l'économie luxembourgeoise, par le biais notamment du paiement des salaires ;
 - ✓ S'engager à mettre en place des **mécanismes concrets** pour encourager les **spin-offs de l'université et des instituts de recherche** ;
 - ✓ Mettre en œuvre le **principe du « guichet unique » dans l'administration publique** et réduire ainsi la charge administrative des entreprises ;
 - ✓ Soutenir de manière ciblée les **secteurs de la culture et de la création** afin de préserver la diversité culturelle, de créer des emplois et de soutenir les talents créatifs innovants.
- ### Artisanat
- Les engagements de déi gréng :**
- ✓ Renforcer l'**importance de l'artisanat en tant que voie professionnelle attrayante**, par exemple en sensibilisant très tôt les enfants et les jeunes aux métiers de l'artisanat dans les différents types d'écoles ;
 - ✓ Revaloriser l'**apprentissage dans l'artisanat** afin de renforcer son attractivité, par exemple en ouvrant la possibilité d'apprendre un métier artisanal tout en préparant le baccalauréat. Nous veillons à ce que la formation professionnelle soit proposée dans davantage de langues ;
 - ✓ Sur la base de cette valorisation, améliorer l'**orientation** vers la formation professionnelle afin d'attirer vers l'artisanat davantage de jeunes possédant les capacités et la motivation requises ;
 - ✓ S'attaquer résolument à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans l'artisanat. Pour cela, nous élaborons une **stratégie pour le secteur de l'artisanat**, avec des mesures concrètes que nous mettons en œuvre de manière cohérente ;
 - ✓ **Rendre l'artisanat luxembourgeois plus attrayant pour les professionnels des pays tiers** et permettre aux nouveaux arrivants de s'orienter vers un métier artisanal ;
 - ✓ **Permettre aux créateur.trice.s d'entreprise et aux jeunes maître.sse.s de prendre un meilleur départ vers l'indépendance**. Pour ce faire,



nous encourageons les « **Handwierkerhäff** » où l'infrastructure nécessaire est mise temporairement à la disposition des créateur.trice.s d'entreprise ;

- ✓ **Aider les entreprises artisanales à trouver des repreneurs.** Nous veillons ainsi à perpétuer le savoir-faire ;
- ✓ Encourager la **numérisation dans l'artisanat avec les possibilités de formation et de perfectionnement correspondantes.**

Tourisme

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Faire du Luxembourg une destination de « tourisme vert » recherchée en mettant en avant les atouts du Luxembourg. Nous **protégeons efficacement nos zones récréatives et notre patrimoine culturel**, assurons l'**entretien de nos sentiers de randonnée** et veillons à ce que les **transports publics restent attrayants et gratuits**. Nous renforçons également les produits locaux, créons des **débouchés pour les entreprises bio locales** et misons sur le « **slow tourisme** » ;
- ✓ **Renforcer l'« EcoLabel Lux »** qui distingue les hébergements durables, et utiliser davantage le label dans la promotion du Luxembourg en tant que destination de « tourisme vert ». Nous l'étendons le cas échéant aux restaurants et adaptons les critères visant à une durabilité accrue, par exemple en mettant à disposition l'eau du robinet. Nous créons en outre des incitations supplémentaires pour les entreprises afin de renforcer la diffusion du label ;
- ✓ Faire du Luxembourg une **destination cyclotouristique recherchée** en continuant à développer les pistes cyclables, en créant un réseau de pistes cyclables cohérent et attrayant et en promouvant davantage le cyclotourisme, tant au niveau national qu'international ;
- ✓ **Soutenir les entreprises dans le domaine du tourisme** et les accompagner vers **plus de durabilité** par des formations continues et des programmes de soutien ;

✓ **Moderniser la formation en hôtellerie et restauration** en intégrant les nouvelles tendances en matière de tourisme durable ;

- ✓ Mener une **étude sur l'attractivité du secteur touristique luxembourgeois** et analyser dans quelle mesure les salariés de ce secteur restent en activité. Sur cette base, nous élaborons et mettons en œuvre des mesures visant à renforcer l'attractivité du secteur ;
- ✓ Promouvoir le principe de « **design universel** » dans le domaine du tourisme et renforcer le label « Eurowelcome » ;

✓ **Renforcer la durabilité des projets financés par l'État via le « plan quinquennal »** ;

✓ Évaluer le fonctionnement actuel des « Offices régionaux de tourisme » (ORT) et l'adapter si nécessaire, par exemple en ce qui concerne leur rattachement à « Luxembourg for Tourism », afin qu'ils puissent remplir leurs missions le plus efficacement possible ;

✓ Adapter la **politique du tourisme de congrès** (MICE) aux nouvelles circonstances nées de la pandémie de Covid et **placer la durabilité au centre des préoccupations**. Nous garantissons l'infrastructure nécessaire pour proposer des solutions numériques et hybrides dans le domaine du MICE. Nous exploitons les possibilités offertes par les nouveaux labels « Green Events » et « Green Business Events » et renforçons leur notoriété.

Protection des consommateur.trice.s

Les engagements de déi gréng :

✓ Veiller à ce que les consommateur.trice.s puissent à l'avenir se défendre **contre les violations du droit de la consommation par le biais d'actions collectives**. Pour ce faire, nous mettons rapidement en œuvre la loi sur les actions collectives en cours d'examen ;



- ✓ Examiner dans quelle mesure peut être améliorée la **législation relative aux comptes de paiement de base que les banques peuvent proposer au Luxembourg afin de mieux protéger les consommateur.trice.s** ;
- ✓ Promouvoir une **alimentation saine, en particulier auprès des jeunes consommateur.trice.s**, et à cette fin, interdire la publicité qui cible les enfants et qui promeut des aliments contenant trop de sel, de sucre et de graisse. En outre, nous envisageons d'**introduire une taxe sur le sucre pour les aliments très sucrés** ;
- ✓ Veiller à ce que les **personnes atteintes de maladies chroniques ne fassent pas l'objet de discriminations dans l'accès au crédit et à l'assurance**.

2.6 GARANTIR UN TRAVAIL DE QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ SOCIALE



Le travail a une importance centrale dans la vie d'une personne et influence considérablement la qualité de vie et le bien-être. Pour la plupart des gens, le travail n'est pas seulement un moyen de subsister : il procure un sentiment d'appartenance à une communauté et offre la possibilité de faire avancer les choses. Avec la numérisation et la durabilité, qui sont les tendances majeures de notre époque, notre monde du travail évolue lui aussi rapidement. Il est d'autant plus important d'organiser politiquement ce changement et de faire valoir les droits des travailleurs, même sous des auspices changeants.

déi gréng place les besoins des travailleur.se.s au centre de son action et souhaite renforcer durablement la résilience de notre économie. Cela signifie tout d'abord que le travail à temps plein au Luxembourg doit offrir un revenu décent. Qu'il s'agisse des aides dans le secteur de la construction, des agents de nettoyage ou des saisonnier.ère.s agricoles : Nous veillerons à ce que personne ne soit mis à l'écart de la société par des emplois précaires et que chacun puisse compter sur une retraite sécurisée et suffisante.

De même, nous défendons un marché du travail plus juste, plus diversifié et plus inclusif. Pour ce faire, nous devons faciliter la participation des personnes à la vie professionnelle et leur permettre de réaliser pleinement leur potentiel. L'inclusion sur le marché du travail, la promotion de l'apprentissage tout au long de la vie et l'adaptation des systèmes d'éducation et de formation sont des conditions essentielles pour la viabilité de notre économie et de nos systèmes de sécurité sociale.

Grâce à des modèles de temps de travail intelligents et à une plus grande flexibilité du travail au cours de la vie, nous œuvrons en faveur d'un meilleur équilibre entre le travail et la vie privée. Pour que chacun ait le temps, parallèlement à son activité professionnelle, de profiter pleinement de sa famille et d'avoir du temps pour son développement personnel, ses

hobbies, la pratique du sport ou le bénévolat. En fin de compte, le travail devrait être davantage en harmonie avec la vie des personnes, et non l'inverse.

Les employeurs en profiteront également : En effet, bien utilisés, les modèles de travail flexibles peuvent aider les entreprises à accroître leur productivité, à attirer du personnel qualifié et à améliorer la santé et la satisfaction des collaborateur.trice.s. Une situation gagnant-gagnant pour laquelle nous allons créer le cadre politique.

Des règles claires, un travail de qualité

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Indexer les salaires sur l'évolution des prix en tant qu'élément central de notre modèle social ;
- ✓ Adapter régulièrement le salaire minimum à l'évolution des prix et des salaires et soutenir en outre, par des mesures fiscales adaptées (comme le « Crédit d'impôt salaire social minimum »), les personnes à faibles revenus et veiller à ce que personne ne soit menacé de pauvreté et ne dispose de moins que le budget de référence malgré son travail ; **créer un cadre clair pour le travail sur les plateformes** et veiller ainsi à ce que les collaborateur.trice.s de ces plateformes soient eux aussi pleinement soumis aux règles du droit social et du droit du travail (temps de travail, sécurité sociale, salaire minimum, etc.) ;
- ✓ **Lutter contre le travail précaire et le faux travail indépendant**, et revoir la législation des travailleurs intérimaires dans ce sens ;
- ✓ **Lutter contre les dangers de la surveillance numérique sur le lieu de travail et à domicile** et, le cas échéant, renforcer la protection des données des collaborateur.trice.s ;
- ✓ Faire progresser la **modernisation de l'Inspection du travail (ITM)** et veiller à ce que les droits des travailleur.se.s soient respectés et que les entreprises ne souffrent pas de la concurrence déloyale ;



- ✓ **Renforcer encore la coopération entre les différentes autorités dans la lutte contre la traite des êtres humains.** Dans ce contexte, il faudrait envisager d'élargir les compétences de l'ITM, comme le recommande la Commission des droits de l'homme ;
- ✓ **Lutter contre le harcèlement moral et sexuel sur le lieu de travail.** Évaluer la loi anti-harcèlement en collaboration avec les partenaires sociaux. Sensibiliser davantage les différents acteurs du marché du travail à cette problématique ;
- ✓ **Renforcer la sécurité et la santé au travail** et créer un **service national de médecine du travail** ;
- ✓ **Adapter la liste des maladies professionnelles reconnues** ;
- ✓ Augmenter la limite d'âge du programme d'échange culturel « Work & Travel » de 30 à 35 ans et conclure des partenariats avec d'autres pays ;
- ✓ Lancer une **stratégie nationale pour la santé mentale au travail.** Compléter la Vision Zéro déjà existante par une stratégie nationale prenant résolument en compte les risques psychosociaux.

Plein emploi : du travail pour tout le monde

Les engagements de déi gréng :

- ✓ **Garantir l'emploi et lutter contre le chômage.** Faire participer tous les groupes de population à la dynamique du marché du travail ;
- ✓ Prévenir le chômage des jeunes en **améliorant l'orientation et en proposant des programmes de formation, de mentorat et de coaching adaptés.** Continuer à adapter le programme de la Garantie pour la jeunesse aux besoins des jeunes et du marché du travail. Développer les offres à bas seuil et régionales pour les jeunes vulnérables. Évaluer conjointement la loi sur les stages avec les représentant.e.s de la jeunesse et les partenaires sociaux et l'améliorer si nécessaire ;
- ✓ **Lutter contre le chômage de longue durée grâce à des programmes ciblés.** Évaluer le système des initiatives pour l'emploi et impulser une nouvelle dynamique. Créer des synergies entre les initiatives pour l'emploi et l'économie pour le bien commun.
- ✓ Développer, sur la base de l'évaluation Revis, le **travail en réseau entre l'ADEM, les services sociaux et l'Office national d'insertion sociale (ONIS)**, afin de mieux lutter contre le chômage grâce à un système social au maillage serré ;
- ✓ **Assurer l'emploi des seniors** et développer, en collaboration avec les partenaires sociaux, une stratégie de promotion des collaborateurs âgés et de transfert de connaissances et d'expériences entre les générations ;
- ✓ **Simplifier les possibilités de réduction progressive du temps de travail en vieillissant et de transition flexible vers la retraite.**

Organiser la transformation écologique et numérique dans l'intérêt des actifs

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Mettre en place une **stratégie nationale de qualification et de formation continue** et garantir ainsi la participation des travailleurs à la transformation écologique et numérique ;
- ✓ Développer le « Skillsdësch » en un « **Skillsrot** » qui, en tant qu'instance centrale, coordonne et fait avancer la mise en œuvre de la stratégie de qualification et de formation continue. Dans ce contexte, faire de l'ADEM une agence pour l'emploi et la qualification ;
- ✓ **Renforcer et développer les programmes de reconversion professionnelle et de formation continue** en fonction des besoins d'une économie de plus en plus verte et numérique. Ces programmes doivent bénéficier en particulier aux travailleurs dont les emplois sont les plus menacés par les bouleversements du marché du travail. Les incitations financières seront adaptées dans ce sens, ce qui permettra également de combler la fracture numérique sur le



marché du travail. Il s'agit notamment de prendre en compte les années de formation au-delà de l'âge de 27 ans pour la pension de retraite ;

- ✓ **Soutenir financièrement la réorientation professionnelle** : Les salariés désireux de changer de carrière et obtenir un diplôme dans un secteur faisant face à une pénurie de main-d'œuvre qualifiée peuvent bénéficier d'une indemnisation remplaçant le salaire professionnel via l'ADEM ;
- ✓ Des programmes spéciaux pour l'**intégration ciblée et rapide des nouveaux arrivants sur le marché du travail**, y compris les réfugiés. Pour ce faire, nous continuerons de développer l'offre de cours de langues spécifiques et d'accompagnement professionnel ;
- ✓ **Supprimer les obstacles administratifs et les restrictions d'accès au marché du travail pour les personnes réfugiées** ;
- ✓ **Assurer les transitions sur le marché du travail et renforcer la législation sur le « plan de maintien dans l'emploi » en concertation avec les partenaires sociaux**. Il faut éviter les plans sociaux à tout prix et donner la priorité, dans le dialogue, aux mesures actives préventives sur le marché du travail ;
- ✓ Soutenir les projets pilotes et les initiatives qui étudient les risques et les dommages potentiels du travail numérique sur la santé, ou les approches innovantes de réduction des risques et des dommages qui s'y rapportent.

Réaménager les modèles de temps de travail dans le cadre d'un partenariat social

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Renforcer **le système de conventions collectives et le dialogue social**. C'est au niveau des branches ou des entreprises individuelles que les partenaires sociaux peuvent le mieux relever de nombreux défis du monde du travail. C'est pourquoi nous renforçons le système des conventions collectives et soutenons les partenaires sociaux dans la conclusion de nouvelles conventions ;

- ✓ Laisser aux partenaires sociaux **la liberté de mettre en place de nouveaux modèles de temps de travail et évaluer et réviser la loi sur le temps de travail de 2016 en concertation avec les partenaires sociaux**. Un assouplissement équilibré dans l'intérêt des employeur.se.s comme des travailleur.se.s ne peut être déterminé que par le dialogue entre les partenaires sociaux ;
- ✓ Soutenir et accompagner les entreprises qui souhaitent **tester de nouveaux modèles de temps de travail**. Selon des expériences constatées à l'étranger, une réduction du temps de travail peut avoir des effets positifs pour les travailleurs et les entreprises. Nous lançons un programme pilote auquel les entreprises peuvent participer sur une base annuelle et qui leur permet de tester de nouveaux modèles de temps de travail avec un accompagnement et des conseils scientifiques ;
- ✓ Mettre rapidement en œuvre le **droit à la déconnexion** en s'appuyant sur les propositions des partenaires sociaux ;
- ✓ Là où le type d'activité le permet, permettre **au moins 2 jours de télétravail pour tous les salariés**, qu'ils viennent de la région frontalière ou du Luxembourg. Pour ce faire, des accords doivent être conclus avec les pays voisins ;
- ✓ Observer et analyser les évolutions dans le domaine du télétravail en collaboration avec les partenaires sociaux. L'influence du télétravail en particulier et de la numérisation en général sur les conditions de travail, la productivité, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et l'organisation du travail doit être étudiée par les partenaires sociaux, en s'appuyant sur la science ;
- ✓ Outre le nouveau temps de travail familial pour les jeunes parents, introduire un **droit généralisé au temps partiel avec droit de retour au temps plein**. Le cadre précis (durée, taille de l'entreprise, mesures compensatoires) doit être défini en concertation avec les partenaires sociaux ;



- ✓ **Développer et renforcer l'Observatoire de l'emploi (RETEL)** afin de mieux comprendre les bouleversements du marché du travail en coopération avec les partenaires de la recherche et de la société civile.

L'inclusion sur le marché du travail

Les engagements de déi gréng :

- ✓ mettre en œuvre les éléments du droit du travail de la Convention des Nations unies relative aux **droits des personnes handicapées** ;
- ✓ Promouvoir davantage le **soutien à l'inclusion professionnelle** et, le cas échéant, réviser la loi sur l'« assistant à l'inclusion » ;
- ✓ **Mettre en œuvre de manière exemplaire les dispositions légales relatives à l'embauche de demandeurs d'emploi handicapés par l'État et les communes** ;
- ✓ Promouvoir davantage les **modèles d'emploi inclusifs** sur le marché du travail général ;
- ✓ Promouvoir l'**inclusion des demandeurs d'emploi handicapés sur le marché du travail** ;
- ✓ **Introduire des paiements compensatoires lorsque les entreprises ne respectent pas le quota de collaborateurs ayant des besoins spécifiques.** Ces paiements seront automatiquement versés par les entreprises à la sécurité sociale et serviront à financer des mesures favorisant l'embauche de personnes handicapées ;
- ✓ Veiller à ce que le ministère de la Famille, en collaboration avec la société civile, propose aux entreprises concernées des programmes visant à accompagner la **création et la réalisation d'un concept de travail inclusif** pour des activités partielles existantes ou nouvelles.

Une bonne retraite pour tous.tes

Les engagements de déi gréng :

- ✓ **Sécuriser le modèle intergénérationnel solidaire pour les générations futures** par un pilier principal de droit public, obligatoire pour tous,

qui assure une pension calculée sur la base des années et des montants de cotisation ;

- ✓ **Veiller à ce que la politique d'investissement de l'ensemble du Fonds de réserve pour les retraites soit conforme à l'accord de Paris sur le climat.** Les réserves de pensions doivent être gérées efficacement et de manière socialement et écologiquement responsable, c'est-à-dire par un désinvestissement rapide de toutes les énergies fossiles et une exclusion des investissements dans l'énergie nucléaire. En outre, le quota de 5 % déjà prévu pour les investissements dans la construction de logements abordables doit être rigoureusement appliqué et, le cas échéant, augmenté ;
- ✓ **Sécuriser le financement du régime public de retraite**, par exemple en prélevant, comme pour le financement de l'assurance dépendance, des cotisations sur les revenus du capital. Face au vieillissement de la population, les politiques en matière de recettes et de dépenses doivent être ajustées régulièrement, conformément au principe de précaution, afin de préserver la viabilité du système de sécurité sociale ;
- ✓ **Introduire un droit autonome et individuel à la retraite pour chaque personne.** L'individualisation du système de retraite est une condition importante pour que disparaissent les « retraites de misère » que perçoivent en surtout les femmes qui quittent la vie professionnelle pour une longue période afin d'assumer un travail d'aide. Qu'elle travaille ou non : chaque personne a besoin de sa propre couverture de retraite individuelle ;
- ✓ **Prendre en compte les années de formation tout au long de la vie, indépendamment de l'âge.** La limite d'âge actuelle de 27 ans n'est plus adaptée à la situation actuelle et désavantage les personnes qui décrochent leur diplôme dans une « école de la seconde chance », ainsi que les personnes qui n'ont pas suivi un parcours classique mais qui poursuivent une formation professionnelle et interrompent leur carrière ;



- ✓ **Maintenir le principe des 40 années de cotisation.** Le système de retraite est un régime d'assurance. Seuls ceux qui ont comptabilisé assez d'années de cotisation devraient pouvoir bénéficier de toutes les prestations. Veiller à ce que les personnes ne quittent pas prématurément le marché du travail grâce à de meilleures conditions de travail et à une formation continue ;
- ✓ **Créer des modèles flexibles pour un départ à la retraite en douceur** pour pouvoir ainsi maintenir l'âge légal de la retraite. Supprimer les limites de revenus supplémentaires pour la pension anticipée. Introduire et promouvoir des programmes de partage de poste intergénérationnels ;
- ✓ **Assurer la sécurité financière du système de retraite de la fonction publique.** Contrairement au secteur privé, le secteur public ne dispose d'aucune réserve de pension. Les cotisations sont versées directement dans la caisse publique et les pensions sont financées par le budget de l'État. C'est pourquoi il faut créer en priorité un fonds de pension pour le secteur public, financé comme dans le secteur privé, à raison d'un tiers par les travailleur.se.s, les employeur.se.s et l'État ;
- ✓ **Réformer les pensions d'invalidité** afin d'améliorer leur base légale et de rendre plus équitables leur attribution et les modalités de leur reclassement.

2.7 FAVORISER LE PROGRÈS PAR UNE POLITIQUE FINANCIÈRE SOCIALEMENT ÉQUITABLE



Les impôts ne sont pas une fin en soi. Ils servent en premier lieu à financer l'État, et donc nous tous. En effet, sans recettes fiscales, l'État ne peut pas construire de logements, d'écoles, de lignes de chemin de fer ou d'hôpitaux, ni distribuer de subventions aux ménages et aux entreprises, ni payer les salaires. Il est donc indispensable pour l'État de prélever des impôts. La question clé est toutefois de savoir comment, où et qui imposer. Il s'agit d'une décision fondamentalement politique.

déi gréng souhaite un système fiscal juste, efficace et compréhensible, qui génère suffisamment de recettes pour financer un État fort, prévoyant et capable d'agir même en temps de crise. Parallèlement, il faut garantir la participation de chacun au financement des missions publiques et de notre infrastructure commune en fonction de sa situation économique.

Les richesses sont très inégalement réparties au Luxembourg. Or, les services d'intérêt général et le système social ne peuvent être financés que de manière solidaire. Le barème progressif de l'impôt et une imposition plus forte des revenus (non productifs) issus du capital et du sol permettent de lutter contre les inégalités et les charges qui en découlent pour l'économie et la société, et de promouvoir l'égalité des chances dans notre pays.

Outre la justice sociale, les impôts ont également un rôle de pilotage essentiel qu'il convient d'exploiter. En taxant les produits écologiquement nocifs et en favorisant fiscalement les innovations porteuses d'avenir, ils peuvent favoriser la transition vers une société plus durable. Nous considérons la protection du climat et de l'environnement ainsi que la transformation écosociale de notre pays comme les objectifs clés d'une politique fiscale moderne.

Notre système fiscal a été modifié à plusieurs reprises au cours des décennies, notamment par des mesures prises par la coalition bleu-rouge-vert. Malgré ces adaptations, il reste d'import-

ants chantiers de politique fiscale auxquels il faudra s'attaquer dans les années à venir.

Réancrer la justice sociale

Les engagements de déi gréng :

- ✓ **Supprimer les injustices actuelles entre les trois tranches d'imposition et renforcer les ménages à revenus faibles et moyens.** Pour cela, nous mettons en œuvre l'**individualisation de l'impôt sur le revenu des particuliers** dans le cadre d'une réforme fiscale de grande ampleur ;
- ✓ Supprimer les trois classes d'imposition existantes et introduire une **nouvelle classe d'imposition unique pour tous, avec un nouveau barème d'imposition**. Nous **allégeons ainsi la charge des ménages dont le revenu est inférieur ou égal à trois fois le salaire minimum** et tenons compte des **familles avec enfants** ;
- ✓ Financer les allègements et lutter contre les inégalités sociales croissantes, en augmentant la **progressivité du barème fiscal ainsi que le taux d'imposition maximal** ;
- ✓ **Adapter régulièrement le salaire minimum à l'évolution des prix et des salaires et soutenir en outre, par des mesures fiscales adaptées (comme le « Crédit d'impôt salaire social minimum »), les personnes à faibles revenus et veiller à ce que personne ne soit menacé de pauvreté et ne dispose de moins que le budget de référence malgré son travail** ;
- ✓ **Augmenter le montant maximal du crédit d'impôt pour les familles monoparentales** ;
- ✓ **Analyser les possibilités actuelles de déductions fiscales en tenant compte de considérations de politique sociale et financière** et les adapter si nécessaire ;
- ✓ Lutter contre les inégalités sociales croissantes et garantir une **taxation équitable du capital et des revenus du capital** ;



✓ **Imposition des bénéfices provenant de l'achat et de la vente** de participations (par ex. actions), même si la participation dure plus de 6 mois et ne représente pas plus de 10 % du capital total, à moins qu'il ne s'agisse d'un investissement durable et écologique au sens de la taxonomie de l'UE et à l'exclusion du nucléaire et du gaz ;

✓ **Imposer à l'avenir les revenus du capital**, qui ne sont aujourd'hui imposables que pour moitié, **comme les revenus du travail**. Nous renforçons ainsi l'équité fiscale et luttons contre les inégalités croissantes ;

✓ **Introduire un nouvel impôt sur la fortune pour les particuliers disposant d'un patrimoine très important**, afin de générer des recettes supplémentaires pour les investissements d'avenir, par exemple dans des logements abordables, et de lutter contre l'accroissement des inégalités. La résidence principale est exonérée d'impôt. S'y ajoute un abattement d'un million d'euros. L'impôt se calcule sur le patrimoine net.

Renforcer la protection du climat et de l'environnement dans le système fiscal

Les engagements de déi gréng :

✓ Renforcer les **signaux-prix en faveur des alternatives climatiquement neutres** et augmenter le prix du CO₂ de 5 € par an jusqu'en 2026, pour le porter à 45 €/tonne. Nous veillons ainsi à ce que les recettes soient affectées à 50 % à la protection du climat et à 50 % à la compensation sociale ;

✓ **Amortir socialement l'augmentation du prix du CO₂** et contribuer ainsi à une transition socialement équitable. Le crédit d'impôt climat augmente par conséquent de 24 € par an ;

✓ Accorder un rôle plus important à la **taxation de la consommation des ressources et des émissions, conformément au principe du « pollueur-payeur »**. Nous examinons les moyens de répartir à l'avenir la taxe sur le plastique entre les acteurs économiques afin d'obtenir un effet d'orientation et de créer une incitation supplé-

mentaire à produire moins de plastique à usage unique et à promouvoir le recyclage ;

✓ Évaluer les taxes communales déjà existantes sur l'imperméabilisation des sols et envisager l'introduction d'une taxe nationale sur l'imperméabilisation des sols ;

✓ Aider les ménages **à prendre le virage énergétique grâce à des mesures fiscales**. Nous introduisons en conséquence un bonus climatique dans la déduction des cotisations des contrats d'épargne-logement, exclusivement destiné à la rénovation énergétique du logement, à l'installation d'énergies et de systèmes de chauffage renouvelables et à l'achat de maisons à basse consommation d'énergie ;

✓ **Introduire un allègement fiscal pour les entreprises qui investissent dans des processus de production économes en ressources et respectueux du climat** pour encourager les entreprises à investir dans la neutralité climatique. Nous prévoyons des critères qui garantissent que les investissements réalisés ont un effet positif notable sur le bilan climatique de l'entreprise.

Poursuivre la révolution verte du transport

Les engagements de déi gréng :

✓ **Continuer à réduire progressivement la dépendance des finances publiques vis-à-vis du tourisme à la pompe** en augmentant progressivement le prix du CO₂ et en **diminuant** progressivement le tourisme à la pompe ;

✓ **Introduire un « budget bien-être »** qui offre aux travailleur.se.s une alternative durable, comme le vélo ou le covoiturage, au lieu d'une voiture de fonction, avec un avantage fiscal. L'avantage fiscal doit pouvoir être étendu à d'autres dépenses, comme par exemple une partie des frais de location ou de logement ;

✓ Étudier l'introduction d'une « taxe transports » pour les entreprises, sur le modèle français.



Orienter le marché du logement

Les engagements de déi gréng :

- ✓ **Mobiliser rapidement les terrains à bâtir non construits à l'intérieur des périmètres pour la construction de logements** et, à cet égard, utiliser également les possibilités offertes par les constructions modulaires temporaires dans le respect des principes écologiques. Nous adaptons en conséquence la taxe de mobilisation proposée lors de la dernière législature de manière ponctuelle et la mettons en œuvre le plus rapidement possible ;
- ✓ Mobiliser les logements vacants et, pour ce faire, mettre en œuvre le plus rapidement possible la **taxe sur les logements vacants** proposée lors de la dernière législature, ainsi que le registre des logements vacants qui l'accompagne ;
- ✓ Créer davantage de logements abordables sur le marché privé en élargissant l'**avantage fiscal de la Gestion locative sociale (GLS)** et en incitant ainsi davantage les propriétaires à louer leur logement à des prix abordables. Parallèlement, nous augmentons les moyens financiers et humains des acteurs de la GLS ;
- ✓ **Analyser les avantages et les amortissements fiscaux en matière de politique du logement** et les adapter en fonction de leur impact sur les prix de l'immobilier et les inégalités sociales ;
- ✓ Revoir l'imposition avantageuse des plus-values dans le domaine immobilier en faveur d'une **imposition plus équitable lors de l'achat et de la vente de biens immobiliers**. Nous prolongeons le délai après lequel les plus-values immobilières ne sont plus imposées qu'à la moitié du taux moyen d'imposition et nous révisons les abattements existants. Nous veillons à ce que les citoyen.ne.s qui changent de résidence principale et vendent leur bien immobilier puissent continuer à le faire sans pénalités fiscales ;
- ✓ Introduire une **taxe sur les plus-values résultant de décisions administratives (par exemple une extension du périmètre de construction ou une augmentation de la densité**

de construction autorisée). En prélevant ces plus-values, nous finançons des investissements supplémentaires dans des logements abordables et publics.

Fiscalité des entreprises

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Veiller à ce que toute perte de recettes fiscales soit compensée par la **réforme de la fiscalité internationale des multinationales** ;
- ✓ Veiller à ce que les entreprises contribuent équitablement au financement de la collectivité et donc s'engager à **mettre un terme à l'évasion fiscale des multinationales** ;
- ✓ Envisager des mesures fiscales modérées afin d'**attirer au Luxembourg surtout les jeunes talents et les talents dans les domaines souffrant d'une pénurie de main-d'œuvre qualifiée** ;
- ✓ **Favoriser les investissements des particuliers dans les start-ups innovantes et durables par des mesures fiscales** afin d'encourager les investissements dans l'économie réelle.

Une politique budgétaire tournée vers l'avenir

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Selon le principe du « green budgeting », **analyser systématiquement les effets de la politique budgétaire sur le climat et l'environnement** et publier les résultats dans un rapport annuel. Nous utilisons les connaissances ainsi acquises de manière déterminante dans l'élaboration du budget de l'État ;
- ✓ **Réduire la dépendance des finances publiques vis-à-vis du tourisme du tabac et de l'alcool** ;
- ✓ Orienter la politique budgétaire sur la base d'**indicateurs alternatifs du bien-être**, tels que le « Luxembourg Index of Well-Being », en plus des indicateurs économiques classiques ;
- ✓ **Cibler les dépenses publiques et la politique fiscale et les évaluer régulièrement sur la base d'indicateurs de performance** ;



- ✓ Veiller à ce que l'**administration fiscale soit efficace et moderne** et accélérer la numérisation des administrations fiscales.

Vers une place financière durable

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Faire de notre place financière un **leader mondial en matière de finance durable**, s'engager à faire en sorte que la part des investissements respectueux du climat soit conforme aux objectifs climatiques de Paris et veiller à ce que les risques financiers liés au climat soient communiqués et réduits ;
- ✓ Définir des objectifs clairs, assortis d'un calendrier, pour la décarbonation de la place financière et, dans un souci de **transparence accrue**, analyser régulièrement dans quelle mesure les investissements réalisés sur la place financière luxembourgeoise sont conformes aux objectifs de l'Accord de Paris sur le climat et publier les résultats ;
- ✓ Créer un environnement fiscal qui accélère le **passage à des investissements durables et respectueux du climat**. Nous évaluons dans ce sens la **« taxe d'abonnement » réduite** pour les investissements durables ;
- ✓ Maintenir la **« taxe d'abonnement »** sur les fonds d'investissement comme pilier financier important pour l'État ;
- ✓ Faire des fonds publics des exemples positifs en matière de durabilité et de respect des droits de l'homme, dont le secteur privé peut s'inspirer. En conséquence, nous alignons notamment les **investissements du « Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg » et du fonds de pension « Fonds de compensation » sur les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat** et renforçons la prise en compte des droits de l'homme dans le cadre d'une stratégie d'investissement révisée. Les fonds doivent être transparents et se soumettre à des processus de labellisation pertinents ;
- ✓ Développer la **« Luxembourg Sustainable Finance Initiative » (LSFI) pour en faire la « Luxembourg Sustainable Finance Agency » (LSFA)** et en faire le moteur du virage durable de la finance. La LSFA réalisera par exemple des études sur la transformation durable de la place financière, développera de nouvelles conditions cadres pour les produits financiers durables, soutiendra les acteurs privés face à la complexité croissante du cadre légal européen et soutiendra un dialogue permanent avec les acteurs de la place financière. Nous accordons à l'agence les ressources financières et humaines nécessaires pour exercer ce rôle ;
- ✓ Créer, au sein de la LSFA et en collaboration avec Luxflag, un **organisme national de labellisation** chargé de contrôler les produits financiers, comme les fonds, selon des critères de durabilité stricts et de leur délivrer un label gratuit et reconnu par l'État. Nous encourageons ainsi la transparence et luttons contre l'éco-blanchiment ;
- ✓ Lutter contre toute forme de « green washing » et de « social washing » ;
- ✓ Renforcer les pouvoirs, les compétences et le personnel des autorités de surveillance que sont la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF) et le Commissariat aux assurances (CAA), afin de leur permettre de mieux remplir leurs missions en faveur de la finance durable ;
- ✓ **Améliorer la publication d'informations sur la durabilité des produits financiers et les conseils aux client.e.s.** Nous créons les possibilités de formation initiale et continue nécessaires en matière de finance durable afin de garantir aux client.e.s un conseil adéquat ;
- ✓ Veiller à ce que le **secteur financier soit également soumis à de futures obligations de diligence (« due diligence »)** afin de renforcer les droits de l'homme et la protection de l'environnement ;



- ✓ Veiller à ce que **chaque conseil de surveillance désigne un.e responsable de la durabilité** qui contrôle le respect des critères de durabilité pertinents ;
- ✓ Veiller à ce que les **fonds d'investissement disposent des données nécessaires pour vérifier leur conformité aux critères de durabilité**. Nous soutenons la création et la mise en réseau de bases de données fiables et de qualité et mettons les outils nécessaires à la disposition des fonds ;
- ✓ Exploiter les possibilités de participation de l'État dans les entreprises et s'engager à ce que de telles entreprises se montrent exemplaires pour une finance durable et verte ;
- ✓ **Créer de nouvelles perspectives de développement dans le domaine des monnaies numériques** et, à cette fin, réviser le cadre juridique des cryptomonnaies afin de garantir la sécurité juridique ;
- ✓ Renforcer le dialogue avec tous les acteurs concernés, entre autres dans le cadre d'un « **Haut Comité de la Place financière** » réformé lorsqu'il s'agit de moderniser et d'actualiser le cadre réglementaire national ;
- ✓ **Attirer des entreprises innovantes dans le domaine de la finance durable** en investissant par exemple dans les lauréats de l'International Climate Finance Accelerator (ICFA), dans la mesure où les « équipes d'investissement » se situent entièrement au Luxembourg ;
- ✓ Lancer, en collaboration avec les acteurs du secteur de l'assurance, **un produit d'assurance pension respectueux du climat** et conforme aux objectifs climatiques de Paris ;
- ✓ S'engager au niveau de l'UE en faveur d'une évaluation et d'une amélioration du cadre législatif européen concernant la finance durable.

2.8 UNE AGRICULTURE QUI A DE L'AVENIR. EN HARMONIE AVEC LA NATURE.



La part de l'agriculture dans le produit national brut est modeste. Cependant, le Luxembourg est indissociable de l'agriculture : elle marque notre histoire, notre culture et notre économie régionale et remplit une multitude de fonctions importantes pour notre société. La guerre en Ukraine nous a rappelé l'importance d'une agriculture nationale forte pour notre sécurité alimentaire. C'est pourquoi nous voulons mettre à profit les années à venir pour renforcer notre agriculture en collaboration avec tous les acteur.trice.s concerné.e.s et pour la rendre plus durable et plus diversifiée. Les agriculteurs cultivent la plus grande partie des terres agricoles, mais de manière beaucoup plus intensive et unilatérale qu'il y a des décennies.

Les importations de fourrage et d'engrais permettent de produire beaucoup de viande et de lait, mais elles génèrent également une quantité excessive de polluants que les surfaces limitées ne peuvent plus absorber. De plus, de nombreux agriculteur.trice.s sont soumis.es à l'obligation d'augmenter les rendements imposée par le marché (et renforcée par l'orientation de la politique agricole de l'UE) en raison des faibles marges. Nous devons prendre le contre-pied. Nous allons créer un cadre qui nous permettra de produire avec la nature et non contre la nature : Avec des méthodes de culture durables et un élevage respectueux des animaux, sans pesticides et avec un salaire équitable pour les agriculteurs. La demande est là. Les consommateur.trice.s souhaitent se nourrir sainement - au Luxembourg, 12 % des dépenses alimentaires des ménages sont concernent déjà des produits bio. Nous souhaitons les aider à faire des choix sains et renforcer leurs droits de consommateurs.

Mais le bio doit être rentable pour tous, y compris et surtout pour les producteur.trice.s. Il est donc d'autant plus important de favoriser la transition et de faire d'une agriculture respectueuse de la nature un modèle commercial réellement attractif grâce à des aides. Avec l'approche « la qualité plutôt que la quantité », nous voulons élever les vins luxembourgeois

au rang de produits de qualité à l'échelle européenne. Par ailleurs, nous servons d'exemple et montrons comment l'agriculture peut contribuer au maintien de fermes et d'exploitations familiales ancrées dans la région et devenir un partenaire actif dans la protection de la nature. Parallèlement, nous voulons renforcer les régions rurales et faire des exploitations agricoles leur colonne vertébrale en investissant dans la vente locale et directe. Nos régions rurales ne façonnent pas seulement nos paysages et nos traditions, elles créent et façonnent les bases de la vie. Nous voulons que cela reste ainsi.

Une agriculture biologique et durable

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Développer l'agriculture biologique en augmentant sensiblement le soutien au bio, avec un objectif à long terme de 100 % d'agriculture biologique au Luxembourg, avec des étapes intermédiaires claires en termes de délais et de quantité ;
- ✓ Établir un **nouveau plan d'action pour l'agriculture biologique**, élaboré de manière transparente et en collaboration avec les entreprises et le secteur commercial ;
- ✓ Créer une **agence bio** autonome en dehors du ministère et la doter de moyens suffisants **pour atteindre les objectifs du nouveau plan d'action pour l'agriculture biologique et soutenir les agriculteur.trice.s et les filières agricoles dans cette démarche** ;
- ✓ **Faciliter l'accès à l'agriculture biologique** notamment par une offre étoffée de conseil et d'accompagnement, et réduire le risque financier avec un fonds de garantie pendant la phase de conversion ;
- ✓ **Soutenir davantage les exploitations et les fermes expérimentales exemplaires sur le plan écologique** afin de promouvoir des méthodes agricoles alternatives et de favoriser les échanges ;



- ✓ **Exploiter les possibilités de stratégies nationales lors de la répartition des fonds de l'UE** pour éviter des réductions excessives ou des subventions injustifiées. **Cela implique** de définir les **primes** en tenant compte et en récompensant la protection du climat et de l'environnement, l'abandon des pesticides et des herbicides ainsi que le renforcement des chaînes de valeur régionales ;
 - ✓ Analyser et, le cas échéant, améliorer la loi agricole qui applique le plan stratégique national en 2025, et mettre en œuvre les propositions d'amélioration de la Commission européenne dans le cadre de sa « performance review » en 2025 ;
 - ✓ **Promouvoir la numérisation dans l'agriculture**, ainsi que l'innovation dans l'intérêt de la nature et du bien-être animal ;
 - ✓ Former un groupe de réflexion « Zukunfts-desch Landwirtschaft » (Agriculture du futur) qui se penchera sur les questions relatives à l'exploitation agricole familiale de demain et aux conditions générales à prendre en compte sur le plan écologique, économique et social.
- Une agriculture de qualité protège la nature**
Les engagements de déi gréng :
- ✓ Soutenir la **conservation et la création de vergers** (« bongerten ») par des subventions plus élevées et une meilleure commercialisation des produits ;
 - ✓ **Renforcer la biodiversité des cultures dans les champs et les cultures maraîchères** grâce à un programme de conservation et de multiplication des plantes cultivées locales ;
 - ✓ Continuer à développer la **coopération entre l'agriculture et la protection de la nature et de l'eau** et remplacer les pesticides et herbicides dangereux pour les insectes par des alternatives qui ont fait leurs preuves ;
 - ✓ **Consacrer 20 % des surfaces agricoles à des mesures écologiques** afin que ces surfaces ne soient pas exploitées et que les agriculteur. trice.s soient récompensé.e.s pour la protection de la nature ;
 - ✓ **Réduire le cheptel** et soutenir les exploitations en conséquence ;
 - ✓ **Promouvoir la production locale d'aliments pour animaux, d'huiles végétales et de légumineuses ainsi que les cultures mixtes** afin de réduire la forte dépendance aux importations et de développer l'autosuffisance en protéines ;
 - ✓ **Promouvoir les cultures telles que le lin et le chanvre**, en particulier dans les zones protégées. Ces cultures, lorsqu'elles sont utilisées en cascade, offrent des possibilités dans plusieurs secteurs économiques et représentent une réelle valeur ajoutée pour l'environnement.
 - ✓ **Encourager l'élevage et l'utilisation de races animales qui ne sont pas sélectionnées unilatéralement selon une caractéristique (races à double usage)**. L'élevage et l'achat doivent être adaptés à la viabilité écologique de la surface agricole disponible ;
 - ✓ **Soutenir les initiatives régionales et participatives en matière de sélection animale et de semences** en mettant particulièrement l'accent sur la conservation des variétés anciennes et la création d'une banque régionale de semences de plantes et d'arbres utiles, afin de préserver la diversité des cultures et des animaux utiles ;
 - ✓ **Développer et intensifier la recherche et le conseil dans le domaine de la protection biologique des plantes ainsi que dans l'écologisation de l'agriculture** ;
 - ✓ **Réduire de manière significative les excédents d'azote en soutenant un élevage lié au sol** où le cheptel dépend de la capacité du sol et des ressources en eau.



Protéger l'homme et la nature en réduisant fortement l'usage des pesticides dans notre environnement

Les engagements de déi gréng :

- ✓ **Mettre en œuvre de manière cohérente le Plan d'action national (PAN) de réduction des pesticides ;**
- ✓ **Retirer du marché les substances nocives pour les abeilles et autres pollinisateurs** (par exemple les néonicotinoïdes) et soutenir les apiculteur.trice.s dans leur lutte contre la disparition des abeilles ;
- ✓ **Renforcer le contrôle du respect des limites d'utilisation des pesticides ;**
- ✓ **Promouvoir des alternatives moins dangereuses aux pesticides chimiques ;**
- ✓ Introduire une **taxe sur les pesticides** comme incitation financière à l'emploi de substances moins nocives ; les recettes de la taxe devraient être reversées sous la forme d'une prime destinée à promouvoir des alternatives respectueuses de l'environnement ;
- ✓ Orienter et développer le conseil et la formation (continue) pour donner la priorité aux alternatives non chimiques par rapport aux alternatives chimiques ;
- ✓ **Réduire la présence de médicaments (vétérinaires) (antibiotiques, antiparasitaires, etc.) dans l'environnement et en particulier dans les zones sensibles ;**
- ✓ S'engager au niveau de l'UE pour une **interdiction définitive du glyphosate** à l'échelle européenne et prendre les mesures nécessaires, dans le respect de la situation juridique actuelle, pour une nouvelle interdiction nationale du glyphosate ;
- ✓ **Remplacer à court terme le plus grand nombre possible de pesticides et d'engrais chimiques de synthèse par des alternatives respectueuses de la nature.**

Soutien aux entreprises

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Renforcer les **capacités nationales dans le domaine de la transformation des aliments** et créer un centre national de promotion et de commercialisation des produits agricoles de haute qualité ;
- ✓ Mettre en place, avec la participation des acteurs existants, un « Guichet unique agricole » comme point de contact, qui soutient les exploitations et fournit toutes les informations sur les obligations et les aides ;
- ✓ **Adapter la formation initiale et la formation continue des agriculteur.trice.s** et y intégrer les objectifs de gestion écologique et durable. De plus, nous voulons promouvoir l'agroécologie (y compris des stages) dans le cursus du « Lycée technique agricole » ;
- ✓ **Introduire un chèque de durabilité obligatoire et gratuit ainsi qu'un bilan énergétique et à la porte de la ferme pour les agriculteur.trice.s** et densifier le réseau de conseillers en gestion d'entreprise et en exploitation respectueuse de l'environnement ;
- ✓ **Faciliter l'accès à la terre pour les personnes en cours de une reconversion professionnelle ou qui débutent dans l'agriculture** et mettre en place des mécanismes de mise à disposition de terres afin que les exploitations nouvelles et existantes ne se heurtent pas au prix élevé du terrain ;
- ✓ Rendre plus attractif le **soutien financier à l'agriculture biologique et solidaire** et la mise à disposition de terres, par exemple par des avantages fiscaux.
- ✓ Soutenir l'**agriculture solidaire** comme modèle alternatif au Luxembourg en encourageant les plateformes hors du secteur agricole, par exemple les initiatives locales ou les coopératives de production alimentaire locale ;
- ✓ Soutenir la diversification de l'agriculture par de nouvelles formes de production, telles que la



culture verticale et le **jardinage urbain**, et collaborer en ce sens avec le ministère de l'Économie afin d'accompagner les exploitations ;

- ✓ **Créer des aides financières qui servent l'intérêt général.** De nombreux fonds continuent d'être alloués à des pratiques qui nuisent à la biodiversité, au climat et aux sols. Il faut les transformer en subventions pour le bio ou l'agriculture extensive. En ce sens, nous mettons en place une comptabilité écologique afin de pouvoir réorienter les aides à vocation vertueuse ;
- ✓ **Encourager la production d'énergies renouvelables dans les exploitations agricoles** et créer ainsi une source de revenus supplémentaires pour les agriculteur.trice.s ;
- ✓ Définir les moyens de lutter contre le manque de personnel qualifié dans l'agriculture.
- ✓ Soutenir les **exploitations agricoles en matière d'irrigation** en élaborant et en mettant en œuvre des méthodes d'irrigation respectueuses de l'eau.

Promouvoir une alimentation saine et respectueuse de l'environnement et lutter contre le gaspillage alimentaire

Les engagements de déi gréng :

- ✓ **Orienter la production alimentaire vers une production locale, saine et durable pour l'homme et l'animal.** Cela implique également la promotion intensive de la culture locale des fruits et légumes, fortement négligée, notamment en qualité bio ;
- ✓ **Veiller à proposer dans un avenir proche et dans tous les établissements publics, des repas sains et de qualité, à partir d'ingrédients 100 % biologiques et en priorité locaux, de saison et issus du commerce équitable.** Cela vaut tout particulièrement pour les restaurants scolaires, les crèches et les hôpitaux, où des quotas obligatoires de tels produits doivent être appliqués dans le cadre de la loi sur les appels d'offres. Cela permettra de créer un débouché pour les produits bio locaux ;

✓ Retirer la proposition de loi du « Conseil de politique alimentaire » et la remanier en profondeur. Toutes les parties prenantes concernées, ainsi que les représentant.e.s de la jeunesse, doivent participer au Conseil de politique alimentaire afin de concevoir la politique alimentaire de demain d'égal à égal avec les politiques.

✓ **Mener des campagnes de sensibilisation** à l'alimentation végétale. Une réduction de la **consommation de viande et de lait** est un moyen efficace de lutter contre l'épuisement des ressources, le changement climatique et les maladies de civilisation ;

✓ Examiner l'adaptation de la TVA à 0 % pour les légumes et les fruits bio ainsi que la TVA sur les produits végétaux, comme les substituts de viande ;

✓ Veiller à ce que des **menus végétariens et végétaliens de qualité** soient toujours disponibles **dans toutes les cantines publiques, et lors des événements organisés par les ministères et les administrations publiques** ;

✓ **Lutter** contre le **gaspillage alimentaire** à tous les niveaux de la chaîne de valeur (du champ à l'assiette) et, dans ce contexte, promouvoir davantage la campagne « AntiGaspi » ;

✓ **Soutenir des campagnes de sensibilisation** qui encouragent la valorisation de toutes les parties d'un animal abattu ;

✓ **Promouvoir la commercialisation et la consommation intégrales de l'animal entier abattu** afin d'éviter le gaspillage alimentaire dès la transformation à l'abattoir et/ou à la boucherie et de contribuer ainsi à la réduction du nombre d'animaux d'élevage.

Offrir aux consommateur.trice.s des choix sains **Les engagements de déi gréng :**

✓ **Interdire la publicité pour les aliments malsains, comme les boissons sucrées, les bonbons et la malbouffe** lorsqu'elle s'adresse aux enfants, par exemple aux abords des écoles et des aires de jeux ;



- ✓ Revoir complètement le **label « Agréé par l'État » pour les produits alimentaires**, introduit lors de la dernière législature, afin qu'il inclue effectivement des **critères environnementaux et de durabilité** ;
- ✓ **Étendre la mention obligatoire de l'origine des produits alimentaires sur les étiquettes** afin de permettre aux consommateur.trice.s de privilégier les produits issus des circuits courts. L'obligation de mention de l'origine doit également s'appliquer aux aliments transformés et ne pas se limiter à la vente directe, mais devenir une norme dans le secteur de la restauration et de la restauration collective ;
- ✓ **Soutenir les initiatives européennes sur les systèmes d'étiquetage communs**, par exemple dans le domaine du bien-être animal ou encore de la valeur nutritionnelle (par exemple les systèmes de feu tricolore comme le Nutri-score). Des systèmes d'étiquetage bien conçus à l'échelle de l'UE simplifient la vie des consommateur.trice.s désireux.ses d'adopter une alimentation plus saine et plus durable, sans pour autant nuire au fonctionnement du marché intérieur ;
- ✓ Lutter pour qu'**aucun OGM** ne se retrouve dans nos assiettes sans étiquetage. Les organismes génétiquement modifiés (OGM), en particulier ceux issus des nouvelles méthodes (par ex. CRISPR et les « nouvelles techniques d'amélioration des plantes »), ainsi que la viande, le lait et les œufs provenant d'animaux nourris avec des OGM doivent être clairement étiquetés. En outre, nous continuons à nous engager pour une agriculture sans OGM.
- ✓ **Promouvoir les cépages résistants aux maladies** ;
- ✓ Étudier et développer des solutions d'irrigation dans les vignobles ;
- ✓ **Continuer à explorer et à promouvoir des alternatives à la pulvérisation par hélicoptère**, y compris dans les vignobles difficiles à cultiver. La pulvérisation par hélicoptère doit devenir obsolète, car les produits pulvérisés sont très mal répartis ;
- ✓ **Encourager la présence des moutons dans les vignobles pour aider à la destruction des mauvaises herbes** en finançant des clôtures adaptées. Lancer également un projet pilote de prêt de moutons aux exploitations viticoles ;
- ✓ **Promouvoir les vins et crémants luxembourgeois à l'étranger** et encourager en particulier la vente directe ;
- ✓ Améliorer encore la qualité des raisins, en encourageant des pratiques comme le désherbage mécanique, la gestion de l'enherbement, l'irrigation efficace, les moutons pour désherber, l'abandon des herbicides, etc. Ainsi, les viticulteur.trice.s bénéficieront d'une plus grande valeur ajoutée ;
- ✓ **Perfectionner la collaboration des viticulteur.trice.s avec l'Institut de viticulture (IVV)** et veiller à séparer clairement le conseil et le contrôle ;
- ✓ **Préserver les paysages culturels** de la région de la Moselle et promouvoir activement l'œnotourisme, également en coopération avec le ministère du Tourisme.

Viticulture

Les engagements de déi gréng :

- ✓ **Dans la viticulture, mettre en place un « guichet unique viticole », sur le modèle du « guichet unique agricole »** afin de mieux coordonner les administrations compétentes et d'offrir un point de contact aux exploitations. Cette mesure permet également d'alléger la charge administrative des viticulteur.trice.s ;

2.9 UNE NUMÉRISATION AU SERVICE DE L'HOMME ET DU BIEN COMMUN



Les technologies numériques ne sont plus une terre inconnue. Mais elles se développent à vitesse exponentielle et augmentent la pression exercée sur les politiques afin qu'elles suivent le rythme. Les grands modèles de langage d'IA comme ChatGPT, qui s'ouvrent maintenant au grand public, marquent le début d'une nouvelle révolution technologique, à un rythme sans précédent et dans une portée comparable à celle de l'invention des chemins de fer, des voitures ou d'Internet.

Ces systèmes hautement automatisés offrent de formidables opportunités d'améliorer notre vie, mais présentent également des risques considérables. Qu'en est-il de la protection des données et de la vie privée ou du droit de la propriété intellectuelle ? Quel en sera l'impact sur le monde du travail ? Que faire contre les photos et les vidéos truquées (deep fakes) ? Posons-nous les bonnes questions : Est-ce que ces technologies reflètent ou renforcent finalement les inégalités et les pratiques discriminatoires existantes ?

Pour déi gréng, les choses sont claires : La numérisation n'est pas une force de la nature. Elle est d'origine humaine et donc être organisée selon des principes démocratiques. Car le mode de programmation des algorithmes de tik tok ou YouTube ou les ensembles de données qui servent à l'apprentissage des chatbots ont un impact considérable sur notre société. Déi gréng s'engage pour une numérisation au service de l'homme et du bien commun, sans discrimination et sans laisser personne de côté. Nous continuerons à mettre en place, au niveau national et européen, des conditions-cadres et des normes qui garantissent la cybersécurité et protègent efficacement les droits fondamentaux des citoyen.ne.s. Les délits commis en ligne ne doivent pas rester impunis. Le cyberharcèlement, les discours haineux et la violence sexuelle doivent être combattus avec fermeté sur Internet, au travail et dans la vie quotidienne. Nous réussons seulement si les citoyen.ne.s participent activement à la transformation numérique et si

leurs besoins et leurs préoccupations sont pris en compte dans ce processus. En prenant lui-même les devants et en exploitant le potentiel d'Internet pour garantir la transparence et l'administration numérique, l'État se place comme un pionnier.

En encourageant la création de start-ups et en rapprochant la recherche de l'économie, nous souhaitons que les technologies numériques contribuent à la lutte contre le changement climatique et accélèrent la transformation écosociale. La politique numérique des Verts repose sur l'intérêt général et l'État de droit, et non sur les intérêts des entreprises. Elle vise à rendre la transformation numérique équitable, inclusive et sûre, sans freiner son potentiel d'innovation et de durabilité. C'est ainsi que nous protégeons la liberté et les droits des citoyen.ne.s, même dans le monde numérique.

Une transformation numérique inclusive et participative

Les engagements de déi gréng :

- ✓ **Impliquer tous les citoyen.ne.s dans la numérisation** afin qu'ils puissent évoluer en toute sécurité et en toute confiance dans le monde numérique ;
- ✓ **Évaluer et améliorer le plan d'action national pour l'inclusion numérique** en collaboration avec les acteurs non gouvernementaux, en accordant une attention particulière aux facteurs socio-économiques et à l'égalité des chances ;
- ✓ Encourager davantage la **participation et l'implication dans la politique numérique** par des approches multipartites ;
- ✓ Suivre systématiquement le **principe du « design universel »** pour les applications et les produits coordonnés ou commandés par l'État ;
- ✓ Prévoir un **accès Internet suffisant pour les services de base des citoyen.ne.s** et réviser les lois et les procédures administratives correspondantes ;



- ✓ **Éviter la contrainte numérique** et garantir la participation à la vie publique des personnes qui ne peuvent ou ne veulent pas utiliser certaines applications ou technologies numériques.

Garantir les droits fondamentaux et leur application également dans l'espace numérique

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Défendre le **principe de la neutralité du net** et l'inscrire dans la loi ;
- ✓ Garantir le **droit à l'anonymat et l'usage d'un pseudonyme** dans l'espace numérique ;
- ✓ Développer une **stratégie transsectorielle contre la cyberviolence** ;
- ✓ **Développer des règles de protection des données claires et transparentes** pour les citoyen.ne.s, les entreprises et les administrations publiques et clarifier l'accès et l'utilisation des données par des autorisations et des interdictions claires ;
- ✓ **Garantir les libertés des citoyen.ne.s dans l'espace numérique** et veiller à ce que les enquêtes et les poursuites pénales en ligne ne se fassent pas au détriment des droits des citoyen.ne.s ;
- ✓ Garantir le droit à la confidentialité et au cryptage des communications privées et refuser les mesures de surveillance générale et généralisée de la correspondance privée, notamment dans l'espace numérique ;
- ✓ S'assurer que les autorités chargées de l'application des lois disposent de **moyens proportionnés, efficaces, transparents et démocratiquement légitimes pour faire respecter la loi, y compris dans l'espace numérique**, afin de garantir l'ensemble des libertés fondamentales des citoyen.ne.s ;
- ✓ Fournir à la commission nationale de protection des données les moyens nécessaires à long terme.

Utiliser et promouvoir le potentiel de durabilité de la transformation numérique

Les engagements de déi gréng :

- ✓ **Proposer toutes les procédures publiques également en ligne** et rendre leur progression numériquement traçable ;
- ✓ Lors de l'**introduction de nouvelles procédures administratives, penser et concevoir celles-ci de manière fondamentalement numérique** et veiller à éviter les changements de média dans les processus de travail numériques ;
- ✓ Établir, dans le domaine administratif en général, la **transmission et le traitement numériques des demandes comme la norme**, et prévoir le recours aux opérations sur papier comme une exception équivalente pour les personnes et les circonstances qui exigent ce moyen ;
- ✓ Promouvoir systématiquement le **principe du « guichet unique » (« once-only »)** afin d'éviter le gaspillage de temps et de ressources ;
- ✓ Encourager l'utilisation d'**identités auto-souveraines** (« self-sovereign identities ») et de signatures numériques sécurisées dans toutes les procédures administratives de l'État, y compris au niveau des administrations municipales ;
- ✓ Examiner les processus administratifs numériques ainsi que l'ensemble de l'infrastructure informatique, y compris les **capacités de stockage des données, sous l'angle de l'efficacité énergétique et de l'efficacité des données** et, sur cette base, mettre en place des règles et des améliorations cohérentes, et assurer leur fonctionnement avec des énergies renouvelables ;
- ✓ **Promouvoir la comptabilité électronique** et, à cet égard, garantir aux entreprises et aux citoyen.ne.s une sécurité de planification et un temps d'adaptation suffisant en fixant un calendrier précis. En ce qui concerne les dispositions relatives à l'utilisation obligatoire de la facturation électronique par les organismes publics, nous évaluerons les pratiques admin-



istratives quotidiennes et y apporterons des améliorations.

Assurer le développement et la protection de l'infrastructure numérique dans l'intérêt général
Les engagements de déi gréng :

- ✓ **Prendre en compte l'aspect de la cybersécurité** dans le développement des infrastructures numériques ;
- ✓ **Poursuivre la modernisation du réseau de téléphonie mobile**, tout en maintenant des règles nationales strictes en matière de radioprotection et en contrôlant efficacement leur application. Nous améliorerons la radioprotection, en particulier dans le domaine de la téléphonie mobile 5G à haute fréquence (26 GHz) et, à l'avenir, de la téléphonie mobile 6G. Pour les petites antennes qui émettent moins de 50 W, nous posons les bases, par le biais d'une déclaration obligatoire, d'un contrôle du cumul de l'exposition aux rayonnements par des instances de contrôle certifiées. Nous introduirons une base légale ou réglementaire pour ces contrôles ainsi que pour les éventuelles limitations nécessaires de l'exposition cumulée aux rayonnements ;
- ✓ Outre l'extension et la modernisation du réseau de téléphonie mobile, **accélérer le démantèlement des réseaux devenus obsolètes**.
- ✓ Dans les politiques d'achat public, éviter autant que possible les dépendances à long terme vis-à-vis des fabricants et garantir l'interopérabilité des données et des solutions ;
- ✓ **Encourager davantage le développement de logiciels open source.**

Offrir un cadre juridique clair à l'utilisation des données et aux systèmes hautement automatisés
Les engagements de déi gréng :

- ✓ **Clarifier les questions éthiques et philosophiques liées à l'intelligence artificielle (IA)** en collaboration avec la société civile et les chercheurs, et s'engager en faveur d'une réglementation éclairée qui tient compte à la fois du potentiel

d'innovation et des risques de cette technologie ;

- ✓ Mettre en place un **centre national de compétences (« Knowledge Hub ») dédié à l'intelligence artificielle**, qui aide aussi bien les services publics que les entreprises et les citoyen.ne.s à saisir les opportunités et à relever les défis de cette technologie. Ce centre doit en outre se concentrer sur l'analyse de l'impact de l'IA sur l'économie luxembourgeoise et le marché du travail ;
- ✓ Encourager la recherche dans le domaine de l'IA éthique et explicable (« responsible and explainable AI ») ;
- ✓ **Empêcher que les solutions numériques et l'utilisation des données ne renforcent les discriminations existantes ;**
- ✓ S'engager à ce que les systèmes hautement automatisés fassent l'objet d'une **attention accrue sur leur transparence et leur ouverture**, et à ce que les algorithmes et les données sous-jacentes restent analysables et compréhensibles et puissent être examinés par des experts ;
- ✓ **Garantir le droit à la prise de décision par des personnes.**

Rendre le cadre juridique européen cohérent et efficace

Les engagements de déi gréng :

- ✓ **Responsabiliser les grandes entreprises du numérique.** Elles doivent assumer leur responsabilité sociale, payer des impôts et se conformer aux exigences légales au niveau européen et national ;
- ✓ **S'engager dans le domaine de la cybersécurité pour des normes européennes ambitieuses et cohérentes** afin de protéger efficacement la sécurité des citoyen.ne.s et des entreprises ;
- ✓ **Soutenir les efforts visant à promouvoir la souveraineté technologique de l'Europe** afin de renforcer sa compétitivité et de pouvoir développer et produire des technologies et des produits innovants sur son territoire ;



- ✓ **Lancer des campagnes nationales d'information sur les nouvelles règles européennes en matière de protection des données** et sur les droits et obligations qui en découlent pour les citoyen.ne.s. Ce n'est qu'ainsi qu'ils pourront protéger leurs données à caractère personnel et faire valoir leurs droits à l'autodétermination informationnelle ;
- ✓ Instaurer une responsabilité pour faute des fabricants en cas de problèmes de protection des données et de sécurité ;
- ✓ Hâter l'**introduction d'un délai minimum** pour l'exécution des mises à jour de sécurité pour les produits numériques. Nous évitons ainsi que les produits ne deviennent vulnérables ou inutilisables en raison de la non-exécution des mises à jour.

3.

***BIEN VIVRE
ENSEMBLE***



3.1 FAMILLE ET QUESTIONS SOCIALES : VEILLER À ASSURER LA PARTICIPATION TOUT AU LONG DE LA VIE



Les familles sont aussi diverses que la vie au Luxembourg. Pour nous, la famille c'est un groupe de personnes qui se soutiennent, s'encouragent et assument ensemble des responsabilités à long terme. Ce qui compte, c'est l'amour, l'attention et le soutien qui caractérisent ces relations. Qu'il s'agisse de couples mariés, non mariés, monoparentaux, homosexuels ou plurisexuels, de familles recomposées ou de constellations pluriparentales : toutes les formes de famille méritent le même respect, les mêmes droits et la même protection de la part de l'État et de la société. Que ce soit par la mise à disposition d'aides financières, de structures d'accueil de qualité pour les enfants et de modèles de travail flexibles, une meilleure reconnaissance du travail de soin ou la promotion de modes de vie et d'habitat alternatifs.

Nous défendons une politique familiale intergénérationnelle : une politique qui aide les parents à concilier vie professionnelle et vie familiale, une politique qui crée les conditions d'épanouissement des enfants, qui les prend au sérieux et qui donne plus de visibilité et de poids à leurs préoccupations et une politique qui permet aux personnes de mener une vie autonome et épanouie, même à un âge avancé. Cette approche exige d'améliorer l'inclusion, en supprimant les barrières pour les personnes souffrant de handicaps physiques ou mentaux, de maladies rares ou de problèmes psychosociaux. Tous les individus doivent pouvoir participer à la société sur un pied d'égalité.

Nous créons ainsi les bases d'une société libre, diversifiée et favorable aux enfants, qui puise sa force dans son unité. Et dans laquelle les personnes peuvent mener une vie épanouie et heureuse à toutes les étapes de leur existence, quels que soient leur sexe, leur orientation sexuelle, leur milieu social et leurs besoins spécifiques.

Mieux concilier travail et vie familiale

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Introduire un **temps de travail familial** qui permet aux jeunes parents de réduire leur temps de travail pendant une période limitée et de mieux concilier travail et famille. Cette mesure favorise la répartition équitable du travail rémunéré et du travail de soins non rémunéré au sein de la famille et est subventionné par l'État à hauteur d'un montant plafonné ;
- ✓ L'**extension du congé parental** pour les parents travaillant à temps partiel ;
- ✓ Assouplir le **congé parental** et permettre au/à la partenaire de prendre un congé parental dès le congé de maternité ;
- ✓ Développer le « **Congé de paternité** » afin de mieux soutenir la mère en couches et d'assurer plus longtemps le soutien du parent qui n'a pas accouché ;
- ✓ S'assurer que même les **couples de même sexe** non mariés puissent bénéficier de ce congé ;
- ✓ En cas de **naissances multiples**, l'adapter au nombre d'enfants ;
- ✓ Développer le « **Congé pour raisons familiales** » pour les familles monoparentales et permettre aux parents d'enfants gravement malades qui ont éventuellement besoin de traitements à l'étranger de bénéficier de ce congé à deux ;
- ✓ Donner aux **parents isolés** qui ne partagent pas la garde de l'enfant avec un.e partenaire le droit de doubler le nombre de jours de congé familial sans subir de discrimination sur le marché du travail ;
- ✓ Rallonger le « **Congé extraordinaire** » de 3 à 5 jours pour des raisons personnelles, en cas de décès d'un enfant, d'un.e partenaire ou d'un parent ;
- ✓ Permettre le « congé d'accueil » pour les **parents adoptifs** et envisager l'introduction d'un congé parental ;



- ✓ Accorder les cinq jours de **congé d'aidant** par an à tous les soignants reconnus, qu'ils aient ou non un lien de parenté avec la personne dépendante ou qu'ils partagent ou non leur domicile avec elle.

Protéger la santé physique et mentale des enfants et des jeunes

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Faire de la **promotion de l'activité physique** un objectif clé dans toutes les structures éducatives et à tous les niveaux d'âge, et veiller à ce que chaque enfant puisse apprendre à nager et découvrir diverses disciplines sportives ;
- ✓ Mettre davantage l'accent sur une **alimentation saine, biologique et durable** dans les écoles primaires et secondaires ainsi que dans les structures d'accueil dans tout le pays, et effectuer un travail pédagogique, par exemple en créant des potagers (le cas échéant en lien avec des initiatives en faveur de l'emploi) et en organisant des cours de cuisine ;
- ✓ **Mieux ancrer les méthodes d'apprentissage et d'enseignement alternatives**, comme la pédagogie du mouvement et par la nature, dans les programmes scolaires et les enseigner de manière pratique afin de stimuler l'assimilation des connaissances par les enfants en fonction de leurs besoins ;
- ✓ Thématiser davantage toutes les formes de **violence, de harcèlement et de cybercriminalité** et les combattre, par exemple en rendant obligatoires des cours de prévention de la violence ;
- ✓ Renforcer l'offre d'**éducation sexuelle adaptée à l'âge et de prévention des abus** dans les programmes scolaires et qualifier de manière ciblée davantage de professionnels pour atteindre tous les enfants et les jeunes à différents stades de développement ;
- ✓ Mieux protéger les enfants et les jeunes contre le **harcèlement sexuel** de la part du personnel éducatif, par exemple en créant un poste de « Child Protection Officer » qui sera un.e interlocuteur.trice indépendant.e de la direction de l'école et du corps enseignant pour tous les enfants et les jeunes dans toutes les écoles. Les enfants et les jeunes s'impliqueront activement dans sa nomination ;

- ✓ Introduire un examen psychologique supplémentaire lors de la **visite médicale** effectuée par la médecine scolaire ;

- ✓ Évaluer le **SePAS** et déterminer, avec la représentation nationale des élèves, les offres et les besoins qui sont perçus et utilisés ;

- ✓ Permettre un accès plus large à des psychologues et des thérapeutes dans les **maisons de jeunes** afin de garantir une offre à bas seuil et gratuite pour les jeunes ;

- ✓ Développer l'**offre de soins psychiatriques hospitaliers et ambulatoires** pour les enfants et les adolescents dans toutes les régions du pays ;

- ✓ Créer un nombre suffisant de **places de soin** spécialisées, tant hospitalières qu'ambulatoires, afin de prendre en charge parfaitement les enfants présentant des difficultés d'apprentissage et des troubles du comportement, et mettre ces offres en étroite relation avec l'école primaire et l'environnement des enfants.

Offrir aux jeunes les meilleures opportunités de développement et les faire participer aux processus décisionnels

Les engagements de déi gréng :

- ✓ **Encourager les conférences d'élèves**, le Parlement des jeunes et les simulations politiques et, hors de ce cadre, demander l'avis des jeunes afin de les impliquer dans les processus décisionnels politiques ;

- ✓ Développer le **centre d'éducation civique** et d'autres mesures de promotion de la démocratie, accordant ainsi une plus grande place à l'éducation civique des jeunes ;



- ✓ Donner régulièrement aux élèves l'occasion d'évaluer le **personnel éducatif** dans un cadre constructif afin de mieux prendre en compte leurs réactions ;
 - ✓ Évaluer la **loi sur les stages** et l'améliorer si nécessaire ;
 - ✓ Faire de l'État et des administrations des pionniers dans le domaine des stages et inciter davantage le secteur privé à proposer des **places de stages** ;
 - ✓ Simplifier l'organisation de **journées découverte dans les entreprises et les administrations** afin de renforcer l'offre et de resserrer les liens entre les jeunes et le monde professionnel ;
 - ✓ Ouvrir des **centres de formation professionnelle** en étroite coopération avec les écoles secondaires, afin de travailler de manière intensive dans de petites structures avec des jeunes menacés de décrochage scolaire, de leur permettre d'accéder au monde du travail et de les aider à terminer leur scolarité ;
 - ✓ **Soutenir les associations** qui proposent des offres sportives, pédagogiques, culturelles pour les enfants et les jeunes en leur fournissant des moyens financiers, en réduisant les obstacles administratifs et en leur donnant des conseils pratiques ;
 - ✓ Proposer des **cours pratiques** sur des sujets comme la finance, les premiers secours, l'artisanat, la couture et la cuisine, la programmation, le jardinage ou l'art dans les maisons de jeunes et les faire reconnaître par des certificats et des diplômes ;
 - ✓ **Proposer des programmes de mentoring et de coaching** dans les maisons des jeunes afin d'encourager, d'orienter et d'accompagner les jeunes.
- Renforcer les parents dans leur rôle de garants d'un développement prometteur dès le départ**
Les engagements de déi gréng :
- ✓ Introduire des **soins prénataux et postnataux holistiques**, centrés sur la santé du nouveau-né et sur le bien-être physique et psychique de la femme enceinte et de son.s.a partenaire avant, pendant et après l'accouchement, avec des experts multidisciplinaires ;
 - ✓ Créer une **incitation financière pour les futurs parents** afin de les encourager à fréquenter l'École des parents ou le Forum des parents, où ils sont accompagnés dans leur rôle de personne de référence et de confiance et où ils sont informés de leurs droits, devoirs et obligations en tant que parents ;
 - ✓ Développer l'offre de **cours gratuits et multilingues de préparation à l'accouchement** ;
 - ✓ Soutenir le **rôle actif du/de la parent.e qui n'accouche pas** en lui accordant une dispense de travail afin qu'il/elle puisse accompagner s.on.a partenaire à au moins trois examens prénataux ou cours de préparation ;
 - ✓ Développer et assouplir davantage le **congé parental** postnatal afin de renforcer le rôle du parent qui n'a pas donné naissance ;
 - ✓ Introduire des services de consultation et de conseil pour la **petite enfance** sur l'ensemble du territoire ;
 - ✓ Évaluer le concept des **forums de parents** et l'étoffer si nécessaire ;
 - ✓ Soutenir le **Forum de la famille** dans la mise en place de projets pilotes sur le modèle allemand des « parents de quartier », qui encouragent l'aide du voisinage pour la garde des enfants ;
 - ✓ Renforcer le rôle des **représentant.e.s des parents** dans les différents établissements d'enseignement, mieux les relier entre eux et leur donner les moyens nécessaires.

Favoriser une vie autonome et épanouie

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Favoriser le **dialogue entre les générations** et promouvoir des forums de discussion communs de différentes formes, puis soutenir des projets intergénérationnels spécifiques ;



- ✓ Encourager le développement à l'échelle nationale de projets et d'offres de soutien visant à prévenir et à réduire la **solitude des personnes âgées** :
- ✓ Créer des lieux de cohésion et de rencontre. **Les maisons intergénérationnelles** ont pour but de promouvoir et d'améliorer la cohabitation et le vivre ensemble des personnes de différentes générations ;
- ✓ Créer des **communautés de personnes âgées** et favoriser ainsi la vie sociale et les contacts sociaux. Les colocations pour seniors doivent représenter une alternative aux maisons de retraite et permettre aux résident.e.s de jouir de plus d'indépendance tout en participant activement à la vie quotidienne ;
- ✓ Permettre aux personnes âgées de rester en contact plus régulièrement avec leur famille et leurs amis et de nouer de nouveaux contacts sociaux grâce à l'**assistance numérique** ;
- ✓ Poursuivre le développement d'**offres culturelles de qualité** pour les seniors afin d'encourager les activités culturelles et la créativité ;
- ✓ Soutenir davantage les **bénévoles** qui favorisent l'intégration sociale des seniors ;
- ✓ Adapter en permanence l'offre des **structures de soins pour seniors** définies dans le nouveau projet de loi ASTF aux besoins et à l'évolution démographique ;
- ✓ Créer un **fonds de rénovation** des structures destinées aux personnes âgées ;
- ✓ Limiter les **frais annexes supplémentaires** (par ex. raccordement au téléphone, télévision, linge, soins nécessaires), mettre à disposition une connexion Internet gratuite pour tou.te.s les résident.e.s et indiquer en toute transparence les coûts et frais annexes par structure dans une liste consultable par le public ;
- ✓ Vérifier si les aides financières du « **Fonds National de Solidarité** » destinées aux soins dans les structures pour personnes âgées sont suffisantes, en particulier pour les personnes âgées dont les pensions se situent à la limite inférieure et qui ne disposent pas d'autres ressources ;
- ✓ Créer un **code de conduite** et une plateforme d'échange de bonnes pratiques pour faire face aux nouvelles pandémies potentielles ;
- ✓ Prévoir dans chaque établissement de soins un.e **diététicien.ne** pour répondre aux besoins et aux défis nutritionnels des personnes âgées. Une alimentation équilibrée peut contribuer à atténuer ou à prévenir les éventuels problèmes de santé et à améliorer le bien-être général (par ex. les carences en nutriments) ;
- ✓ Investir davantage dans des **logements adaptés aux seniors** afin d'assurer un cadre de vie sûr et confortable dans lequel ils peuvent vivre de manière indépendante et autonome, même avec des limitations liées à l'âge ;
- ✓ Créer des conditions-cadres pour les **soins de quartier** afin de permettre aux communes de planifier de manière contraignante les besoins en matière de soins ;
- ✓ Promouvoir des **formes de soins ambulatoires**, ainsi que des modèles d'habitat intergénérationnels et développer des communautés d'habitation et de maison assortis d'une offre de soins complète et proche du domicile comme alternatives aux grandes institutions ;
- ✓ Veiller à un meilleur dépistage de la dépression et d'autres **troubles mentaux** chez les personnes âgées ;
- ✓ Proposer des « **soins infirmiers communautaires** » dans les zones rurales et mettre à disposition un personnel soignant qualifié pour faciliter les soins de santé primaires ;
- ✓ Organiser la préparation personnalisée de la **distribution quotidienne de médicaments** (blistering) selon un système cohérent et la rendre accessible à tous les seniors qui suivent un traitement médicamenteux ;



- ✓ Réglementer de manière homogène le système de « **téléalarme** » en collaboration avec les services de soins ;
 - ✓ Soutenir activement les seniors qui souhaitent ou doivent exercer une **activité professionnelle** dans leur recherche d'emploi (bourses d'emploi ou événements de réseautage pour les seniors) ;
 - ✓ Protéger les seniors contre les escroqueries et développer le travail de prévention dans ce domaine. En outre, il convient de promouvoir davantage le concept de **conseiller.ère en sécurité des personnes âgées** ;
 - ✓ Promouvoir le concept de **lits de vacances**, ou de vacances assistées, afin de permettre aux personnes âgées dépendantes et à leurs proches de prendre des vacances ;
 - ✓ Promouvoir le **sport chez les seniors** quel que soit leur niveau et mettre à disposition des offres adaptées en faveur de leur santé physique et psychique ;
 - ✓ Soutenir l'**engagement bénévole** des seniors en les mettant en relation avec les associations correspondantes ;
 - ✓ encourager la **formation continue** des seniors par une offre diversifiée. Le partenariat avec uni.lu en particulier, qui vise à développer les études pour les seniors, doit être approfondi ;
 - ✓ Créer un environnement de soutien et d'inclusion pour les **seniors LGBTQ+** et proposer des centres communautaires avec des activités, des rencontres et des événements ainsi que des groupes de soutien. Les collaborateur.trice.s des maisons de retraite doivent être formés et sensibilisés à ce thème ;
 - ✓ Utiliser la **numérisation** comme un moyen de soutenir les seniors dans leur vie quotidienne et de renforcer leurs compétences numériques grâce à des offres de formation continue et des services de conseil adaptés à leur âge (par ex. applications de santé, achats en ligne, systèmes d'assistance). Dans ce contexte, le projet « Silver Surfer » doit être réexaminé.
- Renforcer l'inclusion comme un droit humain**
Les engagements de déi gréng :
- ✓ Améliorer la **coordination et la communication** entre les ministères concernés et les rendre plus efficaces ;
 - ✓ Mieux faire connaître l'activité d'**aidant à l'inclusion**, la promouvoir et la rendre plus attractive afin de pouvoir intégrer davantage de personnes handicapées dans le premier marché du travail ;
 - ✓ Développer la **pédagogie inclusive** dans la formation initiale et continue des enseignants, et promouvoir de manière cohérente les concepts d'éducation et de prise en charge inclusives ;
 - ✓ Développer un concept de **politique inclusive pour les seniors** et nommer un guide à ce sujet pour les communes et les gestionnaires de structures pour seniors ;
 - ✓ Veiller à la compréhension claire des termes et à une **définition unique** du handicap, ainsi qu'à une amélioration des données pour garantir une aide ciblée aux personnes handicapées ;
 - ✓ Rendre le **marché du travail** plus inclusif et mieux soutenir les employeur.se.s qui emploient des personnes ayant des besoins spécifiques. L'État et les communes devraient assumer un rôle exemplaire en tant qu'employeurs ;
 - ✓ Encourager davantage le **recrutement de personnes ayant des besoins spécifiques**, effectuer des contrôles plus stricts et introduire des compensations en cas de non-respect des quotas légaux ;
 - ✓ Nommer un.e délégué.e neutre (**ombudsman**) pour les personnes ayant des besoins spécifiques ;
 - ✓ Développer des mesures spéciales dans le cadre d'une **politique de handicap tenant compte de la dimension de genre** et lutter contre la discrimination multiple des personnes souffrant



- de handicaps physiques et mentaux et appartenant à plusieurs groupes de caractéristiques à la fois (par exemple des cabinets de gynécologie, de kinésithérapie et autres accessibles) ;
- ✓ Mettre rapidement en œuvre le concept de « **design universel** » pour faciliter l'accès général aux lieux publics/à la voirie et aux transports publics existants et ancrer l'accessibilité dans les structures en recourant à l'expertise des personnes handicapées lors de la conception de leur environnement ;
 - ✓ Mieux faire connaître la **loi sur l'accessibilité** et sensibiliser le public, les administrations, les communes et les maîtres d'ouvrage à sa mise en œuvre ;
 - ✓ Promouvoir davantage la nouvelle formation continue de « **contrôleur.se technique d'accessibilité** » et sensibiliser les communes à désigner un.e interlocuteur.trice communal.e au thème du handicap ;
 - ✓ Optimiser la collecte de données dans le cadre du label **EureWelcome** et couvrir un maximum d'établissements publics, d'attractions touristiques, d'événements, ainsi que le secteur de la santé avec le label (par ex. cabinets médicaux, kinésithérapeutes) ;
 - ✓ Permettre à chacun de participer à la vie sociale sur un pied d'égalité, rendre accessible à tous (sportif.ve.s, spectateur.trice.s, visiteur.se.s, ...) **la culture, le sport et les loisirs** et supprimer les obstacles ;
 - ✓ Encourager les communes à équiper les **aires de jeux** communales d'équipements de jeux inclusifs, comme des balançoires pour les enfants en fauteuil roulant ;
 - ✓ Rendre les **services bancaires** ainsi que les distributeurs automatiques de billets (logiciels et matériel) accessibles aux personnes handicapées (accès possible au distributeur en fauteuil roulant, écriture en braille, etc.) ;
 - ✓ Rendre les **maisons de jeunes** accessibles à tous les jeunes ;
 - ✓ S'engager en faveur d'offres accessibles dans tous les domaines du **tourisme** et les promouvoir ;
 - ✓ Sensibiliser davantage aux actions en faveur des personnes handicapées, dans la formation initiale et continue dans le **domaine médical et des soins** ;
 - ✓ Créer un cadre légal pour soutenir les personnes ayant des besoins spécifiques en matière d'**assistance sexuelle passive et active** et mettre en place une formation reconnue par l'État ;
 - ✓ Renforcer le travail de sensibilisation au thème de la **vie affective et sexuelle** des personnes handicapées ;
 - ✓ Créer le droit à une **assistance à plein temps 24/24h** pour les personnes atteintes d'un handicap grave ;
 - ✓ Promouvoir le concept de lits de vacances, ou de **vacances assistées**, afin de permettre aux personnes dépendantes et à leurs proches de prendre des vacances ;
 - ✓ Promouvoir un **accès fluide à Internet et aux technologies de l'information** (par ex. : logiciels, documents numériques, applications) pour les personnes souffrant des handicaps les plus divers ;
 - ✓ Mettre en place un **service national de signalement** des obstacles numériques ;
 - ✓ Améliorer l'accessibilité de l'**application mobilité.lu** afin qu'une personne en fauteuil roulant puisse par exemple informer le personnel du bus avant de monter à bord ;
 - ✓ Augmenter le nombre de **taxis accessibles** en réformant la loi sur les taxis (par ex. rampe, toits de voiture plus hauts, transport gratuit des chiens d'assistance, espaces intérieurs plus grands pour les personnes en fauteuil roulant, siège pivotant) dans l'espace public et en introduisant un quota obligatoire ;



- ✓ Déployer le plus d'efforts possible pour rendre les transports publics accessibles ;
- ✓ Orienter davantage le **système de transport à la demande Adapto** vers les besoins des personnes qui, en raison d'un handicap, ne sont pas en mesure d'utiliser les transports publics pour certains trajets ;
- ✓ Transférer le financement et l'organisation du **transport spécial Mobibus** (anciennement CAPABS) à l'attention des personnes qui ne peuvent pas utiliser les transports publics pour se rendre à l'école ou dans des établissements particuliers, du ministère des Transports aux ministères responsables de ces établissements, afin que ces derniers puissent adapter l'offre de transport aux besoins à court terme des usagers ;
- ✓ Permettre à toute personne d'accéder à l'information sous une forme intelligible et promouvoir une **communication accessible à tous** :
 - mettre l'accent sur les campagnes de sensibilisation et l'accès à l'information pour les personnes ayant des besoins spécifiques ;
 - encourager la traduction des événements en langue des signes et accroître le nombre d'**interprètes en langue des signes** en organisant des cours dans tout le pays ;
 - augmenter le personnel du **centre de compétences «klaro»** pour assurer une communication accessible à tous au Luxembourg. Tous les messages clés des ministères et des administrations publiques doivent pouvoir être consultés dans un langage simple ;
 - développer un site Internet, une **émission de télévision hebdomadaire** et une offre correspondante sur les réseaux sociaux pour diffuser les informations les plus importantes dans un langage clair et dans la langue des signes ;
- ✓ Évaluer définitivement le plan d'action pour la mise en œuvre de la **Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées** (2019-2024) et intégrer les actions non mises en œuvre dans un troisième plan d'action ;
- ✓ Intégrer la **stratégie de l'UE** pour les droits des personnes handicapées **2021-2030** dans tous les domaines politiques.

3.2 UN ENSEIGNEMENT PUBLIC ÉQUITABLE ET FORT POUR CHAQUE ENFANT



Les élèves, les apprentis.e.s et les étudiant.e.s d'aujourd'hui sont les visionnaires de demain ! Pour bien grandir, les enfants ont autant besoin de racines que d'ailes. Les racines, ce sont les personnes de référence de la famille, les valeurs et les liens de la petite enfance. Les ailes, ce sont les compétences et les expériences qui les transforment en personnes responsables et autonomes. Les personnes et les réseaux qui entourent les enfants en pleine croissance et les adolescents jusqu'à l'âge adulte, accomplissent un travail considérable. Ils méritent non seulement une reconnaissance symbolique mais aussi un soutien accru.

Parallèlement, notre paysage éducatif connaît plusieurs problèmes auxquels nous devons nous attaquer de toute urgence, notamment le retard scolaire inquiétant de nombreux.ses élèves, supérieur à la moyenne internationale, qui conduit souvent au décrochage scolaire. Au Luxembourg, le succès scolaire, à toutes les phases de l'éducation, à commencer par l'école maternelle, dépend encore trop fortement des ressources familiales. Nous voulons que les choses changent ! Parce que les possibilités d'accès à l'éducation représentent un droit fondamental, mais aussi parce que nous ne pouvons plus nous priver de talents à l'avenir, compte tenu de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée qui se profile.

Pour déi gréng, le bien-être de l'enfant est le critère absolu. C'est pourquoi nous nous battons pour un paysage éducatif public global, performant et inclusif, qui est là pour tous les enfants, d'où qu'ils viennent et où qu'ils vivent au Luxembourg.

Nous voulons améliorer la direction et la structuration de l'enseignement luxembourgeois. La justice sociale et l'excellence ne s'excluent pas l'une l'autre, elles sont interdépendantes. Les pays où les possibilités d'accès à la formation sont équitables disposent souvent des meilleurs systèmes d'éducation et de formation. Nous devons donc veiller à ce que chacun.e puisse développer son potentiel, peu

importe d'où il/elle vient. Pour cela, nous fixerons des objectifs éducatifs clairs et mesurables, ainsi qu'une stratégie à long terme pour leur évaluation, et intensifier le dialogue avec tous les acteurs de l'éducation. Les parents et la famille, les écoles, mais aussi l'éducation non formelle dans les structures d'accueil et les associations jouent un rôle clé dans ce contexte et doivent être reconnus, soutenus et coordonnés comme il se doit.

Une éducation holistique par l'imbrication étroite de l'éducation formelle et non formelle Les engagements de déi gréng :

- ✓ **Convoquer une table ronde sur l'éducation** qui offrira un cadre structuré et systématique pour les échanges avec tous les acteurs de l'éducation ;
- ✓ Envisager une réforme des rythmes scolaires et des **horaires d'ouverture des écoles**, adaptée aux besoins des élèves comme des parents. En tenant compte des possibilités d'une éducation à temps plein, nous inclurons dans ces réflexions les matières optionnelles, les possibilités de soutien scolaire, les heures de consultation des enseignant.e.s, les activités sportives et culturelles ainsi que la présence des collaborateur.trice.s de l'ESEB et du SEPAS ;
- ✓ Envisager une **révision du calendrier annuel des vacances scolaires**, en conservant le nombre de semaines de vacances, mais en adaptant légèrement leur répartition ;
- ✓ **Adapter la réglementation des devoirs** aux conditions actuelles avec des représentant.e.s de l'ensemble de la communauté éducative et intégrer les phases de révision nécessaires dans l'enseignement à temps plein ;
- ✓ **Construire de nouveaux établissements d'enseignement de manière décentralisée et durable** afin de faire face à la croissance démographique et aux besoins d'apprentissage et d'enseignement du 21^e siècle ;



- ✓ Rapprocher les écoles et les structures d'accueil, y compris sur le plan géographique, grâce à des **trajets courts et à des infrastructures adéquates** répondant aux besoins physiques, émotionnels et mentaux des enfants ;
- ✓ Élaborer, en collaboration avec les représentant.e.s des communes, des **directives nationales pour la conception des infrastructures** des campus éducatifs, des infrastructures sportives et des espaces d'apprentissage, afin qu'ils soient intégrés, adaptés aux enfants, proches de la nature et inclusifs ;
- ✓ Dresser, en collaboration avec les communes et les directions régionales, des plans permettant d'utiliser les infrastructures éducatives l'après-midi et le soir pour les associations, les activités sportives, les formations continues ou les cours ;
- ✓ Accorder une grande importance à la **qualité des infrastructures extérieures** et aux activités dans l'environnement physique des structures d'accueil ;
- ✓ **Rapprocher les associations locales et les établissements d'enseignement** et encourager leur étroite collaboration afin de permettre par exemple l'accès de tous à la musique, au sport, à la culture ou au scoutisme ;
- ✓ **Soutenir concrètement et activement le travail en commun sur des projets**, en favorisant les liens avec l'environnement local des enfants (par exemple avec les entreprises et les institutions du voisinage).

Repenser l'enseignement des langues pour offrir aux enfants une plus grande égalité des chances
Les engagements de déi gréng :

- ✓ Tout en **préservant le multilinguisme traditionnel, qui est un atout de notre système éducatif**, modifier l'enseignement des langues pour qu'il soit plus efficace et tienne compte de la diversité de notre population ;
- ✓ Comparer et **évaluer l'enseignement des langues dans les écoles publiques internationales** et celui des écoles traditionnelles et, sur la base des connaissances acquises, apporter des améliorations aux différents types d'écoles ;
- ✓ Dans l'enseignement des langues, outre des contenus d'apprentissage qualitatifs, prévoir le temps nécessaire pour que les enfants puissent consolider leurs connaissances dans une langue avant que d'autres ne viennent s'y ajouter. La différenciation interne est essentielle pour pouvoir répondre aux compétences linguistiques de chaque élève. Dans ce sens, nous envisageons l'introduction d'une deuxième langue uniquement à partir du cycle 3 ;
- ✓ Proposer un **soutien linguistique ludique au cycle 1**, aussi bien en français qu'en allemand, afin d'éviter une dérive précoce des opportunités de formation ;
- ✓ Reconnaître l'**importance des compétences dans la langue maternelle pour l'apprentissage des autres langues** et aider les parents et les familles à renforcer ces compétences à la maison ;
- ✓ Enseigner **l'allemand comme langue étrangère dès le début** afin de mieux préparer les élèves multiculturels et de plus en plus multilingues à l'apprentissage de l'écrit en allemand ;
- ✓ En s'appuyant sur l'évaluation des projets pilotes en cours, **introduire la possibilité d'une alphabétisation alternative en français à l'échelle nationale** ;
- ✓ Introduire dans les écoles secondaires publiques **différentes options linguistiques dans les matières secondaires** afin d'éviter que les élèves n'échouent uniquement pour des raisons linguistiques, malgré la maîtrise des matières ;
- ✓ **Soutenir les enseignant.e.s et les éducateur.trice.s dans leur formation initiale et continue** afin qu'ils puissent mieux relever les défis de l'enseignement des langues dans le contexte social actuel ;



✓ Promouvoir la lecture et ouvrir les bibliothèques dans les écoles et les structures d'accueil en vue de proposer des formats et des thèmes contemporains, afin de captiver les enfants dès leur plus jeune âge par des offres de lecture et d'écoute en plusieurs langues ;

✓ **Accorder une place plus importante** à la **littérature luxembourgeoise** dans les programmes scolaires.

Développer le système d'éducation publique par souci de cohésion

Les engagements de déi gréng :

✓ Continuer à **promouvoir l'évaluation scientifique de la performance de notre système éducatif** et aborder les conclusions correspondantes dans le cadre d'un dialogue avec tous.les représentant.e.s de la communauté éducative ;

✓ **Évaluer les écoles européennes publiques déjà existantes** et mettre l'accent, dans le développement futur de ces écoles, sur l'inclusion, le lien avec le Luxembourg et le recrutement et la qualification des enseignant.e.s ;

✓ **Rapprocher les deux systèmes scolaires existants, à savoir les écoles publiques luxembourgeoises et les écoles publiques européennes** pour éviter un système éducatif à deux vitesses et réunir les approches positives des deux modèles ;

✓ Proposer une orientation plus ciblée en fonction des compétences et des intérêts des élèves ;

✓ Poursuivre dans l'enseignement secondaire l'enseignement axé sur les compétences mis en place dans l'enseignement primaire ;

✓ Retarder la division entre « enseignement classique », « enseignement général » et « voie préparatoire » qui intervient très tôt dans le parcours scolaire et opter plutôt **pour le modèle de l'école générale inclusive avec des objectifs d'apprentissage individuels** ;

✓ **Évaluer le contingent d'heures communal** en vue d'une répartition équitable des ressources

entre les communes, et renforcer les ressources des écoles proposant des concepts de soutien innovants ;

✓ Dans l'enseignement secondaire, **consolider le rôle du.de la maître.sse de classe** comme personne de référence clé pour les élèves ;

✓ Soutenir de manière ciblée **l'enseignement en équipe**, l'enseignement transcycles ainsi que le travail visant des objectifs d'apprentissage individuels et les encourager dans le cadre scolaire ;

✓ Redéfinir les normes à atteindre, les approches pédagogiques, les méthodes d'évaluation et la transition entre les différents niveaux scolaires en mettant l'accent sur les progrès individuels des élèves ;

✓ Donner plus d'importance à **l'enseignement axé sur les compétences** et soutenir davantage le personnel enseignant dans cette démarche ;

✓ Élaborer, conformément aux recommandations de l'Observatoire national de l'école et en collaboration avec les commissions des programmes et la recherche, un **curriculum couvrant l'ensemble du temps scolaire**, de la petite enfance aux classes supérieures, et dans lequel les matières traditionnelles ainsi que les contenus innovants et interdisciplinaires trouvent leur place. Dans ce contexte, l'importance des compétences et des contenus suivants devrait se renforcer dans toutes les disciplines :

- **formation au développement durable** et à la protection du climat, de l'environnement et des ressources dans un contexte local, national et mondial ;

- **compétences médiatiques** et contenu pédagogique sur les médias afin de renforcer la pensée critique pour le 21^e siècle ;

- accorder une place aux **compétences pratiques** en matière de finance et de gestion de l'argent, de premiers secours, d'artisanat, d'alimentation et de cuisine, de tâches ménagères et de soins ainsi que de jardinage par le biais de matières optionnelles ;



- ✓ **Encourager l'autonomie, la pensée critique et le travail en groupe** par le biais de projets communs interdisciplinaires et de la mise à disposition des moyens nécessaires ;
 - ✓ **Renforcer les représentations des élèves** et les autres processus démocratiques de l'éducation et encourager leur implication, par exemple dans le cadre de la charte scolaire, des semaines de projet ou de l'aménagement des infrastructures ;
 - ✓ Élaborer une **approche cohérente de l'éducation numérique**, depuis l'école primaire et l'éducation non formelle jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire, afin de préparer les enfants et les jeunes aux défis de la numérisation.
- Assurer la qualité du développement de l'accueil des enfants**
- Les engagements de déi gréng :**
- ✓ Réviser les **critères de qualité** et les champs d'action **pour les crèches** et les garderies, les contrôler plus rigoureusement et exiger ainsi des concepts de multilinguisme, d'inclusion, d'activité physique et de durabilité dans toutes les institutions ;
 - ✓ Accroître **le niveau d'encadrement dans les crèches** afin de permettre une prise en charge plus adaptée, les éducateur.trice.s devant s'occuper de moins d'enfants ;
 - ✓ Adapter le **financement des structures commerciales et conventionnées** afin de garantir que tant les parents que les pouvoirs publics supportent les mêmes coûts pour une même prestation, quelle que soit la structure ;
 - ✓ Évaluer les **conditions de travail du personnel des structures d'accueil conventionnées et privées** et favoriser l'harmonisation dans les deux secteurs ;
 - ✓ Mettre en place une **plateforme** publique nationale **des places disponibles dans les crèches** où les concepts pédagogiques et les prestations des établissements sont énoncés de manière transparente ;
 - ✓ Créer une offre généralisée de **structures d'accueil avec des heures d'ouverture flexibles**, mieux adaptées aux horaires de travail décalés et au travail posté. En outre, nous veillerons, par le biais de mesures de politique familiale, à ce que les parents disposent de suffisamment de temps pour créer des liens avec leurs enfants ;
 - ✓ Évaluer et réformer le **modèle de prise en charge des parents de jour et des « mini-crèches »** ;
 - ✓ Évaluer le **plan-cadre national de formation** et, le cas échéant, procéder à des adaptations en collaboration avec les associations professionnelles et les organismes responsables ;
 - ✓ **Évaluer et adapter le concept de promotion du plurilinguisme dans le contexte non formel**, tout en maintenant le statut du luxembourgeois comme langue d'intégration et de médiation ;
 - ✓ Intégrer davantage la **pédagogie axée sur la nature dans les crèches et les garderies** dans le cadre national de l'éducation, afin que chaque enfant puisse en bénéficier ;
 - ✓ Garantir dans toutes les structures d'accueil une **alimentation saine, biologique et durable pour chaque enfant** ;
 - ✓ Revoir, avec les associations professionnelles et les organismes responsables, les qualifications et les exigences des professions pédagogiques et d'encadrement et présenter un **concept de formation global** avec des liens transversaux et des possibilités de transition entre les différents niveaux clairement définis ;
 - ✓ Augmenter les **capacités de formation des éducateur.trice.s au Luxembourg** et les décentraliser ;
 - ✓ Évaluer l'**offre de formation continue du personnel spécialisé** et l'élargir en fonction des besoins ;
 - ✓ **Évaluer les premières promotions du « DAP Education »** et, le cas échéant, en déduire les améliorations nécessaires ;



✓ **Répondre de manière globale aux besoins des enfants** grâce à des équipes multiprofessionnelles, y compris dans les crèches, et favoriser ainsi l'inclusion des enfants au quotidien ;

✓ Inviter, outre les éducateur.trice.s, d'autres acteur.trice.s de la vie quotidienne à venir dans les crèches, dans le cadre de projets et de manière ponctuelle, pour les initier à leurs domaines de compétence (par exemple, des artisans, re-traité.es, des artistes, etc.)

Renforcer l'inclusion et la cohésion en tant que principes fondamentaux de notre paysage éducatif
Les engagements de déi gréng :

✓ Promouvoir de manière ciblée la **pédagogie différenciée au sein des classes** et l'orientation vers des objectifs d'apprentissage afin de garantir une éducation inclusive pour tous, en prévoyant davantage de ressources humaines pour la mise en œuvre de tels concepts ;

✓ Intégrer davantage le personnel spécialisé et le savoir-faire des centres de compétence dans les écoles et les développer au niveau local/régional sur la base d'analyses ciblées des besoins ;

✓ Resserrer les liens entre les équipes ESEB et les écoles primaires ;

✓ En tenant compte de l'évaluation des centres de compétence, élaborer une **stratégie nationale ambitieuse pour l'inclusion** en collaboration avec les centres de compétence, les écoles et les structures d'accueil, afin de pouvoir agir et soigner autant que possible au sein de l'environnement scolaire des enfants ;

✓ Décharger les **centres de compétences** et mieux les rapprocher ;

✓ Élaborer un **concept national de lutte contre le racisme et la discrimination pour l'ensemble du secteur de l'éducation et de l'accueil** et analyser le matériel pédagogique pour y déceler les stéréotypes et les préjugés et le réviser de manière à prévenir la stigmatisation et l'exclusion. ;

Préparer la formation professionnelle aux enjeux de demain

Les engagements de déi gréng :

✓ Discuter avec tou.te.s les acteur.trice.s concerné.e.s d'une **revalorisation des diplômes** et, le cas échéant, la mettre en œuvre ;

✓ Discuter de l'introduction d'un **parcours de formation en alternance « BAC/DAP »** ainsi que de la possibilité de prolonger le DAP dans le temps ;

✓ Faire avancer la **réforme du brevet de maîtrise** et mieux valoriser ce diplôme ;

✓ Offrir de meilleures **possibilités de transition entre les différents niveaux de diplômes**, afin de diversifier les perspectives de formation et de promotion ;

✓ Proposer les **divers parcours de formation dans un plus grand nombre de langues**, afin que les barrières linguistiques ne deviennent pas un obstacle pour les futurs talents ;

✓ **Rapprocher l'apprentissage théorique et pratique** pour mettre en place un enseignement pratique qui prépare mieux les élèves aux défis professionnels ;

✓ Simplifier les **processus d'orientation pour les élèves** et valoriser les « conseillers » ou « conseillères d'apprentissage » ;

✓ Intégrer dans le cursus, outre les compétences techniques, des « **soft skills** » comme la communication, le travail en équipe, le sérieux et l'autonomie ;

✓ **Établir un lien avec l'artisanat et la formation pratique dès l'école primaire** et sensibiliser les parents et les enseignant.e.s à l'importance de ces métiers ;

✓ **Lutter contre les stéréotypes de genre dans le choix d'une profession** en prodiguant un conseil sensible au genre, en présentant des modèles et en sensibilisant les entreprises ;



- ✓ Répertorier les expériences pratiques de loisirs et de bénévolat en VAE (« Validation des acquis et des expériences ») et **sensibiliser au développement des compétences en dehors de l'école ou de la formation** ;
- ✓ **Introduire une indemnisation pour les employeur.se.s du secteur privé** lorsque les travailleur.se.s formé.e.s travaillent dans le secteur public après une courte période.
- Garantir de bonnes conditions de travail et un travail pédagogique de qualité**
Les engagements de déi gréng :
 - ✓ Continuer à promouvoir les liens entre le **SCRIPT, l'IFEN, l'Université du Luxembourg, l'Observatoire de l'éducation, de la jeunesse et de l'enfance et le ministère de l'Éducation nationale** afin de coordonner plus étroitement la recherche, la formation et l'organisation du système éducatif ;
 - ✓ **Tisser des liens entre l'éducation formelle et non formelle** dès la formation des enseignant.e.s et des éducatrice.s ;
 - ✓ **Rendre le métier d'éducatrice dans les structures d'accueil plus attractif** en augmentant le nombre de postes à temps plein, en prévoyant un temps de préparation suffisant et un niveau d'encadrement adéquat ;
 - ✓ **Supprimer les obstacles administratifs** et optimiser les processus inefficaces, mais aussi recruter le personnel adéquat afin de gagner du temps pour les acteur.trice.s les plus important.e.s du secteur de l'éducation, à savoir les enfants ;
 - ✓ Envisager le **recrutement des enseignant.e.s du primaire au niveau du master**, une revalorisation des carrières et une adaptation des cursus correspondants ;
 - ✓ Évaluer le **développement de la formation des enseignant.e.s à l'Université du Luxembourg** ainsi que le bachelor dans le domaine de la pédagogie sociale et supprimer les barrières d'accès sans pour autant abaisser la qualité de la formation ;
- ✓ **Évaluer le nouveau modèle de « reconversion »** présenté lors de la dernière année scolaire et soutenir les reconvertis déjà actifs par de nombreuses formations continues en cours d'emploi et des programmes d'accompagnement ;
- ✓ **Évaluer les masters pédagogiques avancés pour les enseignant.e.s du secondaire de l'Université du Luxembourg après les premières promotions** et confronter les résultats aux besoins pratiques dans les écoles luxembourgeoises ;
- ✓ **Mettre en place un master en pédagogie spécialisée** pour faire face à la pénurie de personnel qualifié dans le domaine de l'inclusion scolaire ;
- ✓ Mettre en place une **formation** globale, imbriquée et **cohérente pour les auxiliaires de vie** et les éducatrice.s, avec les liens transversaux correspondants, associée à des exigences spécifiques à la profession et à des formations continues adéquates ;
- ✓ Garantir, à l'instar des modèles précédents, une **deuxième voie de formation pour les « chargés de cours »**, qui permet, après un certain nombre d'années de service, la poursuite d'une carrière d'enseignant.e. régulière ;
- ✓ Promouvoir des **plans de développement scolaire innovants** ainsi que le travail en équipe afin de réduire la charge de travail et de mieux répartir les ressources. Dans ce contexte, nous voulons également mettre l'accent sur la continuité nécessaire au niveau des collèges d'enseignant.e.s ;
- ✓ **Étudier les phénomènes de stress et de tension**, pouvant aller jusqu'au burnout, constatés parmi le personnel des structures d'éducation et d'accueil et proposer un soutien actif ;
- ✓ Sensibiliser le personnel scolaire et d'encadrement **à toutes les formes de discrimination** dans le cadre de la formation initiale et continue, et aborder davantage les thèmes de la prévention de la violence et de l'égalité des sexes ;



- ✓ Évaluer et, le cas échéant, renforcer l'offre de **cours de gestion scolaire pour les président.e.s d'école** et les directeur.trice.s.

Maintenir le succès du site de recherche et offrir les meilleures opportunités aux étudiant.e.s

Les engagements de déi gréng :

- ✓ **Continuer à promouvoir et à développer l'Université du Luxembourg** et à orienter ses priorités tant vers le site luxembourgeois et ses besoins que vers le paysage international de la recherche ;
- ✓ Outre la recherche universitaire, soutenir les instituts de recherche publics, la recherche spécifique des ministères et des administrations, ainsi que les coopérations de recherche de l'État avec des acteurs non gouvernementaux, et élaborer une stratégie de coordination, de promotion et d'application de ces activités de recherche ;
- ✓ Continuer à soutenir la **recherche dans le cadre du Fonds national de la recherche** et investir dans des sujets d'avenir, comme la durabilité et la numérisation ;
- ✓ Dans le cadre de la recherche universitaire, **encourager davantage les activités d'enseignement et de recherche en sciences humaines** ;
- ✓ **Réduire la part des contrats de travail à durée déterminée à l'université** ;
- ✓ **Offrir aux chercheurs et aux étudiants un cadre de travail et de vie attrayant** qui, outre l'activité académique, leur permet de pratiquer des activités de loisirs et de s'épanouir ;
- ✓ Renforcer la **coopération entre l'Université du Luxembourg** et des universités partenaires internationales ;
- ✓ **Favoriser les possibilités de participation des organisations étudiantes**, renforcer leur fonction de réseau et les impliquer systématiquement dans les décisions ;
- ✓ Soutenir et développer les diplômes de master et de bachelor en médecine, psychologie, soins infirmiers et pédagogie (sociale) ;
- ✓ **Réglementer la profession de psychologue** afin que seules les personnes diplômées en psychologie puissent porter ce titre professionnel ;
- ✓ **Établir un lien plus étroit entre la pratique médicale et la formation universitaire** en collaboration entre l'Université du Luxembourg et le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Santé publique ;
- ✓ Mettre en place une **offre plus étoffée d'études en alternance** et permettre ainsi un enseignement supérieur davantage axé sur la pratique ;
- ✓ Évaluer l'**offre de diplômes BTS** et la développer en étroite collaboration avec les chambres professionnelles ;
- ✓ **Améliorer l'orientation dans le choix de l'enseignement supérieur et des études** et offrir un accompagnement plus actif des futurs étudiant.e.s, par exemple par une collaboration plus étroite entre les écoles et les services du ministère de l'enseignement supérieur ;
- ✓ Encourager la **création d'une filière d'études en sciences de l'information à l'Université du Luxembourg** afin de former des spécialistes de la gestion et du traitement de l'information face à la numérisation croissante.

3.3 UNE BONNE SANTÉ. UNE LONGUE VIE.



La santé est le bien le plus précieux de tout être humain, mais elle ne va pas de soi, même dans une société prospère comme la nôtre. Pendant la pandémie de coronavirus, nous avons pu observer au niveau international à quelle vitesse les sociétés dépourvues de système de santé résistant aux crises peuvent sombrer dans le chaos. Le Luxembourg a relativement bien surmonté le test de résistance du coronavirus, grâce notamment à l'engagement infaillible de son personnel. Malgré tout, la pandémie a mis le doigt sur les faiblesses structurelles, notamment la forte dépendance vis-à-vis de la main-d'œuvre transfrontalière. Lorsque la France a fermé ses frontières, le risque d'effondrement du système de santé était réel.

Le Luxembourg a besoin d'un système de santé résilient et prêt à affronter l'avenir, capable de soigner au mieux les habitant.e.s de notre pays, des plus jeunes aux plus âgés. Pour nous, les choses sont claires : la santé ne se marchande pas. Nous ne pouvons pas confier notre système de santé au marché : il doit être au service des personnes, et non l'inverse. Pour résoudre les problèmes existants et préparer notre système de santé aux défis futurs, nous devons poursuivre son développement. C'est pourquoi nous voulons renforcer l'attractivité de la médecine hospitalière pour les travailleur.se.s tout en développant les offres ambulatoires.

Avec l'ouverture de la clinique environnementale, de nouvelles possibilités de traitement très attendues se concrétisent. Nous voulons accélérer la numérisation de notre système de santé. Son potentiel est énorme et il nous faut l'exploiter. Parallèlement, la protection des données à caractère personnel et des droits des patient.e.s est au centre de nos préoccupations. Pour nous, la politique de santé ne commence pas par le traitement des maladies, mais par la préservation de la santé. C'est pourquoi nous allons considérablement valoriser et développer la promotion de la santé et la prévention. Cela englobe tous les domaines de la vie, de l'alimentation à la santé mentale en passant par l'activité physique. Une telle

approche exige la collaboration de tous les acteur.trice.s concerné.e.s, du gouvernement aux prestataires de soins de santé, en passant par les communes et les citoyen.ne.s.

Réformes structurelles

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Élaborer un **plan directeur** décrivant l'évolution du secteur de la santé pour les dix prochaines années et inscrire ces objectifs dans une loi sur la santé publique ;
- ✓ Évaluer les **besoins en personnel médical et infirmier** et adapter notre politique de formation et de recrutement ;
- ✓ **Établir une « carte sanitaire »** pour le « **secteur extrahospitalier** » et l'évaluer régulièrement ;
- ✓ Améliorer les soins de premier secours en créant des **conditions favorables pour les cabinets de groupe** dans les communes, ainsi que des incitations à prolonger les heures d'ouverture le soir et le week-end ;
- ✓ **Réviser en profondeur la nomenclature de toutes les prestations médicales et de santé** et la mettre régulièrement à jour en fonction des dernières connaissances scientifiques. La rémunération financière d'une prestation doit être équivalente au temps consacré au patient.e et à son dossier ainsi qu'à la technicité et au risque d'un examen ou d'une intervention médical(e) ;
- ✓ **Optimiser et alléger le travail administratif** afin de permettre au personnel soignant de passer plus de temps avec les patient.e.s ;
- ✓ **Revoir la structure des données du dossier de soins partagé (DSP)** pour l'adapter aux exigences quotidiennes et promouvoir l'utilisation du DSP **dans le respect des règles de protection des données** en vigueur afin de mieux exploiter les ressources humaines et matérielles grâce à un flux d'informations optimal ;
- ✓ **Promouvoir la formation continue dans le domaine de la santé** et introduire une formation



obligatoire en « **santé publique** » pour tous les nouveaux arrivants. Toutes les formations continues doivent être élaborées en accord avec le « Collège médical » ;

- ✓ Promouvoir l'approche de la « **santé verte** » afin de réduire l'impact du secteur de la santé sur notre environnement ;
- ✓ Examiner et améliorer en permanence les services médicaux afin d'optimiser le bien-être des patient.e.s et l'utilisation des ressources humaines et matérielles ;
- ✓ Mettre en place un groupe de travail pour préparer le système de santé aux défis du **changement climatique** (vagues de chaleur, maladies tropicales, etc.).

Pénurie de personnel

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Élaborer un **plan directeur** sur la formation et le recrutement dans le secteur de la santé et des soins ;
- ✓ Créer une **faculté** de médecine ainsi qu'un **hôpital universitaire** au Luxembourg, aussi faut-il réglementer ce le statut de « médecin enseignant » et donc les missions et le financement ;
- ✓ Créer un statut pour les **cliniciens exerçant des missions de recherche et d'enseignement** (« médecin-chercheur ») afin de rendre le Luxembourg plus attractif pour les médecins à vocation scientifique ;
- ✓ Proposer au plus vite l'ensemble des **études de médecine de premier cycle** au Luxembourg ;
- ✓ Renforcer la coopération avec les **universités et les hôpitaux universitaires étrangers** pour les études de médecine et les spécialisations, notamment dans la Grande Région ;
- ✓ Proposer d'autres **spécialisations** médicales pour lesquelles il existe une forte demande dans le pays ;

✓ Simplifier l'**homologation** des diplômes de médecin étrangers par une procédure unique ;

✓ Revoir les **missions et les domaines de compétences** des infirmier.ère.s, des aides-soignant.e.s et des pharmacien.ne.s afin qu'ils puissent assumer d'autres responsabilités dans le cadre de la santé publique et décharger ainsi les médecins dans différents domaines médicaux ;

✓ Dans le cadre de la revalorisation de la **formation d'infirmier.ère** en cursus de bachelor, éliminer les barrières linguistiques et créer des **synergies** avec la formation médicale à l'Université du Luxembourg ainsi qu'avec le LTPS ;

✓ Offrir des possibilités de poursuite d'études et de carrière dans le métier d'infirmier.ère ;

✓ Augmenter **la dotation en personnel** dans les structures de soins cliniques et extrahospitaliers dans les domaines **où le besoin est établi** ;

✓ Promouvoir positivement l'image des professions infirmières et médicales et **créer des incitations pour encourager les étudiant.e.s à s'engager dans les professions de santé** ;

✓ Augmenter les **bourses du CEDIES** pour les étudiant.e.s en médecine à condition qu'ils/elles s'engagent à s'installer au Luxembourg pendant 10 ans après leur formation.

Assurer les premiers secours

Les engagements de déi gréng :

✓ **Encourager les cabinets de groupe qui proposent des horaires d'ouverture étendus** afin d'améliorer les soins médicaux de qualité, en particulier dans les régions rurales ;

✓ Promouvoir des cabinets collectifs et des centres d'accueil **multidisciplinaires** qui garantissent une prise en charge globale des patient.e.s ;

✓ Interdire les **structures sociales** des cabinets médicaux qui font passer l'avantage commercial avant **l'intérêt général** ;



- ✓ Améliorer la collaboration avec les communes et le soutien à celles-ci afin d'implanter des cabinets de groupe et pluridisciplinaires dans les régions ;
- ✓ Examiner le rôle du « **médecin référent** » et procéder aux adaptations nécessaires ;
- ✓ Dans les grandes communautés et les régions nommer un.e « **infirmier.ère santé communautaire** » ;
- ✓ Implanter une « maison médicale » dans l'est du pays ;
- ✓ Étendre à d'autres régions du pays le concept d'« **hôpital social** » sur le modèle de « L'Escale » à Esch ;
- ✓ Étudier la possibilité de suivre une **formation de pharmacien.ne à l'Université du Luxembourg**.
- ✓ Renforcer, le cas échéant, les « **services nationaux** » avec des « **médecins conventionnés** » afin qu'ils puissent remplir leurs missions ;
- ✓ Créer un **statut unique pour les médecins en formation** afin d'améliorer l'**attractivité** de la médecine hospitalière ;
- ✓ Vérifier la mise en œuvre de la **documentation hospitalière obligatoire** et l'évaluer régulièrement ;
- ✓ **Adapter le calcul de la dotation en personnel** dans les hôpitaux aux besoins réels en personnel ;
- ✓ Évaluer le projet pilote sur l'extension des horaires d'ouverture de l'**IRM** hospitalière et, le cas échéant, l'étendre à d'autres matériels de diagnostic comme la **mammographie** ;
- ✓ Doter chaque hôpital d'un **infectiologue** et d'un **responsable de l'hygiène** et élaborer un plan stratégique national pour prévenir la **résistance aux antibiotiques** ;

Hôpitaux

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Analyser et, le cas échéant, réviser le **mode de financement** des hôpitaux afin de renforcer les spécialités structurellement moins bien placées ;
- ✓ Soumettre les modes de gestion des **hôpitaux** à un audit ;
- ✓ Évaluer la nouvelle réglementation sur les **services de garde** et, le cas échéant, réviser les **critères** de la liste des médecins de garde ;
- ✓ Désengorger les **services d'urgence** des hôpitaux en améliorant les soins primaires de la population ;
- ✓ Améliorer l'**attractivité financière** de la médecine hospitalière, tant en valorisant différents services complexes ou urgents par un coefficient spécifique, qu'en améliorant la **rémunération de la coordination médicale** dans les cliniques ;
- ✓ Rendre la médecine hospitalière plus **attractive** en améliorant et en modernisant les **conditions de travail** (plus favorables aux familles, meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée) ;
- ✓ Mettre en œuvre le plan d'action européen « **Stroke Action plan for Europe 2018-2030** » à Luxembourg, et notamment obtenir la **certification ESO pour les centres de traitement des AVC** ;
- ✓ Négocier la suppression du **supplément** de 66 % pour les prestations médicales de 1ère classe ;
- ✓ **Mettre à disposition des possibilités d'hébergement supplémentaires pour les proches** des patient.e.s. à proximité directe des hôpitaux ;
- ✓ Procéder à un examen de la « règle de non-cumul » et de son application.

Transition ambulatoire

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Mettre en œuvre le **projet de loi visant à développer les services ambulatoires** dans les antennes hospitalières, afin de garantir la même qualité de services en dehors des hôpitaux ;



- ✓ Renforcer le **réseau médical, psychologique et social ambulatoire au niveau régional et national** et promouvoir des centres d'accueil ambulatoires pour certaines pathologies ;
- ✓ **Améliorer les soins postopératoires et les conseils après une intervention ambulatoire**, par exemple par une prise en charge dans un « Hôtel hospitalier » ainsi que par des offres numériques complémentaires, comme une hotline 24h/24 ;
- ✓ Veiller à ce que les **conventions collectives** du secteur hospitalier soient également appliquées dans les antennes ambulatoires.

Numérisation dans le secteur de la santé

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Redéfinir le **rôle et le champ d'action de l'« Agence E-Santé »** ;
- ✓ Doter le **dossier médical électronique DSP** d'une structure de données utilisable au quotidien et imposer son utilisation par tou.te.s les acteur.trice.s de la santé ;
- ✓ **Créer un réseau informatique** reliant les hôpitaux entre eux et le secteur extrahospitalier, afin d'optimiser le flux d'informations et l'utilisation du DSP ;
- ✓ Rendre l'**utilisation des offres numériques intuitive pour les patient.e.s** et éviter la multiplication des applis ;
- ✓ **Développer des offres de télémédecine intelligentes** ;
- ✓ Numériser rapidement **les ordonnances, factures, certificats médicaux et remboursements** ;
- ✓ Mieux équiper les hôpitaux, les cabinets médicaux et autres services médicaux **contre les cyberattaques**.

Médecine environnementale

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Mettre enfin en œuvre la **clinique environnementale** avec un département de médecine environnementale clinique ainsi que des « salles blanches » et trouver un site approprié ;
- ✓ **Mettre en réseau les services et les conseils en matière de santé environnementale** et en faire un pilier du système de santé ;
- ✓ **Organiser le travail de prévention en matière de santé environnementale de manière transsectorielle** ;
- ✓ **Mettre à disposition des instruments de contrôle des pollutions intérieures chimiques, biologiques et physiques** à domicile, dans les espaces de travail et les bâtiments publics, et soutenir financièrement les travaux nécessaires ;
- ✓ **Intégrer les procédures de diagnostic et thérapeutiques de la médecine environnementale** dans le catalogue des prestations de la caisse de santé ;
- ✓ Appliquer le **principe de précaution** lorsque des résultats de recherche récents indiquent que les influences environnementales de la civilisation (pollution sonore et gazeuse, pesticides, rayonnements, etc.) peuvent nuire à la santé de l'homme et de la nature.

Donner la priorité à la prévention

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Créer un **fonds pour la santé** afin de renforcer les politiques de santé préventives et les politiques et initiatives en matière de santé ;
- ✓ **Mettre en place une initiative** visant à fournir des informations détaillées et scientifiques sur les questions de santé holistique et à encourager l'engagement individuel et collectif des citoyen.ne.s ;



- ✓ Promouvoir une **alimentation équilibrée, l'activité physique et la réduction du stress** en tant que mesures préventives et thérapeutiques de soutien pour les maladies chroniques ;
 - ✓ Améliorer l'offre de **plats et de repas végétaliens et végétariens dans les établissements publics** et former le personnel des cantines et des cuisines ;
 - ✓ Promouvoir la transformation et l'offre d'**aliments de saison et biologiques** dans les établissements publics, tout en soutenant les producteurs locaux ;
 - ✓ Réduire la consommation de boissons sucrées en **mettant à disposition de l'eau potable gratuite dans les bâtiments publics** ;
 - ✓ **Aborder la santé à l'école dès l'école primaire** par des initiatives ciblées en faveur d'une alimentation saine, de l'activité physique et du sport, ainsi que de la réduction du stress, en impliquant davantage le personnel enseignant et les parents ;
 - ✓ **Promouvoir davantage la santé mentale** afin de tenir compte du stress ressenti par les citoyen.ne.s, de lutter contre l'épuisement professionnel et de favoriser le bien-être ;
 - ✓ promouvoir et soutenir le **sport** comme mesure de prévention et de traitement ;
 - ✓ mener des **campagnes** systématiques **d'information et de prévention** dans les domaines de la toxicomanie, de la contraception, du cancer du sein, du VIH et du suicide ;
 - ✓ Vérifier l'**exposition aux rayonnements** des infrastructures de téléphonie mobile proches des zones résidentielles, des écoles et des structures d'accueil, et s'assurer qu'elles ne dépassent pas les limites fixées par les normes de l'UE ;
 - ✓ Soutenir des projets pilotes fondés sur la transmission de données sans fil par ondes lumineuses (par ex. technologie VLC) afin de réduire l'exposition aux rayonnements électromagnétiques ;
 - ✓ Aligner les prix des **produits du tabac** sur ceux des pays voisins ;
 - ✓ Intégrer les **conséquences et les risques sanitaires d'un monde de plus en plus numérisé** dans un plan national de santé publique : hygiène de vie face aux smartphones, aux réseaux sociaux, à la dépendance aux jeux vidéo, etc. ;
 - ✓ Évaluer rapidement le « **plan d'action national pour les maladies rares** » et le relancer ;
 - ✓ Mettre en œuvre de manière cohérente le « **Plan d'Action National de Lutte contre le Mé-susage de l'Alcool** » et réglementer la publicité pour l'alcool ;
 - ✓ **Prolonger le « plan antibiotiques » après évaluation** et améliorer le travail d'information sur l'abus d'antibiotiques, y compris en médecine vétérinaire.
- Santé mentale**
Les engagements de déi gréng :
- ✓ **Réglementer le champ d'action des psychologues clinicien.ne.s** ;
 - ✓ Proposer des **spécialisations en psychiatrie de l'adulte et en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent** au Luxembourg ;
 - ✓ Améliorer l'**attractivité de la profession de psychiatre** dans les structures conventionnées et dans les hôpitaux ;
 - ✓ **Augmenter la dotation en personnel dans les structures de soins cliniques et extrahospitaliers** ;
 - ✓ Adapter l'**offre de lits en psychiatrie hospitalière** à la croissance démographique ;
 - ✓ Mettre en place une **polyclinique psychiatrique** capable de garantir des soins de premier secours rapides ;
 - ✓ Élargir l'offre nationale et régionale en matière de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent en milieu ouvert et en milieu hospitalier ;



- ✓ Créer un service de **psychiatrie de transition** pour les jeunes adultes (18-25 ans) ;
 - ✓ Développer la **prise en charge ambulatoire** par des approches psychothérapeutiques, socio-psychiatriques et thérapeutiques multidisciplinaires ;
 - ✓ Poursuivre la **décentralisation de la psychiatrie** et former un comité consultatif scientifique, qui participera également à l'élaboration des lignes directrices relatives aux thérapies ;
 - ✓ **Créer des solutions d'accompagnement des proches des patient.e.s psychiatriques**, aussi bien dans le domaine de la psychiatrie pour enfants et adolescents, de la psychiatrie pour adultes que de la psychiatrie médico-légale ;
 - ✓ Améliorer la collaboration entre la psychiatrie hospitalière aigüe et les structures ambulatoires décentralisées ;
 - ✓ Renforcer le **traitement et l'accompagnement dans des structures ouvertes** et accroître les droits de codécision des patient.e.s ;
 - ✓ Permettre l'utilisation thérapeutique de la psilocybine et de substances similaires ayant un potentiel thérapeutique dans le cadre de projets pilotes fondés sur des preuves ;
 - ✓ Développer et renforcer les **services d'addictologie**, tant ambulatoires que résidentiels, notamment en matière de prévention secondaire (détection précoce d'éventuels problèmes de dépendance) ;
 - ✓ Poursuivre la **réforme du CHNP avec les moyens nécessaires à cet effet**, moderniser les infrastructures et utiliser à l'avenir l'ancien bâtiment tout au plus pour des travaux purement administratifs ;
 - ✓ Introduire la spécialité de **psychosomatique médicale** au Luxembourg et enfin donner vie et promouvoir le « Réseau de compétence de médecine psychosomatique » prévu depuis 2018 ;
 - ✓ Lutter contre la **stigmatisation et les préjugés à l'égard des maladies mentales** afin que nous puissions, en tant que société, aborder les tableaux cliniques de manière proactive et constructive et que les malades n'aient ni à avoir honte ni à se cacher.
- Accorder plus de droits aux patient.e.s**
Les engagements de déi gréng :
- ✓ Fournir chaque année aux prestataires de soins et aux patient.e.s une liste des prestations médicales et des médicaments prescrits ou reçus, et procéder à une analyse statistique de ces données ;
 - ✓ Lancer un « **fonds d'indemnisation** » pour la responsabilité médicale en cas d'aléa thérapeutique ;
 - ✓ Rendre l'**utilisation des offres numériques** intuitive pour les patient.e.s et éviter la multiplication des applis ;
 - ✓ Numériser rapidement les **ordonnances, factures et remboursements** ;
 - ✓ Rendre obligatoire le système du « **paiement immédiat direct** » pour tous les cabinets médicaux ;
 - ✓ **Évaluer le projet pilote sur l'accès universel aux soins de santé élémentaires** et l'inscrire dans la loi ;
 - ✓ **Garantir l'accessibilité aux personnes ayant des besoins spécifiques**, par exemple en recourant à des interprètes en langue des signes dans les établissements médicaux ;
 - ✓ Définir un **droit de sortie élargi** pour certains congés de maladie (par ex. cancer ou dépressions) ;
 - ✓ Introduire le droit à des **entretiens approfondis d'anamnèse et de conseil thérapeutique** par les médecins ;
 - ✓ Promouvoir le concept de « **patient partenaire** » tant dans le domaine ambulatoire que dans le domaine hospitalier ;



- ✓ Impliquer les associations et les représentations de patient.e.s dans les décisions ;
 - ✓ Obliger les prestataires de soins de santé à expliquer les codes facturés sur les honoraires ;
 - ✓ **Assurer une communication rapide et efficace entre la caisse de santé et les citoyen.ne.s.** La numérisation doit être développée et conviviale pour les utilisateur.trice.s. Cela implique un système de remboursement direct et immédiat des frais médicaux, sans aucune faille. Mais aussi une communication rapide et compréhensible en cas de litige. Définir des règles claires pour l'accompagnement par des tiers ;
 - ✓ Mettre en œuvre la **convention de bioéthique OVIEDO** ;
 - ✓ Légiférer sur toutes les questions relatives à la **procréation médicalement assistée (PMA)** sur le plan bioéthique, médical et juridique ;
 - ✓ Veiller à l'**interdiction des thérapies de conversion** ;
 - ✓ Inclure également dans le catalogue de prestations des traitements et conseils complémentaires comme l'**acupuncture, les traitements ostéopathiques, les traitements diététiques**, dans la mesure où ils sont scientifiquement fondés ;
 - ✓ Accueillir, promouvoir et soutenir l'utilisation de la **musicothérapie, de la thérapie par le son, de l'art-thérapie, de l'aromathérapie et de la thérapie par le mouvement** dans les établissements conventionnés par l'État ;
 - ✓ Promouvoir l'offre du « réseau de compétences douleur » afin de rendre la **thérapie de la douleur** accessible à toutes les personnes concernées ;
 - ✓ Rembourser la **blisterisation** des médicaments pour les patient.e.s soignés à domicile et qui ne peuvent plus gérer eux-mêmes leur prise de médicaments ;
 - ✓ Prévoir la possibilité de rembourser le **transport de malades** en position debout ;
 - ✓ Étudier scientifiquement le racisme et les phénomènes de discrimination dans le domaine de la santé, et renforcer la **formation des professionnels de la santé en matière de sensibilité interculturelle et de lutte contre le racisme.**
- Tirer les leçons de la gestion de la pandémie**
Les engagements de déi gréng :
- ✓ Viser une meilleure coopération avec les pays voisins et promouvoir la coopération européenne dans le domaine du projet de hub de données commun (EHDS) ;
 - ✓ **Élaborer une loi sur les pandémies** s'inspirant du « Pandemic treaty » international et moderniser les plans d'urgence ;
 - ✓ **Développer les capacités d'urgence** en cas de crise ;
 - ✓ Transformer le projet d'**hôpital militaire** d'Esch-sur-Alzette en projet d'hôpital national d'urgence ;
 - ✓ Gérer de manière centralisée les **réserves nationales de matériel** (CNAL), contrôler régulièrement les stocks à renouveler et les remettre dans le circuit de consommation ;
 - ✓ Favoriser la centralisation des pharmacies d'hôpitaux ;
 - ✓ Maintenir la **réserve sanitaire** et la mettre à jour régulièrement ;
 - ✓ Publier des informations en direct sur l'application GouvAlert en cas d'éventuelle situation de catastrophe ;
 - ✓ Promouvoir la coopération à l'échelle de l'UE afin de garantir l'**approvisionnement en médicaments** et d'éviter à l'avenir les pénuries de médicaments.



Soins de santé sexuelle et reproductive

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Inscrire le droit à l'**avortement** dans notre Constitution ;
- ✓ Étendre le droit à l'avortement à 14 semaines, supprimer le délai de réflexion, introduire un nouveau délit « d'entrave à l'IVG » et supprimer la notion de « commencement de vie » de la loi sur l'avortement ;
- ✓ Créer un cadre légal pour les **maisons de naissance** proches des maternités hospitalières ;
- ✓ Instaurer le « Médiateur santé » comme point de contact en cas de **violences gynécologiques** ;
- ✓ **Créer des offres de prise en charge pour les futures mères souffrant d'addiction** ;
- ✓ Accorder une plus grande attention au **suivi psychologique et social des parents après la naissance** ;
- ✓ Souligner le rôle de la **sage-femme** dans l'accompagnement des futurs parents ;
- ✓ Améliorer les services de conseil et thérapeutiques pour les **patientes atteintes d'endométriose** ;
- ✓ Améliorer le remboursement des **méthodes de fécondation artificielle**, y compris l'accompagnement global, par les caisses maladie ;
- ✓ Favoriser la distribution gratuite de **préservatifs** et de digues dans les pharmacies ;
- ✓ Rembourser les coûts de traitement des **dysfonctionnements érectiles** d'origine médicale ;
- ✓ Offrir des rendez-vous dans des délais convenables pour les **mammographies**, même en dehors du programme de dépistage ;
- ✓ Mettre en place un centre national de **chirurgie oncologique du sein** (avec reconstruction mammaire).

Pédiatrie et médecine de l'adolescence

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Proposer la spécialisation de **pédiatre** à l'Université du Luxembourg ;
- ✓ Promouvoir l'**offre de médecine pédiatrique et de l'adolescence** en mettant les prestations des spécialités (cardiologie pédiatrique, oncologie pédiatrique...) au même niveau tarifaire que les spécialités pour adultes ;
- ✓ Mettre en place une **médecine de l'adolescence** hospitalière et ambulatoire afin d'assurer les soins jusqu'à l'âge adulte ;
- ✓ Augmenter les effectifs de la **clinique pédiatrique** de la capitale et de la pédiatrie de proximité et adapter le nombre de lits aux besoins et à la croissance de la population. Cela implique une augmentation du nombre de lits en néonatalogie et en soins intensifs pédiatriques, ainsi qu'une augmentation du nombre de lits de court séjour ;
- ✓ Augmenter le nombre de radiologues pédiatriques dans l'hôpital pour enfants ;
- ✓ Financer également des **pédiatres hautement spécialisés** dans les hôpitaux pédiatriques, si nécessaire par le biais de conventions avec le ministère de la Santé ;
- ✓ Créer une structure pour la **maltraitance des enfants** dans les hôpitaux pédiatriques ;
- ✓ Doter à nouveau le nord d'un service d'urgences pédiatriques et étendre les heures d'ouverture des urgences de l'hôpital sud ;
- ✓ Tenir compte des normes internationales en matière de **traitement du cancer chez l'enfant** et développer les soins spécifiques à la douleur et les soins palliatifs pour les enfants ;
- ✓ Mettre à disposition des locaux supplémentaires de type modulaire afin d'atténuer la surcharge aiguë ;



- ✓ Soutenir activement la construction d'une nouvelle clinique pédiatrique.

Santé à l'école

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Renforcer et valoriser les **services de médecine scolaire** nationaux et communaux en les dotant de personnel spécialisé ;
- ✓ Introduire la médecine scolaire dans l'**Education précoce** (Cycle 1.0) ;
- ✓ **Aborder la santé à l'école dès l'école primaire** par des initiatives ciblées en faveur d'une alimentation saine, de l'activité physique et du sport, ainsi que de la réduction du stress, en impliquant davantage le personnel enseignant et les parents ;
- ✓ Permettre la **consultation régulière de psychologues scolaires**, comme le demande le Parlement des jeunes ;
- ✓ Rétablir les **contrôles dentaires** à une fréquence annuelle ;
- ✓ Encourager l'**activité physique** en classe ainsi que l'enseignement en plein air ;
- ✓ Développer les **programmes d'éducation sexuelle** dans les écoles, les maisons de jeunes et les structures d'accueil ;
- ✓ Instaurer des « **cours de premiers secours** » obligatoires pour les élèves dans les écoles ;
- ✓ Mettre à disposition **un.e infirmier.ère** formé.e dans chaque école d'une certaine taille ;
- ✓ Augmenter la part de produits bio dans les **cantines scolaires**, les maisons relais et les crèches, améliorer l'offre de menus végétariens et végétaliens et garantir l'accès à l'eau potable gratuite dans l'ensemble du territoire.

Médecine du travail

Les engagements de déi gréng :

- ✓ **Élargir le champ d'action des médecins du travail et mettre davantage l'accent sur la prévention au travail** : reconnaître le comportement de la direction, la culture organisationnelle et les processus de travail comme des facteurs importants pour le bien-être des travailleurs.se.s et les intégrer dans la médecine du travail ;
- ✓ **Promouvoir davantage la santé mentale, y compris sur le lieu de travail** afin de tenir compte du stress ressenti par les citoyen.ne.s, de lutter contre le burnout et de favoriser le bien-être ;
- ✓ Proposer des **conseils en matière de santé environnementale** dans le cadre d'un programme de prévention ;
- ✓ Inclure dans le tableau des maladies professionnelles les **maladies dont il est prouvé qu'elles sont causées par des produits chimiques sur le lieu de travail, par exemple les pesticides** ;
- ✓ Appliquer des sanctions légales plus sévères contre le harcèlement moral et sexuel sur le lieu de travail et sur les réseaux sociaux ;
- ✓ **Développer les points de contact pour les victimes de harcèlement sexuel et de violence dans le monde du travail** ;
- ✓ **Renforcer le rôle des délégués à la santé dans les délégations syndicales** ;
- ✓ Introduire un **service de santé pour les travailleurs indépendants** et les pseudo-travailleurs indépendants ;
- ✓ Coordonner les convocations aux rendez-vous avec le médecin du travail via la CNS ;
- ✓ Revoir le **régime de sortie en cas de maladie et l'assouplir** afin d'éviter qu'un congé de maladie n'entraîne une charge mentale supplémentaire.



Vieillir en bonne santé

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Proposer la spécialisation de **gériatre** à l'Université du Luxembourg ;
- ✓ **Renforcer les plans de prévention** qui favorisent le vieillissement en bonne santé, le maintien de l'autonomie, l'autodétermination et la prévention de la dépendance (par ex. prévention de l'ostéoporose, clinique de la mémoire, etc.) ;
- ✓ Soutenir des projets communaux visant à lutter contre l'**isolement des personnes âgées** et la perte d'autonomie insidieuse qui en découle, notamment par le biais de restaurants pour les seniors et du projet Senior plus ;
- ✓ **Promouvoir par l'État des formes d'habitat alternatives et des modes de construction tournés vers l'avenir** (communautés de personnes âgées, maisons intergénérationnelles, etc.) ;
- ✓ **Renforcer les offres de soins à domicile et de proximité** et mieux coordonner les offres, ce qui implique par exemple la création d'une structure d'hébergement pour les patient.e.s dément.e.s mobiles, ainsi qu'une offre spécifique de rééducation orthopédique pour les patient.e.s dément.e.s ;
- ✓ Promouvoir la **gérontopsychoiatrie** ainsi que la formation d'**infirmier.ère. gériatrique** ;
- ✓ Thématiser le **problème de la polymédication** chez les personnes âgées et le minimiser en utilisant le dossier patient informatisé DSP.

Fin de vie

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Promouvoir les soins palliatifs et proposer des programmes supplémentaires de formation médicale et infirmière en médecine et soins palliatifs ;
- ✓ Intégrer les « directives anticipées » unifiées dans le dossier médical électronique DSP ;

- ✓ Supprimer les obstacles qui entravent l'accès à l'euthanasie active ;

- ✓ S'engager pour la création d'un hospice national pour enfants et adolescents (maison de répit) au sein du plan hospitalier, dans lequel les enfants gravement malades et leurs familles seraient accompagnés et soutenus.

Cannabis thérapeutique

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Réévaluer la liste des **pathologies autorisées** pour l'utilisation du cannabis thérapeutique ;
- ✓ Revoir les pratiques de prescription du cannabis thérapeutique ;
- ✓ **Ne plus limiter la distribution de cannabis thérapeutique aux pharmacies d'hôpitaux** ;
- ✓ Instaurer une **formation continue** dans le domaine de l'utilisation du cannabis médical ;
- ✓ Permettre la production nationale de cannabis thérapeutique.

3.4 UNE MEILLEURE PRÉPARATION, POUR AFFRONTER ENSEMBLE LES CRISES SANITAIRES



La pandémie de Covid-19 - la plus grande crise sanitaire depuis 100 ans - n'a pas seulement posé de grands défis à notre système de santé. En effet, il est rapidement apparu que l'UE n'était prête à gérer une telle crise sanitaire. L'absence de coordination des mesures et le manque de solidarité entre les États membres ont ébranlé la confiance de nombreux citoyens européens dans le projet européen. Bien avant la pandémie de COVID-19, l'Eurobaromètre montrait que 70 % des Européens souhaitaient que l'UE œuvre davantage en faveur de la santé. C'est pourquoi nous devons puiser dans notre expérience de la pandémie pour changer la donne. Nous avons besoin de plus de coopération pour relever les défis transfrontaliers, comme les épidémies, que les pays ne peuvent pas surmonter seuls, et pour promouvoir la santé publique des citoyens de l'UE.

Une meilleure préparation

Les engagements de déi gréng au niveau européen :

✓ **Renforcer les moyens financiers et humains du CEPCM et moderniser ce centre pour en faire un gestionnaire de crise**, afin de mieux soutenir l'action des États membres dans la mise en œuvre et la coordination des mesures de prévention, la définition de plans communs de protection civile et l'organisation de tests de résistance réguliers pour évaluer la capacité de l'UE à faire face aux crises sanitaires ;

✓ Dans ce contexte, des travaux sont en cours pour **harmoniser la législation sur les pandémies** dans les différents pays de l'UE ;

✓ Veiller à ce que les mesures nationales de lutte contre les pandémies en cas de crise s'inscrivent dans une stratégie globale du CEPCM ;

✓ Dans un deuxième temps, créer des bases de données regroupant toutes les **informations nécessaires sur les stocks de médicaments, les lits de soins intensifs disponibles et les dispositifs médicaux** dans les États membres. Cet instrument nous donnerait un aperçu rapide et clair de la situation dans l'UE en temps de cri-

se et permettrait la gestion transfrontalière du matériel et des lits ;

✓ Veiller à ce que l'UE dispose d'un **réseau solide de professionnels de la santé**, spécialement formés pour faire face à différents types de crises et prêts à intervenir rapidement dans toute l'UE ;

✓ Les membres d'un tel **corps de santé européen** doivent être présents dans tous les hôpitaux de l'UE où ils font partie du personnel médical et travaillent en même temps avec des groupes d'experts institutionnels chargés de la crise.

Ouverture des frontières et santé dans toutes les politiques

Les engagements de déi gréng au niveau européen :

✓ Veiller à ce que les **frontières restent ouvertes** afin que les pays voisins puissent s'entraider et que le plein potentiel de la **solidarité européenne** puisse être exploité ;

✓ S'assurer que **la santé, en tant que domaine politique transversal, devienne une priorité absolue pour tous les décideurs politiques européens**, et pas seulement pour le commissaire européen à la santé ou les ministres nationaux de la santé ;

✓ Veiller à ce que la **prévention occupe une place centrale**, au profit des citoyens européens, mais aussi des budgets de santé nationaux.

Garantir l'accès aux médicaments et aux vaccins

Les engagements de déi gréng au niveau européen :

✓ **Augmenter les fonds publics** ;

✓ Construire le modèle de recherche et développement (R&D) des médicaments sur les bases suivantes :

- l'ouverture de la science ;
- assurer la transparence des coûts de R&D et des données et études cliniques ;
- proposer un système de licences de brevet sur les produits pharmaceutiques afin de libérer des licences et protéger la santé publique ;



- ✓ Veiller à ce que **l'UE collabore étroitement avec l'OMS et d'autres initiatives mondiales en matière de santé** et joue un rôle moteur dans les initiatives internationales visant à garantir l'accès aux médicaments et leur caractère abordable pour tous, y compris pour les populations du Sud.

Souveraineté en matière de santé

Les engagements de déi gréng au niveau européen :

- ✓ Augmenter la **production de médicaments et d'équipements médicaux** au niveau de l'UE ;
- ✓ Veiller à exploiter au mieux les capacités communes de test et de traitement dans l'UE. Les États membres devraient organiser l'approvisionnement en commun, ou le coordonner entre eux, pour éviter une concurrence entre eux ;
- ✓ Veiller à ce que l'UE prenne ses responsabilités et mette en place des laboratoires publics et indépendants, des centres de R&D et ses propres chaînes d'approvisionnement pour au moins une partie de la production de dispositifs médicaux. Un laboratoire public européen serait alors responsable de la production d'un minimum de substances médicales actives, ce qui nous rendrait moins dépendants de l'industrie pharmaceutique à l'avenir.

Lutter contre les zoonoses grâce à une politique globale

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Fonder, au niveau de l'Organisation mondiale de la santé, un **comité permanent pour la recherche et la prévention des zoonoses** ;
- ✓ Veiller à ce que les ressources nécessaires soient allouées à l'OMS selon une clé de répartition clairement définie, afin qu'elle puisse prendre des décisions scientifiques et fondées et élaborer des lignes directrices en toute indépendance vis-à-vis des milieux politiques et économiques.

One Health Strategy

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Au niveau international, l'approche « One Health » deviendra à l'avenir une **stratégie clé pour la prévention des zoonoses**. L'approche « One Health » joue un rôle grandissant dans la coopération au développement.
- ✓ Renforcer les quatre piliers de l'approche « One Health » en :
 - assurant le développement du **système de santé publique** avec des professionnels de la santé, une éducation sanitaire de base dans les écoles, l'accès à la vaccination, aux diagnostics et aux thérapies - ambulatoires et hospitalières - pour de larges couches de la population ;
 - développant le **service vétérinaire public**. Plus de la moitié de la population mondiale vit à la campagne, en contact étroit avec des animaux d'élevage. Ces conditions favorisent la transmission des agents zoonotiques. L'hygiène épidémiologique, la vaccination et l'utilisation limitée des antibiotiques sont nécessaires pour maintenir les troupeaux en bonne santé. Nous avons aussi besoin d'une hygiène d'abattage et alimentaire stricte tout au long de la chaîne de production ;
 - nous devons améliorer durablement l'**état nutritionnel de la population** afin de renforcer la résistance aux infections. Il est également important de s'engager pour la suppression des marchés d'animaux sauvages. La première épidémie de SRAS en 2002, Ebola, et maintenant la Covid-19 y ont très probablement leur origine ;
 - **garantir l'accès à l'eau potable** pour tous et l'**élimination adéquate des eaux usées**. Ces deux facteurs sont essentiels à une alimentation et une hygiène saines.

3.5 CULTURE ET CRÉATIVITÉ POUR TOUS



C'est la culture qui fait de nous ce que nous sommes, une société libre et ouverte. Les bibliothèques, les théâtres, les musées, les orchestres et les artistes indépendants donnent des repères et construisent des passerelles : entre les individus, mais aussi entre l'histoire, le présent et l'avenir. La culture nous permet non seulement d'être libres, mais aussi de trouver des réponses aux événements imprévisibles et aux crises contemporaines. C'est pourquoi la politique culturelle est pour nous une politique démocratique.

En cinq ans de responsabilité gouvernementale, nous avons accompli beaucoup de choses. Nous avons réussi à protéger l'art et la culture des conséquences économiques de la pandémie, à faire avancer la professionnalisation de la scène culturelle et à améliorer les conditions-cadres pour les créateurs culturels. Nous voulons poursuivre sur cette voie afin d'offrir à tous les créateurs culturels au Luxembourg des conditions favorables à leur activité créative.

Toutes les formes et disciplines culturelles, mais aussi toutes les formes d'activités culturelles, doivent être valorisées de la même manière. En plus de la professionnalisation de la scène culturelle luxembourgeoise, nous donnons la priorité à la promotion du travail des amateurs et de la jeunesse. L'aide publique à la culture doit être participative, inclusive, respectueuse de l'égalité des sexes et fondée sur des critères transparents.

Le succès d'une politique culturelle ne se mesure toutefois pas uniquement à la qualité de l'offre culturelle. Il est tout aussi important que tous les citoyens y aient accès. Notre objectif est d'augmenter considérablement la part des citoyens qui participent à la vie culturelle, en veillant tout particulièrement à l'intégration des jeunes et des groupes structurellement défavorisés.

La protection du patrimoine culturel relève également de la politique culturelle. Il s'agit ici d'utiliser les outils que nous avons mis en

place dans l'intérêt général. Dans le cas contraire, nous risquons de subir des pertes irrémédiables, que nous ne pouvons pas assumer du point de vue de la durabilité et de l'équité intergénérationnelle.

Un ministère de la Culture à l'écoute et capable d'agir

Les engagements de déi gréng :

- ✓ S'engager en faveur d'une **protection à l'épreuve des crises** et d'une augmentation des budgets et des structures **dans le domaine de la culture** ;
- ✓ Continuer à mettre en œuvre de manière cohérente le **plan de développement culturel 2018-2028** ;
- ✓ Maintenir le rythme bisannuel des « **Assises culturelles** » dans les différents domaines afin de pérenniser un échange structuré avec les acteurs culturels et d'intégrer leur expertise dans les processus de décision ;
- ✓ Lancer très tôt, au niveau du ministère de la Culture, les travaux du **plan de développement culturel 2.0** pour les 10 prochaines années, les faire coordonner par un « Commissaire au Gouvernement » et continuer à mettre l'accent sur une approche participative ;
- ✓ Valoriser et soutenir, outre la poursuite de la professionnalisation de la scène culturelle, l'**activité culturelle dans les associations** et dans le cadre privé (comme par exemple la culture underground et la culture des clubs) ;
- ✓ Poursuivre l'**amélioration de la collecte de statistiques dans le domaine de la culture** afin d'améliorer la base factuelle pour l'évaluation de la législation et des initiatives actuelles et futures ;
- ✓ Examiner la nécessité d'une **loi-cadre sur la promotion de la culture** afin de donner aux aides financières centrales dans le domaine de la culture une base juridique dépassant la loi budgétaire annuelle et de réglementer de



manière uniforme et contraignante les principaux critères d'attribution de ces aides ;

- ✓ **Donner au secteur du livre une loi-cadre** spécifique pour soutenir ce domaine massivement et à long terme. Nous souhaitons également introduire un prix unique pour les livres afin de soutenir les librairies locales ;
- ✓ Élaborer une stratégie commune du Ministère des Affaires étrangères et de la Culture ainsi que de l'agence d'aide à la promotion de l'État Kultur|lx dans le domaine de la **politique culturelle étrangère** et de la culture à l'étranger, afin de représenter et de coordonner la scène culturelle luxembourgeoise à l'étranger ;
- ✓ Revoir à la hausse la **classification des professionnels de la culture** dans les associations culturelles paraétatique ;
- ✓ Favoriser davantage un resserrement des liens entre la **politique culturelle et la politique médiatique** ;
- ✓ Préserver l'**héritage de la Capitale européenne de la culture Esch2022** en collaboration avec les acteur.trice.s de la Grande Région et poursuivre les projets à succès.

Continuer à renforcer les acteurs culturels

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Évaluer à moyen terme, avec les acteur.trice.s concerné.e.s, la récente réforme du **statut des acteurs culturels** et mettre en place, si nécessaire, des améliorations et des simplifications supplémentaires ;
- ✓ Poursuivre le développement et le soutien de **Kultur|lx** en tant qu'instrument clé de la promotion et du soutien de la scène culturelle luxembourgeoise au Luxembourg et à l'étranger ;
- ✓ Continuer à s'engager en faveur d'une **rémunération équitable** en négociant, avec les représentant.e.s de toutes les disciplines artistiques, des rémunérations et des salaires indicatifs ;

- ✓ Encourager, par le biais de la politique de conventionnement, les **autoproductions** afin d'offrir aux talents luxembourgeois une visibilité et des sources de revenus, favorisant ainsi le développement durable de la scène culturelle locale.

Faire participer la société dans sa diversité à la culture et renforcer la conscience culturelle de la jeune génération

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Rendre la **culture le plus accessible possible** à tous les citoyen.ne.*par le biais de la politique tarifaire, de l'infrastructure, de la conception linguistique, etc. ;
- ✓ Développer largement la **médiation culturelle** en s'adressant en particulier aux groupes de personnes qui sont sous-représentés dans le monde culturel. Dans ce cadre, nous voulons créer une agence qui puisse mettre en relation des médiateur.trice.s correspondant.e.s avec des institutions et des associations culturelles ;
- ✓ Mettre un accent particulier sur les **activités interculturelles** dans les institutions culturelles financées par des fonds publics, ainsi que sur leur responsabilité en tant que plateforme pour la promotion des talents locaux ;
- ✓ Mettre l'accent sur l'égalité des chances et l'égalité des sexes dans le **soutien public à la culture** ainsi que dans les structures décisionnelles correspondantes ;
- ✓ Réformer le **pass culture**, sensibiliser les communes et en informer les bénéficiaires de manière plus proactive à ce sujet ;
- ✓ Introduire un « **bonus culture** » de 200 € pour les jeunes, pour réaliser des dépenses culturelles (livres, CD, concerts, etc.) ;
- ✓ Renforcer l'**éducation à la culture** en collaboration avec le ministère de l'éducation et veiller, dans un souci d'égalité des chances, à ce que les écoles nomment des délégués culturels internes qui élaborent des programmes et des visites en collaboration avec les institutions culturelles, attirent l'attention sur les opportunités de carrière



dans la culture et favorisent le rapprochement entre les écoles et la culture.

- ✓ Favoriser les **résidences d'artistes dans les écoles** ;
- ✓ Créer une **école supérieure d'art luxembourgeoise** afin d'améliorer l'offre de formations des acteurs culturels locaux, de soutenir la scène culturelle en général et d'accroître la visibilité du Luxembourg comme nation culturelle. Dans ce cadre, nous souhaitons également encourager la création et le développement de parcours de qualification professionnelle dans les domaines de la technique scénique et de l'administration culturelle.

Préparer les institutions et les infrastructures culturelles au 21^e siècle

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Faire de la **Villa Louvigny** un lieu de travail et de partage (« tiers-lieu ») pour les acteurs culturels ;
- ✓ Dans le « **Bâtiment Schuman** », mettre à la disposition des institutions culturelles existantes (comme les musées publics) de nouveaux locaux pour remplir leurs missions, et y installer de nouvelles institutions (comme la Maison de la Danse) ;
- ✓ Créer un dépôt national et des archives d'art sur le site de « **Neischmelz** » à Dudelange et mettre à disposition des locaux adéquats pour ces deux missions, en offrant au public un accès adéquat ;
- ✓ Donner un cadre institutionnel adapté aux questions de l'immigration et de l'émigration, qui sont déterminantes pour le Luxembourg, par exemple en faisant du « **Centre de documentation sur les migrations humaines** » à Dudelange une institution culturelle nationale dotée des ressources adéquates ;
- ✓ Créer un **Centre national de l'architecture et de l'urbanisme** qui aura pour mission la recherche, la documentation et l'archivage, ainsi que la sensibilisation et l'information dans les domaines de l'architecture et de l'urbanisme ;

- ✓ Faire de la **Halle des Soufflantes** d'Esch/Belval un lieu de culture et de rencontre convivial et y implanter le Centre national de la culture industrielle (CNCI). Dans le cadre d'un concours d'idées organisé conjointement avec la filière architecture de l'Université du Luxembourg, nous implanterons ce lieu clé dans une synergie avec le « Fonds Belval » et contribuerons ainsi à dynamiser la vie étudiante et le quartier. Pour ce faire, nous souhaitons que ce bâtiment se dote non seulement de logements, mais aussi d'espaces libres pour les étudiants ;

- ✓ **Renforcer la place de Clervaux comme centre de la photographie** et ouvrir de nouvelles surfaces d'exposition dans le cadre d'un concept global du château et de la « Brahaus », afin d'y installer notamment la « Teutloff Collection » ;

- ✓ Favoriser l'exploration poussée des **sites de fouilles archéologiques** remarquables de Dalheim, Schieren et Echternach et faire avancer les travaux sur tous les sites afin d'élaborer des concepts muséographiques qui garantissent l'accès et l'information du public ;

- ✓ Créer un « **Centre des Monuments nationaux** » chargé de la conservation, de la gestion et de la promotion des sites culturels appartenant à l'État ;

- ✓ **Renforcer la mission de recherche des institutions culturelles publiques**, le cas échéant en coopération avec l'Université du Luxembourg, et leur fournir les moyens nécessaires à cet effet.

- ✓ Examiner s'il serait opportun de créer un **musée du patrimoine religieux** et comment le faire.

Soutenir les associations culturelles, les structures indépendantes et la scène indépendante

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Évaluer la réintroduction du « **Congé culturel** » et informer les personnes éligibles de leur droit ;
- ✓ Continuer à encourager la consolidation et la professionnalisation des structures organisationnelles et administratives de la scène cultur-



elle par le biais de l'**Aide à la structuration** du ministère de la Culture, toutes disciplines confondues, et lancer à l'avenir un appel d'offres annuel à cet effet. Ainsi, les associations reconnues pourront remplir leur mission culturelle encore plus efficacement ;

- ✓ Encourager le **mécénat** et s'engager, dans le cadre d'une réforme fiscale générale, pour que les dons aux associations culturelles soient à l'avenir plus facilement déductibles des impôts ;
- ✓ Accorder une attention particulière à l'**intégration des migrant.e.s, des personnes en quête de protection et des minorités** sur la scène culturelle bénévole, afin de favoriser l'échange interculturel et l'intégration.

Mettre en œuvre et garantir le changement de paradigme en matière de protection du patrimoine **Les engagements de déi gréng :**

- ✓ Mettre à disposition les moyens nécessaires à court, moyen et long termes pour que la **loi sur la protection du patrimoine culturel** puisse s'appliquer dans les délais prévus ;
- ✓ Mettre à la disposition des instituts culturels publics pour le **patrimoine archéologique et architectural** de nouvelles infrastructures et un personnel suffisant, en veillant à ce que ces bâtiments offrent également un espace au public ;
- ✓ Continuer à impliquer systématiquement et proactivement les **responsables communaux** ainsi que le personnel communal dans l'inventaire scientifique de leurs communes,
- ✓ Promouvoir la **sensibilisation et l'information** des citoyen.ne.s ainsi que des enfants et des jeunes dans le domaine du patrimoine culturel, et en particulier de la protection des monuments, par la création d'un service pédagogique au sein de l'Institut national du patrimoine culturel, et ainsi accroître l'appréciation et l'acceptation des mesures de protection ;
- ✓ Revoir les **aides financières pour la rénovation énergétique des bâtiments protégés** en col-

laboration avec le ministère de l'Environnement afin de valoriser durablement ces bâtiments et d'améliorer les possibilités d'utilisation ;

- ✓ Mettre à la disposition des institutions culturelles nationales les moyens nécessaires à l'établissement d'un **inventaire du patrimoine mobilier**.

Renforcer la place du cinéma et des médias **Les engagements de déi gréng :**

- ✓ **Assurer et renforcer la place cinématographique et médiatique luxembourgeoise** afin qu'elle reste compétitive à l'avenir ;
- ✓ Améliorer la **base légale de la gouvernance** du « Luxembourg Film Fund » à partir du projet de loi élaboré par les ministères compétents pour concrétiser les propositions de la Cour des comptes ;
- ✓ Augmenter le **budget** du « Luxembourg Film Fund » **ainsi que les montants maximaux des subventions** afin de tenir compte de l'inflation et de l'augmentation des coûts de production ;
- ✓ Dans le cadre des dispositions européennes en matière de soutien à la production locale, discuter avec les responsables de la place cinématographique luxembourgeoise des **possibilités de financement de coproductions internationales** afin de rendre les séries et les films à participation luxembourgeoise plus attractifs pour les grandes plateformes internationales ;
- ✓ Renforcer la place cinématographique et médiatique, y compris dans le domaine des **productions télévisuelles**.

Soutenir et coordonner la politique culturelle au niveau communal **Les engagements de déi gréng :**

- ✓ Inscrire le maintien et la **promotion de la vie culturelle** dans la **loi communale** ;
- ✓ Fournir aux communes, par l'intermédiaire des instituts culturels de l'État et du ministère de la Culture, du matériel d'information et des con-



seils pour la conception des plans d'urbanisme, afin de donner à la **protection du patrimoine communal** une base plus large et plus efficace ;

- ✓ Promouvoir une approche plus systématique et proactive dans la coopération entre le ministère de la Culture et les municipalités et élaborer un rapport sur les coopérations et conventions existantes ;
- ✓ Soutenir en particulier les grandes communes dans l'élaboration de **plans de développement culturel communaux** afin que la politique culturelle y repose également sur une base durable et participative ;
- ✓ Élaborer un **plan quinquennal pour les infrastructures culturelles** afin de favoriser une répartition et un développement judicieux des lieux culturels communaux et d'assurer un accès aussi équitable que possible des citoyen.ne.s aux offres culturelles ;
- ✓ Trouver, en collaboration avec les communes et le ministère de l'Environnement, des lieux pour l'organisation de grands **événements et festivals en plein air**, particulièrement populaires auprès du jeune public.

Consolider les bibliothèques et les archives et faciliter leur numérisation

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Préserver le **patrimoine numérique** de la société de l'information pour les générations futures ;
- ✓ **Réviser la loi sur les archives de 2018 en fonction de l'expérience acquise**, notamment en ce qui concerne l'archivage des documents électroniques et l'accès du public et des chercheurs,
- ✓ Mettre à la disposition des **Archives nationales** les ressources et les infrastructures nécessaires à l'accomplissement des nombreuses missions ;
- ✓ Renforcer la coopération entre les acteur.trice.s des archives publiques et la recherche ou les citoyen.ne.s qui consultent les archives ;

✓ Réviser la loi sur les **bibliothèques publiques**, en mettant particulièrement l'accent sur des statistiques systématiques sur les bibliothèques et sur une coopération étendue entre les bibliothèques publiques ;

✓ Créer à la **Bibliothèque nationale** un espace spécialement dédié aux enfants et aux jeunes ;

✓ Réviser et **moderniser le dépôt légal des livres** et autres médias ;

✓ Utiliser la numérisation comme moyen de stocker, de rendre accessible et de transmettre le **patrimoine culturel matériel et immatériel**. Dans ce cadre, nous souhaitons créer des bases de données et des portails qui offrent des accès directs et inédits à l'art, à la culture et à la science et mettre à la disposition des services compétents les moyens et les infrastructures nécessaires à cet effet.

Rendre la culture plus écologique

Les engagements de déi gréng :

✓ Dans le cadre d'une approche participative soutenue par le ministère de la Culture, élaborer avec l'ensemble du monde culturel des pistes pour aider les entreprises culturelles à s'engager dans la voie de la **transition écologique** ;

✓ Mettre en œuvre l'idée d'une **ressourcerie** qui fait l'objet de discussions dans et avec le milieu culturel. Il s'agit d'une structure qui permet de conserver et de réutiliser les décors, les costumes, les équipements scéniques, etc. ;

✓ Promouvoir, en collaboration avec les institutions culturelles et les acteurs culturels, un échange afin de garantir la répartition temporelle des productions culturelles dans l'année et éviter le risque de « surproduction », sans pour autant mettre la scène culturelle sous tutelle.

3.6 CHAQUE PERSONNE COMPTE : MIGRATION, INTÉGRATION, VIVRE ENSEMBLE



Par tradition, les Luxembourgeois.es sont ouvert.es sur le monde. Le succès de notre pays, qui accueille depuis plus de 150 ans des personnes venues du monde entier, est aussi celui de la diversité et d'une intégration réussie. Nous pouvons en être fiers. Et nous voulons continuer sur cette voie, sans fermer les yeux sur ce qui ne fonctionne pas encore parfaitement.

Malgré notre multiculturalité, nous avons encore de grandes missions à accomplir, par exemple dans l'amélioration de l'offre de formation et d'encadrement, dans l'intensification de l'encouragement précoce et linguistique ou dans la participation à la vie politique et sociale. Et la lutte contre le racisme et la discrimination - tout comme le soutien aux personnes concernées - n'est jamais terminée.

Une chose est claire : Le Luxembourg est un pays d'immigration et notre société en a énormément profité. Compte tenu de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et du vieillissement de la population, nous sommes tributaires de l'immigration, ne serait-ce que du point de vue économique. Il est donc d'autant plus important de prendre des mesures pour favoriser l'intégration des immigré.e.s. Cela vaut en particulier pour l'accueil des réfugiés. Leur part dans la croissance de la population est relativement faible. Pourtant, c'est dans ce domaine que les défis sont les plus importants.

Guerres, violations des droits de l'homme, sécheresses et famines : il existe de nombreuses raisons pour lesquelles les populations quittent leur pays. Presque chaque jour des personnes se noient en Méditerranée, victimes de passeurs, de moyens de transport de fortune et d'obstacles toujours plus importants pour atteindre l'Europe. Cette situation est intolérable ! Quelles que soient l'origine, la destination et la raison pour laquelle une personne se trouve dans une situation de danger de mort : le sauvetage des personnes en détresse en mer et leur hébergement en toute sécurité sont des principes fondamentaux et immuables du droit international et de l'humanité. Il en va de même pour

le droit fondamental à l'asile. Nous défendons une politique des réfugiés humanitaire et basée sur les droits de l'homme. Il s'agit de protéger des vies humaines, de promouvoir l'intégration des personnes en quête de protection et de lutter plus efficacement contre les causes de fuite dans les régions d'origine.

Pour cela, il faut une politique à la fois réaliste et axée sur l'intégration. L'intégration des réfugiés et des migrants ne va pas de soi. Elle exige des efforts de part et d'autre, mais elle offre d'énormes opportunités : une société diversifiée et vivante, qui profite des expériences et des capacités de chacun et dans laquelle tous les individus ont la possibilité de mener une vie digne.

Améliorer l'accueil des réfugiés

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Mettre en place, sur le modèle du guichet unique pour les Ukrainien.ne.s réfugié.e.s, un **guichet unique pour les demandeur.se.s de protection internationale** récemment arrivé.e.s qui réunit dans un lieu unique tous les acteurs concernés par la procédure d'asile et l'accueil ;
- ✓ Garantir un **accueil digne pour les exilés dans des structures adaptées**, responsabiliser les communes à l'aide d'un système obligatoire d'accueil et de mise à disposition de bâtiments et/ou d'espaces adaptés. L'introduction d'un système de quotas obligatoires pour les logements sociaux permettra, entre autres, aux personnes bénéficiant d'une protection internationale de passer plus facilement des centres d'hébergement pour réfugiés au marché du logement ;
- ✓ Donner plus de liberté d'action aux organisations qui gèrent les **centres d'hébergement pour réfugiés** et qui les accompagnent sur place, notamment en ce qui concerne l'organisation de l'offre pédagogique et psychosociale, des repas ou de la surveillance ;
- ✓ Dans ce contexte, valoriser le **travail et les services sociaux des organisations actives dans le domaine de l'accueil et de l'accompagnement**



ment des réfugiés, en révisant la loi « ASFT » qui régit les relations entre l'État et les institutions dans les domaines social, familial et thérapeutique ;

- ✓ Renforcer l'encadrement **socio-éducatif des réfugiés** dans les structures et, à cette fin, mettre davantage de moyens à la disposition des organisations qui les accompagnent ;
- ✓ Soutenir davantage l'**hébergement des personnes reconnues comme réfugiées dans des ménages privés**, notamment par une participation de l'État aux frais supplémentaires des ménages privés. dans ce contexte, nous renforçons l'offre de conseil et d'accompagnement professionnels des ménages et des personnes ayant fui ;
- ✓ Veiller à ce que les **délais de procédure fixés par la loi** soient respectés et mettre en place un système de suivi qui fournira aux demandeur.se.s des informations actualisées sur l'état d'avancement de leur demande. Les réfugiés en particulier doivent être informés le plus rapidement possible de leur avenir. Nous exploitons pleinement les possibilités offertes par la numérisation des procédures dans le domaine de la migration ;
- ✓ Réformer l'**Office National de l'Accueil** et améliorer la coopération avec les organisations de la société civile qui travaillent avec les personnes réfugiées.

Renforcer la participation

Les engagements de déi gréng :

- ✓ **Permettre aux réfugiés de vivre de manière autonome dans les centres d'hébergement** ;
- ✓ Développer le projet pilote « Cash for Food » et ne pas le limiter à l'achat de nourriture. Au lieu de recevoir des prestations en nature, les réfugiés devraient percevoir des **prestations en espèces** et pouvoir gérer leur propre budget ;
- ✓ Introduire dans ce contexte une **carte électronique personnelle pour les demandeur.se.s d'asile** qui puisse faire office de carte d'iden-

tité, de « carte médicale » et de carte de crédit pour les différents remboursements publics ;

- ✓ Veiller à ce que les réfugiés puissent préparer leurs repas de manière autonome. C'est pourquoi nous veillons à ce que les structures d'accueil offrent la possibilité de cuisiner ;
- ✓ Impliquer davantage les **résident.e.s des centres d'hébergement pour réfugiés** dans l'identification des problèmes, la prise de décision et l'organisation de la vie quotidienne dans les centres d'hébergement ;
- ✓ En collaboration avec les communes et les organisations d'accompagnement, informer davantage sur **l'offre culturelle, sportive et éducative destinée aux enfants et aux adultes ayant fui leur pays** ;
- ✓ **Débureaucratiser et simplifier l'accès au marché du travail** pour les demandeur.se.s de protection internationale. Nous permettons aux personnes en quête de protection d'accéder plus tôt au marché du travail et étendons la validité de leur « autorisation d'occupation temporaire » à toute la durée de la procédure de protection et à tous les employeur.se.s du même secteur ;
- ✓ Afin de préparer dès le départ les personnes en quête de protection au marché du travail, introduire un examen de leurs compétences et de leurs besoins, soutenir leur accès à une formation professionnelle continue, à des cours de langue spécifiques à leur profession et à d'autres mesures d'activation, et offrir un soutien adapté aux entreprises qui **donnent aux personnes ayant fui leur pays une chance de suivre une formation ou de travailler** ;
- ✓ Organiser autant que possible l'enseignement pour les enfants réfugiés dans les classes et les bâtiments de l'enseignement scolaire ordinaire et soutenir les communes dans **l'inclusion des enfants réfugiés** dans les classes ordinaires.



Protéger les réfugié.e.s particulièrement vulnérables

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Créer des logements adaptés pour les réfugié.e.s particulièrement vulnérables, comme les femmes enceintes, les enfants et les mineur.e.s non accompagné.e.s. Les logements sont conçus pour accueillir les enfants, des critères clairs sont définis à cet effet. Nous privilégions les petites et moyennes structures de logement pour les réfugié.e.s par rapport aux grandes structures ;
- ✓ Augmenter la présence de personnel médical et de psychologues dans les structures d'accueil des réfugié.e.s et lever les barrières linguistiques et interculturelles afin d'améliorer l'offre d'accompagnement psychothérapeutique et l'accès aux services de santé. Nous mettrons en place un examen psychologique préventif obligatoire pour les enfants qui ont fui leur pays afin de détecter rapidement les besoins de suivi psychologique ;
- ✓ Améliorer les procédures d'identification et de prise en charge des personnes en fuite particulièrement vulnérables (par ex. mineurs non accompagnés, LGBTQI+, femmes enceintes, personnes atteintes de maladies psychiques ou physiques, etc.) ;
- ✓ Dans ce contexte, créer un statut juridique spécifique pour les mineur.e.s non accompagné.e.s, assorti de droits contraignants, indépendamment de la demande de protection internationale. Les mineur.e.s non accompagné.e.s sont d'abord accueilli.e.s et accompagné.e.s par l'Office national de l'Enfance, car ce sont avant tout des enfants et des jeunes qui ont besoin de soutien ;
- ✓ Faciliter le regroupement familial pour les réfugiés. Nous élargissons le droit au regroupement : les mineur.e.s en fuite obtiennent le droit d'être regroupé.e.s avec leurs frères et sœurs mineurs ;
- ✓ Améliorer la protection des femmes réfugiées victimes de violence domestique.

Pour une politique humaine à l'égard des réfugiés Les engagements de déi gréng :

- ✓ S'engager pour une politique européenne commune en matière de réfugiés dans le respect des droits de l'homme et sur la base de la Convention de Genève. Les individus ne devraient pas avoir à risquer leur vie pour se protéger de la guerre en fuyant vers l'Europe. C'est pourquoi nous sommes favorables au développement de voies d'accès sûres et du programme de « réinstallation », nous soutenons le sauvetage en mer et nous nous engageons pour le respect des droits de l'homme aux frontières extérieures de l'Europe. Nous nous engageons à ce que les personnes en quête de protection qui arrivent en Europe aient rapidement accès à une procédure d'asile équitable ;
- ✓ S'assurer que le rapatriement des personnes qui n'obtiennent pas de permis de séjour et qui ont épuisé tous les recours légaux s'opère rapidement et que les personnes concernées bénéficient de conseils et de soutien. Dans ce contexte, nous donnons la priorité aux départs volontaires ;
- ✓ Créer des structures de logement spécifiques pour les personnes sans permis de séjour ou droit de séjour. Nous créons une « maison de retour » spécifiquement pour les familles et les personnes particulièrement vulnérables ;
- ✓ Évaluer la pratique du « retour volontaire » assisté et l'améliorer si nécessaire ;
- ✓ Mettre en place une commission chargée de l'examen des cas difficiles qui fait une recommandation au service de l'immigration pour la délivrance d'un permis de séjour pour des motifs humanitaires ou personnels urgents ;
- ✓ Faire progresser le dialogue sur les flux migratoires et les fuites liés au climat ou à l'environnement et le développement du droit à la mobilité internationale des personnes concernées au niveau européen et international ;



- ✓ Mettre en œuvre un **programme de régularisation** temporaire pour divers groupes de personnes vivant au Luxembourg sans permis de séjour et modifier la loi sur l'immigration, et réduire les dispositions légales qui encouragent l'irrégularité.

Faciliter la migration professionnelle

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Créer de **nouvelles voies d'accès pour la migration professionnelle**. Nous faciliterons l'accès des ressortissant.e.s de pays tiers titulaires d'un diplôme professionnel ou susceptibles de suivre une formation professionnelle ;
- ✓ Supprimer l'examen du marché de l'emploi pour les professions présentant une pénurie particulière de main-d'œuvre afin de faciliter l'accès des ressortissant.e.s de pays tiers au marché du travail luxembourgeois ;
- ✓ Faciliter le regroupement familial pour les ressortissant.e.s de pays tiers ;
- ✓ **Réduire la durée des procédures pour les permis de travail et les numériser**. Nous mettons en place un système de suivi qui fournit aux demandeur.se.s des informations actualisées sur l'état d'avancement de leur demande ;
- ✓ Mettre à disposition des informations et des documents de l'agence pour l'emploi et d'autres procédures liées à l'emploi en anglais ;
- ✓ S'engager au **niveau de l'UE pour l'extension de l'immigration légale en provenance de pays tiers**, par exemple par le biais du concept de migration circulaire qui permet une immigration limitée dans le temps en collaboration avec des pays partenaires.

Améliorer le vivre ensemble

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Mettre en place une **culture d'accueil pour les nouveaux arrivants** au niveau national et local, afin qu'ils soient informés dès le départ sur l'administration locale et ses offres de services, sur la possibilité de participer aux élections, ainsi que

sur les possibilités locales en matière de sport et de loisirs et sur les associations locales ;

- ✓ Apporter conseils et aide financière aux communes ou aux syndicats de communes qui souhaitent améliorer le vivre ensemble au niveau local ;
- ✓ Étoffer l'**offre de cours de langues luxembourgeoise, allemande et française** et l'adapter aux différents profils des apprenant.e.s. Nous veillerons particulièrement à l'accessibilité des cours pour les femmes et les personnes ayant des difficultés d'apprentissage, ainsi qu'à l'élargissement de l'offre d'apprentissage numérique. De plus, nous créerons des cours de langues spécifiques à l'emploi afin de faciliter l'accès au marché du travail ;
- ✓ Évaluer et améliorer le congé linguistique financé par l'État et l'étendre à l'allemand et au français.
- ✓ Promouvoir et soutenir l'**échange et le rapprochement** entre les communes, l'État et les organismes de la société civile **dans le domaine du travail d'intégration** ;
- ✓ Poursuivre les efforts de coordination nationale du travail d'intégration et le soumettre à une évaluation continue ;
- ✓ Orienter notre **système d'éducation et de formation** vers les enfants et adultes vivant ici (voir le chapitre 3.2) ;
- ✓ **Supprimer la ségrégation spatiale** des classes pour les nouveaux arrivants (« classes d'accueil ») dans l'enseignement secondaire et favoriser les échanges par des cours communs ;
- ✓ Promouvoir davantage les possibilités de **naturalisation** et, le cas échéant, simplifier davantage la législation sur la naturalisation ;
- ✓ Soutenir davantage les clubs de sport et de musique, ainsi que les organisations pour la jeunesse et les associations d'intérêt local lorsque leurs activités favorisent l'intégration ;



- ✓ **Renforcer la participation politique des concitoyen.ne.s non luxembourgeois.es** et des frontalier.ère.s. ;
 - ✓ Suivre l'évolution du vivre ensemble au Luxembourg à partir d'**indicateurs** spécifiques au Luxembourg ;
 - ✓ Évaluer l'impact des instruments de la nouvelle loi sur le vivre ensemble interculturel et les adapter si nécessaire.
- Lutter contre les discriminations**
Les engagements de déi gréng :
- ✓ **Renforcer la recherche indépendante sur le racisme, la discrimination et le postcolonialisme ;**
 - ✓ Créer une bonne offre de **formation continue** sur l'antiracisme, la lutte contre la discrimination, le postcolonialisme et les compétences interculturelles, accessible aux organisations interculturelles, accessibles aux organisations publiques et privées, et intégrer ces thèmes dans les programmes des établissements d'enseignement professionnel publics et privés (comme l'INAP) ;
 - ✓ Intégrer l'antiracisme, l'anti-discrimination et le post-colonialisme dans les **programmes scolaires** et la formation du personnel enseignant ;
 - ✓ Élaborer, en collaboration avec la société civile et les organisations de défense de l'égalité, un **plan d'action national contre le racisme** qui identifie les manifestations de racisme structurel, fixe des objectifs et des mesures, accompagne et contrôle leur mise en œuvre ;
 - ✓ Créer un **Observatoire du vivre ensemble, du racisme, de l'antisémitisme et des discriminations** qui centralisera les données relatives à la lutte contre les discriminations et à l'égalité, et réalisera dans ce contexte des études scientifiques sur les institutions publiques et l'efficacité des politiques de lutte contre les discriminations, ainsi que sur les politiques d'amélioration du vivre ensemble ;
 - ✓ Fournir au Centre pour l'égalité de traitement le personnel, le budget et les compétences nécessaires pour lutter contre les phénomènes de discrimination, en tenant compte de la dimension intersectionnelle ;
 - ✓ Étoffer l'**offre de conseil pour les personnes victimes de racisme et de discrimination** et promouvoir les services de conseil de la société civile ;
 - ✓ Donner plus de visibilité à l'**ombudsman en tant que point de contact et de plainte pour les cas de discrimination** auprès des institutions publiques.

3.7 ENGAGÉS POUR LE BIEN COMMUN : SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS, AU SPORT ET AU BÉNÉVOLAT



Le Luxembourg est un pays de bénévoles. Que ce soit dans la culture et le sport, dans le domaine caritatif, dans l'intégration des citoyens étrangers ou dans les services de secours et d'incendie : l'engagement citoyen est un pilier important de notre démocratie et du vivre ensemble. Des personnes, généralement non rémunérées, y investissent volontairement du temps et parfois des moyens privés pour assumer des responsabilités pour les autres ou simplement pour la « bonne cause ».

Les associations ne sont pas seulement des lieux de loisirs. Elles réunissent des personnes d'origines, de cultures et ayant des modes de vie différents et créent des espaces où règnent la diversité et la démocratie. Dans les clubs de sport, par exemple, les personnes ont la possibilité, indépendamment de leurs revenus, de pratiquer une activité sportive, de rester en bonne santé et de connaître le sens de la communauté. Tout cela ne doit pas être le privilège des personnes à hauts revenus.

La politique a pour mission de veiller à ce que l'engagement social, le sport et la vie associative obtiennent la reconnaissance qu'ils méritent et de les soutenir de manière ciblée en créant des conditions-cadres idéales. Nous en profitons tous : en encourageant la vie associative et le bénévolat, nous investissons dans une société démocratique vivante, engagée et diversifiée.

Favoriser l'engagement social, un pilier important de notre société

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Mettre en place un **Congé associatif/bénévolat** pour les bénévoles des ONG ;
- ✓ Offrir aux membres des conseils d'administration et aux personnes qui assument des responsabilités sur une base volontaire les **formations continues et l'assistance nécessaires** ;
- ✓ Développer et renforcer la « **Maison du Bénévolat** » et promouvoir davantage la **plateforme**

« **benevolat.lu** » en tant que point de contact important pour le bénévolat ponctuel et régulier ;

- ✓ Créer un **statut juridique distinct pour les bénévoles** au Luxembourg et tenir compte des nouveaux formats d'engagement (par ex. le bénévolat virtuel) ;
- ✓ **Valoriser davantage le bénévolat** et veiller à une plus grande sensibilisation aux activités extraprofessionnelles dans la société ;
- ✓ Aborder de manière ciblée la thématique des **personnes trans** dans le sport au sein des instances internationales afin de réglementer leur participation aux compétitions ;
- ✓ Réaliser des **études régulières et à grande échelle sur le bénévolat** ;
- ✓ Adapter le bénévolat au rythme de vie des personnes et mettre davantage l'accent sur l'**engagement ponctuel et limité dans le temps** ainsi que sur le volet du développement des connaissances ;
- ✓ Continuer à promouvoir le **label de qualité « bénévolat »** au sein de la vie associative ;
- ✓ **Supprimer les obstacles bureaucratiques** et rendre le bénévolat plus attrayant en offrant plus de liberté aux bénévoles ;
- ✓ Soutenir les associations et les organisations non gouvernementales qui ont **accès à des formations continues publiques**.

Clubs et associations sportives

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Adapter les dépenses budgétaires à une politique sportive active ;
- ✓ Soutenir la professionnalisation des fédérations ;
- ✓ Faire un **état des lieux** au sein des associations afin d'identifier leurs besoins et leurs compétences ;



- ✓ Soutenir les associations dans la **numérisation** de leurs processus administratifs ;
- ✓ Élaborer une stratégie nationale visant à renforcer le bénévolat dans le **sport populaire et le sport de haut niveau** ;
- ✓ Élaborer une stratégie nationale afin d'attirer à nouveau davantage de personnes intéressées par une **carrière d'arbitre ou de juge** ;
- ✓ Introduire la « **licence unique** » pour les sportif.ve.s ;
- ✓ Mettre à la disposition des enfants et des adolescents un **passport découverte des différents clubs sportifs** ;
- ✓ Mettre en œuvre les directives du programme « **Child Protection in Sports** » dans le cadre d'une approche nationale et l'adapter aux besoins des fédérations et des clubs ;
- ✓ Faire aboutir rapidement le projet de loi sur la réforme du « **Congé sportif** » ;
- ✓ Améliorer la coopération des clubs et associations sportives avec les écoles et les structures d'accueil ;
- ✓ Soumettre le fonctionnement du « **Medico-sportif** » à un examen et, si nécessaire, procéder à des adaptations ;
- ✓ S'engager pour que les **dons aux associations sportives** soient plus facilement déductibles des impôts ;
- ✓ Donner un carton rouge au racisme et à la discrimination dans le sport (sur le terrain et dans les tribunes) et mettre en place des procédures et des sanctions claires pour les incidents racistes et autres discriminations dans les installations sportives nationales ;
- ✓ Recommander aux clubs et aux fédérations sportives d'inscrire dans leurs statuts leur position contre le racisme et l'exclusion.

Sport de haut niveau

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Permettre aux sportif.ve.s de haut niveau de se faire **rembourser les actes de coaching mental et de psychothérapie** ;
- ✓ Définir le **statut de sportif de haut niveau**, qui offre de meilleures conditions aux athlètes et permet des carrières professionnelles complémentaires (« dual career ») ;
- ✓ Examiner le concept du **lycée sportif**, y compris ses critères d'accès, sous l'angle de l'égalité des chances ;
- ✓ Poursuivre les efforts de lutte **contre le dopage dans le sport** et doter l'agence nationale antidopage de moyens supplémentaires et de plus de personnel.

Sport et santé

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Développer les **offres de formation continue** dans le domaine de la **psychomotricité** en collaboration avec le ministère de l'éducation ;
- ✓ Informer publiquement sur le risque de maladies psychosomatiques, comme l'**anorexie** chez les sportif.ve.s et mener des campagnes d'information à ce sujet ;
- ✓ Intégrer le sport comme **mesure de prévention et de traitement** dans le catalogue de prestations de la caisse de santé ;
- ✓ Élaborer des **offres sportives spéciales pour les patient.e.s** souffrant de problèmes organiques, cardio-vasculaires, orthopédiques ou psychiques et continuer à soutenir les clubs actifs dans ce domaine.



Le sport dans les communes

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Sensibiliser les communes et les syndicats de communes à engager un.e **coordinateur.trice sportif.ve** pour une collaboration plus efficace entre les clubs et les établissements d'enseignement et pour organiser des activités sportives de loisirs variées pour tous les âges ;
- ✓ Préserver le **salair.e des coordinateur.trice.s sportif.ve.s** via le ministère des sports ;
- ✓ Subventionner des **cours de natation** pour les bébés et les jeunes enfants, et organiser une formation et un perfectionnement dans ce domaine pour les maîtres-nageur.euse.s, les amateur.trice.s de sport et les parents ;
- ✓ Conseiller les communes lors de la planification d'**infrastructures sportives** et les informer de manière ciblée sur le concept « Activité physique dans l'espace public » dans le cadre des plans d'aménagement communaux ;
- ✓ Offrir davantage d'espace aux activités de loisirs axées sur le mouvement et aux sports sans recherche de performance dans **l'espace public**, en particulier dans les centres urbains.

Oui à l'égalité des chances et à l'inclusion. Non au racisme dans le sport.

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Encourager financièrement la création, ainsi que le développement de **sections de filles et de femmes** dans les clubs composés principalement de membres masculins ;
- ✓ Sensibiliser à une **représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les directions des clubs et des fédérations**.
- ✓ Aborder de manière ciblée la thématique des **personnes trans** dans le sport au sein des instances internationales afin de réglementer leur participation aux compétitions ;

- ✓ Améliorer l'**inclusion des minorités par le biais du sport** et mettre en œuvre la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées dans les clubs et les fédérations ;
- ✓ Proposer une **offre de formation initiale et de formation continue** aux entraîneur.se.s de clubs dans le domaine de l'inclusion des personnes handicapées dans le sport et soutenir les clubs sportifs dans leurs efforts d'inclusion par des mesures d'encouragement.
- ✓ **Donner un carton rouge au racisme dans le sport** (sur le terrain et dans les tribunes) et mettre en place des procédures et des sanctions claires pour les incidents racistes dans les installations sportives nationales ;
- ✓ Recommander aux clubs et aux fédérations sportives d'inscrire dans leurs statuts leur position contre le racisme et l'exclusion.

Sport et protection de l'environnement

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Promouvoir des approches durables dans le sport, par exemple en privilégiant les **vêtements et équipements sportifs** produits dans le respect de l'environnement et des droits de l'homme ;
- ✓ Fournir aux organisateurs d'**événements sportifs** les conseils nécessaires pour organiser des événements respectueux des ressources et conformes aux critères de l'« événement vert ».

Sport à l'école

Les engagements de déi gréng :

- ✓ **Revaloriser le sport à l'école en prévoyant des heures supplémentaires** car il est désormais amplement prouvé que l'activité physique favorise les processus d'apprentissage cognitifs ;
- ✓ **Miser davantage sur le mouvement, en particulier dans les écoles primaires** pour soutenir les processus d'apprentissage (concept d'« école en mouvement », dictée en marchant, calcul dans les escaliers, activités en plein air, etc.) ;



- ✓ Réformer la formation de **maître-nageur.se** et revaloriser son statut afin de résorber la pénurie de personnel dans les piscines publiques, d'apporter un conseil professionnel au personnel scolaire et de garantir la sécurité lors de l'enseignement de la natation.

Promouvoir de nouvelles disciplines sportives

Les engagements de déi gréng :

- ✓ Faire mieux connaître les nouveaux sports, ainsi que les **sports marginaux** et leur accorder les mêmes aides qu'aux sports traditionnels ;
- ✓ Reconnaître les **e-sports** au Luxembourg et favoriser les échanges avec les clubs sportifs classiques.